
UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 01928293 8


06

OEUVRES

DE

M. DE BONALD.

TOME I.

LÉGISLATION
PRIMITIVE,

CONSIDÉRÉE DANS LES DERNIERS TEMPS

PAR LES SEULES LUMIÈRES DE LA RAISON,

PRÉCÉDÉE DE

L'ESSAI ANALYTIQUE

SUR LES LOIS NATURELLES DE L'ORDRE SOCIAL, OU DU POUVOIR, DU MINISTRE ET DU SUJET DANS LA SOCIÉTÉ;

SUIVIE DE

DIVERS TRAITÉS ET DISCOURS POLITIQUES;

PAR M. LE VICOMTE DE BONALD,
PAIR DE FRANCE.

Quatrième Édition.
REVUE ET CORRIGÉE.

Tome Premier.

Bruxelles.
PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ NATIONALE
POUR LA PROPAGATION DES BONS LIVRES.
GÉRANT, CH.-J. DE MAT,
RUE DE LA BATTERIE, 24.

1845.

« Un peuple qui a perdu ses mœurs en voulant
» se donner des lois écrites, s'est imposé la dure
» nécessité de tout écrire, et même ses mœurs. »

Disc. prélim.

DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

Toute société est composée de trois personnes distinctes l'une de l'autre, qu'on peut appeler *personnes sociales,* POUVOIR, MINISTRE, SUJET, qui reçoivent différents noms des divers états de société : *père, mère, enfants,* dans la société domestique; *Dieu, prêtres, fidèles,* dans la société religieuse; *rois* ou *chefs suprêmes, nobles* ou *fonctionnaires publics, féaux* ou *peuple,* dans la société politique; raison métaphysique de la première, seconde et troisième personne de tous les temps du verbe dans toutes les langues de ce mot, disent les grammairiens, appelé *verbe* ou *parole* par excellence, parce qu'il exprime l'*action,* c'est-à-dire, l'être intelligent, seul être qui *agisse* puisqu'il est le seul qui fasse sa propre volonté. Or, l'être intelligent étant l'être social, il est naturel qu'on trouve dans la société la raison des règles fondamentales de son expression ou du discours, comme l'on y trouve la raison essentielle de son être.

Un homme qui n'a écrit et parlé que dans des circonstances remarquables, demandait en 1789 : *Qu'est-ce que le tiers?* expression qui désignait alors en France la personne du *sujet.* Je demande aujourd'hui : *Qu'est-ce que le pouvoir* et le *ministère,* appelés alors en France et encore aujourd'hui dans d'autres États *royauté* et *noblesse?* Et comme la question proposée par cet écrivain annonçait qu'une révolution allait commencer, la question que je traite annonce qu'une révolution va finir; car le *sujet* commence toute révolution, et le *pouvoir* la termine; et c'est-là la pensée de Montesquieu, lors-

qu'il dit : « Les troubles en France ont toujours affermi le » pouvoir. »

L'auteur de la question *qu'est-ce que le tiers?* parlait du peuple, et devant le peuple : il calculait le nombre des hommes plutôt qu'il n'observait leurs rapports respectifs dans la société. Les passions entendirent ce qu'il ne disait pas, et même ce qu'il ne voulait pas dire. Son ouvrage eut une vogue rapide, et accrut l'effervescence. Je parle du petit nombre, et j'en parle au petit nombre. Je considère les rapports sociaux, et non les proportions arithmétiques; j'attends le succès de mes idées, de la raison et du temps. « Il faudra du temps, dit » quelque part Duclos, parce que cela est raisonnable. »

Je considère donc le POUVOIR dans la société comme L'ÊTRE qui a le VOULOIR et le FAIRE pour la conservation de la société; être public dont la *volonté* publique s'appelle LOI, quand elle est connue de tous, et dont l'*action* publique, exécution de cette volonté, s'appelle CULTE dans la religion, GOUVERNEMENT dans l'État, quand elle est exercée sur tous [1].

Cette *action* sociale s'accomplit par deux devoirs ou fonctions, celle de JUGER et celle de COMBATTRE; fonctions publiques ou générales sous lesquelles sont comprises toutes les fonctions particulières, puisque tout se réduit, pour la société, à découvrir ce que veut la loi, ce que j'appelle JUGER, et à écarter les obstacles qui s'opposent, au dedans comme au dehors, à l'exécution de la loi connue : ce que j'appelle COMBATTRE.

Ces fonctions, étant générales et devant être exercées sur un grand nombre d'individus, et dans une infinité de lieux et de circonstances, ne peuvent être remplies que par un nombre proportionné d'agents, *fonctionnaires* publics, *ministres* du pouvoir, c'est-à-dire, *serviteurs*, suivant la force du mot latin *ministrare*.

Je n'entends donc pas par *ministres*, les hommes chargés de

[1] On dit dans le langage ordinaire *la volonté* de la loi, *l'action* du gouvernement.

diriger une partie quelconque de l'administration publique, guerre, police, finance, etc. : ce ne sont, à proprement parler, que des *secrétaires d'État*, et c'est ce titre qu'ils portaient en France et qu'ils portent encore dans d'autres États. Je n'entends pas non plus, comme dans les anciennes cours de justice, par *ministère public* les fonctions *censoriales*, exercées près les tribunaux par les *procureurs-généraux*, *solliciteurs-généraux*, et encore par les *accusateurs publics;* mais j'entends l'ensemble, le corps des hommes qui *jugent* et qui *combattent* par les ordres du POUVOIR, pour accomplir sur le SUJET l'action conservatrice de la société; et c'est dans ce sens que l'on dit les *ministres* de la religion; *ministère public*, *institution* ou plutôt *établissement naturel*, puisqu'on le retrouve sous différents noms dans toute société, et à toute époque de la société; établissement *nécessaire*, parce que le pouvoir dans la société ne peut pas plus exister sans ministres que la société exister sans pouvoir.

Royauté, *noblesse*, *tiers-État*, mots proscrits en France, ne s'appliquent qu'à un certain état de *pouvoir*, de *ministère*, de *sujet*, c'est-à-dire, qu'à un certain état de société. Mais *pouvoir*, *ministère*, *sujet* conviennent à toutes les espèces, à tous les états, à tous les âges de la société, depuis l'état natif ou sauvage, où les plus âgés sont ministres pour *juger*, et les plus jeunes ministres pour *combattre*, jusqu'à l'état civilisé ou naturel, dans lequel, à cause du nombre des hommes, de l'étendue du territoire, de la diversité des intérêts et de la multiplicité des professions, le devoir de *juger* et de *combattre* forme une profession distincte, et l'occupation habituelle, ou la fonction spéciale de certains individus, ou même de certaines familles. Car, dans toute société sauvage ou civilisée, religieuse ou politique, domestique même ou publique, il y a une première personne sociale qui *veut* l'action productive ou conservatrice des êtres qui forment société, et qui la *fait* par le *ministère* d'une seconde personne pour l'avantage d'une troisième, terme ou *sujet* de l'action; en sorte que sans cette hiérarchie de *pouvoir*

qui *veut*, de *ministre* qui *fait* par les ordres du *pouvoir*, de *sujet* qui *reçoit*, et qui est le terme de la volonté et de l'action, sans cette *trinité* de personnes (qu'on me permette cette expression nécessaire) on ne peut pas même concevoir une société.

Si je me sers des mots *pouvoir*, *ministre*, *sujet*, là où il semble que j'aurais dû employer les mots *royauté*, *noblesse*, *tiers-État*, c'est parce que ces expressions générales conviennent naturellement à la manière générale dont j'envisage la société, et non par aucune crainte injurieuse à une autorité forte qui ne s'alarme pas d'un mot usité, et indigne d'un écrivain indépendant qui ne redoute pas d'employer un mot nécessaire. Ainsi, je me servirai des mots anciens et particuliers pour exprimer l'état précédent et particulier de la France, et d'expressions générales lorsque je traiterai de la société en général, et de cet ordre de choses sur lequel l'homme, tôt ou tard, finit par s'accorder avec la nature.

Et remarquez ici la supériorité réelle et en quelque sorte intrinsèque des expressions générales sur les expressions particulières. *Royauté* ne signifie étymologiquement que direction, *à regere*, et cette direction peut être fausse et nulle par conséquent : *noblesse*, *à notabilis*, signifie des personnes qui doivent se faire remarquer par leurs vertus, et elles peuvent n'être remarquables que par des vices : *peuple* a sa racine dans le mot *populare*, ravager, dévaster; et de là vient que dans le grec, *multitude* est synonyme de *mauvais*, de *méchant* [1]. Mais *pouvoir* dit à l'homme qui en est revêtu qu'il ne *peut* que pour *vouloir* et pour *faire* le bien, puisque le mal est l'action des passions, c'est-à-dire, du défaut du pouvoir, de l'impuissance, *impotentia*, *iræ*, *amoris*, *impotens*, comme disent les Latins, et qu'il cesse réellement de *pouvoir* quand il cesse de *vouloir* et de *faire* le bien. *Ministre* ou *serviteur* dit à ceux qui sont dé-

[1] Voyez dans les notes sur Aristote, traduction de *Champagne*, les autres synonymes du mot *multitude*.

voués à l'être, qu'ils ne sont établis que pour le service de leurs semblables; que le caractère dont ils sont revêtus est un engagement et non une prérogative, et qu'ils se méprennent étrangement sur leur destination dans la société, lorsqu'ils se regardent comme élevés au-dessus des autres par la supériorité du rang, tandis qu'ils n'en sont distingués que par l'importance des devoirs. *Sujet* enfin dit à tous qu'ils sont le terme d'une action sociale et conservatrice, dont le but est de défendre l'homme des erreurs de sa volonté et de la tyrannie de ses passions, pour le faire jouir de sa véritable liberté, et le conduire à sa nature, qui n'est autre chose que la perfection dont son être est susceptible, et que sous ce rapport, l'homme ne pouvant être bon sans être éclairé dans sa volonté et dirigé dans son action, il est vrai de dire qu'il ne peut être libre sans être *sujet.*

Je traite donc de la société qui est la science des rapports d'*ordre* entre les êtres moraux, comme les *analystes* traitent des rapports de *quantité* (numérique ou étendue) entre les êtres physiques. *A, b, c, y, x,* leur servent à exprimer la collection même indéfinie des proportions de nombre et d'étendue, et sont par cela même propres à recevoir et à représenter toutes les dénominations de quantités partielles et finies. *Pouvoir, minstère, sujet* expriment aussi la généralité, *même l'infini,* dans les rapports possibles entre les êtres qui forment société, et sont susceptibles de dénominations particulières, différentes suivant le génie des langues, l'espèce et l'état de chaque société. On peut pousser plus loin le parallèle.

Comme tout dans l'univers est *être* ou *néant,* l'algèbre a ses quantités positives ou possibles, et ses quantités négatives ou impossibles; elle opère sur les unes comme sur les autres par des procédés absolument semblables dont l'analyste aperçoit l'impossibilité par le signe de négation dont ils sont affectés. De même dans le monde social ou moral, où tout est *bien* ou *mal,* on trouve des rapports faux qui divisent les êtres à la place des rapports vrais qui les unissent. On trouve par

exemple, des tyrans à la place du pouvoir, des satellites à la place du ministère, des esclaves à la place des sujets; et l'on a en dernier résultat, une société *négative*, si l'on peut le dire, constituée pour le désordre et la destruction, à la place d'une société *positive*, constituée pour l'ordre et la conservation, et l'on prouve la nécessité de celle-ci par l'impossibilité de celle-là.

Qu'on ne s'étonne donc pas du point de vue, nouveau peut-être, sous lequel j'envisage les objets; après tant de siècles de faits religieux et politiques, et tant d'observations sur les religions et les gouvernements particuliers, il devient nécessaire pour les intérêts les plus chers de l'humanité, de s'élever jusqu'à la contemplation des lois même de l'ordre, et de considérer la société en général, par le même procédé de l'esprit humain et la même raison, qu'après avoir longtemps marché dans les sciences exactes, à l'aide de la géométrie linéaire et de l'arithmétique, il est devenu nécessaire pour aller plus loin, de considérer la quantité en général, et d'inventer l'*analyse*.

De cette *théorie* simple, et dont l'histoire offre à toutes les pages une juste et vaste application, on déduira comme des formules algébriques, des maximes générales par lesquelles on résoudra les problèmes que présentent les événements de la société, passés et même futurs. Car le monde moral est gouverné comme le monde sensible, par des lois générales et constantes, qui, dans un temps donné, reproduisent des effets semblables, parce qu'elles agissent par des causes et avec des moyens semblables; et l'homme moral qui, de la pleine puissance de son libre arbitre, et par des volontés particulières et trop souvent désordonnées, contrarie, dans son cours passager, un ordre général dont il ne saurait troubler l'immuable durée, est semblable à l'homme physique qui se meut à tout instant d'un mouvement particulier, contraire au mouvement général de la planète qu'il habite, sans l'arrêter ni même le déranger, et qu'elle emporte dans l'*espace*, même lorsqu'il se fixe dans un *lieu*.

Il suit naturellement de cette manière générale de considérer le pouvoir et le ministère dans la société, que je cherche la meilleure constitution possible de l'un et de l'autre, sans avoir égard aux dispositions personnelles des hommes, pouvoir, ministres ou sujets, dispositions que l'administration seule doit prendre en considération. Ainsi la théorie des lois mécaniques calcule d'une manière absolue et générale les mouvements, les forces et les résistances, et laisse à la pratique de l'artiste à tenir compte de l'imperfection des instruments et des qualités relatives des corps.

Je regarde donc comme erronée l'opinion, que les lois doivent être accommodées à l'imperfection des hommes et condescendre à leur faiblesse ; tandis au contraire que la loi, règle suprême et inflexible de nos volontés et de nos actions, nous est donnée pour soutenir par sa force notre faiblesse, et redresser nos penchants par sa rectitude. Je crois que les lois faibles ne conviennent qu'aux peuples naissants, et qu'elles doivent être plus sévères à mesure que la société est plus avancée, parce que pour la société, comme pour l'homme, les rapports s'étendent et les devoirs se multiplient à mesure que l'âge augmente. Je pense enfin, que l'homme de la société domestique ne peut parvenir à la perfection dans les mœurs, qu'autant que l'homme de la société publique parvient à la perfection dans les lois, *perfecti estote*, et que les révolutions, ces grands *scandales* du monde social, résultat *nécessaire* [1] des passions humaines que le pouvoir néglige de réprimer, deviennent entre les mains de l'ordonnateur suprême, des moyens de perfectionner la constitution de la société, et rentrent ainsi dans les lois générales de sa conservation, comme les comètes, malgré l'excentricité de leur orbite, l'apparente irréguliarité de leurs mouvements, et le long intervalle de leurs apparitions, soumises à l'observation et au calcul, rentrent dans les lois générales du système planétaire.

[1] *Necesse est ut veniant scandala.*

Ce sont donc ces lois générales du monde moral que j'ai cherché à déterminer dans un autre ouvrage dont celui-ci n'est à quelques égards que l'extrait et l'abrégé, comme Képler et Newton ont cherché à découvrir et à calculer les lois générales du monde physique, lois générales de l'ordre entre les êtres moraux auxquelles la société obéit, même lorsque les passions de l'homme semblent contrarier sa marche et suspendre ses progrès. Ainsi, un corps lancé conserve la tendance à aller en ligne droite, même sous l'obstacle qui le détourne, et reprend sa direction lorsque l'obstacle vient à cesser. Je n'indique donc pas à l'autorité ce qu'elle doit *faire,* la nature *fait* assez; mais plutôt ce qu'elle doit empêcher, car l'homme fait toujours trop, et j'aurai, ce me semble, bien mérité de la société, si montrant au pouvoir le but auquel il doit tendre invariablement, j'épargne au sujet les hésitations, les tâtonnements de l'homme qui cherche sa route, la rencontre quelquefois, et faute de la connaître, l'abandonne aussitôt et s'égare le plus souvent.

Je n'ignore pas l'éloignement qu'inspire à des personnes estimables pour tout ce qu'elles appellent métaphysique, l'abus qu'on en a fait de nos jours, et qui a produit tant d'erreurs et de crimes. Peut-être aussi qu'une pente secrète au matérialisme, particulière à ce siècle, arrête l'esprit à la considération des effets sensibles, et le détourne, même à son insu, de s'élever à la recherche des causes; car la métaphysique bien entendue n'est que la science des causes et la connaissance des lois de leur action [1]. Cependant, je dirai au

[1] Les métaphysiciens modernes qui, dans l'univers moral, ne voient d'autre être intelligent que l'homme, ont mis toute la métaphysique dans la science de ses idées, qui n'en est qu'un chapitre assez court, et l'ont nommée *idéologie;* science des idées plus bornée qu'on ne pense, et sur laquelle nous saurons tout ce qu'on peut savoir, lorsque réunissant les deux systèmes extrêmes de Malebranche et de Locke étendu par Condillac, de l'un qui veut que nous voyions en Dieu *toutes* nos idées, des autres qui veulent que nous les recevions *toutes* par le canal de la matière ou des sens; et ôtant à chacun ce qu'il a d'exclusif et de trop absolu, nous jugerons, que les idées générales ou

philosophe chrétien, que la religion qu'il professe est le plus vaste système de métaphysique, puisque le fondement en est la croyance d'une cause universelle, et quelle métaphysique plus haute que celle de ses premiers interprètes, saint Jean et saint Paul? Je dirai au philosophe qui rejette le christianisme pour ne suivre que sa raison particulière, que tous les hommes à *conceptions,* depuis Platon jusqu'à Ch. Bonnet, ont aimé et cultivé la métaphysique. Or, ce sont les hommes à conceptions qui ont éclairé le monde, et ce sont les hommes à imagination qui l'égarent et le troublent. Au fond, il y a de la métaphysique dans tous les ouvrages d'esprit, depuis les méditations de Descartes jusqu'aux poésies de Dorat, comme il y a de la mécanique dans tous les ouvrages d'art, depuis les ancres de vaisseaux jusqu'aux mailles imperceptibles des chaînes de montres. Mais si la métaphysique ne doit pas se montrer dans les ouvrages d'imagination, doit-on pour cela trouver inutile ou dangereux le travail de ceux qui, rappelant la société à ses éléments, lorsqu'ils sont oubliés ou méconnus, remontent jusqu'au principe de son existence, et indiquent les moyens de sa conservation? Notre malheur est d'avoir voulu

simples qu'on peut appeler *sociales*, parce qu'elles sont les éléments de toute société, *raison, justice, bonté, beauté,* etc., etc., se voient en Dieu, puisqu'elles sont l'idée de Dieu même considéré sous ces divers attributs, ce que les idées collectives et composées, que j'appelle *individuelles*, parce qu'elles sont image, ou naissent dans chacun de ses sensations, viennent à notre imagination par les sens : et cependant que nos idées même simples doivent beaucoup aux sens, puisqu'elles leur doivent le signe qui les exprime et les réveille, le signe ou mot, sans lequel nous ne pourrions en entretenir les autres, ni même nous en entretenir avec nous-mêmes; et que les idées les plus composées doivent aussi beaucoup au pur intellect, puisqu'il les reçoit et combine leur rapport avec les idées simples. Là, j'ose le dire, est toute l'*idéologie*, tout le reste sur le développement des idées et des opérations de l'entendement humain, si longuement traité par Condillac, est sans intérêt, sans utilité; et peut-être est-il impossible à l'esprit de s'expliquer lui-même, tout seul, et sans recourir à un autre être que lui, comme il est à notre corps de s'enlever lui-même sans prendre au dehors un point d'appui. . . . .
. . . .
. . . .

constituer la société avec de la métaphysique des hommes à *imagination*, de Bayle, de Voltaire, de Jean-Jacques, d'Helvétius, de Diderot, etc., etc., au lieu d'en chercher les bases dans celle de Descartes, de Malebranche, de Leibnitz, de Bossuet, de Fénelon, etc.; semblables en cela à un propriétaire qui appellerait son vernisseur pour construire la charpente d'un édifice.

J'ai supposé l'existence d'une cause première et intelligente contre l'*athéisme*, opinion absurde, mais surtout opinion *désolante*, qui ne naît jamais que chez l'homme enivré par la prospérité, et ne se répand que chez les peuples abrutis par l'oppression.

J'ai défendu la nécessité de la religion, et cependant je connais la défaveur attachée à cette noble cause, et les efforts que fait depuis longtemps la démocratie de la médiocrité pour ébranler le trône de la raison, si glorieusement occupé par le génie. Encore un peu de temps, et ces hommes célèbres par leurs vertus autant que par l'étendue de leurs connaissances et la profondeur de leur esprit, qui d'âge en âge ont soutenu l'existence d'une cause première, l'immortalité de notre être, et la nécessité de la société de Dieu pour fonder la société de l'homme, seront estimés comme les seuls et les vrais sages; et l'on s'apercevra enfin que les vers passionnés de *Zaïre* et la prose brillante d'*Héloïse* ont fait auprès des imaginations faibles et crédules tout le succès des sarcasmes irréligieux et des discussions sophistiques de leurs auteurs.

J'ai traité à la fois de la société religieuse et de la société politique, parce que je crois leur union aussi nécessaire pour constituer le corps civil ou social, que la simultanéité de la *volonté* et de *l'action* est nécessaire pour constituer le *moi* humain. Jusqu'à présent on a considéré la religion sous un point de vue particulier, et relativement à l'individu dont elle doit régler les mœurs : à l'avenir on la considérera encore sous un point de vue plus étendu, et relativement à la société, dont elle doit régler et sanctionner les lois, en donnant ce qu'on ne

peut trouver ailleurs, une *raison* au pouvoir de commander, et un motif au devoir d'obéir.

Et non-seulement la religion (je parle de la religion chrétienne) affermit la constitution des États, mais elle facilite l'administration des peuples, parce que présentant à tous de grandes craintes et de grandes espérances, et réunissant, par les liens d'une charité fraternelle, des hommes que séparent des inégalités personnelles et des distinctions sociales, elle rend le commandement plus débonnaire et la dépendance moins chagrine; semblable à ces matières onctueuses qui dans les machines compliquées produisent la force sans effort, le mouvement sans bruit, et diminuent les résistances en adoucissant les frottements.

C'est-là l'incontestable avantage de la religion sur la philosophie, pour régler l'homme et gouverner la société, et le véritable motif de l'insuffisance de l'une et de la nécessité de l'autre. La philosophie, voisin officieux, qui sans autorité vient s'immiscer dans les affaires de la famille, n'a que des conseils à donner, et se retire s'ils ne sont pas suivis. La religion, comme un père sévère, souveraine dans la maison, y dicte des lois, parce qu'à elle appartient la sanction de toutes les lois, le pouvoir de punir et de récompenser. La philosophie, qui sent l'insuffisance de ses préceptes, avide de domination, met, comme les gens faibles, l'exagération à la place de l'autorité, et nous crie que la vertu porte avec elle sa récompense et le crime son châtiment : elle fait ainsi de la vertu un plaisir, et du vice une fatigue, un malaise, rêves subtils du stoïcien, dont s'accommode si bien l'heureux méchant, et qui ne sont qu'une dérision cruelle pour l'homme juste qu'il opprime. La religion, qui n'outre rien, parce qu'elle peut tout, nous apprend ce que nous ne sentons que trop en nous-mêmes, que la vertu est un combat et le vice une lâcheté : elle place donc hors de nous et dans un ordre de choses définitif et inaccessible à nos passions, le prix du vainqueur et la peine du vaincu; idées analogues à nos jugements ordinaires, puis-

qu'elles sont la règle de notre conduite habituelle envers nos enfants, nos élèves, nos domestiques, nos subordonnés, dont nous punissons les fautes, dont nous récompensons le zèle et la fidélité; idées raisonnables, donc utiles, donc vraies, et vraies d'une vérité nécessaire, indépendante des faux raisonnements que nous suggère un fol orgueil; idées générales, qui sont le fondement de la morale universelle, et dont les conséquences plus ou moins développées, et trop souvent altérées, font la religion de tous les peuples.

DE LA SOUVERAINETÉ,

DU POUVOIR, DES LOIS,

ET DE LEURS MINISTRES.

CHAPITRE PREMIER.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR L'ÉTAT PRÉSENT ET FUTUR DE LA SOCIÉTÉ.

Il s'est élevé de nos jours au milieu de l'Europe chrétienne, au sein même de la civilisation, un État indépendant, qui de l'athéisme a fait sa religion, et de l'anarchie son gouvernement. Armé contre la société, cet État monstrueux a présenté tous les caractères d'une société; son souverain a été un esprit prodigieux d'erreur et de mensonge; sa loi fondamentale, la haine de tout ordre : il a eu pour sujets tous les hommes tourmentés de passions haineuses et cupides; pour pouvoir et pour ministres des êtres profondément corrompus, ou misérablement séduits, qui, sous des dénominations, ou des noms à jamais fameux, unis par les mêmes serments, et plus encore par les mêmes forfaits, ont commandé cette terrible *action* avec tous les moyens du génie, l'ont exécutée avec le dévouement aveugle du fanatisme.

A peine cette société de ténèbres a-t-elle été formée, et pour ainsi dire, constituée, que l'opposition *nécessaire* et métaphy-

sique entre la vérité et l'erreur, entre le bien et le mal, qui a commencé avec l'être lui-même, et durera autant que lui, est devenue extérieure et physique, et que la France, où cet état infernal s'est un moment rendu visible, enivrée *d'un vin de prostitution* et comme transportée par une fureur surhumaine, a envoyé ses principes, ses soldats et ses exemples à l'extinction de toute vérité, au renversement de tout ordre, et menacé de l'état sauvage l'Univers civilisé.

Le pouvoir de l'anarchie est détrôné, et les armées de l'athéisme ne sont plus; mais les exemples survivent aux succès et les principes aux exemples. Une génération a commencé dans la haine du pouvoir et dans l'ignorance des devoirs; elle transmettra aux âges suivants la tradition funeste de tant d'erreurs accréditées, le souvenir contagieux de tant de crimes impunis; et les causes de désordre, toujours subsistantes au milieu de la société, y reproduiront tôt ou tard leurs terribles effets, si les pouvoirs des sociétés n'opposent à ce profond système de destruction leur force infinie de conservation, si pour rendre à leur action sociale son efficace toute-puissante, ils ne reviennent à la constitution naturelle des sociétés; si enfin ils ne déploient toute la force des institutions publiques, pour combattre, pour arrêter les funestes effets des institutions occultes [1].

C'est surtout en France qu'il est possible, qu'il est nécessaire de ramener le pouvoir et ses ministres à leur constitution naturelle, c'est-à-dire, de constituer la société. La France a toujours servi de modèle en bien comme en mal aux autres nations; et seule peut-être en Europe, elle est dans la situation où doit être une société pour se constituer définitivement ou parfaitement, parce qu'elle est, je crois, la seule qui soit parvenue aux limites que la nature a marquées à son territoire. Une nation arrivée à ce point ne doit plus, ne peut plus même avoir d'ambition que celle de s'y maintenir, ni se constituer

[1] Lisez les Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme, par Barruel.

qu'en état défensif contre l'ennemi du dehors, et plus encore contre l'ennemi intérieur, l'esprit d'orgueil et de révolte qui, enchaîné, mais jamais détruit, toujours présent à la société parce qu'il est toujours vivant dans l'homme, entretiendra jusqu'à la fin, dans le sein de la société, comme dans le cœur de l'homme, une guerre intestine et opiniâtre. Car, qu'on ne s'y trompe pas : la société est un véritable état de guerre, de la vertu contre l'erreur, du bien contre le mal, de la nature qui veut la société de tous, contre l'homme qui tend à s'isoler de la société, ou plutôt à se faire à lui seul sa société, et le nom de *Dieu des armées* que prend l'Être créateur et conservateur du genre humain, ne signifie que le Dieu des sociétés.

Nous touchons à une grande époque du monde social. La révolution religieuse et politique à la fois, comme l'ont été toutes les révolutions, est une suite des lois générales de la conservation des sociétés, et comme une crise terrible et salutaire par laquelle la nature rejette du corps social les principes vicieux que la faiblesse de l'autorité y avait laissé introduire, et lui rend sa santé et sa vigueur première.

Ainsi, la révolution rendra au pouvoir en France la force nécessaire pour conserver la société, cette force qu'il avait perdue à mesure qu'il en avait méconnu les véritables agents, et quelquefois exagéré l'action. « Les troubles ont toujours » affermi le pouvoir », dit Motesquieu, qui observe le fait sans remonter au principe. Ainsi, la révolution ramenera l'Europe à l'*unité* religieuse et politique, constitution naturelle du pouvoir de la religion, et du pouvoir de l'État, dont l'a écartée le traité de Westphalie. C'est en effet dans ce traité à jamais célèbre que fut posé, pour la première fois, et en quelque sorte consacré le dogme *athée* de la souveraineté religieuse et politique de l'homme, principe de toutes les révolutions, germe de tous les maux qui affligent la société, *abomination de la désolation dans le lieu saint,* c'est-à-dire, dans la société soumise à la souveraineté de Dieu. Ce fut alors que les chefs des nations, réunis dans l'acte le plus solennel qu'il y

ait eu depuis la fondation de la société chrétienne, reconnurent l'existence publique et sociale de la démocratie politique dans l'indépendance illusoire de la Suisse et des Provinces-Unies, et celle de la démocratie religieuse dans l'établissement public de la religion réformée et du corps évangélique [1], et légalisèrent ainsi en Europe des usurpations de pouvoir religieux et politique qui n'avaient jusque-là reçu qu'une sanction provisoire et précaire dans les États partiels.

Les traités qui, tôt ou tard, mettront fin à la guerre présente seront, quelle qu'en soit l'époque, rédigés dans des principes tout opposés. On y préparera l'abolition de tous les gouvernements *populaciers*, la constitution de l'Europe en grands États, peut-être même le renversement du mur de séparation, qu'une politique égarée par des haines de parti, avait élevé entre certains peuples et l'ancienne croyance de l'Europe chrétienne. Déjà nous voyons en Angleterre l'opposition à l'unité religieuse s'affaiblir, en même temps que par l'accession de l'Irlande, et peut-être par d'autres événements qui se préparent, elle devient plus monarchique. La Russie, lasse du despotisme qui, comme dit Montesquieu, *lui est plus pesant qu'aux peuples mêmes*, s'élève à la constitution *une* et naturelle du pouvoir politique par la loi de la succession récemment promulguée; l'on aperçoit en même temps dans son gouvernement des dispositions non équivoques à se réunir à l'unité religieuse, à entraîner peut-être l'Orient dans son retour; enfin, dans la

[1] On appelle ainsi dans la constitution germanique la ligue des princes protestants.

M. Davaux, un de nos plus habiles négociateurs à la paix de Munster, quoique chargé par sa cour de défendre les intérêts des protestants d'Allemagne, ne voulut jamais leur donner le titre d'*évangéliques à moins*, écrivait-il, *que ce ne soit pour avoir détruit l'Évangile, comme on donne à Scipion le titre d'Africain pour avoir soumis l'Afrique*.

On sait qu'Innocent X, par sa bulle du 26 novembre 1648, déclara nul tout ce qui s'était fait à Munster et à Osnabruch au préjudice de la religion catholique. Le temps, ce révélateur de toute vérité, a déjà justifié la sagesse de la cour de Rome, ou plutôt la prévision de la religion, et la chute des démocraties politiques annonce celle des démocraties religieuses.

France même, le pouvoir plus *un* cesse de persécuter la religion plus *une*, en attendant qu'il puisse lui prêter son appui; et chaque événement de cette époque à jamais mémorable hâte la révélation universelle de cette vérité fondamentale de la science de la société : que *hors de l'unité religieuse et politique, il n'y a pas de vérité pour l'homme, ni de salut pour la société.*

Le génie le plus vaste, peut-être, qui ait paru parmi les hommes, Leibnitz, qui vivait au commencement de ce siècle, et qui, placé entre les revers qui affligèrent la vieillesse de Louis XIV et les troubles qu'annonçait la minorité de son successeur, osait au temps du plus grand épuisement de la France, prédire sa grandeur future, et écrire à son ami Ludolphe ces paroles remarquables : « Voulez-vous que je vous » dise plus clairement ce que je crains? C'est que la France » réduisant sous sa domination tout le Rhin, ne retranche » d'un seul coup la moitié du collége des électeurs, et que les » fondements de l'empire étant détruits, le corps lui-même » ne tombe en ruine....... » Leibnitz traçait dans ses *Nouveaux Essais sur l'entendement humain*[1] ces lignes non moins prophétiques : « Ceux qui se croient déchargés de l'importune » crainte d'une providence surveillante et d'un avenir menaçant, lâchent la bride à leurs passions brutales et tournent » leur esprit à séduire et à corrompre les autres; et s'ils sont » ambitieux et d'un *caractère un peu dur,* ils seront capables » pour leur plaisir ou leur avancement de *mettre le feu aux* » *quatre coins de la terre,* et j'en ai connu de cette trempe...... » Je trouve même que des opinions approchantes s'insinuant » peu à peu dans l'esprit des hommes du grand monde qui » règlent les autres, et d'où dépendent les affaires, et se glissant dans les livres à la mode, disposent toutes choses *à la* » *révolution générale dont l'Europe est menacée.....* Si l'on se

[1] Ce profond philosophe faisait très-peu de cas de la métaphysique de Locke, qu'il trouvait *très-mince* sur la nature de l'âme.

» corrige encore de cette maladie d'esprit épidémique dont les » mauvais effets commencent à être visibles, les maux seront » peut-être prévenus; *mais si elle va croissant, la Providence » corrigera les hommes par la révolution même qui en doit » naître :* car quoi qu'il puisse arriver, *tout tournera toujours » pour le mieux en général*, au bout du compte... (*Esp. de » Leibn.*). » C'est-à-dire, pour le perfectionnement du général ou de la société, opinion conforme au système de ce grand homme, à cet optimisme religieux et philosophique que Voltaire n'a pas compris et qu'il a ridiculisé, et que tant d'autres ont soutenu et n'ont pas expliqué.

C'est-là, et là seulement cette *perfectibilité sociale* que nous annoncent, sans la connaître, des hommes dont les opinions font rétrograder la société, au moins par leurs conséquences, jusqu'à l'état d'ignorance et de férocité, et que repoussent, sans l'examiner, des écrivains qui hâtent les progrès de la société, en défendant contre l'irruption des barbares les principes de la morale, de la raison et du goût; contradiction remarquable, et qui prouve que l'erreur et la vérité ne sont souvent que le même objet vu de deux points différents. Certes, les adversaires de la *perfectibilité* sont excusables de la méconnaître, lorsqu'elle leur est présentée par des hommes qui en morale, en politique, en littérature prennent le monstrueux et l'*inouï* pour le nouveau, qui croient avancer, lorsqu'ils ne font que tourner dans un cercle d'erreurs et de folies renouvelées des Grecs, et ne voient de bonheur pour les peuples que les richesses, et de progrès dans la société que les arts.

Je me hâte de passer à l'exposition des principes sur lesquels la société est fondée. Ils sont abstraits comme les principes de toute science : s'ils n'étaient pas abstraits, ils ne seraient pas généraux : s'ils n'étaient pas généraux, ils ne seraient pas principes; mais l'application sera toujours à côté de la théorie, et les faits particuliers, sans cesse ramenés, rendront sensibles les vues générales.

CHAPITRE II.

DU POUVOIR SUPRÊME OU DE LA SOUVERAINETÉ.

J'appelle POUVOIR sur la société l'être, quel qu'il soit, qui *veut* la conservation de la société, et qui *fait* pour sa conservation, l'être qui manifeste une *volonté*, et commande une *action* conservatrice de la société; l'être, en un mot, qui a, dans la société et pour la société, le VOULOIR et le FAIRE.

Cette définition convient à toutes les opinions, et elle est reçue par tous les publicistes qui distinguent le *pouvoir* en *législatif* ou qui *veut*, et en *exécutif* ou qui *fait*.

Cette définition convient à tous les états de la société ; depuis la création elle-même, où un être appelé *Dieu* a, selon les théistes, *voulu* et *fait* toutes choses, *mandavit et creata sunt*, jusqu'à la simple famille, où un être, appelé *homme*, *veut* et *fait* pour la production et la conservation de sa famille.

Dans ce sens, *pouvoir* n'est pas différent de *cause*. De là vient, sans doute, que ceux qui nient l'existence de toute *cause première*, ont une secrète disposition à se soustraire à la dépendance de tout pouvoir public.

Comme l'être qui *pense* et qui *agit* a seul le *vouloir* et le *faire*, seul il *a*, ou plutôt seul il *est* pouvoir, seul il *est* cause. Les êtres que nous appelons matériels, même ceux en qui nous apercevons un instinct sans *volonté*, et des mouvements sans *action*, n'ont que des facultés, et ne sont qu'*occasion* des effets qui arrivent[1].

[1] Condillac donne aux animaux *des idées particulières et des idées abstraites*

Non-seulement l'être qui pense et qui agit est seul *pouvoir*, mais il est toujours *pouvoir*, par cela seul qu'il est pensant et agissant. Ainsi, l'homme est toujours et partout *pouvoir* sur lui-même et pour sa propre conservation, même lorsqu'il n'est pas pouvoir sur des êtres semblables à lui.

Ce pouvoir sur soi-même, le premier et le plus rare de tous, qui place l'homme, seul de tous les êtres visibles, *dans la main de son conseil;* ce pouvoir, égal chez tous les hommes, et par lequel tous les hommes quand ils ne le laissent pas usurper à leurs passions, sont véritablement *libres et égaux;* ce pouvoir sur soi, insurmontable à tout autre qu'à Dieu, qui lui laisse sa liberté, même en triomphant de sa résistance ; ce *pouvoir* constitue la dignité humaine, et rend l'homme semblable à Dieu et supérieur à la matière.

Il est à remarquer que l'homme désire plus vivement le pouvoir sur les autres, à mesure qu'il en a moins sur lui-même. De là les troubles que les méchants excitent dans la société.

J'ai parlé de Dieu, et ce mot, *signe de contradiction,* divise les hommes en deux classes, de *théistes*, qui admettent l'existence de Dieu, et d'*athées* qui la nient; car où le théiste affirme, l'athée ne fait que nier : c'est un conquérant qui ne laisse après lui que des ruines.

Ces deux opinions ont une liaison trop immédiate avec les questions qui nous occupent, pour qu'il nous soit permis de les passer sous silence.

à la vérité *en petit nombre.* Il ne peut refuser à plusieurs d'entre eux la faculté d'articuler. Je demande ce que l'homme a reçu de plus. Ce sophiste, sans imagination comme sans génie, ne sait embellir ni la vérité, ni l'erreur : sec et triste, parce que sa doctrine conduit à l'athéisme, et qu'il confond sous la dénomination commune d'*idées abstraites*, les idées générales, comme celles d'*ordre*, de *sagesse*, etc., et les idées collectives de *blancheur*, d'*acidité*. C'est là le venin de sa métaphysique, digne du succès qu'elle obtient dans les écoles modernes. Il a de la charité et de la méthode dans les idées, par la même raison qu'un homme sans fortune a de l'ordre dans ses affaires. Son frère, autre esprit faux, a rempli d'erreurs sa Politique hypothétique.

Les théistes sentent que l'homme est *volonté* et *action*. Ils observent en eux-mêmes toute volonté suivie d'une action comme de son effet, et hors d'eux-mêmes toute action déterminée par une volonté comme par sa *cause* : les *effets* sont sensibles, locaux, successifs, et disposés, suivant certaines lois, vers une fin qui est production et conservation. La *cause* ou volonté n'est ni sensible, ni locale, ni successive; on *idée* [1] la cause, on *imagine* l'effet, c'est-à-dire, qu'il fait *image* dans notre esprit, ou qu'il existe en nous une sensation; car *imaginer* ne veut dire qu'*imager*. Les théistes considèrent autour d'eux, et ils perçoivent par tous les sens un nombre immense d'effets sensibles, *imaginables* par conséquent, locaux, successifs, *ordonnés* aussi vers une fin de production et de reproduction. Ils aperçoivent donc tous les caractères d'une *action* immense, universelle, appelée *univers*, et y *idéent* par conséquent la raison d'une volonté puissante, universelle, cause première de tant d'effets.

Cette conséquence est raisonnable, puisque la raison n'est que la perception du rapport des causes aux effets et des effets aux causes, et qu'elle est bon sens ou génie, selon que les rapports qu'elle perçoit sont vastes, importants et nouveaux.

Cet être volonté universelle, cause première, a été connu de tous les peuples, et exprimé chez presque tous par un signe monosyllabique, signe le plus simple de l'idée la plus générale, c'est-à-dire, la plus simple.

Les athées reçoivent aussi par tous les sens l'*action* des objets extérieurs; mais ils ne la supposent *point fait* ou *effet*, ne

[1] Le mot *idéer* nous manquait. Nous le devons au célèbre *Massieu*, ou plutôt à son illustre maître.

Les physiologistes modernes nous disent : « La justesse de nos conceptions » dépend de l'état de notre cerveau. Donc le cerveau est la raison de la pen» sée. » Ce raisonnement est de la même force que celui-ci : « La justesse du » *tir* d'une arme à feu dépend de la rectitude du canon. Donc le canon est la » raison de l'explosion. » Le cerveau est le moyen actuel de la pensée, comme le canon le moyen de la poudre.

savent même *pas* si elle n'est pas *cause*, et n'y croient *point* de volonté : ils ne pensent, pour ainsi dire, que *négativement*, ce qui appauvrit leurs facultés intellectuelles, au point que jamais découverte utile à la société ou vaste conception n'est sortie du cerveau d'un athée ; ils croient *concevoir* une action universelle sans volonté qui la détermine, parce que, dans le vague de la rêverie, ils *imaginent* un mouvement *indéfini* sans impulsion qui le commence; mais comme la raison humaine, toujours raison, ou conséquente jusque dans ses erreurs ne saurait se fixer à une opinion qui contredit le principe fondamental de toute raison, l'éternelle et nécessaire correspondance de l'effet et de la cause, de l'action et de la volonté, les athées, non pas ceux qui affichent leur athéisme, mais ceux qui le raisonnent, tombent inévitablement dans le pyrrhonisme, nient l'effet après avoir nié la cause, nient l'action après avoir nié la volonté, nient l'univers, nient Dieu, se nient eux-mêmes. Là finit la raison humaine.

Les athées tiennent donc l'opinion *moyenne* entre les théistes qui admettent effet et cause, et les pyrrhoniens qui nient l'un et l'autre, ou plutôt qui doutent s'ils nient; et l'on peut remarquer dans plus d'un genre que les opinions *moyennes*, qu'on décore quelquefois du nom de *modérés*, germent naturellement dans les esprits *moyens* : « Esprit *d'entre-d'eux*, dit très-bien » Pascal, qui font les entendus; ce sont ceux-là qui troublent » le monde, » parce que la vérité n'est pas dans le milieu comme la vertu.

Les hommes, demande l'athée, ont-ils l'idée d'*infini*, d'*immense*, d'*éternel?* Oui. Car ces mots n'auraient pas cours dans le commerce des hommes instruits, et comme ces monnaies étrangères qu'on ne prend que pour la matière, ils ne vaudraient que par le son, si les hommes qui se les transmettent habituellement n'y attachaient une idée; et si ces mots *éternité, immense, infinité, cause première* et leurs semblables ne signifiaient pas ce qu'ils doivent signifier, il n'y aurait aucune différence à les prononcer devant des hommes sensés, ou à dire

comme le *Médecin malgré lui*, quand il veut parler latin, *ossabundus*, *potarinum*, *quipsa*, *milus*. Mais les hommes ont-ils toutes les idées, ou plutôt l'idée de tous les attributs de l'infini, de l'éternel, etc.? Non, sans doute; comme le paysan qui sait ce qu'est un cercle aussi bien qu'un géomètre, et qui en connaît même quelques propriétés, n'en connaît pas, comme le savant, toutes les propriétés; comme les géomètres eux-mêmes connaissaient le triangle et ne connaissaient pas tout le triangle avant que l'on eût trouvé la propriété du rectangle connue sous le nom du *carré de l'hypothénuse.*

On voit encore qu'on pourrait classer les athées et les théistes, en hommes à *imagination* qui ne veulent admettre que ce dont ils peuvent avoir la sensation ou l'image, et en hommes à *conceptions* qui admettent tout ce dont ils peuvent *idéer* la raison.

Les athées prétendent donc que l'homme a inventé Dieu comme un épouvantail pour asservir les peuples. On leur a répondu par des preuves tirées de la *nécessité* de l'être, qui ne sont pas à la portée de tous les esprits, ou par la considération de l'univers dont les philosophes ne veulent pas se contenter. On pourrait, ce me semble, aller plus loin et prouver, 1° que l'homme n'a pas pu inventer la Divinité, parce que l'esprit de l'homme ne peut combiner que des rapports entre les êtres déjà connus, comme son industrie se borne à varier les formes d'une matière déjà existante; qu'inventer un être serait le créer, et qu'ainsi que l'artiste le plus habile ne diffère plus du maladroit qu'en ce qu'il donne à la matière des formes plus heureuses, le philosophe le plus profond ne diffère de l'homme le plus borné qu'en ce que l'un saisit des rapports justes entre les êtres, et que l'autre les ignore. Et de là vient qu'on a trouvé à la fois chez les sauvages les plus abrutis la connaissance de quelque être bon ou méchant supérieur à l'homme, et l'ignorance des rapports de l'homme avec la Divinité.

2° Qu'un homme ne peut pas parler aux hommes d'un être qui ne peut pas être, et être entendu d'eux de manière à régler

leurs volontés et leurs actions; car on ne peut parler aux hommes que de ce qu'ils connaissent : l'homme qui instruit développe les rapports et ne donne pas des idées, et l'on ne peut pas plus faire *idéer l'impossible*, que faire *imaginer l'inexistant*[1].

3° Une autre preuve de l'existence d'un être intelligent supérieur à l'homme, preuve plus sensible et dont le développement offrirait un grand intérêt, est tirée du langage des hommes. La métaphysique moderne a fait un grand pas en prouvant que l'homme a besoin de signes ou mots pour penser comme pour parler; c'est-à-dire, que l'homme *pense sa parole avant de parler sa pensée*, et c'est ce qui fait qu'il s'énonce avec peine toutes les fois qu'il veut rendre dans une langue étrangère ce qu'il pense dans sa langue maternelle. Il en résulte que l'homme n'a pas pu inventer les signes, puisqu'il ne peut inventer sans penser, ni penser sans signes. Ici l'expérience confirme le raisonnement, puisque nous voyons constamment la faculté de parler sans exercice, lorsque la faculté d'ouïr est sans activité. Il faut donc recourir à un autre être que l'homme, pour expliquer, non la faculté d'articuler, dont les animaux mêmes ne sont pas totalement privés, mais l'art de parler sa pensée, particulier à l'homme seul et commun à tous les hommes; cette vérité sera tôt ou tard mise dans le jour qui lui convient. Depuis longtemps Jean-Jacques Rousseau y a été conduit en discutant le Roman absurde de Condillac. « La parole, dit-il, me paraît avoir été fort nécessaire » pour inventer la parole; » et de meilleurs esprits, plus exercés que le sien à ces hautes spéculations, Bonnet, Hugh-

[1] S'il n'y a en nous aucune vérité antérieure aux leçons de nos maîtres, pourquoi ne puis-je pas dire à un enfant que *la ligne droite est la plus longue entre deux points*, et bâtir sur cet axiome une géométrie inverse et *négative?* L'expérience redressera l'enfant, dira-t-on. Vous admettez donc l'idée générale d'un ordre immuable; car cette idée est le seul fondement de la certitude *générale* que nous tirons d'expériences particulières, soit qu'elles soient individuelles ou *collectives*, car le *collectif* n'est pas le *général*.

Blair et Sicard, conviennent « que les philosophes n'ont fait » encore que balbutier sur l'objet important de la formation » du langage, » et pensent, ou que le créateur a communiqué à l'homme les éléments du langage, laissant à la société le soin de les développer, ou, ce qui revient au même, que le *Créateur a fait l'homme parlant* [1].

Je reviens à la société. Les théistes la considèrent aussi comme une grande action, puisqu'elle est *sensible*, locale, successive, ordonnée, suivant certaines lois, vers une fin qui est la conservation des êtres. Toujours conséquents, ils voient une volonté sociale qui dirige cette action sociale, une cause qui produit cet effet.

Cette cause, nous l'avons appelée *pouvoir* suprême ou *souveraineté;* et ici naît le dogme de la souveraineté de Dieu, selon les uns, *potestas ex Deo est,* et celui de la souveraineté de l'homme ou du peuple, selon les autres : opinions célèbres, exclusives l'une de l'autre, puisque la raison dit qu'on ne peut pas supposer une cause première sans lui attribuer un pouvoir souverain, et que les faits prouvent que l'opinion de la souveraineté du peuple a toujours suivi ou précédé, dans un État, la propagation de l'athéisme.

S'il y a des athées qui rejettent la souveraineté du peuple, et des théistes qui l'admettent, c'est que les hommes, rarement conséquents, sont presque toujours meilleurs ou pires que leurs opinions.

Les théistes qui ne placent pas la souveraineté dans Dieu, sont les *déistes,* qui ont un nom commun avec les théistes, et des principes communs avec les athées; semblables à ces petits princes qui, placés entre des puissances belligérantes, sont tantôt pour l'une, tantôt pour l'autre, et périssent par toutes deux. Les déistes admettent le Dieu créateur, et rejettent le

[1] L'institution des sourds-muets consiste à leur faire entrer par les yeux les signes que nous recevons par les oreilles; jusque-là les sourds-muets ne pensent que par *images :* c'est ce qui fait qu'on les instruit perpétuellement par le dessin.

Dieu conservateur et législateur. C'est encore là une opinion *moyenne*.

Les théistes, ou plutôt le théisme, place donc le pouvoir suprême sur les hommes en société, hors des hommes dont il doit régler la volonté et diriger les actions, tel que ce célèbre mathématicien qui, pour soulever la terre, demandait un point d'appui placé hors de la terre; et l'athéisme place le pouvoir suprême sur les hommes dans les hommes mêmes qu'il doit contenir, et veut ainsi que la digue naisse du torrent.

Le germe de cette dernière opinion est dans une idée fausse sur la société; idée, au reste, qui devait naître dans un siècle d'*agio,* et chez des esprits que la cupidité a dirigés tous vers les spéculations mercantiles. On a joué sur les mots, et comparé la société politique, société nécessaire, à une société de commerce, qui n'est qu'une association contingente et volontaire, et l'on a prétendu que les hommes avaient mis en commun leurs *intérêts* sociaux, comme ils y mettent leurs *intérêts* pécuniaires, leur *être* comme leur *avoir*. Mais ces politiques de comptoir, qui abondent en Europe, n'ont pas fait attention que, dans une association commerçante, les hommes mettent en commun de la cupidité pour la satisfaire et de l'argent pour en gagner, au lieu que dans la société, ils mettent chacun leur cupidité, leur orgueil, leur ambition, leurs passions enfin, et qu'il doit en résulter un désintéressement général, une obéissance générale, une modération générale, une raison générale enfin qui comprime toutes les passions, et les passions de tous.

Et qu'on ne dise pas que si les hommes portent dans la société leurs passions, ils y portent aussi leur raison et leur bonté; car s'ils avaient seulement autant de raison que de passion, c'est-à-dire, autant de force qu'ils ont de faiblesse, ils n'auraient besoin d'aucun culte, d'aucun gouvernement, d'aucun état public de société. Mais la société publique est le moyen nécessaire de la conservation du genre humain, puisqu'en elle est le pouvoir qui réprime les passions destructives des hommes.

La société est donc réglée et ordonnée par la raison de l'Etre suprême, qui est dans la société, ou plutôt en qui est la société, comme dans le créateur des êtres et l'auteur des moyens nécessaires de leur conservation; et, bien loin que les hommes livrés à eux-mêmes eussent consenti à se placer dans un état qui exige le sacrifice de leurs passions personnelles, placés forcément dans cet ordre social, toujours antérieur à l'existence de chacun, puisqu'il résulte nécessairement de la multiplication de tous, ils se refusent à ce sacrifice, retiennent, chacun à part soi, cette mise commune, semblables à des associés infidèles, profitent, pour se nuire les uns aux autres, des affaires qui les rapprochent, et s'oppriment réciproquement partout où ils ne portent dans la communauté que ce qu'ils ont chacun de raison et de bonté.

Ces deux systèmes sur la souveraineté dans la société, correspondent parfaitement à deux systèmes sur la souveraineté de l'homme sur lui-même ou sur sa raison : les uns ne donnent d'autre règle à sa raison que sa raison même; les autres lui donnent, dans une loi divine, une règle supérieure à sa raison.

De là suivent, pour l'homme et pour la société, deux effets entièrement semblables; l'impossibilité de redresser la raison humaine si elle s'égare, et le peuple souverain s'il abuse de son pouvoir : et parce que tout être irréformable est nécessairement infaillible, puisqu'aucun être ne peut le faire apercevoir qu'il a failli, les mêmes philosophes ont été entraînés à soutenir la rectitude naturelle de la raison humaine, et l'infaillibilité du peuple, et en sont venus jusqu'à ces deux principes, l'un religieux, l'autre politique, textuellement avancés et hautement soutenus par les réformateurs religieux du quinzième siècle et par les législateurs révolutionnaires du nôtre; ces deux principes semblables dans le sens et même dans les termes, et dont je prie le lecteur de méditer le parallélisme : l'un,

Que la raison des hommes n'a pas besoin d'autorité visible pour régler sa croyance religieuse,

Principe de la révolution religieuse de Luther et Calvin, qui abolit l'autorité visible de l'Église, et consacre *le sens privé* et l'inspiration particulière; l'autre,

Que l'autorité des hommes n'a pas besoin d'avoir raison pour valider leurs actes politiques,

Principe de la révolution politique avancé par Jurieu contre Bossuet, et répété dans les mêmes termes à l'assemblée constituante par des orateurs qui ont péri victimes de ses conséquences.

Les théistes croient au contraire que l'intelligence souveraine donne des préceptes à la raison humaine, et la redresse si elle s'en écarte; qu'elle donne des lois aux sociétés, et les y ramène, si elles les violent, par les malheurs mêmes qui naissent de leur désobéissance.

CHAPITRE III.

DU POUVOIR SUBORDONNÉ, APPELÉ PROPREMENT POUVOIR.

Quoi qu'il en soit des deux systèmes que nous venons d'exposer sur le pouvoir souverain de *vouloir* et de *faire* pour la conservation de la société, il est vrai, et dans toutes les opinions, que les hommes ne connaissent une *volonté* que par le signe qui l'exprime, et que les sens transmettent à leur esprit, et qu'ils ne reçoivent une *action* que par ses effets sur leurs sens. Ce sont-là les conditions ou lois générales de l'union des deux substances, êtres ou facultés qui constituent l'homme, la pensée et le mouvement, la volonté et l'action, l'âme et le corps; et si cet ordre était dérangé, tous les rapports entre les hommes seraient renversés, toutes les lois illusoires et toute société impossible.

En effet, Dieu exécute sa volonté; il agit donc par les lois générales qui sont l'expression de sa volonté, comme étant le résultat des rapports entre les êtres créés; et tant que cette volonté subsiste, il ne peut rien contre ces lois, parce qu'il ne peut rien contre sa volonté. Il y a des lois générales qui gouvernent le monde sensible, ou des corps, et des lois générales qui gouvernent le monde social, le monde des intelligences. Ces lois ne peuvent pas être opposées les unes aux autres, car alors Dieu se contredirait lui-même; il n'y aurait plus ni ordre matériel, ni ordre social; il n'y aurait plus rien : car les êtres ne sont que dans un certain ordre, et en vertu de certaines lois.

C'est une loi générale de l'ordre social ou moral, que l'homme tel que nous le connaissons (et nous ne pouvons pas connaître un homme autre que nous, ni raisonner dans cette hypothèse), que l'homme, dis-je, connaisse la pensée par la parole qui l'exprime; et c'est une loi générale de l'ordre physique et du monde des corps, que cette parole soit manifestée par des signes que le son transmet à l'ouïe, ou que des figures tracées présentent aux yeux, et que cette parole soit parlée ou écrite par des êtres semblables à l'homme qui parle ou qui écrit.

Dieu, pour faire connaître à l'homme ses volontés, ne peut donc renverser les lois qui sont aussi ses volontés, et il n'y aurait plus de société possible entre Dieu et l'homme, si Dieu agissait par des lois étrangères à la nature de l'homme, et à son état présent ou futur. Dieu fera donc parler ou écrire des hommes pour instruire les hommes, et de quels autres moyens, en effet, proportionnés à la nature humaine, l'Être suprême pourrait-il se servir? Car qu'on y prenne garde, l'homme ne peut pas *imaginer* le *moyen* de l'action de la suprême puissance, parce que les sens corporels qui lui transmettent des images et des sensations, n'ont rien de commun avec l'être simple. Mais la raison de l'homme peut *concevoir* la *raison* des volontés de la suprême sagesse, parce que la raison humaine, qui n'est que la perception de la raison des êtres, est non égale, mais semblable à la suprême raison, *et faite à sa ressemblance*. Dieu ne pourrait donc instruire les hommes par lui-même, et sans la *médiation* d'êtres semblables à l'homme, qu'en parlant lui-même à toute la société; ou en éclairant chaque individu par une inspiration particulière. 1° Mais Dieu ne pourrait se faire entendre lui-même et immédiatement de tout un peuple à la fois, sans changer les lois ordinaires des sensations humaines, détruire tout libre arbitre par cette action humaine, puisqu'elle s'exercerait sensiblement sur des hommes, et surhumaine tout à la fois, puisqu'elle serait constamment contre le système de l'homme; car, comme un peuple s'éteint et se renouvelle con-

tinuellement, il faudrait supposer, à tout instant et en tout lieu, cette instruction immédiate perpétuellement subsistante dans la société pour l'instruction successive de toutes les générations; supposition évidemment inadmissible, qui, contrariant également la nature de l'homme physique et l'ordre constant des communications sociales, place l'homme hors de la société, ou la société hors du temps.

« Cette intervention extraordinaire, dit C. Bonnet, ne serait-» elle pas un miracle perpétuel? et un miracle perpétuel » serait-il bien un miracle? et une pareille intervention serait-» elle bien dans l'ordre de la sagesse? »

2° La supposition que Dieu fasse connaître ses volontés sociales ou générales à chaque individu par une inspiration particulière, laisse la société sans garantie contre l'enthousiasme qui raconte des visions, ou la fourberie qui en invente; et ce moyen individuel et privé ne peut, sans contradiction, être proposé pour règle à la société. C'est ce qui a perdu les sectes protestantes qui, à la place d'une autorité visible *parlante* et *écrivante* qu'elles ont rejetée, ont érigé le *sens privé* et l'inspiration particulière en loi générale et constante de la société; fanatisme insensé, qui peut consacrer toutes les visions et légaliser tous les forfaits!

Les deux moyens de communication immédiate de Dieu aux hommes, que nous venons d'exposer, ou d'une pensée sans parole et par inspiration à chaque homme, ou d'une parole de l'être incorporel, entendue *immédiatement* par des êtres corporels, sont donc également contraires aux lois générales de l'ordre présent et dans lequel nous vivons. Ils ne sont donc pas; et c'est proprement du fanatisme, que de supposer entre les êtres, comme le fait Jean-Jacques Rousseau, des moyens de communication hors de l'ordre naturel et constant. « Ce » que Dieu veut qu'un homme fasse, dit-il, il ne le lui fait » pas dire par un autre, il le lui dit lui-même, et l'écrit au » fond de son cœur. . . . . »
Il y a dans ce passage autant d'erreurs que de mots. Où sera

donc la règle publique et sociale des actions humaines? Chaque homme sera donc *juge de ce qui est écrit au fond de son cœur,* puisque seul il y peut lire. Et sur quelle loi la société pourra-t-elle juger celui à qui Dieu *a parlé lui-même,* ou condamner des actions dont l'homme assurera avoir lu l'ordre *écrit au fond de son cœur?* Comment dans un État, les tribunaux jugeraient-ils les coupables, si le prince n'eût intimé à ses sujets les lois, qu'en parlant à l'oreille de chacun d'eux?

Les sophistes, comme *Toussaint* et *Helvétius,* qui ont nié le pouvoir du père et les devoirs des enfants, et Jean-Jacques lui-même qui a étouffé les sentiments paternels, n'avaient donc sur ce premier objet des affections de l'homme et de ses obligations, *rien d'écrit au fond de leur cœur?* Cette *écriture* peut faire *image* dans une déclamation et arrondir une phrase; mais on ne fonde pas la société sur une métaphore, et le christianisme qui entend bien mieux les intérêts de la société, et l'ordre des relations des êtres entre eux, loin de nous livrer chacun à notre *sens privé* et à nos inspirations personnelles, nous défend d'écouter les révélations *même d'un ange,* si elles étaient contraires à la parole ou à l'écriture, expression publique de la volonté du souverain, manifestée à la société.

Cette théorie des lois générales de l'ordre moral de l'univers sur lequel je me suis étendu à dessein, est la considération la plus vaste que la méditation puisse offrir aux pensées de l'homme. Le sentiment de la constante régularité de cet ordre général est le fondement de tout ordre particulier dont l'homme ici bas est l'instrument, quand il n'en est pas le ministre, et qui fait que l'homme domestique *travaille* avec la certitude de recueillir le fruit de son labeur, et que l'homme public *agit* avec la certitude qu'il résultera du bien de son action. Je sais que des chrétiens plus pieux qu'éclairés craignent d'ôter quelque chose à la puissance divine, s'ils ne lui accordent que d'être souverainement absolue, et qu'ils voudraient encore qu'elle fût perpétuellement arbitraire; ils s'indignent dans l'amertume de leur zèle ou dans l'impatience de leur humeur,

de voir luire le soleil sur les méchants comme sur les bons; ils voudraient faire descendre le feu du ciel sur les villes coupables, et qu'une catastrophe générale punît des désordres particuliers; mais le vrai philosophe franchit par la pensée le court espace des lieux et des temps; il voit l'ordre éternel, universel, *nécessaire*, dominant tout ce qui est temporaire et local, et l'homme rebelle à ces lois constantes, ramené à l'ordre par le châtiment, s'il n'y est pas revenu par le repentir.

Les sophistes qui abusent de tout ont dit, et sous toutes les formes, que la prière que l'homme adressait à la Divinité était inutile ou même absurde, puisqu'elle ne pouvait changer les lois générales de l'univers. Sans doute, l'homme religieux ne demande pas à l'Être suprême de suspendre la marche des lois générales, mais d'arrêter les effets de ses passions et de celles des autres qui l'empêchent d'être en harmonie avec ces mêmes lois générales qui vont à la vérité sans lui, mais hors desquelles il ne peut lui-même vivre bon et heureux. Or, cette demande est raisonnable; parce que les passions humaines peuvent être changées ou comprimées; puisqu'elles ne sont réglées par aucune loi, et qu'elles agissent même contre toutes les lois. Dieu, dira-t-on, connaît nos besoins. Sans doute, mais il veut que nous les connaissions nous-mêmes, puisque c'est la première condition nécessaire pour être soulagé; il veut surtout, que nous implorions son secours; et ce rapport du sujet au pouvoir est lui-même une loi générale de l'ordre social, comme le rapport du pouvoir au sujet. Au reste, il est conséquent que ceux qui nient que Dieu ait parlé aux hommes, ne veuillent pas que l'homme parle à la Divinité, et] qu'ils ne connaissent plus de devoir, là où ils ne voient pas de *pouvoir*.

Dieu emploie donc des moyens dans l'ordre de la nature humaine, pour intimer aux sociétés humaines ses volontés suprêmes; il se sert d'un être humain pour parler aux hommes, parce qu'il est *naturel*, c'est-à-dire, dans l'ordre des communications établies, qu'*un* homme parle pour que *tous* entendent, qu'*un* homme commande pour que *tous* obéissent; et il est

naturel encore et conforme aux perceptions de notre raison, que cet homme envoyé de Dieu pour instruire ses semblables, accrédite auprès d'eux sa mission divine, et que toujours conformément à la *nécessité* de la correspondance entre la volonté et l'action, il paraisse le ministre d'une action divine, puisqu'il s'annonce comme l'organe des volontés divines [1].

[1] La question particulière de l'action divine ou des *miracles, signe auquel on contredit*, ne peut pas en être une entre les théistes et les athées, puisqu'elle rentre dans la question générale de l'existence de Dieu. Elle est donc uniquement agitée entre les théistes; mais elle serait aujourd'hui plus éclaircie, peut-être, si l'on eût proportionné l'attaque à la défense, si l'on eût senti que rien n'était plus propre à établir la vérité des faits de ce genre que d'en prouver la *nécessité*, je veux dire, la conformité aux rapports naturels des êtres en société, et aux lois générales de l'ordre qui les régit; et qu'en même temps que les uns soutenaient par l'histoire ce que les autres attaquaient avec les armes de la critique, ils eussent aussi défendu par des raisons métaphysiques ce que l'on combattait par des arguties de dialectique.

Cette discussion eût prouvé qu'il y a une raison plus générale, *plus de raison* par conséquent, pour croire, dans une hypothèse donnée, un fait surhumain, que pour croire un fait purement humain; et c'est uniquement et précisément ce qui fait que les mêmes hommes, des hommes sages, qui ont versé leur sang pour la croyance de l'un, n'auraient mis assurément aucun intérêt à soutenir l'autre.

En effet, étant donnée la raison la plus générale possible, la raison de l'établissement de la société religieuse universelle (et elle existe sous nos yeux), je *conçois* la raison d'une *guérison* instantanée que le législateur donne en preuve de la vérité de sa doctrine, et j'*idée* un rapport juste et naturel entre *action* forte et *volonté* sage. A la vérité, je ne vois rien, pas même de succession de temps, entre la volonté et l'action, entre le commandement du médecin et la guérison du malade; et là où je *conçois* par ma raison une raison générale, et la plus générale possible à cette volonté, je n'*imagine* pas, par aucune entremise de mes sens, le moyen particulier de cette action.

Dans la guérison successive de la même maladie par les voies ordinaires, je *conçois* une raison, celle de rétablir un homme d'une infirmité physique, raison individuelle et particulière, si je la compare à celle du rétablissement de l'humanité même de l'état d'ignorance et d'erreur. Je vois, il est vrai, entre la volonté et l'action, le médecin et le patient, un *milieu* ou *moyen* : ce sont des paroles, des *opérations*, des remèdes, de temps enfin pour tout cela; mais ce serait une grande erreur de croire que j'en conçoive davantage la raison de tant de parlage, d'instruments et de matières; c'est-à-dire, leur rapport avec l'effet produit, et la cessation plus ou moins prompte de cet état de mon corps appelé *fièvre*, inaccessible même aux conjectures; ni que les

Ainsi *nécessité* (on sait que ce terme ne signifie en philosophie que la conformité aux rapports naturels des êtres), *néces-*

chimistes et les botanistes aient au fond une autre *raison* à donner que celle de *Molière* de la question : *pourquoi l'opium fait dormir?* Et quoique mes sens perçoivent ici une succession d'hommes et de choses, bien loin d'y idéer un rapport avec l'effet produit, toutes mes idées se confondent; je ne vois plus même des rapports, et je me perds dans le vague des probabilités, lorsque j'observe que les mêmes hommes et les mêmes choses produisent, dans des cas qui me paraissent semblables, des effets opposés entre eux comme la vie et la mort, et que les malades meurent plus souvent qu'ils ne guérissent, effets dont l'un est aussi inexplicable que l'autre. Que le médecin guérisse seul à l'instant et d'un mot, ou avec une ordonnance, et le secours du temps, des hommes et des drogues, la raison humaine n'idée rien, absolument rien du rapport ou *raison particulière* du *moyen* qu'il emploie; et *toutes choses égales sous cet aspect*, elle a de plus pour croire ce fait surhumain, dans la circonstance donnée, une *raison générale* qu'elle ne peut avoir pour le fait humain, parce qu'il est évident que le législateur de la société a, pour opérer la guérison d'un malade, une raison surhumaine et bien autrement importante que celle du médecin pour traiter ses pratiques.

Le témoignage de mes sens ou des sens d'autrui, qui peuvent, avec certaines conditions, remplacer les miens (et la société et la vie entière roulent sur cette compensation), me rapportent donc des *mystères* d'un côté ou d'autre, même des prodiges, c'est-à-dire, des effets dont le rapport est inconnu avec le moyen qui les opère; et s'il y a *miracle* d'une part, c'est-à-dire, action faite pour une cause divine, générale, sociale, action où l'Être éternel agit sans succession de temps, l'Être simple sans composition de parties, l'Être infini sans disposition de lieux, il y a, pour croire ce fait *hors* de l'ordre commun des faits, mais non *contre* l'ordre général des possibilités, une raison *hors* de l'ordre commun des motifs contingents et particuliers, mais non *contre* l'ordre des idées générales et nécessaires, et la raison suffisante de croire s'y trouve abondamment; car il y a plus de raison pour croire le général que le particulier, le nécessaire que le contingent, l'être de Dieu que l'existence de l'homme.

Au reste, il est singulier que les détracteurs les plus acharnés des mystères et des miracles soient les médecins, de tous les hommes ceux qui proposent à notre simplicité le plus de mystères, et qui, à la lettre, opèrent sous nos yeux le plus de prodiges, puisqu'ils ôtent et donnent la vie par les mêmes moyens en apparence, et sans qu'ils puissent plus que nous, connaître le rapport du moyen employé à l'effet produit; et c'est ce qui a fait leur réputation de sorcellerie, dans un temps, et de science dans un autre.

La résurrection d'un mort appartient à un autre ordre de possibilités, et au système des lois générales de l'ordre futur, état qui n'est pas étranger à l'homme, puisque tous les peuples en ont eu l'idée, et qui n'est peut-être pas impénétrable à la raison humaine; et Ch. Bonnet a prouvé qu'elle peut aller

sité, 1° que le souverain donne la *mission,* 2° que le pouvoir *parle* en son nom, 3° que les sujets *entendent* ses ordres; trois lois générales, résultat des rapports de la nature physique et morale des êtres : donc trois vérités nécessaires, relatives l'une à l'autre, et absolument inséparables, que le plus profond interprète de la science de la société renferme toutes sous cette conclusion courte et pressante : *La croyance vient de l'*ouïe. *Comment entendront-ils, si on ne leur* parle? *comment leur parlera-t-on, si l'on n'est* envoyé?

Le peuple aussi, quand il exerce sa prétendue souveraineté, envoie des hommes qui se prétendent organes de ses volontés et minstres de son action, des hommes à qui il permet de *vouloir,* et surtout *de faire.* Dieu à cause de l'*incorporéité* et de la simplicité de son être, n'agit pas immédiatement et sans *médiateur,* sur l'homme sensible; le peuple par la raison contraire et à cause de sa multiplicité même, ne peut être entendu quand il parle, ni *faire* quand il se meut; et si les Hébreux persuadés de la disproportion de l'action immédiate de la Divinité à la faiblesse des organes humains, craignaient, nous dit leur historien, que Dieu leur parlât lui-même *de peur qu'ils ne mourussent,* nous savons, par une expérience récente, que la volonté du peuple souverain prononcée aussi du haut *de la montagne,* avec le bruit du tonnerre et le fracas de l'orage, donne infailliblement la mort à la société où elle se fait entendre.

Les livres révérés des chrétiens confirment par leurs récits, et le paganisme par ses fables, cette croyance de l'univers, que la Divinité incorporelle manifeste sa présence à la société

loin sur ce sujet. Au reste, les sophistes eux-mêmes n'ont pas cru que la durée *indéfinie* de la vie de l'homme, prodige à peu près du même ordre que sa résurrection, fût contraire aux lois générales de la nature humaine, puisque Condorcet espère et annonce, dans un ouvrage posthume, qu'on découvrira quelque jour le secret, il n'ose pas dire de ne pas mourir, mais de *prolonger indéfiniment son existence.*

des êtres corporels, par l'entremise d'êtres semblables à eux, et le raisonnement en établit la nécessité [1], je veux dire la conformité à l'ordre constant et aux lois générales de notre nature.

Ces êtres humains, organes des volontés souveraines dans la société, et ministres de l'action souveraine, s'appellent proprement *pouvoir,* puisqu'ils ont le *vouloir* et le *faire* sur la société; et l'on dit effectivement le *pouvoir* en parlant des chefs visibles de toute société : pouvoir paternel, ecclésiastique, politique, etc.; mais ce pouvoir est subordonné au pouvoir suprême du souverain, Dieu ou peuple, puisqu'il ne fait, après tout, que manifester sa volonté suprême, et exécuter en son nom son action suprême.

Or, je vais plus loin, et j'avertis ici le lecteur de chicaner opiniâtrément le principe, de peur d'être forcé d'admettre la conséquence.

Le pouvoir existe donc, sous un nom ou sous un autre, dans toute société; mais j'avance comme un fait : *Que l'unité même physique de pouvoir existe toujours dans toute société, c'est-à-dire, qu'il n'y a jamais qu'un seul homme à la fois qui énonce une volonté, et commande une action dans la société.* Ainsi le fait prouve l'unité physique, comme la raison démontre la nécessité de l'unité morale; car elle dit, que s'il y avait à la fois dans la société deux volontés et deux actions, il y aurait bientôt deux sociétés.

Je n'ignore pas que les apparences et le langage usuel sont contraires à cette assertion; mais il faut dans les sciences morales, comme dans les sciences physiques, corriger le témoignage des sens, expliquer les apparences, et remonter aux éléments du langage. « L'homme sage, dit le Prophète, ne

[1] *Nécessaire,* en métaphysique, ne veut pas dire *obligé,* mais tel qu'il ne peut être autrement sans choquer la nature des êtres. Ainsi, l'amour d'un fils pour son père est *nécessaire* ou conforme à la nature de ces êtres; mais il n'est pas *obligé,* puisque plusieurs enfants se refusent à cet amour.

» jugera pas toujours sur le rapport de ses yeux ou de ses » oreilles [1]. »

1° A commencer par la société domestique ou la famille, il est évident qu'un homme unique est *pouvoir,* et qu'il ne peut y en avoir deux. Les lois de la nature physique établissent la nécessité de cette unité physique, et les lois de la nature sociale qu'on appelle les lois politiques et civiles, surtout les lois romaines, la confirment et l'étendent. Quelques sophistes ont méconnu le pouvoir domestique ou paternel, et des lois rédigées sur leurs systèmes ont porté atteinte à ce pouvoir, le premier dans l'ordre du temps, de tous les pouvoirs humains, et supposant *égaux* entre eux des êtres qui ne sont que *semblables,* ont brisé le pouvoir marital, et affaibli, anéanti même le pouvoir paternel. Les mêmes hommes, entraînés par les mêmes principes, ont méconnu la nature du pouvoir public, et comme ils avaient soustrait les enfants dès l'âge des passions à l'autorité domestique, ils ont soustrait les peuples à l'autorité publique dans la crise des révolutions, en leur permettant de s'insurger contre le pouvoir, et même de le déposer; et ils ont ainsi légalisé la révolte dans la société domestique, et la révolte dans la société publique, état affreux, impossible même de société, et le *nec plus ultrà* du désordre social [2].

2° L'unité physique de pouvoir est évidente dans la monarchie, puisque *monarchie* ne veut dire qu'*unité de pouvoir.* Il est intéressant de remarquer que la nature de l'homme-pouvoir est exprimée à découvert dans les langues des peuples du nord de notre continent, qui, seuls dans l'univers connu, forts de la nature et de ses lois, conservèrent la simplicité native de leur langue antique et la sagesse de leur constitution

[1] *Non secundum visionem oculorum judicabit, neque secundum auditum aurium arguet.* Isaïe.

[2] On sait que les Romains renfoncèrent le pouvoir domestique à l'instant où par leur révolution politique ils affaiblissaient le pouvoir public. Nous avons fait tout le contraire. Aussi les Romains conservèrent longtemps leurs mœurs, et nous avons achevé de perdre les nôtres.

primitive, contre l'*artifice* de la langue des Romains, et les combinaisons laborieuses de leurs institutions démocratiques.

Dans toutes les langues d'origine scytique, celtique, germanique, teutonne, etc., et depuis la Moselle jusqu'au Kamtschatka, l'homme revêtu du pouvoir public s'appelle *Kœnig, King, Kan, Chagan, Kien,* mots qui ont tous pour racine le verbe *Kœnnen,* qui, dans leur langue, signifie *pouvoir,* et que ces peuples disent familièrement l'*homme qui peut,* comme nous disons, emphatiquement, *potentat.* Il n'est pas inutile d'observer que ces langues paraissent n'être que les diverses dialectes d'une langue extrêmement ancienne de la haute Asie : berceau des hommes et des sociétés. L'étymologie et la remarque sont de Leibnitz.

3° L'unité physique de pouvoir est certaine même dans les États populaires, aristocratiques ou démocratiques; car c'est au fond le même gouvernement. Le nombre des hommes qui prétendent au pouvoir ou l'exercent, peut importer beaucoup à la tranquillité d'un État, mais il ne change rien à la nature de sa constitution.

J'ai honte d'énoncer une vérité aussi simple : mais à travers toutes les formes dont se compose la législation dans un État populaire, le nombre de ses députés est le *partage* de ses orateurs, je ne vois *qu'un* homme qui propose une loi et des hommes qui l'acceptent; car si deux voulaient la proposer à la fois, il faudrait, de nécessité physique, *donner la parole* à l'un et l'ôter à l'autre. Une assemblée législative n'est donc à la lettre et physiquement qu'une *loterie* de pouvoir où on le tire à chaque délibération. L'avis qui prévaut et qui passe en loi, est une *volonté* qui dirige l'*action* du gouvernement. Celui qui l'a émis a donc eu réellement, dans ce moment et pour cette circonstance, le *vouloir* et le *faire.* Il a donc été le *pouvoir* du jour et du moment; et que le *vote* ait été public ou secret, qu'on ait voté par *appel nominal* ou par *assis et levé,* il a prononcé entre les votants, comme le *Roi en son conseil.* Quand un homme propose une loi et qu'un autre la combat, le pouvoir

est incertain entre eux; et s'il la modifie, et que la loi passe avec la modification, ce sont deux pouvoirs qui se sont rapidement succédé, puisque ce sont deux volontés qui sont chacune devenues *loi.*

Voilà pourquoi toute assemblée doit être en nombre impair, ou avoir la faculté de s'y réduire en cas de partage, et qu'on suppose même ce nombre impair là où il n'est pas, en supposant un votant qui n'existe point, ce qu'on appelle donner à quelqu'un la voix prépondérante, car le nombre impair est celui où l'*unité* excède, *domine :* sans cela, cent mille opinions pourraient ne jamais devenir une volonté, cent mille bras ne jamais faire une action, et cent millions d'hommes ne jamais former une société. C'est ce que dit ou veut dire Montesquieu : « Le peuple est monarque par ses suffrages, qui sont ses vo- » lontés. Ce monarque a toujours trop ou trop peu d'action : » quelquefois avec cent mille bras, il renverse tout; quel- » quefois avec mille pieds, il ne va que comme un insecte. »

On voit la raison des troubles éternels dont les États populaires sont agités. *Là où chacun peut à son tour être pouvoir, il est impossible que plusieurs à la fois ne veuillent être pouvoir* [1].

4° L'unité même physique de pouvoir existe nécessairement dans la société religieuse, ou la société de Dieu et de l'homme; car en admettant l'existence de l'un et de l'autre, il y a entre l'être volonté et action infinies, similitude, donc rapports; inégalité, donc dépendance; rapports et dépendance, donc société.

Il est évident que toutes les religions publiques, et même les sectes qui ont paru sur la terre, soit avant, soit depuis la

[1] Si l'on me reprochait de donner dans des abstractions, je répondrais qu'il n'y a rien de moins abstrait que l'unité physique. Ce reproche serait beaucoup mieux adressé aux partisans de la souveraineté du peuple. Je me rappelle qu'il parut quelques jours avant le 18 fructidor un petit ouvrage, dans lequel un homme d'esprit disait : *Le chef-d'œuvre du gouvernement représentatif est que le pouvoir y est abstrait.* Ce pouvoir abstrait a retenu cet écrivain en prison réelle pendant deux ans.

religion chrétienne, les sectateurs de *Moïse,* de *Zoroastre,* de *Confucius,* de *Mahomet,* de *Manès,* d'*Arius,* d'*Eutychès,* de *Montan,* de *Jean Huss,* de *Luther,* de *Calvin, etc.,* reconnaissent tous *un homme* pour fondateur, législateur, réformateur : car tous ces mots ont ici le même sens, soit qu'il se soit dit inspiré de Dieu, soit que ses disciples lui aient cru des lumières supérieures à celles des autres hommes; et même nos philosophes sont les échos de *Spinosa,* de *Bayle,* de *Voltaire,* de *Jean-Jacques Rousseau,* d'*Helvétius, etc.* Partout enfin l'homme qui soumet la volonté des autres hommes à ses opinions religieuses ou politiques, et leur action religieuse ou politique au culte ou au gouvernement qu'il établit; cet homme, dis-je, a le *vouloir* et le *faire* sur d'autres hommes; et quelque soit son nom, son rang et son titre, il rend les autres hommes sujets de son pouvoir.

Cette unité physique de pouvoir, cet être humain existe dans la religion chrétienne, que ses *fidèles* regardent comme le développement et la perfection du théisme; et ils ont, à ce sujet, une croyance fort ancienne et fort répandue. Cette croyance a une raison; car rien n'est sans une raison d'être, et voici celle qu'ils en donnent.

Le pouvoir existe comme un rapport entre le souverain et le sujet, pour les unir tous deux, les rendre *uns* de volonté et d'action, en conformant la volonté faible, imparfaite, variable, contingente du sujet à la volonté parfaite, générale, nécessaire du souverain, et rendre l'action conservatrice du souverain réellement présente et sensible au sujet.

Le pouvoir est donc *milieu, moyen, médiateur,* car tous ces mots sont synonymes entre le souverain et le sujet; lien de l'un à l'autre, il doit *participer* de l'un et de l'autre; il doit être l'un et l'autre, pour les unir tous deux : et comme la raison conçoit qu'un corps peut seul être moyen de *continuité* entre deux corps, elle dit avec la même clarté qu'un être esprit et corps peut seul être moyen d'*union* entre un esprit et des êtres esprit et corps. Ici le souverain est *Dieu,* le sujet est *homme;*

le pouvoir sera donc *Dieu-homme* rapport du souverain au sujet, non pas *forcé,* mais *nécessaire,* c'est-à-dire conforme aux rapports naturels entre les êtres dans la société, et aux lois générales de leur union. Mais si la raison de l'homme, semblable à la raison suprême, conçoit la raison de cet Être divin, ses sens, trop disproportionnés à la puissance infinie, ne rapportent rien à sa pensée qui puisse lui faire *imaginer* le moyen de cette prodigieuse opération.

Tel est l'être *Dieu-homme,* que les chrétiens reconnaissent et révèrent comme le législateur et le pouvoir de la société générale ou *catholique,* suivant la force du mot grec [1], *être-lien,* ou *médiateur* entre deux êtres, *mediator unius non est;* entre deux êtres *semblables,* mais *inégaux,* qui puisse les *unifier* en quelque sorte en *divinisant* l'homme et *humanisant* Dieu même, c'est-à-dire, en rendant les volontés humaines conformes à la volonté divine, et l'action divine ou le culte, semblable en quelque sorte à l'action humaine, sensible et extérieure comme elle, *in similitudinem hominum factus et habitu inventus ut homo,* qui fasse ainsi, que l'homme connaisse Dieu ou répare le crime de l'avoir méconnu, empêche que Dieu, par l'opposition nécessaire, invincible qu'il a à toute imperfection, ne détruise l'homme, et conserve ainsi *rédempteur, réparateur, libérateur* de l'homme, Dieu à l'homme et l'homme à Dieu.

Les chrétiens soutiennent que cette croyance, *inimaginable* dans ses moyens, est non-seulement compréhensible ou raisonnable dans ses motifs, *rationabile obsequium,* mais qu'elle est même profondément philosophique, parce qu'elle est parfaitement conforme aux rapports naturels, ou à la raison des

[1] *Général* ou *universel* ne veut pas dire *commun,* mais *nécessaire* ou conforme aux rapports naturels des êtres. Ainsi la vérité est toujours *générale,* même lorsque l'erreur est *commune.* La religion chrétienne n'en est pas moins a religion générale ou universelle, même s'il était possible qu'il n'y eût pas de chrétiens. Ainsi les vérités mathématiques étaient des vérités générales, même avant qu'elles fussent connues des géomètres.

êtres, dont la perception claire ou obscure, bornée ou infinie, forme, ou plutôt est la raison humaine et même la raison divine.

Il y a donc (je ne parle encore que de la société religieuse) un pouvoir divin et des pouvoirs humains, comme il y a une souveraineté de Dieu et une souveraineté de l'homme.

La société soumise au pouvoir divin sera forte et durable; celle soumise au pouvoir de l'homme sera faible et variable : là, selon les chrétiens, est la raison de l'imperturbable fixité de la religion chrétienne, de son insurmontable et tranquille résistance à toutes les persécutions et à la plus destructive de toutes, celle du temps, du développement successif des vertus qu'elle enseigne, et du perfectionnement de tous les peuples qu'elle éclaire, et la raison des éternelles variations des sectes et de leur disparution insensible. En effet, la société doit être impérissable là où le pouvoir est immortel, et elle doit être changeante et périssable là où le pouvoir peut finir et n'est que celui des hommes. Celle-ci est à peine formée, qu'elle est en proie à la rivalité des hommes qui aspirent au pouvoir, et qui, avec un droit égal à *vouloir* et à *faire*, se croient tous des talents supérieurs pour *vouloir* et pour *faire*, et ne reconnaissent aucun arbitre public de leurs droits, aucun juge légal de leurs talents, aucun régulateur certain de leurs opinions, puisque le *sens privé* et l'inspiration particulière sont des dogmes fondamentaux de leur société. Ces sectes peuvent se prolonger, mais elles ne sauraient s'affermir : l'imperfection de ces pouvoirs humains entraîne nécessairement vers le néant la société qu'ils ont fondée. Avec le temps, on juge le législateur; l'enthousiasme se refroidit, l'illusion se dissipe, l'homme seul reste et paraît, et comme fait dire Voltaire au plus célèbre de ces fondateurs de religions humaines :

Mon empire est détruit si l'homme est reconnu.

Or, ce sont des faits; et déjà l'Europe voit la religion chré-

tienne renaître, pour ainsi dire, de ses cendres, et les sectes rivales descendre lentement au tombeau. L'indifférentisme introduit par la philosophie ne tuera que l'erreur.

Il nous reste quelques réflexions à faire sur le système social des chrétiens.

Ce système s'accorde parfaitement avec ce que nous avons dit de l'origine du pouvoir, organe des volontés du souverain, et ministre de son action, puisque l'Homme-Dieu, que les chrétiens révèrent comme le législateur et le *pouvoir* de leur société, dit en mille endroits, en parlant de lui-même, *qu'il n'enseigne rien que ce qu'il a appris de son Père, qu'il ne fait pas sa volonté, mais la volonté de celui qui l'a envoyé;* et ailleurs, *que tout pouvoir lui a été donné au ciel et sur la terre;* et que les premiers et les plus savants interprètes de sa doctrine, ministres de son pouvoir, disent de lui en mille manières, que toute *paternité* (c'est ainsi qu'ils appellent le pouvoir) *tire son nom et son titre de lui au ciel et sur la terre;* c'est-à-dire qu'il est la source et le type de tout pouvoir divin et humain.

Ici se présente d'elle-même une réflexion d'une haute importance.

La raison ne peut pas admettre le système des chrétiens, et supposer au milieu de la société des êtres pensants, un pouvoir pareil à celui d'un Homme-Dieu parlant et agissant dans la société au nom de Dieu même, sans observer des effets généraux, proportionnés à la grandeur et à la perfection d'une cause aussi générale. Si ce pouvoir n'a pas toujours été *réellement présent* à la société, son influence, depuis qu'il a daigné se manifester aux hommes, a dû être sensible sur le perfectionnement de la société et le sort de l'humanité même. La question ainsi posée se réduit à des faits sociaux ou généraux, c'est-à-dire, extérieurs et visibles. Or, on peut avancer comme un fait évident de nos jours, après la longue expérience que l'univers a faite du christianisme, comme un fait dont la certitude est une démonstration historique de la vérité de la religion chrétienne, *qu'à considérer les temps anciens et*

modernes, il y a oppression de l'humanité dans toute société politique et religieuse où il n'y a pas connaissance, adoration et culte de l'Homme-Dieu.

Qu'on y prenne garde : je dis l'humanité, et non pas l'homme; c'est-à-dire, que l'oppression est dans les lois, même lorsqu'elle n'est pas dans les mœurs; qu'elle est dans l'état public (religieux ou politique) de la société, même lorsqu'elle n'est pas dans son état domestique ou dans la famille : ce qui veut dire que l'oppression de toutes les faiblesses de l'humanité, de la faiblesse du sexe par le divorce, la polygamie, la prostitution religieuse; de la faiblesse de l'âge, par l'exposition publique ou le meurtre des enfants, les amours infâmes, etc.; de la faiblesse de la condition, par l'esclavage, les jeux sanglants de l'arène, la mutilation, les sacrifices du sang humain, l'anthropophagie, l'oppression morale, par les absurdités de l'idolâtrie, du mahométisme, de la divination, des sortiléges (car les peuples toujours deviennent crédules en cessant d'être croyants); que toutes ces oppressions, dis-je, ont pesé légalement et sans réclamation, et pèsent encore sur l'humanité, toutes à la fois ou seulement quelques-unes, dans toutes les nations qui n'ont pas été ou qui ne sont pas chrétiennes, et même *se retrouvent et s'aperçoivent encore aujourd'hui, quoique sous des formes plus adoucies, chez tous les peuples qu'une fausse philosophie a écartés de la pureté et de la perfection du christianisme.*

Les ignorants qui vont sans cesse exagérant les désordres des chrétiens et les vertus des sages du paganisme, ne s'aperçoivent pas qu'ils ne remarquent des vices chez les chrétiens, que parce que la société chrétienne est essentiellement vertueuse, comme ils ne remarquent des vertus ailleurs, que parce que les autres sociétés sont essentiellement vicieuses En effet, chez les chrétiens, si le désordre est dans les mœurs, l'ordre est dans la loi sur laquelle l'autorité peut et doit toujours redresser les mœurs : au lieu que chez les peuples idolâtres ou non chrétiens, lors même que les mœurs sont

réglées, le déréglement est dans la loi à laquelle les mœurs finissent toujours par se conformer; car la loi corrompt, par ce qu'elle ne défend pas, comme par ce qu'elle ordonne. C'est ce qui fait que chez les Romains la loi qui permettait le divorce, triompha enfin des mœurs qui le repoussaient. Les anciens disaient : *Quid leges sine moribus vanæ proficiunt?* parce que dans leur état imparfait de société, des mœurs devaient corriger les lois vaines, puisqu'elles étaient corruptrices; et nous devons dire : *Quid mores sine legibus....?* parce que dans notre état parfait de société des lois sages sont et doivent être la règle de mœurs corrompues, puisque l'état public, ou la société régie par les *lois*, doit protéger, défendre et conserver l'état domestique ou la société régie par les *mœurs* : et si les mœurs ne sont pas meilleures dans les États chrétiens, c'est uniquement la faute des hommes dépositaires des lois, règle inflexible des mœurs; et les révolutions sont, à la fois, le résultat nécessaire et le châtiment exemplaire de leur négligence. Ainsi, l'enfant chrétien ne naît pas avec plus de lumières que l'enfant idolâtre : l'homme chrétien ne vit pas avec moins de passion que l'homme païen ou mahométan. Peut-être même qu'un plus grand développement de son intelligence et un frein plus présent et plus sévère à ses actions, rendent ses passions plus industrieuses et plus irritées, et augmentent ainsi la force de son âme en ajoutant à l'activité de ses désirs; mais la société chrétienne est meilleure que la société qui ne l'est pas, et l'enfant naît et l'homme vit au milieu d'un état de choses où il trouve le pouvoir, c'est-à-dire, la volonté qui fait *vouloir* le bien, et la force qui le fait *accomplir*. S'il y a des désordres dans les mariages entre chrétiens, il n'y a pas d'adultère légal ou de divorce; s'il y a des enfants abandonnés, ou même victimes inconnues de l'incontinence, il n'y a plus d'exposition publique et d'infanticide *légal* [1]. S'il y a des hommes opprimés par la violence, il n'y a

[1] On a vu récemment une atteinte portée à la loi qui punit de mort ce

plus d'esclaves par la loi [1]; s'il y a des rivalités entre les peuples, il n'y a plus, comme l'observe Montesquieu, de droit barbare de guerre; enfin, s'il y a des passions violentes sur la terre, il n'y a plus dans les États chrétiens de lois injustes et oppressives, hors dans ceux où les doctrines philosophiques les ont introduites, malgré la religion chrétienne.

Je me résume : la souveraineté sur la société est dans Dieu selon les uns, dans le peuple selon les autres. Le pouvoir religieux ou politique sur la société est dans un être humain, organe de la volonté du souverain, et ministre de son action. Ici, Jean-Jacques Rousseau est tombé dans une contradiction manifeste. « Pour que le gouvernement soit légitime, dit-il, » il ne faut pas que le gouvernement (c'est-à-dire, le pouvoir) » se confonde avec le souverain, mais qu'il en soit le mi- » nistre. Alors la monarchie elle-même est république. » Rien de plus vrai. Mais cet écrivain, en faisant du peuple ou des hommes le pouvoir ou le gouvernement, confond visiblement le pouvoir et le souverain, et détruit ainsi la légitimité du gouvernement qu'il veut établir, au lieu que ceux qui regardent Dieu comme le souverain, et un être humain comme le pouvoir mettent évidemment entre le souverain et le pouvoir cette distinction qui constitue, selon Rousseau et la raison, la légitimité de la société.

Ici se présente une haute question : Le pouvoir est-il institué par les sujets, et y a-t-il entre les sujets et le pouvoir un pacte ou contrat social? Non. 1° Il n'y a pas de pacte social dans la famille entre le père et les enfants qui ne naissent pas volontairement de tel homme plutôt que de tel autre.

2° Il n'y a pas de contrat social dans la société religieuse, ni dans la religion chrétienne où le pouvoir Homme-Dieu est d'une nature supérieure aux hommes, ni dans les autres re-

crime invisible presque toujours à l'œil de la justice; car, ce n'est que la religion du *baptême* qui a fait cesser dans les États cette horrible coutume.

[1] Les maîtres en Amérique n'ont point droit de vie et de mort sur leurs esclaves, différence qui ne permet pas de comparaison avec l'esclavage ancien.

ligions où l'acquiescement aux opinions d'un homme est involontaire, puisqu'il est l'effet d'une conviction quelconque, coupable sans doute, lorsqu'elle est le fruit d'une ignorance volontaire dans les uns, ou d'une indocilité présomptueuse dans les autres.

3° Il n'y a pas de contrat social dans la société politique. 1° Il n'y a pas lieu au contrat avant l'institution du pouvoir; car il faudrait pour cela que l'institution du pouvoir fût arbitraire. Or, le pouvoir est *nécessaire;* il ne dépend pas de la société de l'admettre ou de le rejeter, puisqu'une société ne peut exister sans pouvoir. Bien plus, une loi, ne fût-ce que celle qui réglerait les formes à suivre pour faire la loi; un homme, ne fût-ce que celui qui l'aurait proposée, aurait toujours précédé cette prétendue institution du pouvoir, et le peuple aurait obéi avant de se donner un maître. *Bien loin,* dit M. Bossuet, *que le peuple en cet état* (sans loi et sans pouvoir) *pût faire un souverain, il n'y aurait pas même de peuple.*

2° Il n'y a pas lieu au contrat après l'institution du pouvoir, puisqu'il n'y a plus alors entre les parties cette égalité nécessaire pour la validité du contrat, et qu'il n'y a plus entre le *pouvoir* et le *sujet* d'autre rapport naturel que celui de la dépendance. Les sujets doivent au pouvoir, mais le pouvoir doit au souverain pour l'intérêt des sujets. La raison des devoirs ne se trouve que dans le pouvoir; et c'est parce que les pères ne doivent directement rien à leurs enfants, que les enfants ne peuvent directement rien sur leurs pères, et que Dieu s'est réservé la punition des pouvoirs; *et je l'exercerai*, dit-il lui-même. Même dans un contrat entre parties égales, les hommes ne se doivent les uns aux autres que parce qu'ils doivent tous également au pouvoir qui a reçu leurs engagements; et ôtez Dieu de ce monde, il n'y a plus d'autre raison au devoir que la violence, parce qu'il n'y a plus d'autre titre au pouvoir.

Enfin, si l'on prétend que le peuple peut choisir un homme pour le revêtir du pouvoir, il est aisé de répondre que jamais peuple n'a choisi sans une raison qui est elle-même une loi,

et presque toujours la plus impérieuse de toutes, la loi des événements. Mais, même dans ce cas, où le peuple propose des lois conformes à la nature de la société, et alors ce sont les volontés de l'Être suprême qu'il exprime; ou il propose des lois contre la nature des sociétés, des lois qui sont sa volonté propre, comme le serait celle de faire passer le pouvoir aux femmes, ou d'en revêtir une partie des sujets, et alors la nature ne ratifierait pas le contrat, et les troubles qui naîtraient de ces lois mêmes viendraient, tôt ou tard, punir le peuple qui l'aurait proposée, et le pouvoir qui l'aurait acceptée.

Le pouvoir est donc préexistant à toute société, puisque le pouvoir constitue la société, et qu'une société sans aucun pouvoir, sans aucune loi, ne pourrait jamais se constituer. Il est donc vrai de dire que le pouvoir est primitivement de Dieu : *potestas ex Deo est*, qui en a mis la *nécessité* dans la nature des êtres, et la règle ou la loi dans leurs rapports. Mais, comme il y a une souveraineté de Dieu et une souveraineté de l'homme, il y a un exercice divin ou légitime du pouvoir, et un exercice humain, vicieux et purement légal, selon que les lois que le pouvoir porte comme la volonté du souverain, et qui dirigent l'action sociale, sont justes ou injustes, conformes ou non à l'ordre et aux rapports naturels des êtres dans la société; car une société sans aucune loi serait une contradiction dans les termes, parce qu'il y aurait impossibilité dans l'idée.

Nous traiterons donc des lois dans le chapitre suivant.

CHAPITRE IV.

DES LOIS.

» Legem bonam à malâ, nullâ aliâ nisi *naturali*
» normâ dividere possumus. Cic. *de leg.*

La loi est l'expression de la *volonté* du souverain, promulguée par le pouvoir, pour être la règle du sujet.

Elle est donc la volonté de Dieu selon les uns, la volonté des hommes ou du peuple selon les autres, et tous ont raison, en quelque sorte, puisqu'elle est (j'entends la loi juste) la volonté de Dieu *parlée* par l'homme, pour être *entendue* des hommes; mais la loi a des éléments ou sa *raison*, et c'est ce qu'il faut considérer.

Il existe des rapports entre les êtres physiques, et des rapports entre les êtres moraux ou sociaux, et ces rapports résultent de leur similitude et de leur coexistence.

Entre les êtres physiques, il existe des rapports de distance, d'étendue, de mouvements dont l'ensemble forme le système général du monde physique, assure sa conservation, et s'appelle aussi la nature des êtres physiques.

Entre les êtres moraux, il existe des rapports d'amour, de volonté et d'action, dont l'ensemble forme le système général du monde moral et social, et maintient l'ordre qui doit régner entre les êtres qui le composent : « Cet ordre, dit Malebranche, » qui est la loi inviolable des esprits, » et qui s'appelle la nature des êtres moraux; « l'ordre de la nature, dit C. Bonnet,

» est le résultat général des rapports que j'aperçois entre les » êtres. »

Ces rapports sont naturels, puisqu'ils sont par cela seul que les êtres sont : ils sont nécessaires, puisque les êtres ne peuvent sans eux être conservés dans l'état propre à leur nature physique et morale.

Ainsi, sans le mouvement qui vivifie, anime et féconde toutes les parties de l'univers matériel, il n'y aurait plus bientôt ni végétation, ni reproduction, ni vie; et sans les rapports d'amour, qui unissent entre eux les êtres intelligents, il n'y aurait plus d'ordre entre ces êtres ni par conséquent de société.

Ces rapports sont donc parfaits puisqu'ils sont ce qu'ils doivent être pour assurer la reproduction des êtres physiques et l'ordre entre les êtres moraux.

Ces rapports naturels, nécessaires, parfaits sont l'ouvrage de la volonté de Dieu même, qui en créant librement les êtres a produit les rapports nécessaires[1] qui existent entre eux. Ainsi, le potier ne peut former un vase sans lui donner une figure et un poids quelconques; et en le plaçant dans son atelier, il le met en rapport *nécessaire* de distance avec tout ce qui l'entoure. Cette réflexion sert à concilier en Dieu la volonté indépendante qui crée, avec l'action nécessaire qui conserve tant que la volonté a résolu de conserver.

Les rapports entre les êtres sont en eux-mêmes et indépendamment de la connaissance que nous en avons, mais ils n'existent pour nous que lorsqu'ils sont imprimés et connus. Alors, ils s'appellent lois. Et, comme il y a des rapports entre les êtres physiques, et des rapports entre les êtres moraux, il y a des lois pour les uns comme pour les autres; et l'on dit, *les lois du mouvement*, comme l'on dit, *les lois de la société.*

[1] Il est très-différent de dire que Dieu a produit *nécessairement* les rapports, ou de dire que Dieu a produit des rapports *nécessaires;* car *nécessairement,* adverbe, veut dire *forcément, inévitablement;* et *nécessaire,* adjectif, n'est, dans la langue métaphysique, que le superlatif de *naturel.*

Nous ne parlerons ici que de ces dernières; mais il y a peut-être de grandes analogies entre les unes et les autres.

S'il y a une vérité générale universellement convenue entre les hommes, une vérité qui fasse *établissement,* comme dit Leibnitz, c'est que les lois sont le résultat des rapports *naturels* entre les êtres. *Lex est ratio profecta à naturâ rerum,* dit Cicéron.

« Les lois sont des rapports nécessaires qui dérivent de la » *nature* des êtres, dit Montesquieu. » « Les rapports *naturels* » et les lois doivent tomber toujours de concert sur les mêmes » points, dit Jean-Jacques Rousseau. » « Les lois de la *na-* » *ture* résultent essentiellement des rapports qui sont entre » les êtres, dit C. Bonnet. » Tous les publicistes, absolument tous, tiennent le même langage; et cette uniformité est un signe certain de la vérité. La loi n'est donc pas uniquement le rapport, mais le résultat et la manifestation des rapports. Ainsi c'est un rapport naturel que le fils hérite de son père, et il devient *loi,* lorsqu'il *résulte,* qu'il *sort* au dehors, qu'il est *produit* ou manifesté dans un testament. De là vient que l'homme n'est pas coupable uniquement pour manquer à un rapport naturel, mais qu'il faut encore qu'il ait eu connaissance de la loi qui manifeste ce rapport. *In lege cognitio peccati.*

Donc les lois sont, selon les théistes, l'expression de la volonté de Dieu, auteur des rapports qui sont entre les êtres, comme créateur des êtres eux-mêmes.

L'état de société est celui où les rapports entre les êtres sont manifestés dans les lois, expression de la volonté du souverain.

« Si les lois sont le résultat des rapports parfaits entre les » êtres, et l'expression de la volonté de l'être infiniment par- » fait; l'être imparfait et fini, l'homme, quand même il pour- » rait dans son imperfection découvrir ce rapport, n'a point » en lui la raison de son expression ou de la loi, c'est-à-dire, » qu'il n'y a pas de raison pour qu'il donne sa volonté pour

» loi à des êtres égaux à lui, » dit le vrai théiste, qui, toujours conséquent à lui-même, voit le législateur suprême dans le souverain pouvoir, comme il a vu le souverain pouvoir dans la cause première. « Il est donc nécessaire que Dieu daigne » révéler à l'homme la connaissance de ces rapports en les » manifestant par des lois, expression de sa volonté. Mais, » entre des êtres intelligents, il existe un rapport naturel » qu'une expérience journalière et constante nous découvre; » c'est que l'homme, s'il a des idées, ne les connaît, n'en a la » conscience que par les signes qui les revêtent, et que les » sens qui les reçoivent transmettent à son esprit, et principalement par la parole, signe exclusif des idées générales » ou sociales; et le Créateur lui-même, législateur suprême de » de la société, ne déroge pas aux lois dont il a mis la nécessité dans la nature physique et morale de l'homme, et qu'il » a posées comme le fondement de toute société.

» Dieu fera donc entendre une parole à l'homme [1]; et » comme cette parole entendue d'un homme ou d'une famille, » dans un lieu et dans un temps déterminé, doit être, sans » altération, entendue de tous les hommes, dans tous les lieux » et tous les temps, puisque cette parole leur enseigne ce » qu'il leur importe le plus à tous de savoir, leurs rapports » avec les êtres semblables, Dieu rendra cette parole fixe, » universelle et perpétuelle par l'*Écriture*, qui n'est qu'une » parole fixée pour tous les lieux, tous les temps et tous les » hommes.

» Il doit donc y avoir, continue le théiste, une *parole* divine pour l'instruction de l'homme, fixée par une *Écriture* » divine qui puisse conserver et transmettre cette parole pour » l'instruction des sociétés. Et comme la raison me démontre » la nécessité de cette parole et de cette écriture, les faits m'en » apprennent l'existence. »

Effectivement les théistes conservent avec une grande vé-

[1] Voyez le chap. III.

nération un livre où ils croient lire la parole divine, ce qu'ils appellent l'*Écriture* par excellence, parce qu'ils y trouvent écrites, à ce qu'ils croient, les lois, résultat des rapports les plus naturels, et qui, outre sa prodigieuse antiquité, à laquelle aucune écriture humaine ne peut atteindre, présente des caractères frappants d'une intelligence sublime, et d'une connaissance profonde des devoirs de l'homme et des lois de la société.

Telle a été dans tous les temps et chez tous les peuples, la foi de l'univers aux communications divines faites à l'homme par la parole, *parlée* ou *écrite*, que tous les anciens législateurs ont assuré que la Divinité leur avait *parlé* pour les instruire de ses volontés, et que, dans tous les temps, les peuples les plus célèbres ont révéré des livres ou des *écritures*, comme dépositaires de la parole divine.

Certes, elles avaient de nobles sentiments de la dignité de l'homme, ces nations qui voulaient et croyaient n'obéir qu'à Dieu; et ils en ont une idée bien abjecte, ces hommes qui veulent absolument n'obéir qu'à l'homme, et qui s'appellent *libres*, quand ils reçoivent les lois de leur égal, et *égaux*, quand ils lui en imposent; comme si l'homme et tous les hommes ensemble avaient sur l'homme un pouvoir dont la raison fût en eux-mêmes, et non dans la Divinité souveraine de tous les hommes, et que l'homme eût une raison d'obéir à un pouvoir qu'il ne regarde, ni comme l'organe, ni comme le ministre, pas même comme l'instrument du souverain universel. C'est en vain que ces hommes si dociles nous disent qu'ils ne se soumettent à une loi, que parce qu'ils l'approuvent; car outre qu'ils obéissent souvent à des lois qui ont été portées sans eux, ou même contre leur volonté exprimée, ils ne font pas attention que l'adhésion à une loi est toujours forcée. En effet, que cette adhésion ait pour principe l'ignorance ou les lumières, un esprit convaincu est, suivant la force même de l'expression, un esprit soumis, vaincu, asservi. Or, ce joug imposé à l'homme pensant, indifférent dans les sciences phy-

siques *livrées à nos vaines disputes,* l'homme n'a en lui-même aucune *raison* de le recevoir de l'homme dans les sciences morales d'où dépend le réglement des volontés et la direction des actions sociales, parce qu'en sa qualité d'homme, il n'a pas une volonté inférieure à celle d'un autre homme, et il n'en trouve pas davantage la raison dans l'homme de qui il fait la volonté, et qui ne naît pas avec d'autres besoins, et ne vit pas avec d'autres passions. On voit la raison pour laquelle les nouvelles doctrines en morale excitent, entre les hommes, bien d'autres débats que les nouveaux systèmes en physique; et, comme l'a dit un philosophe, les hommes disputeraient des vérités géométriques les plus évidentes, si de leur démonstration il naissait des devoirs dans la société.

A la nécessité des communications faites aux hommes par une parole divine, *parlée* et *écrite,* est inséparablement liée la nécessité que l'homme ait reçu de la Divinité l'art de parler, et même l'art aussi prodigieux de l'écriture, non de l'écriture *des images,* appelée hiéroglyphique, symbolique, etc., etc., qui n'est que le dessein des objets, et qui a été connue de tous les peuples-enfants; mais l'écriture des *idées,* l'écriture phénicienne ou plutôt hébraïque, et qui est celle des peuples civilisés; écriture qui fixe le son, qui parle aux yeux et *donne un corps à la pensée*; « art divin, s'écrie Cicéron, qui a renfermé dans un » petit nombre de signes les combinaisons infinies de la voix » humaine : *Ex hac ne tibi terrenâ mortalique naturâ concre-» tus is videtur qui sonos vocis, qui infiniti videbantur, paucis » litterarum notis terminavit* [1]*?* »

[1] Il serait aisé de prouver, 1° que l'art de faire voir l'idée par l'*écriture,* est aussi incompréhensible en lui-même que l'art de la faire ouïr par la *parole.* Je dis l'*idée,* car il faut bien distinguer cette écriture de l'écriture hiéroglyphique ou des *images,* avec laquelle, comme l'observe très-bien Duclos, *elle n'a aucun rapport.* 2° Que l'origine de cette écriture a été attribuée par les anciens aux peuples de la Palestine, qu'ils appelaient généralement *Phéniciens,* et qui sont les *Hébreux. Phœnices primùm, etc.* 3° Que les fables débitées, sous mille formes, par les Grecs sur le *Mercure Trismégiste,* sur l'*Hermès* des

Puisque les rapports naturels entre les êtres sociaux sont manifestés aux hommes par une *parole* et une *écriture* divines, et que le résultat de ces rapports s'appelle *loi*, il y a donc deux modes de *loi;* lois *parlées* ou traditionnelles, lois *écrites* ou publiques; et de là suivent deux états de société.

La société est un fait extérieur, visible par certains caractères qui la constituent société; et je vois effectivement dans l'univers deux espèces de société, et dans chaque espèce, deux états successifs de société parfaitement correspondants l'un à l'autre dans chaque espèce.

Je vois partout, 1° une société entre l'homme et l'homme, c'est-à-dire, entre des êtres *semblables,* mais non *égaux;* société rendue sensible par une *action* soumise à certaines lois, résultat de certains rapports entre les êtres, et dirigées vers une fin, qui est la *production* et la *conservation* d'êtres semblables;

Égyptiens, sur *Thaut, Thau, etc.*, prétendu ministre d'un roi d'Égypte, l'un ou l'autre, selon les Grecs, inventeurs de l'art d'écrire, ne sont évidemment que la tradition défigurée de l'intervention de la Divinité dans l'invention des arts nécessaires à la société; car *Mercure, Hermès, Thaut, Theutates* des Gaulois, et *Gott* des Germains, ne sont que le nom de Dieu. Ainsi, on retrouve le *peuple de Dieu* à la tête de toutes les sociétés, de toutes les traditions, de toutes les histoires, même de toutes les fables, de toutes les institutions nécessaires, à la tête de tout. Certes il y a peu de réflexion à croire que les peuples à leur enfance aient inventé d'eux-mêmes cet art prodigieux, qu'encore les peuples-enfants, Chinois et autres, peuples à *sensations,* qui tous écrivent leurs *images*, n'inventent pas, même aujourd'hui et d'après nous, et Condorcet en a fait la remarque. Je me contenterai de rapporter une observation bien naïve de Duclos sur ce sujet. « L'écriture, dit-il, n'est pas née comme » le langage, par une progression lente et insensible; elle a été bien des siècles » avant que de naître, mais elle est née tout à coup et comme la lumière;.... » une fois conçu, cet art dût être formé presque en même temps. » Ce passage, qui fait de l'invention de l'art d'écrire un prodige plus étonnant que de l'invention même de l'art de parler, est décisif contre l'opinion de ceux qui attribuent cette *découverte* à l'homme, condamné par sa perfectibilité même à avancer lentement dans la route de la perfection. Il prouve en même temps que l'*écriture,* moyen de la société publique, a dû naître postérieurement de beaucoup à la *parole*, moyen de la société domestique; les faits sont ici d'accord avec le raisonnement, et la société, ainsi que chaque homme, a eu la *parole* avant d'avoir l'*écriture.*

et je retrouve dans cette société les trois personnes sociales caractéristiques de toute société, le *pouvoir*, le *ministre* et le *sujet*.

2° Une société de l'homme, cause seconde, être subordonné, avec l'Être suprême, cause première; êtres par conséquent semblables, mais non égaux; société rendue sensible par une *action* soumise à certaines lois, résultat de certains rapports entre les êtres, et dirigée vers une fin, qui est de *produire* et de *conserver* dans l'être fini la connaissance de l'être infini; et je retrouve encore dans cette société le caractère distinctif de toute société, le *pouvoir*, le *ministre*, le *sujet;* société divine, société humaine, deux espèces de société.

Chacune de ces deux espèces présente deux états parfaitement correspondants dans chaque espèce, l'état domestique et l'état public de religion ou société divine, l'état domestique et l'état public de société humaine.

Dans l'un, état naissant, primitif, originel, élémentaire, la société divine ou humaine est purement domestique, et s'appelle famille et religion naturelle, et mieux, peut-être, *native* ou patriarcale. Dans cet état de société, la loi, volonté du souverain, se transmettait par une tradition domestique; l'action sociale (appelée culte dans la religion) était domestique, ou renfermée dans l'intérieur de la famille; les personnes sociales étaient inférieures ou domestiques. Dieu même, pouvoir de cette société, ne permettait aucune représentation extérieure de son Être divin, comme on peut le remarquer dans les livres saints. Le *ministre* ou le prêtre était le père de famille; les sujets, les personnes de la maison.

On voit la raison pour laquelle, dans les premiers âges de la société, et lorsqu'une nation n'était encore qu'une famille nombreuse, le sacerdoce était toujours uni à la royauté; usage qui se retrouvait même à Rome, où un membre du collége des pontifes portait le titre de *roi*, pour pouvoir offrir un sacrifice national, usage qui s'aperçoit encore dans les États les mieux constitués, et que je crois la secrète raison de la

cérémonie du sacre des rois. « Car tout ce qui est, dit un au-
» teur, tient toujours de ce qui a été. »

Dans l'autre, état subséquent, développé, accompli, la société divine ou humaine est publique, et s'appelle religion *révélée*, ou manifestée, et état politique ou gouvernement. Dans cet état de société, la loi, volonté du souverain, est presque toujours extérieure ou *écrite;* car dans toute société publique, le pouvoir finit par écrire la tradition et rédiger les coutumes. L'action sociale (appelée culte dans la société religieuse) est extérieure, les personnes publiques *sensibles* même dans la religion; et l'on peut remarquer que dans la société judaïque, Dieu rendait sa présence *sensible* dans le tabernacle; et que, dans la société chrétienne, l'Homme-Dieu s'est rendu extérieur, et rend encore *sa présence réelle sous des signes ou espèces sensibles.* Les ministres sont des hommes distingués des autres par une profession publique; les sujets, *fidèles* ou *féaux*, sont le corps même de la nation.

Or, aussi haut que l'on remonte, à l'aide de l'histoire, dans les temps passés, ou aussi loin que conduisent les voyages chez les peuples modernes, on retrouve un culte domestique dans la famille, et un culte extérieur dans l'État. « Jamais
» État ne fut fondé que la religion ne lui servît de base, » dit Jean-Jacques Rousseau.

C'est ici qu'il faut remarquer l'influence des mots sur les idées. De ce que la religion domestique est exclusivement appelée *naturelle*, on en a conclu que la religion révélée n'était pas naturelle; et de ce que la religion chrétienne s'appelle exclusivement *la religion révélée,* on en a conclu que la religion domestique n'était pas révélée. Toutes les deux religions, ou plutôt ces deux états de religion, sont *naturels*, l'un à l'état de famille isolé, l'autre à l'état public ou politique, et tous les deux sont *révélés*, l'un par la parole, l'autre par l'écriture.

La religion naturelle, ou domestique, *produit* au dehors la connaissance qu'a l'homme de la Divinité, en faisant de son culte une action extérieure et sensible. La famille *produit*

l'homme, et lui donne l'existence. Ce sont des sociétés de *production.* La religion révélée *maintient* et étend la connaissance de Dieu; l'état politique *conserve* la famille, et perfectionne tout ce qui a rapport à l'homme. Ce sont des sociétés de *conservation.*

Aussi nulle part on ne voit des familles subsister rapprochées sans former, d'abord momentanément, et bientôt d'une manière permanente, un état public, comme on ne voit encore la religion naturelle se conserver dans aucune société que dans la société publique du christianisme.

Donc l'état domestique est l'état faible, puisqu'il a besoin d'être conservé, et l'état public est l'état fort, puisqu'il conserve. L'un est l'état *natif, originel;* l'autre, l'état accompli, naturel; car la force, la bonté, la perfection sont la vraie nature de l'être perfectible.

Ce sont là des faits qui prouvent des raisonnements, et des raisonnements qui expliquent des faits; mais l'art des sophistes consiste à combattre des vues générales par des faits isolés et obscurs, et des faits généraux et publics par de petites raisons.

La religion naturelle ou primitive est donc à la famille considérée hors de tout gouvernement, et antérieurement à tout établissement public de société, ce que la religion révélée ou publique est à l'état politique. La raison saisit avec une irrésistible évidence le *rapport* de cette *proportion* sociale, et c'est ce qui lui démontre le contre-sens des réformateurs religieux calvinistes, théophilanthropes, philosophes, qui, aujourd'hui que la famille ne peut plus être considérée hors de l'état politique, puisqu'à quelque époque qu'elle remonte elle trouve toujours cet état antérieur à elle, veulent rétablir la religion naturelle (car on sait que les calvinistes mettent le sacerdoce dans le père de famille); comme si une religion domestique était *naturelle* à un état public de société : discordance impossible, comme il le serait à une famille isolée dans une île déserte d'offrir sans ministres le sacrifice de la reli-

gion chrétienne, et d'en exercer toute seule le culte public.

La religion judaïque, passage nécessaire de la religion patriarcale à la religion révélée, ne convient pas davantage à l'état présent de la société. Les habitudes imparfaites de l'adolescence ne s'accommodent plus avec la dignité et les lumières de l'âge viril. Ce culte grossier et local a fait place au culte pur et universel; et ses sectateurs dispersés ne retrouveront plus ses ministres, et ne relèveront jamais ses autels [1].

Telle est la simplicité des voies de l'auteur de la nature, législateur de toute société, et la fécondité de son plan, que la société domestique ou de production est le germe et l'état primitif de la société publique ou de conservation, et la société de conservation le développement, l'accomplissement, la perfection de la société de production. Ainsi, la famille partout a précédé le gouvernement politique, et dans la religion, ce qu'on appelle *l'état de grâce* a suivi, accompli, perfectionné *l'état de nature*.

Cette distinction d'état domestique ou *familier* et d'état public, explique le monde ancien et le monde moderne, sous le rapport de la religion, de la politique, de la littérature même, et fait voir, par exemple, pourquoi les anciens réussissaient mieux que les modernes dans le genre *familier*, dont ils transportaient les détails *naïfs* [2] même dans les genres les plus relevés, et pourquoi les modernes réussissent mieux dans le genre *public* ou noble, et qu'ils en ont porté la dignité jusque dans les sujets les plus familiers; et c'est ce qui fait qu'on

[1] Il y a de quoi s'étonner de l'acharnement ridicule que Voltaire a mis à engager quelques puissances à faire rebâtir le temple de Jérusalem; comme si la religion judaïque, figurée par son temple, pouvait être rétablie aussi facilement qu'un édifice peut être reconstruit. La foi et la raison attestent que le culte mosaïque ne renaîtra pas; mais il n'est pas de foi que le fait rapporté par Ammien Marcellin se répétât toutes les fois qu'il plairait à un prince d'essayer, à Jérusalem, de remettre une pierre sur une autre.

[2] *Naïf* n'est que le mot *natif* contracté, et cette observation n'est pas indifférente au sujet que je traite.

trouve des détails si ignobles dans *l'Iliade*, et tant de dignité et d'élévation dans certaines fables de Lafontaine.

Il y a donc eu, selon les théistes et la raison, une parole de Dieu aux hommes, fixée, confirmée, développée peut-être par l'*Écriture*. Cette parole doit convenir à tous les hommes et à toutes les sociétés, à tous les besoins des uns, à tous les états des autres; et de même que l'état domestique et primitif de société est le germe de l'état public, les lois simples et primitives seront le germe des lois subséquentes et développées de la société perfectionnée.

Tu adoreras ton Dieu, et tu le serviras lui seul.

Loi fondamentale de la souveraineté de Dieu sur les hommes, et qui exprime les rapports généraux de la créature intelligente et corporelle avec son Créateur, rapports qui consistent à l'adorer par son esprit, à le servir par ses sens, à l'aimer par conséquent; car l'amour est le principe de nos volontés et de nos actions sociales.

L'amour *est donc le principe du* pouvoir, *ou plutôt il est le pouvoir lui-même, puisqu'il donne à l'esprit et au corps le* vouloir *et le* faire; et *comme* l'amour de soi *est le principe du pouvoir dans la société de soi* ou société domestique, l'amour des êtres semblables à soi *est le principe du pouvoir dans la société des êtres semblables à soi,* ou la société publique. Cette proposition fondamentale de la science de la société renferme des conséquences très-étendues, et elle contredit directement le principe de la philosophie moderne, qui fait de l'intérêt privé, ou de l'amour de soi, la base de la société des autres et qui veut ainsi unir les hommes entre eux, précisément par ce qui est la source intarissable de leurs divisions.

La loi du *service* que l'homme corporel doit à l'Être suprême, est développée par la loi qui suit, loi fondamentale du culte public, puisqu'elle y consacre chaque septième jour. On retrouve des traces de cette loi dans toutes les sociétés. Elle est aujourd'hui tolérée en France; mais on n'y parle plus d'adoration ni de culte public envers la Divinité, depuis que J. J. Rous-

seau, reconnu fou par ses plus zélés partisans [1], a dit : « Qu'à » quinze ans son *Emile* ne savait pas s'il avait une âme, et » que peut-être à dix-huit ans il n'était pas encore temps » qu'il l'apprît. »

Tu honoreras ton père et ta mère afin que tu vives longtemps sur la terre.

La première loi était la loi du *souverain*, celle-ci est la loi du *pouvoir;* car le pouvoir, domestique, politique et religieux, n'est que la *paternité* d'une famille ou domestique ou publique, ou particulière ou générale; le raisonnement le prouve, et le langage usuel y est conforme. Il appelle Dieu *le père* de l'univers, et les chefs des nations les *pères* de leurs peuples. Les livres sacrés autorisent cette interprétation, puisqu'ils nomment expressément le pouvoir *une paternité* [2]; et M. Bossuet lui-même trouve dans cette loi le motif de l'obéissance que nous devons au pouvoir politique et à ses ministres.

Ce précepte ne s'adresse donc pas seulement à l'homme, individu qui chez les Juifs, comme chez les chrétiens, ne *vit pas toujours plus longtemps sur la terre,* quoiqu'il *honore* ses parents; mais il doit s'entendre surtout de l'homme social ou de la société domestique ou publique, qui subsiste plus longtemps heureuse et forte, à mesure qu'elle *honore* son pouvoir, ce qui même ne peut subsister du tout si elle ne lui rend l'*honneur* et l'obéissance qui lui sont dus. Cette interprétation est autorisée par les livres sacrés qui se servent de la même expression d'*honorer* en parlant des rois, *regem honorificate;* elle n'est donc pas nouvelle ou différente de celle qu'on donne ordinairement à ce passage, elle est seulement plus générale; et puisque le Décalogue renferme, selon M. Bossuet, *les premiers principes du culte de Dieu et de la société humaine,* il est évident que cette expression n'en est que la conséquence naturelle et le développement.

[1] Voyez sur sa démence réelle, et même héréditaire dans sa famille, les écrits contradictoires de deux de ses amis, *Dussaux* et *Corancez.*

Ex quo omnis paternitas in cœlis et in terra nominatur.

Dieu ne parle à l'homme que de dépendance, et point de liberté, parce que sa véritable liberté n'est que sa dépendance.

Tu ne tueras pas.

Tu ne commettras point d'adultère.

Tu ne déroberas point.

Tu ne porteras point de faux témoignage contre ton prochain.

Tu ne désireras rien qui soit à lui, etc., et les autres.

Ces lois expriment les rapports des hommes entre eux, soit comme êtres intelligents et en rapport de pensées, soit comme êtres physiques et en relation de propriétés.

Ces lois, ces rapports, les hommes ne les auraient jamais découverts; car relativement à Dieu, pour l'adorer et le servir, il faut en avoir l'idée, donc le signe qui l'exprime; car les signes servent à penser comme à parler. Or, sans communication point de signes, point de parole, point d'idée, par conséquent. Relativement à l'homme, il n'aurait pas découvert de lui-même la loi qui lui défend de nuire à son prochain, parce que cette loi est en contradiction formelle et continuelle avec le principe même de l'homme, l'amour de soi et son intérêt propre, et qu'aujourd'hui même qu'il la connaît cette loi, il n'a pas assez de raison, ni la société assez de force pour obtenir de lui qu'il la mette en pratique.

L'homme, il faut le dire, a horreur de sa destruction, bien plus que de la destruction des autres. Même chez les peuples adoucis par la civilisation, une exécution à mort est le spectacle qui attire le plus de curieux; et le métier de la guerre est, comme l'a dit Voltaire, le plus naturel à l'homme, et celui auquel il s'accoutume le plus aisément.

On confond beaucoup trop, et surtout les femmes, la faiblesse de ses nerfs avec la tendresse de son âme. La sensibilité à ses propres maux ne part pas, il s'en faut bien, de la même source que la compassion aux peines d'autrui; c'est de l'amour de soi, de l'égoïsme, le mortel ennemi de l'amour des autres, et de là vient qu'on est toujours moins sensible aux malheurs d'autrui, à mesure qu'on l'est davantage à ses propres souffrances

Un homme, connu par les grâces de son esprit, définit la vertu, dans un ouvrage qui vient de paraître, *une disposition naturelle, inhérente à tous les hommes, à faire du bien aux autres*, et il en trouve la source dans la *sensibilité physique*. Si cela était, il n'y aurait pas plus de mérite à pratiquer la vertu qu'à cultiver la musique, ni plus de faute à être vicieux qu'à avoir l'odorat obtus ou l'oreille fausse. La vertu n'est pas une *disposition*, mais une *action*. L'homme a une disposition à se faire du bien à lui-même, *native, inhérente* à l'individu, et il fait, contre cette disposition même, du bien aux autres par des motifs *naturels* à l'homme social. La *sensibilité physique*, qui est plutôt faiblesse que force de tempérament, fait les cœurs *tendres;* la raison éclairée fait seule les hommes *vertueux* ou forts, et l'on peut assurer en général, qu'à commencer par Caton, la *sensibilité physique* n'est jamais la mesure de la vertu, de la force d'âme, *virtus*. Je reviens aux lois.

Ces lois sont la base de toute législation morale, civile et criminelle chez tous les peuples, et on les appelle exclusivement *naturelles,* quoique toutes les lois doivent être *naturelles*. Ce sont les lois fondamentales du genre humain, le titre primordial de la fondation de la société, et les moyens généraux de sa conservation; « lois, dit Cicéron, aussi anciennes que la » Divinité, et qui ont précédé la naissance des villes et des » empires; » « idées du bien et du mal, dit Mably, qui ont » précédé l'établissement de la société, » comme le rocher sur lequel on a bâti la maison, en précède la première pierre.

A cette source ont puisé tous les peuples, absolument tous, même les peuples souverains, et il n'en est aucun dans l'univers qui ait ignoré ce principe de toutes les lois, dont une tradition obscure a conservé la trace partout où l'*Écriture* n'en a pas conservé le texte.

Ces lois fondamentales, germe de toute législation, renferment les premiers *principes du culte de Dieu et de la société humaine*, mais elles n'en développent pas les conséquences; elles prescrivent, il est vrai, mais elles n'enseignent pas com-

ment il faut obéir; elles disent qu'il faut *adorer* le souverain et *honorer* le pouvoir, mais elles se taisent sur la manière dont l'un veut être *adoré* et l'autre *honoré;* elles défendent de *tuer* et de *voler,* mais elles n'expliquent pas si le meurtre est toujours illégitime, et toute disposition de la propriété d'autrui criminelle; en un mot, elles énoncent le *vouloir,* mais elles n'apprennent pas et ne donnent pas le *faire.*

De là suit la nécessité de lois particulières, religieuses et politiques, morales et civiles, explicatives des lois générales, qui en fassent l'application aux différents rapports de l'homme dans la société, et qui, pour établir l'*union* entre les hommes, mettent l'*uniformité* dans les devoirs, comme la nature elle-même met l'*unité* dans le pouvoir.

Ces lois particulières, la raison dit qu'elles ne doivent pas être en contradiction avec les lois générales; qu'elles doivent, au contraire, en être les conséquences plus ou moins éloignées, mais toujours justes, et être, comme les lois générales elles-mêmes, le résultat des rapports naturels entre les êtres et l'expression de la volonté de leur auteur. « Les lois seront » bonnes, dit Mably, lorsqu'elles seront le rejeton des lois » naturelles. » « Les lois politiques, dit Jean-Jacques, seront » fondamentales elles-mêmes, si elles sont *sages.* » Et il appelle ailleurs une loi sage, une loi conforme à la nature. « Ce » n'est que dans la nature, dit Cicéron, qu'on peut trouver la » règle qui sert à distinguer une loi sage de celle qui ne l'est » pas. » Tous les publicistes, absolument tous, tiennent le même langage : tous s'accordent à reconnaître la nature, qui n'est que l'ensemble des rapports entre les êtres et des lois qui en résultent, comme la seule régulatrice des lois. Mais lorsqu'il faut déterminer le sens qu'ils attachent chacun à ce mot *nature*, ils se divisent et ne s'entendent plus. Les uns, comme Mably et J. J. Rousseau, suivis par la foule des sophistes modernes, ne voient la nature de l'homme que dans l'état imparfait et purement domestique de société; « *philoso-* » *phie vaine et trompeuse qui veut ramener le monde à ses élé-*

» *ments*, dit saint Paul aux Colossiens, » et faire rétrograder la religion révélée à la religion naturelle, et l'état politique à la famille. De là viennent les éloges extravagants que J. J. Rousseau donne à l'homme des bois et à la société sauvage, et à la faveur dont jouit la religion naturelle auprès de nos modernes philosophes. « Ils voient la nature, dit très-bien Leibnitz, dans » l'état qui a le moins d'art (c'est-à-dire, de développement) » ne faisant pas attention que la perfection emporte toujours » l'art avec elle. » C'est aussi dans l'état accompli et parfait qui demande le plus d'art que ce grand philosophe, après Aristote et la raison, place la nature de l'homme né pour se perfectionner, parce qu'il est perfectible. Et c'est parce que cet état naturel et accompli opposé à l'état natif ou *originel* est, pour l'homme moral comme pour l'homme physique, un état d'effort, d'*art* et d'action, qu'on dit communément, et avec une grande vérité, qu'il n'y a rien de si difficile à atteindre que le *naturel,* soit dans les ouvrages d'esprit, soit dans les manières. *Verum,* dit Quintilien, *id ex maximè naturale quod natura fieri optimè patitur.*

Chez tout peuple où les lois particulières, religieuses ou politiques seront, comme dit Mably, *un rejeton de lois naturelles*, où elles seront *sages, donc fondamentales elles-mêmes*, comme dit J. J. Rousseau, là le pouvoir où le père sera *honoré;* car les lois particulières, religieuses ou politiques ne sont au fond que la constitution du pouvoir : l'homme social *vivra longtemps sur la terre*, c'est-à-dire, que la société politique ou religieuse subsistera; « mais dit J. J. Rousseau, que je » ramène ici par force à mes principes, si le législateur se » trompant dans son objet, établit un principe différent de » celui qui naît de la *nature* des choses, l'État (religieux ou » politique) ne cessera d'être agité, jusqu'à ce qu'il soit » *détruit* ou *changé,* et que l'invincible nature ait repris son » empire. »

Voilà la théorie, et voici l'application : 1° le seul peuple de l'univers habité qui ayant conservé par l'*Écriture* la connais-

sance de la *parole* divine, a fait l'application des lois générales aux circonstances particulières de son état social : ce peuple, dis-je, a *honoré* le pouvoir puisqu'il l'a attendu, *et il a vécu longtemps sur la terre;* mais lorsqu'il a cessé de l'*honorer* en refusant de le reconnaître, il a cessé de *vivre* en société, et s'il a cessé de *vivre* en société, et s'il vit encore, il vit sans aucun *pouvoir,* esclave de tous les pouvoirs, étranger à tous les lieux, suspect à tous les États, distingué de tous les peuples : il vit ce peuple « que cinq mille ans n'ont pu détruire, ni même alté- » rer, et qui est à l'épreuve du temps, de la fortune et des » conquérants ! »

2° Tous les peuples, sans en excepter un seul, qui n'ont pas connu la première *écriture* n'ont conservé qu'un souvenir confus, des traits à demi effacés, *extrema quædam lineamenta,* dit saint Augustin; une tradition altérée de la première *parole* dont la mémoire ne peut entièrement se perdre dans une société, et forme le caractère distinctif de la sociabilité, et comme le fil imperceptible qui guide chaque peuple à son tour dans la route de la civilisation.

Tous ces peuples ont reçu des lois qui n'étaient pas des *rejetons des lois naturelles,* des lois qui n'étaient ni *sages,* ni *fondamentales* elles-mêmes, parce qu'elles ne dérivaient pas naturellement des lois fondamentales. Ces sociétés, ou plutôt ces peuples ont tremblé devant des pouvoirs humains, et n'ont pas *honoré* des pouvoirs naturels; *ils n'ont pas vécu longtemps sur la terre,* et n'ont fait qu'y passer, funestes à eux-mêmes et terribles à leurs voisins.

3° Tout peuple, je parle des peuples modernes, qui ayant connaissance de la première *parole,* par la première *écriture,* en a fait la base de sa législation *a vécu longtemps sur la terre,* et a vécu plus fort et plus perfectionné, *plus naturel en tout,* à mesure que ses lois particulières ont été des conséquences plus naturelles des lois générales, des *rejetons* plus semblables à leur tige, des lois par conséquent *plus sages* et plus *fondamentales elles-mêmes* d'une société, comme les lois primitives

sont fondamentales du genre humain; et pour comparer ici l'une avec l'autre, les deux sociétés qui partagent l'univers, la société chrétienne et la société mahométane ou idolâtre, qu'on rapproche le développement toujours croissant, la force expansive, les lumières, et j'ose même dire, les vertus du monde chrétien, malgré quelques éclipses partielles et des désordres individuels, de l'état d'abrutissement, de barbarie et d'oppression du monde anti-chrétien, et l'on verra l'un destiné à *vivre longtemps sur la terre,* parce qu'il *honore* celui qui en est le *pouvoir* universel, s'y fortifier et s'y étendre, et l'on verra l'autre, mahométan ou idolâtre, qui ne le connaît pas, ou ne lui rend pas l'honneur qui lui est dû, condamné à disparaître de la terre, se diminuer et s'affaiblir; et puisqu'on ne peut s'empêcher d'attribuer l'état faible et chancelant de la société mahométane [1] à l'absurdité de son théisme, qu'on ait la bonne foi d'attribuer la force et le progrès des nations chrétiennes à la perfection de leur religion, de cette religion élevée qui, éclairant immédiatement l'intelligence humaine sur les rapports les plus vastes et les plus importants, ceux de l'homme avec l'être infini, y produit un foyer de lumière qui l'éclaire sur ses rapports secondaires avec les autres êtres [2]. Et qu'on n'al-

[1] Tous nos efforts pour changer les habitudes politiques et militaires des Turs, ont été inutiles, et cela devait être. C'était s'obstiner à soutenir un édifice sans fondements, où l'on ne voulait pas voir que les connaissances (sociales) sont le résultat de la civilisation, et que la constitution seule en est le moyen. Il n'y a jamais eu chez les peuples anciens que les Macédoniens, les Romains et les Spartiates qui aient su l'art de la guerre, parce qu'ils étaient plus constitués que les autres.

[2] La religion dit aux hommes : « Il existe des effets, vous pouvez en user; » mais il existe une cause première, et vous devez la connaître : voilà les *don-* » *nées* dont il faut partir pour la chercher, et la route que vous devez suivre; » ne vous détournez ni à droite ni à gauche, vous vous égareriez infailliblement. » La philosophie moderne leur dit : « Il existe des effets, jouissez-en, « manipulez, décomposez, combinez, soyez chimistes, géomètres, artistes; » mais n'allez pas plus loin : il n'existe aucune cause, et s'il en existe une, » vous ne la trouverez pas. » Je le demande, quelle est de la religion ou de la philosophie, celle qui s'oppose le plus aux progrès de l'esprit humain? Aujourd'hui dans les écoles on défend de parler de Dieu, d'âme, d'esprit... et

lègue pas les connaissances relevées de quelques sages du paganisme; car outre qu'ils ne savaient rien, puisqu'au fond ils doutaient de tout, je demanderais quelle influence ont eue leurs systèmes ou leurs doctrines sur le bonheur du peuple et l'état de la société?

Si l'on m'opposait la prodigieuse durée de l'empire de la Chine, je répondrais que la Chine n'est encore qu'une société naissante, puisque toutes les faiblesses de l'humanité y sont opprimées : ce qui fait que cet empire, malgré son énorme population, est le plus faible des États; sans cesse ravagé par les révolutions, ou asservi par la conquête. La vie d'une société est sa civilisation et non sa durée.

Je vais plus loin, et à comparer entre elles les sociétés chrétiennes, je remarque plus de force, et une existence plus longue et plus glorieuse sur la terre dans la nation où le pouvoir public et religieux était le plus *honoré*, je veux dire la France, où la constitution politique était plus naturelle que partout ailleurs, et la religion mieux entendue et plus sévère; et Condorcet, lui-même, s'en plaint : et je vois les sectes réformées et les États populaires, ces sociétés qui cessent d'honorer le pouvoir public, puisqu'elles ne les connaissent plus que de nom, et que gouvernées par des pouvoirs particuliers, elles substituent ainsi le pouvoir de l'homme à celui de la nature et de son auteur, je les vois, dis-je, livrés en naissant à l'esprit de contention et de révolte, vivre, ou plutôt végéter dans la haine et la guerre pour finir bientôt dans l'anarchie et dans l'athéisme, et annoncer par-là que les lois récentes qu'elles avaient reçues n'étaient pas *des rejetons des lois naturelles*, qu'elles n'étaient ni *sages*, ni *fondamentales*, et que loin de *les faire vivre longtemps sur la terre*, elles ne pouvaient que hâter leur dégénération et consommer leur ruine.

C'est ici que paraît avec la dernière évidence la vérité de ce

les hypocrites accusaient la religion de nous interdire les recherches, lorsqu'elle ne faisait que les guider.

que nous avons avancé, que l'homme imparfait et borné ne se serait jamais élevé de lui-même à la connaissance des rapports fondamentaux, des rapports parfaits qui existent entre les êtres, et sur lesquels repose la société, et que, moins encore, il aurait pu les faire passer en lois, et y assujétir les autres hommes, puisqu'il n'en a pas même su tirer des conséquences justes et naturelles lorsqu'ils lui ont été révélés, et qu'il a détruit les lois générales par ses lois particulières.

Ainsi, de cette loi fondamentale, dont une tradition ineffaçable avait conservé le souvenir, *tu adoreras ton Dieu, et tu le serviras lui seul,* tous les peuples anciens, hors un seul, et même des peuples modernes, ont tiré la conséquence qu'il fallait adorer et servir une multitude de dieux, ou servir Dieu en opprimant l'homme; et de là l'idolâtrie avec ses extravagances, et le mahométisme avec sa barbarie; et même sous nos yeux, des hommes se croyant éclairés, en tirent la conséquence, les uns qu'il y a un Dieu; mais qu'indifférent à nos actions et aux événements de ce monde, il demande de nous une adoration purement spirituelle, sans culte extérieur et commun; les autres, qu'il n'y a point de Dieu, et que toute adoration est un préjugé, et tout culte une superstition.

Ainsi de cette loi, *tu honoreras ton père et ta mère,* certains peuples sauvages en ont conclu qu'il fallait tuer et manger leurs parents parvenus à une grande vieillesse, pour les délivrer des misères de la caducité; et même au milieu des peuples policés, des philosophes plus sauvages encore, ont avancé que l'enfant ne devait plus rien à son père et à sa mère une fois qu'il était parvenu à l'âge de raison et de force, précisément à l'âge où il peut les *honorer* et les secourir; tandis que dans la société politique d'autres insensés, raisonnant sur les mêmes principes, concluaient qu'une nation parvenue à sa maturité ne doit plus *honorer* d'autre législateur qu'elle-même, et faisaient de toutes ces erreurs la base de leur législation religieuse et politique, domestique et publique.

Ainsi, lorsqu'il était dit aux hommes, *tu ne tueras point*, des

peuples entiers, et des plus célèbres, obéissaient, obéissent encore à la loi du meurtre légal des enfants, ou de l'exposition publique. Ceux-ci établissent le divorce pour enlever à leur prochain la femme qu'il n'est pas même permis de désirer : ceux-là enfin qui n'ont pas ignoré cette loi fondamentale, *tu ne déroberas à ton prochain rien qui soit à lui,* ont porté des lois pour le dérober lui-même, et réduire sous le plus dur esclavage des familles, des nations entières.

C'est donc en tirant des conséquences justes des lois primitives et fondamentales, que l'être humain, pouvoir dans toute société, porte des *lois sages et fondamentales elles-mêmes,* des lois *rejetons des lois naturelles, et qui font vivre longtemps l'homme sur la terre;* des lois enfin qui sont l'expression de la volonté générale du souverain législateur de l'univers. « Ces » lois, dit Charles Bonnet, sont en quelque sorte le langage de » l'auteur de la nature, et l'expression *physique* de sa volonté. »

Ici, le croirait-on? je me trouve d'accord avec la fameuse *déclaration des droits.* « La loi, dit-elle, est l'expression libre » et solennelle de la volonté générale. »

Mais les auteurs de cette mémorable déclaration entendaient par la volonté générale la volonté *collective* de plusieurs individus, ou la volonté populaire, imparfaite comme l'homme, et plus imparfaite quand elle sort du choc des intérêts et des passions entre plusieurs hommes; et j'entends par volonté *générale* la volonté de l'être le plus général pour la conservation de la généralité des êtres, volonté parfaite, seule capable de régler des volontés imparfaites [1].

La force vitale d'une société, qu'on me permette cette expression, est donc le caractère auquel nous pouvons reconnaître la sagesse de ses lois et la constitution naturelle de son pou-

[1] La grande erreur politique de J. J. Rousseau est d'avoir confondu la volonté *générale* et la volonté *collective* ou populaire, et la grande erreur *idéologique* de Condillac est aussi d'avoir confondu les idées *générales* et simples, et les idées *collectives* ou composées sous le nom d'idées abstraites; méprise qui conduit à l'athéisme, comme celle de Jean-Jacques conduit à l'anarchie.

voir; et c'est aussi ce caractère que l'Homme-Dieu, pouvoir de la société religieuse, nous donne comme le signe auquel nous reconnaîtrons la société qu'il a fondée; cette société de laquelle il dit lui-même *que les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle, parce qu'il est avec elle tous les jours jusqu'à la consommation;* cette société qu'il compare à l'édifice bâti sur le rocher que les vents impétueux des nouveautés humaines, les efforts des passions, et la rage même de l'orgueil ne sauraient renverser. Cette subsistance, au milieu des combats, malgré la variation continuelle des choses humaines, cette vie de force, plus encore que de durée (car le mahométisme dure et ne vit pas) ne pouvait pas être un signe pour les contemporains de la naissance même de la société. Il est de nécessité absolue qu'ils en aient vu d'autres; et, au défaut même de l'histoire, la raison nous dirait que l'être, dépositaire des volontés divines, devait participer à l'action divine, et faire ce que les hommes ne pouvaient pas faire pour accréditer auprès d'eux des vérités hautes et sévères qu'ils ne voulaient pas croire, et que si la religion chrétienne a perfectionné la société, et résisté aux hommes et au temps, elle est divine; si elle est divine, son souverain est Dieu même; son pouvoir *est* de Dieu, et que cela posé, la raison aperçoit la *nécessité* des œuvres extraordinaires du fondateur, même avant que l'histoire en établisse la certitude. Mais si les œuvres merveilleuses du fondateur de la religion chrétienne font moins d'impression sur nous par l'habitude d'en entendre parler, ou par la distance des temps qui, à cause de l'imperfection de notre esprit, affaiblit, non la certitude, mais la croyance des faits; comme l'éloignement des lieux, à cause de la faiblesse de nos organes, rend plus obscure, non la lumière, mais la vision de la lumière, l'âge du monde où nous vivons, et l'expérience bientôt de deux mille ans, nous donne des motifs de crédibilité plus forts encore parce qu'ils sont plus généraux, des motifs qui, par un effet contraire, deviennent tous les jours plus convaincants, et que la révolution qui s'est faite en France, et

qui se prépare en Europe, portera à un degré d'évidence irrésistible; en sorte que si les contemporains de l'homme avaient, pour croire les œuvres sur-humaines du législateur, les sujets du pouvoir ont, pour croire, les effets divins de la législation.

C'est donc l'Homme-Dieu, selon les chrétiens, qui est venu promulguer par une nouvelle *parole*, fixée dans une nouvelle *écriture*, une nouvelle loi, l'*amour de Dieu et du prochain;* loi fondamentale d'une nouvelle société divine et humaine; loi, développement *naturel* de la loi primitive, puisqu'il dit lui-même qu'il n'est pas *venu la détruire, mais l'accomplir;* loi primitive à laquelle il remonte directement, lorsque changeant d'autres lois, conséquences peu naturelles ou imparfaites données passagèrement à un peuple enfant, et qui ne conviennent plus au peuple d'hommes qu'il veut former, il dit : *Il a été dit à vos pères : .... Vous ne tuerez pas ; et moi, je vous dis : ... Vous aimerez jusqu'à vos ennemis, etc.*

Ces rapports, si l'homme les pouvait entrevoir, aucun autre législateur que Dieu ne pouvait leur donner force de loi. La législation des nations chrétiennes n'en est que l'application plus ou moins développée; la société politique n'existe que pour les faire observer, et telle est l'influence du christianisme sur la législation des États, et le sort de l'humanité, que dans toutes les sociétés, même politiques, à commencer par celle des Juifs, il a resté, et il reste encore jusqu'au parfait établissement du christianisme, des lois imparfaites, conséquences fausses, quelquefois absurdes, des lois fondamentales; et ce fait au-dessus de toute contradiction est la preuve de l'assertion que j'ai présentée comme un axiome de la science de la société : *que l'humanité a été opprimée dans tout état public de société où l'Homme-Dieu* (représentant l'humanité toute entière) *n'a pas été reconnu.*

L'homme chef de l'État politique, *ministre* de la Divinité pour faire le bien et punir le mal, *minister Dei in bonum, si autem malum feceris, time,* mais pouvoir visible à l'égard des hommes sensibles, tant qu'il ne contredit pas formellement le

pouvoir[1] supérieur dont il est le ministre, ne doit donc promulguer de lois que celles qui sont les conséquences naturelles de rapports naturels qui existent entre les personnes sociales constitutives de toute société, *pouvoir*, *ministre*, *sujet*, des lois qui fassent *adorer* le souverain et *honorer* le *pouvoir*, et qui empêchent d'attenter à l'homme dans sa personne et dans sa propriété, c'est-à-dire, pour réduire les lois à leurs principes, et la société à ses éléments; lois qui répriment l'action des passions, destructives de la connaissance de Dieu et de l'existence de l'homme; car ce ne sont pas des lois, mais des réglements passagers et toujours provisoires, des arrangements locaux et de circonstances, que toutes ces lois de *fiscalité* et de *commerce* qui encombrent le code des États et la tête des administrateurs, et qui, trop souvent opposés aux vrais intérêts de la société, ne sont qu'un compromis entre la cupidité du prince et la cupidité des sujets.

Le pouvoir doit donc attendre, pour porter la loi, que la nature, ou l'ensemble des rapports naturels entre les êtres, qui, même à l'insu de l'homme, dirigent les événements, lui en indique la nécessité. La nature qui, dans ce sens, n'est autre chose que la volonté du Créateur des êtres, auteur de tous les rapports qui existent entre eux, prend donc, pour ainsi parler, l'initiative des lois nécessaires, comme l'homme prend l'initiative des lois qui ne le sont pas.

Ainsi, les *mœurs*, ou lois naturelles à l'état domestique de société, insensiblement développées, deviennent *naturellement* les lois politiques *naturelles* à l'état public, telles que sont l'*unité* et la *masculinité* du pouvoir, le droit de *primogéniture* et l'inaliénabilité des domaines, lois fondamentales de l'État, comme elles le sont de la famille; lois dont les autres lois, moins importantes, ou plus tard importantes, sont les conséquences plus ou moins éloignées. Ainsi, à partir des Germains, dont

[1] *Nec possumus, nec debemus,* disait au Roi le parlement de Paris, refusant son enregistrement à une loi majeure relative à l'état public de la religion.

les *mœurs* ont été si bien décrites par Tacite, et qui offrent les premiers pas d'une société hors de l'état domestique, et pour ainsi dire, son entrée dans le monde civilisé, on peut, en venant jusqu'à nous, suivre les progrès de la société, et le développement de nos lois politiques. Mais, lorsque l'homme a porté quelque loi qui n'est pas le résultat d'un rapport naturel, la société tombe dans un état de langueur et de trouble qui avertit naturellement le pouvoir de la nécessité de retirer une loi qui introduit dans l'État un usage vicieux; et si le pouvoir, averti par ces symptômes fâcheux de l'état de souffrance du corps social, néglige d'y porter remède, la nature le ramène à son devoir par des révolutions, comme elle punit par des maladies, ou même par la mort, l'homme physique à qui elle annonçait depuis longtemps, par le dérangement de ses fonctions, la présence de quelque levain vicieux; parce que l'homme et la société écartés des voies de la nature, « ne cessent d'être » agités jusqu'à ce que l'invincible nature ait repris son em» pire. » La nature est donc le premier et devrait être l'unique législateur des sociétés. De là vient que presque aucune des lois politiques constitutives de l'Europe monarchique, et particulièrement de la France, n'a de date certaine ni [1] d'auteur connu, et que l'histoire ne nous montre de législateur que dans les États populaires, dont les lois, ou ce qu'ils appellent ainsi, portent souvent, comme à Rome, le nom de leur auteur : *Lex Valeria, Opimia, etc.* C'est l'instinct de cette vérité qui faisait dire à Mably : « Je crois avoir remarqué que les États » qui se sont formés *avec le plus de lenteur* ont acquis plus de » consistance; alors chaque établissement trouve tous les » esprits disposés à le recevoir, » parce que chaque loi a été précédée par quelque chose qui l'a rendue nécessaire, et qui

[1] L'histoire d'un État populaire est l'histoire de l'homme et de ses actions bonnes ou mauvaises. L'histoire d'un État *un* est celle de la nature et de ses insensibles développements; raison pour laquelle nous avons de bonnes histoires des Grecs et des Romains, et que nous n'avons pas une bonne histoire de France.

en faisait prévoir et désirer la promulgation ; et malheur à la société où il se fait des lois inattendues !

On voit la raison du peu de consistance qu'ont pris en Europe certains États qui se sont formés rapidement, comme ces fruits mûris à force de chaleur artificielle, qui n'ont ni couleur, ni saveur ; et sans parler de la France démocratique, qui a eu une croissance si rapide et une mort si subite, voyez la Hollande formée en peu d'années et détruite en peu d'instants !

Le pouvoir qui promulgue une loi nécessaire, résultat d'un rapport naturel entre les êtres, comme par exemple celui de la succession masculine, exprime donc une volonté du souverain, conservatrice des êtres qu'il a créés ; et celui qui promulgue une loi non naturelle, une loi destructive de la société, comme serait la loi qui appelle les femmes au pouvoir, cause interminable de troubles civils et de guerres étrangères, désobéit à l'auteur de la nature, ou plutôt obéit à un autre souverain, à l'homme, et à ses caprices.

Ainsi, plusieurs lois portées en France sur l'ordre des *ministres* du pouvoir, depuis la loi qui leur permit, il y a plusieurs siècles, d'aliéner leurs terres, jusqu'à celle qui, de nos jours, en bornant les degrés de substitution, leur a défendu de perpétuer les biens dans leurs familles, et par-là a défendu aux familles elles-mêmes de se perpétuer, toutes ces lois, dis-je, n'étaient ni nécessaires, ni naturelles : elles ont été portées contre les *ministres,* et par conséquent contre le pouvoir, contre la société.

Mais si le pouvoir ne doit porter que des lois dont la nature elle-même indique la nécessité, que penser de la profonde ignorance ou de la téméraire présomption de ces hommes qui disent : *Assemblons-nous, et inventons une société;* comme des ouvriers diraient : *Défrichons ce terrain inculte,* ou *construisons un édifice;* et qui, faisant des lois par cela seul qu'ils sont assemblés pour en faire, font des lois sur tout, font des lois contre tous, et les font nécessairement désastreuses par cela seul qu'elles n'étaient pas *nécessaires.*



Après les détails dans lesquels nous venons d'entrer, il en coûte à l'homme qui a quelque justesse dans les idées, de discuter l'opinion de la souveraineté du peuple, *néant*, c'est-à-dire, abstraction sans réalité, système où Dieu n'est pas, où l'homme seul est tout, et même les extrêmes, *pouvoir* et *sujet*, faux puisqu'il est impraticable de l'aveu même de ses défenseurs, et où l'on est toujours placé entre une inconséquence et un blasphème. En effet, si l'on fait craindre aux apologistes de cette souveraineté que l'ignorance et les passions humaines n'égarent la faculté législative de l'homme ou du peuple, ils vous répondent, tantôt avec Jurieu : *que le peuple est la seule autorité qui n'ait pas besoin d'avoir raison pour valider ses actes*, tantôt que le peuple est *juste et bon* et qu'il ne saurait *faillir*, et par cela seul ils reconnaissent une *justice* et une *bonté* au-dessus du peuple, puisqu'il y conforme ses pensées et une règle antérieure au peuple, dont il ne peut s'écarter dans ses actions; et ils sont ainsi ramenés à la souveraineté de Dieu, justice, vérité, bonté essentielles, auteur nécessaire de tout ordre.

D'autres, plus conséquents, soutiennent qu'il n'y a de juste que ce que le peuple permet, d'injuste que ce qu'il défend; et comme dans un pareil système il faut tout accorder ou tout rejeter, ils sont, malgré eux-mêmes, poussés jusqu'à soutenir que la loi de Sparte, qui permettait au jeune citoyen, comme un exercice, l'assassinat de son esclave, est aussi juste que celle qui prescrit à un père de donner des aliments à ses enfants; et s'il objectait qu'il y a dans l'homme un sentiment naturel qui l'avertit de la barbarie de cette loi, on lui répondrait que les Spartiates n'éprouvaient pas sans doute ce sentiment naturel, lorsqu'ils la recevaient de leur législateur, et la mettaient à exécution, ou que s'ils l'éprouvaient, il y a donc un certain ordre *naturel*, différent de la volonté de l'homme, puisqu'il est antérieur à ses actions, indépendant de l'homme par conséquent, et dont un sentiment intime lui révèle l'existence, ce qui ramènerait encore la souveraineté de l'Être suprême : on lui répondrait par l'opinion qu'ont eue sur la souveraineté du

peuple, quand il en exerce les actes, les philosophes anciens, Cicéron surtout [1], et même les modernes, tels que J. J. Rousseau et Mably, lorsqu'ils daignent descendre des régions éthérées de leur théorie sociale : on lui répondrait encore mieux par l'exemple de l'Angleterre et de la France, où les lois les plus oppressives ont été portées, au nom du peuple, contre Dieu et contre l'homme, par ceux qui se disaient ses mandataires ; leçon terrible, événement à jamais mémorable, où l'on a vu, dans les deux siècles qui viennent de s'écouler, deux puissantes nations ravagées par leurs propres lois comme par une tempête, résister à leurs ennemis, et succomber sous leurs législateurs.

[1] *Jam vero stultissimum est illud existimare omnia justa esse quæ scita sint in populorum institutis aut legibus.* Cic. *De leg.*

CHAPITRE V.

DES MINISTRES ET DE LEURS FONCTIONS.

Il faut ici rappeler les principes pour en suivre l'enchaînement. Le pouvoir suprême, infini ou général dans Dieu, *collectif* dans les hommes, appelé, dans l'un ou l'autre système, le *souverain, veut* et *agit* d'une manière *générale* ou *collective* relative à la *généralité* des êtres, ou à une *collection* quelconque d'êtres.

Ainsi, les hommes, là où le peuple se dit souverain, veulent et agissent d'une manière *collective* dans leurs assemblées populaires, soit pour porter des lois, soit pour élire des hommes.

Mais l'être infini, général, ou Dieu, et l'être collectif appelé *peuple,* se servent d'un être *intermédiaire* pour faire entendre leur volonté à l'être fini, particulier, individu, et lui appliquer leur action, et faire ainsi de cette volonté et de cette action générales ou collectives, une volonté et une action spéciales et déterminées.

Le pouvoir subordonné, appelé dans les deux systèmes, *chef, autorité,* et dans cet ouvrage, le *pouvoir,* est cet être *intermédiaire* entre Dieu et les hommes, ou entre le peuple et l'individu, c'est-à-dire entre l'être général et infini et l'être particulier et fini, ou bien dans le système populaire, entre les hommes collectifs et l'individu; et il est l'organe de la volonté du souverain, et le ministre de son action envers le sujet.

La volonté, acte de l'être simple sur des êtres simples ou intelligents, est indivisible, et l'on ne peut distinguer, dans la

volonté, de commencement, de milieu ni de fin. La volonté n'est bornée ni par la distance des lieux, ni par l'éloignement des temps, ni par le nombre des hommes. L'homme veut partout, et même là où il n'est pas; toujours, et même après lui; sur tous, et le même acte de ma volonté qui fait mouvoir mon bras, fait agir une armée. La volonté embrasse donc la généralité dans sa simplicité, et à cause de sa simplicité même, elle comprend le présent et l'avenir, l'objet prochain et l'objet éloigné, le tout et la partie; et la volonté qui fit sortir du néant et exister au dehors l'univers sensible, n'est pas plus composée que la volonté qui tire mon corps du repos et le transporte dans un autre lieu

L'action exercée sur les corps, sur l'être composé, est par cela même composé et divisible. Elle commence, elle continue, elle finit; elle est circonscrite à une portion de l'espace, bornée à une portion de la durée, exercée sur une portion de la matière; une action se fait dans un certain lieu, pendant un certain temps, sur un certain sujet: et l'action de lancer une pierre, demande bien moins de lieux, de temps et de matière que celle de construire un édifice.

De la simplicité et de l'indivisibilité de la volonté, il suit qu'elle est incommunicable; l'homme pensant ne charge jamais quelqu'un de vouloir pour lui, puisqu'il peut toujours vouloir lui-même. C'est la pensée de J. J. Rousseau, « la volonté ne peut jamais être représentée. »

De ce que l'action est divisible et composée, il suit que l'homme agissant peut charger quelqu'un de faire pour lui, parce qu'il ne peut pas toujours faire lui-même.

Ainsi, l'on ne donne jamais de *procuration* à quelqu'un pour *vouloir,* mais pour *faire,* puisqu'on *veut* d'avance ce qu'il *fera.*

Ainsi, la volonté peut avoir des conseillers qui l'éclairent, mais l'action doit avoir des ministres ou *serviteurs* qui l'accomplissent.

Nous avons vu que l'action publique du pouvoir s'appelait *gouvernement* dans l'état politique, *culte* dans l'état religieux.

Cette action, parce qu'elle est publique, excède l'action ou les forces d'un homme seul, et ne peut être exécutée que par plusieurs hommes publics, comme le pouvoir dont ils sont les ministres.

Ces ministres exercent donc par les ordres du pouvoir public la fonction de *faire* pour accomplir la volonté publique exprimée par la loi.

Deux choses sont nécessaires pour l'exécution de la loi : 1° la connaissance de ce qu'elle prescrit, et que j'appelle *jugement;* 2° la destruction des obstacles qui s'opposent à l'exécution de la loi connue, et que j'appelle *combat.*

Ainsi JUGER et COMBATTRE par le commandement du pouvoir sont la fonction essentielle de ses ministres.

Cette division comprend, comme on voit, les deux branches principales de tout gouvernement, l'état *judiciaire* et l'état *militaire.* La fonction de *combattre* doit être précédée et réglée par celle de *juger,* comme le corps doit être gouverné par l'esprit, et c'est ce que signifie cet axiome de jurisprudence, *que force doit demeurer à justice.*

Ainsi, les ministres de la religion *jugent* dans leurs décisions l'homme qui répand une fausse doctrine, et le *combattent* par leurs censures ; et même à l'égard de chaque homme *fidèle* ou sujet du pouvoir religieux, le prêtre *juge* le coupable dans le tribunal secret, et le *combat* ou le punit par la peine qu'il lui impose.

Les ministres politiques, appelés *juges, guerriers, magistrats, fonctionnaires publics,* jadis *noblesse, etc.,* et considérés dans leurs fonctions publiques, *jugent* l'ennemi intérieur de l'État, et le *combattent* par le glaive de la loi, ou repoussent par les armes l'ennemi étranger.

Les *ministres* sont donc *nécessaires* dans toute société, comme un rapport *naturel* entre le *pouvoir* et le *sujet.* Aussi, ils ont existé sous une forme ou sous une autre, sous un nom ou sous un autre, dans toutes les sociétés religieuses et politiques. Ainsi, les tyrans ont des satellites pour contraindre leurs es-

claves, comme le pouvoir a des ministres pour gouverner ses sujets. Ainsi, *Moloch* avait ses prêtres qui lui immolaient physiquement des victimes humaines, comme le Dieu des chrétiens a son sacerdoce qui lui immole d'une manière mystique une victime humaine, seule digne de lui; et les sectateurs *purs* de la religion naturelle, qui traitent de *scélérat* l'homme qui ose s'interposer entre l'homme et la Divinité, n'ont-ils pas eux-mêmes, dans leur culte *théophilanthropique*, des hommes distingués des autres hommes par leur costume, leur place, leurs fonctions et leur solde; des hommes interprètes de leur dieu-nature sur les hommes, puisqu'ils les instruisent dans la connaissance d'une loi qui doit éclairer leurs volontés et régler leurs actions, et *ministres* du culte des hommes envers leur Divinité, puisqu'ils lui offrent, au nom des assistants, avec l'hommage des cœurs, les prémices des fleurs et des fruits; car le sacrifice de l'homme intérieur et extérieur, et l'offrande de sa propriété, sont l'action sociale et nécessaire de toute religion, l'hommage que l'homme fait de lui-même et de ses biens au Créateur de l'homme et de l'univers, et qui, raisonnable ou non, mais rendu partout où il y a des hommes et des nations, prouve à la fois l'ancienneté de la tradition, et l'universalité de la croyance.

Le pouvoir domestique, lui-même, a ses ministres, soit dans la *mère* ministre de l'action productrice, soit dans les *serviteurs* ou *domestiques* ministres de l'action conservatrice de la famille, qui travaillent pour la nourrir, car le *travail* est aussi effort et *combat : in sudore vultûs tui comedes panem tuum.*

Pouvoir, ministre, sujet, trois personnes constitutives de toute société, même domestique, et essentiellement distinguées l'une de l'autre : mais ces *trois personnes ne constituent qu'un corps social,* proposition dans laquelle un lecteur attentif apercevra une des grandes analogies qui lient le système général des effets à la nature infinie de la cause.

C'est parce que les *ministres* sont une *personne* et les *sujets* une autre, qu'autrefois aux États-généraux on votait *par ordre,*

et qu'on n'imaginait pas de compter plusieurs *têtes* là où il n'y a qu'*une personne.*

C'est ici le lieu d'observer que ce qu'on appelait en France les États-généraux composés de trois ordres, n'était que la réunion des trois sociétés, religieuse, politique et domestique, dont se compose l'état civil de toute nation.

C'est parce que le ministère social est la fonction perpétuelle de *juger* et de *combattre,* qu'il est appelé *ordre* ou personnes *ordonnées,* disposées pour une fonction qui demande de la *subordination* dans les volontés, et une certaine *ordonnance* ou disposition dans les actions. Il s'appelle aussi *milice,* ou personnes dévouées, à *me lito,* je me dévoue; d'où l'on a fait *mi lito,* je combats, je sers, par le seul changement d'*e* en *i* ordinaire dans toutes les langues. On sait qu'en France les hautes charges de la magistrature donnaient le titre de *miles,* chevalier, et qu'encore les fonctions militaires s'appellent *service.*

Ce dévouement dans les ordres, qui fait de leurs membres autant de *serviteurs* ou de ministres de la société, donne le mot de l'énigme que Rousseau se propose, et qu'il n'ose résoudre. « Quoi donc ! la liberté (de tous) ne se maintient qu'à l'appui » de la servitude (de quelques-uns), peut-être. » Si le ministère public est *nécessaire* dans toute société, le respect des peuples pour ceux qui l'exercent n'est donc pas un préjugé sans raison, puisqu'il est le sentiment naturel de la *nécessité* du ministère; et dans les révolutions de la société, qui ne sont qu'un déplacement de personnes sociales, sa haine contre le ministère pourrait n'être pas une prévention sans motif, si elle n'était que le sentiment de la dégénération du ministre; et comme le pouvoir n'est présent à la société que par son action, et qu'il n'agit que par ses ministres, l'amour des sujets pour le pouvoir ou leur haine suivent inévitablement de leur respect ou de leur haine pour les ministres du pouvoir, et c'est à cette seule cause qu'il faut attribuer les progrès effrayants de l'esprit de révolte répandu en Europe contre le pouvoir religieux et le pouvoir politique.

Ainsi, les abus qui s'étaient introduits dans le clergé, et qui depuis longtemps demandaient une réforme *dans le chef et dans les membres,* suivant l'expression des conciles, furent la première cause des progrès de la révolte de *Wiclef*, de *Jean Huss*, de *Luther* et de *Calvin*, pères de la philosophie moderne; et dans l'ordre politique, les jouissances domestiques préférées aux fonctions publiques, ou plutôt recherchées uniquement dans les fonctions publiques; et la vanité de la naissance mise trop souvent avant les devoirs de la noblesse, ont été une des causes de la révolution, et peut-être la plus prochaine, en excitant la jalousie des sujets contre les ministres; car les hommes n'envient que les jouissances, et jamais les devoirs.

Le ministre n'est donc plus élevé que pour être mieux aperçu; et il doit également défendre l'État par son action publique, et édifier [1] la famille par son exemple personnel.

Le pouvoir doit donc rappeler le ministre à la gravité de ses fonctions, s'il veut maintenir le sujet dans l'obéissance, comme l'artiste perfectionne ses instruments quand il veut perfectionner son ouvrage. Un peuple ne se déprave ou ne se corrige que par l'exemple de ses chefs; c'est une colonne d'armée qui change de route lorsque la tête change de direction; et jamais la société ne périt que par la faute du pouvoir chargé de la conserver.

De là viennent les noms de *nobles, notables, noblesse, nobilité, notabilité,* de *notare, noto,* qui doivent se faire remarquer; *gentilshommes, gentis homines, gentlemen,* hommes de la nation, parce qu'ils sont spécialement dévoués à son service, qu'ils doivent à la société le sacrifice de leurs passions comme celui de leurs personnes, et que leur vie privée doit être son modèle, comme leur vie publique est sa propriété.

Les ministres sont donc plus sujets que les sujets eux-

[1] L'acception morale donnée au mot *édifier, édification,* offre un sens profond et signifie que tout ce qui est vrai et bon avance la consommation de l'édifice social. Cette belle doctrine est admirablement développée dans saint Paul.

mêmes, puisque, *sujets* comme eux à toutes les lois communes aux membres d'une même société, ils sont de plus *sujets* aux lois particulières à leur profession : et certes, il pourrait se prolonger, mais il ne saurait s'affermir, le gouvernement qui méconnaîtrait la *nécessité* de ministres dévoués, corps et biens, au soutien du pouvoir et au service des sujets.

CHAPITRE VI.

DE L'ÉTAT VARIABLE DE SOCIÉTÉ, OU DU SYSTÈME DES INDIVIDUS, SYSTÈME DE L'HOMME; ET DE L'ÉTAT FIXE, OU DU SYSTÈME DES FAMILLES, SYSTÈME DE LA NATURE.

La souveraineté, soit qu'on la voie en Dieu, ou qu'on la suppose dans l'homme, se manifeste dans la société par un pouvoir émané de Dieu, ou délégué par l'homme, et ce pouvoir institué suivant certaines lois, expression de la volonté du souverain, et dirigé par elles, agit au dehors par des ministres qui participent eux-mêmes de la nature du pouvoir, comme le pouvoir lui-même participe de la nature de la souveraineté.

Le *pouvoir*, avons-nous dit, est toujours exercé par un être humain, et par un être unique. Mais, si ce caractère est commun à toutes les sociétés, à quel signe pourra-t-on distinguer le pouvoir émané de la souveraineté de Dieu, ou le pouvoir prétendu délégué par la souveraineté de l'homme?

Je dois répéter ici que j'entends par *pouvoir* émané de la souveraineté de Dieu et conforme à sa volonté, le *pouvoir* constitué, sur ou par des lois politiques ou religieuses (seules constitutives de l'un ou de l'autre pouvoir), lois qui sont le résultat des rapports *naturels* entre les êtres dans l'une ou l'autre société, par conséquent l'expression des volontés de l'être créateur des êtres, et auteur des rapports *naturels* qui les conservent. Car la société humaine est *naturelle* à l'homme, comme la société divine ou religieuse : elle est donc dans la volonté de l'auteur de toute la *nature*, et par conséquent il y a en Dieu

des volontés politiques, comme il y a des volontés religieuses et même des volontés physiques, parce qu'il y a entre l'homme et l'homme des rapports politiques, comme il y a entre Dieu et l'homme des rapports religieux, comme il y a entre les êtres matériels des rapports physiques.

Laissons cependant l'épithète de divin exclusivement au pouvoir de la société religieuse, puisqu'il est *réellement,* c'est-à-dire, *sensiblement* Dieu même (*car le sensible,* comme dit Malebranche, *n'est pas le solide*), et appelons le pouvoir politique, *naturel,* lorsqu'il est constitué ou établi sur les lois naturelles, car il n'y a *d'établi* que ce qui est conforme à la nature.

Le caractère le plus marqué qui distingue le pouvoir *naturel* du pouvoir qui ne l'est pas, du pouvoir humain ou populaire, est, je ne dis pas la durée, mais la fixité de l'un, la variation de l'autre, car il y a fixité dans la nature et variation dans l'homme.

Le pouvoir est fixe par la perpétuité de l'homme qui l'exerce; car, puisque le pouvoir doit toujours être exercé par un homme, il y a un rapport évident entre la fixité de l'homme et la fixité du pouvoir, comme il y en a un entre la fixité du pouvoir et l'immutabilité du souverain, de Dieu même.

Mais, lorsque le pouvoir est fixe, la volonté qu'il promulgue ou la loi, j'entends la loi politique, la loi du pouvoir, est *fixe,* ou *fondamentale,* et Montesquieu appelle les lois *fondamentales,* de lois *fixes:* si la *volonté* publique ou la volonté est fixe, l'*action* publique de cette volonté (gouvernement ou culte), est fixe; donc la société est fixe ou stable, donc la volonté de l'être immuable est accomplie, puisque cette volonté a pour objet la conservation des êtres dont la société est le moyen.

La perpétuité des hommes ministres est donc une conséquence, non forcée, mais naturelle ou nécessaire, de la perpétuité de l'homme pouvoir, parce qu'il est naturel que le moyen participe de l'agent qui l'emploie.

La perpétuité de l'homme s'appelle hérédité, et il y a ainsi

une famille *pouvoir*, des familles *ministres*, des familles *sujettes;* la société est tout entière dans les familles, et l'on trouve dans les trois personnes qui la composent ce caractère d'analogie qui est le type constant, et comme le cachet dont la nature marque tous ses ouvrages.

Dans la société, « où le peuple en corps, dit Montesquieu, » ou seulement une partie du peuple, a la souveraine puis- » sance », il n'y a nulle *fixité* dans la volonté de ce souverain, « puisqu'un peuple, dit J. J. Rousseau, peut toujours changer » ses lois, même les meilleures; car s'il lui plaît de se faire mal » à lui-même, qu'est-ce qui a le droit de l'en empêcher? »

Et comment y aurait-il de la fixité dans la volonté du souverain, puisqu'il n'y en a pas dans le souverain lui-même, puisqu'un peuple, même souverain, peut être conquis ou asservi, et que cette souveraineté, semblable à une ombre vaine, lui échappe toujours au moment qu'il croit la saisir?

Si le souverain n'est pas fixe, le pouvoir ne l'est pas davantage, et passe avec rapidité d'un homme et d'un parti à un autre homme et à un autre parti; si la volonté ou la loi n'est pas fixe, l'action n'est pas plus fixe que la volonté, les ministres ne sont pas plus fixes que l'action; nulle fixité dans les choses, nulle hérédité dans les personnes, nulle perpétuité. Il y a des familles sujettes, mais il n'y a que des individus pouvoir ou ministres, discordance dans les éléments mêmes de la société dont elle ne tarde pas à ressentir les funestes effets.

La fixité est *une*, et si elle n'était pas toujours ce qu'elle est une fois, elle ne serait pas *fixité;* la variation est infinie, la fixité est donc force, stabilité, conservation : la variation est faiblesse, mutabilité, destruction. Ainsi, il y aura plus de force dans une société, j'entends de force de stabilité, à mesure qu'elle s'approchera plus de l'état fixe, naturel, ou du système des familles; et il y aura moins de force de conservation, à mesure qu'elle s'éloignera de cette fixité, et que l'état variable ou le système des individus y sera dans un mouvement plus rapide.

Ces principes expliquent la force progressive de certains États, la faiblesse et la détérioration progressive de quelques autres; et sans sortir du même peuple et du même territoire, on y voit également la raison de la prépondérance de la monarchie française, et la raison de l'extravagance et de la faiblesse de la démocratie de *Danton* et de *Marat*.

Ces mêmes principes peuvent s'appliquer à la force de la religion catholique, dont on trouve la raison dans la fixité du pouvoir et dans la perpétuité du ministère, et à la faiblesse des sectes qui s'en sont séparées, dont on aperçoit le motif dans les variations de leur doctrine, et l'amovibilité de leur ministère.

Les principes que nous venons d'exposer, expliquent plusieurs accidents de la société.

Nous avons dit, par exemple, que les ministres devaient participer de la nature du pouvoir; et parce que ce rapport est naturel, on le retrouve dans le plus grand nombre des sociétés.

Lorsque le pouvoir est amovible ou variable, comme dans les États populaires, le ministère ou les fonctions publiques sont amovibles comme le pouvoir, et même plus variables à mesure que le pouvoir passe plus rapidement d'un homme ou d'une faction, à un autre homme et à une autre faction.

Lorsque le pouvoir se prolonge sur une même tête, et qu'il devient *viager*, il constitue une espèce de monarchie viagère, vulgairement appelée *despotisme*, expression qui ne désigne pas par elle-même un vice d'administration, mais une forme de gouvernement; et Titus, Trajan et Marc-Aurèle n'étaient que des despotes. Alors, les fonctions publiques se prolongent dans les mêmes mains, et même elles deviennent *viagères*, comme le pouvoir.

Lorsque le pouvoir devient fixe par l'hérédité, les professions sociales ou les ministres deviennent aussi héréditaires, c'est-à-dire, que les ministres se constituent avec le pouvoir; et dans cet état ils s'appellent *noblesse*, et forment *ordre* ou *milice;*

8

établissement public, propriété de l'État, qui correspond parfaitement à l'ordre du sacerdoce, ministère du pouvoir religieux, fixe et perpétuel par la consécration, comme la noblesse l'est par l'hérédité.

On voit à présent la raison pour laquelle les fonctions de *juger* et de *combattre,* et les propriétés ou *bénéfices* qui y étaient attachés, étaient simplement *viagères* sous les deux premières races des rois de France, et pourquoi elles sont devenues héréditaires sous le nom de *noblesse,* ainsi que les bénéfices sous le nom de *fiefs*, au commencement de la troisième, parce qu'alors seulement le *pouvoir* électif dans une famille devint fixement héréditaire dans l'aîné des mâles.

Dans les premiers temps d'une nation, et lorsqu'elle travaille à étendre son territoire plutôt qu'à se constituer en société, le pouvoir n'est presque jamais héréditaire, ou ne l'est qu'entre les individus d'une même race, sans distinction d'âge, de degré, quelquefois de sexe. La raison en est simple. Un État naissant a besoin de talents, et le régime variable ou le système des individus est plus favorable à leur développement, comme nous le verrons bientôt. D'ailleurs l'incapacité d'un chef ou sa minorité étoufferait cette société encore au berceau : mais dès qu'une nation est étendue, établie, formée enfin, et qu'elle est assez forte pour supporter la constitution, alors elle se constitue, devient société, et la fixité ou l'hérédité s'établit partout, parce que l'État a besoin de vertus, et que le régime ou le système des familles est plus favorable aux vertus publiques, qui se transmettent par l'éducation et par l'exemple. Alors l'État, gouverné par des lois *fixes* et *fondamentales,* résiste aux troubles d'une minorité, et à la langueur d'un règne faible ; et pourvu que cette faiblesse dans l'autorité ne soit que *passive*, et qu'elle ne veuille pas *faire,* la cour sera agitée par des intrigues, mais l'État ne sera pas renversé par des révolutions.

C'est par la même raison naturelle que le pouvoir, variable jusqu'à un certain point, et électif dans les deux premières races des rois de France, ne devint fixe et héréditaire que sous

la troisième : qu'en Russie, Pierre Ier, par instinct de génie, ou plutôt par la nécessité des choses, abolit en 1722 la succession héréditaire, dont les chances auraient pu arrêter les développements de cette société naissante à la civilisation, et que Paul Ier la trouvant formée, s'est hâté de la constituer en rétablissant, par une loi récemment promulguée, la succession héréditaire, retour à l'ordre naturel, qui a accru dans cette société la force de stabilité, en ôtant à sa force d'expansion, et sans lequel ce vaste empire serait, au premier revers, tombé peut-être dans une effroyable dissolution.

La Pologne a suivi une marche inverse, et elle a dû déchoir à proportion que la Russie s'est élevée. La succession au pouvoir avait été dès l'origine élective en Pologne comme dans les autres États de l'Europe, et par la même raison. Elle y était ensuite devenue héréditaire, et sous cette forme, la Pologne marchait à la civilisation à peu près du même pas que les autres nations catholiques, et surtout plus vite que la Russie. Mais à l'extinction de la dernière race de ses rois, cette société retomba dans l'enfance et revint au système électif, non par aucune raison naturelle, mais par des raisons purement humaines, l'ambition de ses grands et la jalousie de ses voisins. Alors commença pour la Pologne une série de malheurs qui ont toujours été croissant depuis les nouveautés religieuses qui s'y introduisirent à la faveur de la déconstitution de son pouvoir, jusqu'à sa destruction réelle opérée, de nos jours, et qui dure encore, et cette malheureuse société, récemment élective au milieu d'antiques États héréditaires, n'a fait que languir, et a péri enfin, comme un jeune arbre planté dans une vieille forêt.

Quoique la nature du ministère participe ordinairement de celle du pouvoir, et que cela même doive naturellement se trouver ainsi, cependant il arrive quelquefois que l'un des deux est fixe, et non pas l'autre, soit que cette discordance soit le produit d'une révolution, comme en Pologne, ou l'effet de l'habitude chez un peuple à demi-constitué, comme en Turquie. Alors, l'État souffre, parce qu'il n'y a point de fixité, ni par

conséquent de force réelle dans un gouvernement dont l'action est *dirigée* par un pouvoir variable, comme en Pologne, ou *exécutée* par des ministres variables, comme chez les Turcs ; et c'est ce qui produit cette action déréglée qui écrase le sujet, et ne peut défendre l'État. Ainsi, en Pologne, le pouvoir est trop faible *contre* des ministres qui sont les maîtres. En Turquie, le pouvoir est trop fort *pour* des ministres qui ne sont que de vils esclaves : et ces deux effets, si opposés en apparence, auraient dans l'une et l'autre, à la fois, les mêmes effets, l'oppression de l'homme et la dissolution de l'État, si l'oppression de l'homme n'était tempérée en Pologne par l'influence de la religion chrétienne, et la dissolution de l'État retardée en Turquie par l'influence de la religion mahométane ; car le culte, même le moins raisonnable, par cela seul qu'il consacre dans la société une idée quelconque de souveraineté divine, donne toujours de la force au pouvoir politique, selon la judicieuse remarque de M. Bossuet, en parlant du paganisme.

Le ministère politique héréditaire s'appelle *patriciat*, lorsqu'au lieu d'être uniquement ministère du pouvoir, ou fonction publique, il est pouvoir ou *paternité* (car *patriciat* et *paternité* ont la même racine), et qu'il participe à la législation, comme chez les Romains, et encore en Angleterre, en Suède, en Pologne, à Venise, dans le Corps germanique, etc. Ces sociétés ne sont pas constituées ou *naturelles,* parce que les *trois personnes sociales* n'y sont pas entre elles dans leurs rapports naturels, et que les mêmes *personnes* y sont à la fois *pouvoir* et fonction du pouvoir ou *ministres*[1]. Aussi ces États, qui tous

[1] On voit par cet exemple que les expressions générales *pouvoir, ministre, sujet,* semblables à des expressions algébriques, sont, par leur généralité même, plus propres à résoudre les problèmes semblables que présente l'état de la société. On a dit : *La souveraineté réside dans le peuple;* et cette proposition a excité de vifs débats. Si elle eût été traduite ainsi : *Le sujet est pouvoir;* elle eût paru absurde, même à un enfant. De là vient que dans la démocratie française on a remplacé toutes les qualifications sociales par celle de *citoyen,* expression vague et indéterminée qui devant convenir comme épithète à tous les membres de la société, ne désigne précisément *aucune personne* sociale.

ont eu plus ou moins de force d'agression, n'ont montré presque aucune force de résistance.

La variation du pouvoir, restreinte à un petit nombre de familles, s'appelle proprement *aristocratie;* étendue à un plus grand nombre d'individus, elle forme la *démocratie.*

J. J. Rousseau prétend que « la démocratie peut embrasser » tout un peuple ou se resserrer jusqu'à la moitié. » On ne sait trop pourquoi, à moins que ce ne soit pour éviter l'absurdité qu'il y aurait à compter dans un État populaire plus de pouvoir et de ministres que de sujets.

Il est reconnu aujourd'hui que ces gouvernements de *plusieurs,* ou *populaires,* sont l'état le plus fâcheux de société, et même qu'une société ne peut subsister dans cet état. Les gouvernements populaires, ou *polycratiques,* que l'on voyait de nos jours, étaient des *municipalités* de l'Europe monarchique, plutôt que des sociétés indépendantes. La Suisse et même la Hollande avaient en France et en Allemagne le pouvoir qui les conservait, et la chute de ces gouvernements a entraîné leur dissolution. Mais telle est la différence d'une société constituée ou naturelle à celle qui ne l'est pas, que la France ne peut se rétablir de sa révolution qu'en ramenant le pouvoir à l'unité, et que la Suisse et la Hollande ne peuvent renaître qu'en s'écartant du système variable de leur gouvernement précédent.

La fixité dans le pouvoir est donc l'État le plus fixe de société, donc le plus durable, donc le plus fort, le plus naturel, le plus conforme par conséquent à la volonté de l'Être créateur et conservateur des êtres; et comme par les lois immuables, *nécessaires* de la conservation des êtres, expression de la volonté divine, les êtres tendent à se placer dans l'état le plus naturel, l'état *qui les fait être,* c'est-à-dire, qui les conserve, et à accomplir ainsi la volonté de leur auteur, le pouvoir de la société tend nécessairement, et indépendamment des hommes, à se constituer, et à constituer ses ministres, ce qui veut dire que la société tend d'elle-même à se fixer. J. J. Rousseau avoue cette

vérité, et la marche progressive du pouvoir vers la fixité, lorsqu'il dit : « Le gouvernement passe de la démocratie à » l'aristocratie, de l'aristocratie à la royauté ; *c'est-là son » inclinaison naturelle,* le progrès inverse est impossible » : et il la méconnaît, lorsqu'il s'étonne « du penchant qu'ont tou- » jours eu les Polonais à faire passer la couronne du père au » fils, ou au plus proche parent. »

Il est intéressant d'observer chez les deux peuples anciens les plus célèbres, les effets opposés des deux systèmes opposés de société.

L'effet le plus constant et le plus sensible, est que toutes les sociétés qui ont connu quelque fixité, ou dans le pouvoir, ou dans les ministres, ont laissé des monuments immortels de leur existence, et que les autres n'ont fait que passer et n'ont laissé d'elles que des souvenirs, c'est-à-dire, que celles-là ont eu de la force, et que les autres n'ont eu que des passions.

Chez les Grecs démocratiques, il n'y eut de fixité ni dans le pouvoir, ni dans les ministres : aussi ces peuples-enfants, habiles imitateurs de la nature physique dans leurs arts [1], mais violateurs de la nature sociale par leurs mœurs infâmes et par leurs lois atroces, vécurent avec bruit plutôt qu'avec honneur, succombèrent sans gloire, et périrent tout entiers; et ce qui prouve ce que j'ai avancé sur les effets de la fixité du pouvoir, est que parmi tant de peuples la raison ne compte que deux nations, les Macédoniens et les Spartiates, sociétés mieux constituées, dont l'une subjugua la moitié du monde, et domina la Grèce elle-même par la force qu'elle tirait de ses lois politi-

[1] L'histoire nous montre un rapport de temps et de lieux entre l'oppression de l'homme social et l'imitation de l'homme physique, et cela doit être. L'exposition *publique* de l'homme purement *domestique* ou sauvage, c'est-à-dire en état de nudité, est une contradiction dans les idées qui produit un désordre dans les actions. Le *moyen,* dit Dupaty, d'*avoir des mœurs et des statues!* L'école de peinture flamande ou allemande, l'école de *Téniers,* exprime l'homme *domestique;* l'école francaise, l'école de *Le Brun,* exprime l'homme *public;* l'école actuelle, renouvelée des Grecs, peint l'homme *sauvage.*

ques, et dont l'autre en fut l'honneur et le modèle par la gravité de ses mœurs.

A Rome, la jouissance du pouvoir, bornée à quelques familles, ne tarda pas à s'étendre à toutes, et cela devait arriver ainsi. Mais à Rome, il y eut constamment un établissement fixe ou héréditaire, tantôt pouvoir, tantôt ministre du pouvoir dans l'ordre des patriciens et dans celui des chevaliers; et même il y eut de temps en temps, et dans les besoins extrêmes, un homme revêtu d'un pouvoir fixe, ou plutôt pour un temps *fixé*, sous le nom de dictature[1], « faculté précieuse, dit Montesquieu, » qu'avait le sénat d'ôter la république des mains du peuple », et il aurait pu ajouter : « de se l'ôter à lui-même », puisque sous le *pouvoir* du dictateur, les sénateurs n'étaient plus que de simples ministres, comme sous le *pouvoir* du sénat, les ministres étaient les chevaliers, chargés même de la garde du sénat, puisqu'ils entouraient en armes le lieu de ses séances, et qu'ils exercèrent souvent la fonction de *juger*, et toujours celle de *combattre*. L'établissement héréditaire cessa à Rome par l'extinction des familles elles-mêmes, dans les troubles qui remplirent les derniers temps de la démocratie populaire, et les cruautés qui signalèrent les premiers temps de la démocratie militaire qui lui succéda; mais il avait fait toute la force de Rome, et il avait été le principe de sa grandeur.

« L'usage des noms héréditaires, dit le président Desbrosses, » dans son *Traité du mécanisme des langues*, a prodigieusement » influé sur la façon de penser et sur les mœurs; on sait » quel admirable effet il a produit chez les Romains. Rien n'a » contribué davantage à la grandeur de la république que » cette méthode de succession nominale, qui, incorporant, » pour ainsi dire, à la gloire de l'État, la gloire des noms hé- » réditaires, joignit le patriotisme de race au patriotisme na-

[1] Il y avait même une ombre de royauté toujours subsistante dans le sénat. *Le prince du sénat*, nommé à vie par les censeurs, opinait le premier, et avait ainsi une sorte d'initiative dans la législation.

» tional. » Aussi les Romains nous ont laissé leurs lois; les Grecs ne nous ont laissé que leurs arts : les uns commandent encore aux citoyens, les autres servent de modèles aux artistes.

J'aurais pu fortifier cette preuve par l'exemple des Égyptiens qui, les premiers, ont rendu fixes dans l'État, le *pouvoir* et les *devoirs*, ou les fonctions, en les rendant héréditaires dans les familles, et qui sont venus jusqu'à nous par des restes si imposants de leur grandeur et de leurs connaissances; et plus encore par l'exemple du peuple juif, contemporain de tous les peuples, et même le nôtre, qui, dans sa constitution théocratique, a connu l'hérédité des professions sociales; car les familles lévitiques, différentes des familles sacerdotales, étaient chargées du ministère public, et exerçaient la double fonction de *juger* et de *combattre*.

L'Europe est trop avancée en âge, si j'ose le dire; elle a fait une trop longue expérience des avantages et des inconvénients des deux systèmes généraux de société qui comprennent toutes les constitutions particulières, pour qu'il soit possible d'y rétablir, au moins pour longtemps et dans les grands États le système variable en y rendant le pouvoir électif : état funeste qui livre nécessairement une société à l'influence constante des puissances voisines, et au retour périodique des troubles civils; fait d'une nation un vaste marché où l'on met un prix à toutes les ambitions, et un taux à toutes les consciences, et conduit ainsi un peuple par la corruption à l'asservissement! Il n'y avait pas de pays en Europe où régnât une vénalité plus scandaleuse, que celui dont les grands excitaient le vif enthousiasme de J. J. Rousseau pour avoir dit en latin : *Malo periculosam libertatem quam tranquillam servitutem.* Ce sophiste ne savait pas que la liberté, au contraire, est toujours tranquille, et la servitude toujours orageuse; et lui-même n'a-t-il pas vécu malheureux et agité, pour avoir préféré sa sauvage indépendance à l'accomplissement des devoirs que la société impose à tous les hommes? On objecte contre le système fixe les hasards de l'hérédité : ces chances, quelquefois fâcheuses

pour un État particulier, conservent l'équilibre général, en préservant la société universelle du double danger de la continuité des règnes trop forts, et de la continuité des règnes trop faibles. On peut même assurer que l'élection, si elle pouvait être libre, donnerait au total plus d'hommes faibles que l'hérédité; car les hommes forts ravissent le pouvoir bien plus souvent qu'ils ne l'obtiennent.

Le système héréditaire ou fixe est dans la nature de la société publique, parce qu'il est dans la nature de la société domestique.

J'ignore si *Babœuf* ou le père *Duchesne*, dans le délire de l'égalité démocratique, ont soutenu qu'il est aussi honorable d'être charbonnier ou tisserand que d'être magistrat ou guerrier [1]; mais je sais que le peuple, plus vrai dans ses sentiments que les sophistes dans leurs opinions, juge bien différemment de cette prétendue égalité. Il fait à l'artisan un mérite d'avoir fait élever son fils dans les arts de la paix et dans ceux de la guerre, et il mépriserait le magistrat ou le guerrier qui aurait fait de son fils un artisan. Telle est la force de cette disposition naturelle aux hommes, moyen le plus puissant des progrès de la société, que la famille sujette tend naturellement à sortir de l'état purement domestique pour passer dans l'état public de société [2]. Dans une société constituée, une famille une fois parvenue à ce but s'y fixe, parce qu'elle trouve dans l'inamovibilité du pouvoir un obstacle insurmontable à toute ambition ultérieure. L'on voit en effet dans les États constitués des familles s'élever l'une après l'autre jusqu'au ministère public de

[1] Lorsque sous la Constituante il fut ordonné à tous les citoyens de quitter les marques distinctives de leur état, on vit les commis de la municipalité recevoir affectueusement les charbonniers qui venaient déposer leur médaille, et avec hauteur et morgue de vieux militaires qui venaient déposer leur croix de Saint-Louis. On appelait cela de l'égalité!

[2] Malgré les exemples de tant d'illustres revers, et les conseils de l'auteur d'*Emile*, les plus zélés partisans de ses principes élevés par la révolution, font donner à leurs enfants une éducation *libérale*, et se gardent bien d'en faire des charpentiers.

la société, et très-peu retomber dans l'état privé ou domestique. Elles périssent plutôt qu'elles ne descendent. Tous les raisonnements des *niveleurs* ou des esprits chagrins ne prévaudront jamais contre cette raison naturelle et supérieure qui dit à l'homme, qu'il est plus digne de lui, plus conforme à sa destination d'*agir* sur l'homme pour le service de la société publique, que de *travailler* sur la matière pour le service de la société domestique ; et c'est la raison pour laquelle les hommes en état de domesticité ne jouissent nulle part de tous les droits des autres citoyens.

Le lecteur n'a pas oublié, sans doute, une proposition que nous n'avons fait qu'énoncer et qui demande des développements. C'est que le système amovible ou variable de société, est plus favorable aux talents qui créent les empires, et le système fixe plus propre à produire les vertus qui les conservent : et c'est ce qui fait que l'un convient aux États naissants, et l'autre aux États formés, puisque même l'État ne se forme qu'à mesure que la constitution se fixe.

Cette explosion de talents militaires ou oratoires, les seuls dont il s'agisse ici, est l'effet naturel de l'amour de soi, et de la passion de dominer, dont aucun obstacle ne comprime l'essor dans une société sans constitution fixe de pouvoir, puisque le pouvoir pouvant être exercé par chacun, y est comme un prix offert à tous. De là viennent les efforts héroïques de courage et les succès d'une éloquence populaire que l'on remarque dans l'histoire de tous les États démocratiques. « Les vertus guer-» rières, dit Montesquieu parlant de Rome, restèrent après » qu'on eut perdu toutes les autres. »

Mais ces mêmes talents perdent l'État qu'ils ont créé, parce qu'ils en font une arêne sanglante ouverte à tous les combattants, qui, en s'arrachant mutuellement le pouvoir, l'empêche de parvenir à cette *fixité* sans laquelle il n'est pas de repos pour la société publique, ni même d'existence assurée pour la famille.

Heureusement pour l'espèce humaine, au système variable, au système de l'homme qui crée par les talents, succède iné-

vitablement le système fixe, le système de la nature qui conserve par les vertus, système qui s'établit naturellement et par la disposition naturelle de tout homme à laisser à ses enfants les avantages qu'il a acquis, et à les mettre sur la voie d'en acquérir de nouveaux, et par la tendance nécessaire de la société vers sa constitution naturelle, l'inamovibilité du pouvoir, et la fixité de son action. Or, ce système est, comme nous l'avons dit, plus propre à produire la vertu dans les hommes sociaux, *pouvoir*, *ministres*, *sujets*.

La vertu, prise dans le sens le plus étendu, n'est que la fidélité aux lois de la société domestique ou publique, politique ou religieuse. Il y a donc des vertus domestiques et des vertus publiques; et toutes les vertus sont divines, parce que Dieu est le souverain législateur de toutes les sociétés constituées. Mais pour ne nous occuper ici que des sociétés des hommes entre eux, la famille et l'État, les vertus domestiques sont très-distinguées des vertus publiques. Ainsi, l'intégrité du juge et le courage du guerrier, qui conservent l'État, ne sont pas les vertus propres d'une femme; et la chasteté qui conserve la famille n'est pas la vertu propre du guerrier ou du magistrat, et c'est même ce qui fait que dans certaines conditions on se dispense trop aisément de certains devoirs. Dans les sociétés politiques ou religieuses, qui n'ont laissé de pouvoir fixe ou constitué que là où elles n'ont pu le détruire entièrement, que dans la famille, et qui, *ramenant le monde à ses éléments*, comme nous l'avons dit ailleurs, ne nous parlent que de *religion naturelle* ou domestique, et de l'homme domestique ou même sauvage, on ne parle aussi que de *mœurs*, de *moralité*, ou de vertus domestiques, et il règne en général un grand *étalage*, pour ne rien dire de plus, de *tendresse* conjugale, paternelle, filiale, de *sensibilité* pour ses amis et ses amies, de *bienfaisance* envers les malheureux. C'est encore par le même principe que dans les mêmes sociétés on compense les fonctions publiques par des jouissances domestiques, et que le sujet est plus nourri et surtout plus amusé, dans les gouvernements qui lui inter-

disent toute participation aux fonctions du pouvoir. Dans plusieurs de ces sociétés politiques et religieuses, non-seulement on recommande presque exclusivement la pratique des vertus domestiques, mais on la pousse jusqu'au rigorisme le plus dur, et souvent le plus risible [1], dans le même temps que l'on détruit toute vertu publique en consacrant l'oppression par les lois. Ainsi les dévots *puritains* interdisaient toutes sortes d'amusements le dimanche, et défendaient comme des *vanités païennes,* les petits pâtés qui se mangeaient à Noël : ils fatiguaient de leur morale farouche et de leurs éternelles prédications la jeunesse facile de Charles II, dans le même temps qu'ils légalisaient l'oppression du sexe faible par la faculté du divorce, et qu'ils exhalaient contre des hommes, leurs compatriotes, cet horrible *covenant,* « composé, dit Hume, des plus furieuses » et des plus virulentes invectives que jamais les êtres humains aient employées pour enflammer leurs cœurs d'une » haine sans relâche contre des créatures de leur espèce. » La France révolutionnaire n'a pas été exempte de ces atroces et ridicules inconséquences, et elles nous ramènent involontairement aux usages de ces républiques anciennes où l'homme respectant son *égal,* et opprimant son *semblable,* autorisait par ses lois le meurtre de l'enfant, du gladiateur, de l'esclave, punissait d'un supplice affreux la faiblesse d'une vestale, lors même que pour de grands crimes, il n'infligeait qu'à regret une légère peine au citoyen [2].

Le pouvoir fixé ou constitué, *va tout seul,* dit M. Bossuet,

[1] Telle est l'inconséquence de l'homme, que dans des sociétés mieux constituées, il tombe quelquefois dans l'excès opposé, et qu'il ne remplit avec la plus scrupuleuse fidélité ses devoirs publics que pour s'affranchir plus impunément des devoirs domestiques. Mais ici, c'est la faute de l'homme, là c'est le crime de la loi.

[2] Je recommande à l'attention du lecteur, cette distinction entre les hommes *égaux* et les hommes *semblables*. Les lois des États païens tendaient à protéger les hommes *égaux;* et les lois des États chrétiens tendent tous à protéger les hommes *semblables* ou le prochain : or, entre les êtres il n'y a point d'*égalité,* il n'y a que des *similitudes*.

et avec la nature. Comme il est transmis sans effort, il s'exerce sans violence; car le pouvoir qui doit toujours être fort, est dans l'État comme dans la famille, quelquefois violent dans le premier âge de la société, et lorsque le sujet encore enfant refuse de se soumettre au joug de l'obéissance. Jamais, avec le pouvoir constitué, de ces interrègnes qui remettent périodiquement la société en problème ; elle n'a pas à redouter ces furieux accès d'ambition et de vengeance qui détruisent les familles en troublant la paix des États ; heureuse si elle pouvait se défendre des attraits de la volupté, de cette philosophie faible et sensuelle, de cette morale d'*opéra* qui lui présente le plaisir sous toutes les formes, et fait entrer par toutes les portes ce dangereux ennemi qui sape sans bruit les fondements même de la société, et endort les sentinelles, *pouvoir* et *ministres,* pour les livrer sans défense aux passions des sujets.

La fidélité dans les ministres est encore une suite nécessaire de la perpétuité du pouvoir, parce que la fixité de l'attachement dépend de la fixité de son objet. En effet, si l'on remarque dans les ministres des États populaires plus de ces qualités brillantes qui produisent de grands événements, on trouve dans les ministres héréditaires des pouvoirs constitués, plus de cette fidélité inébranlable qui résiste aux révolutions. On peut en trouver la raison dans la nature même de la société. La vertu n'est que l'habitude du bien, et l'habitude se forme par les mœurs ou les coutumes qui, transmises d'âge en âge, perpétuent dans la famille la tradition des leçons et le souvernir des exemples ; car les mœurs ne sont que les lois domestiques conservées par la tradition. Les vertus publiques deviennent donc ainsi des vertus domestiques, surtout lorsqu'elles sont fortifiées par le respect pour le corps ou l'ordre auquel la famille appartient ; ce qui produit la double force de l'esprit de famille et de l'esprit de corps, pour retenir l'homme dans le devoir ; *esprit de corps,* ressort puissant, mais ressort terrible, qui réagit infailliblement contre la main faible, inhabile à le diriger.

Enfin la fixité dans le pouvoir et dans les ministres produit une fidélité, une affection générale envers le gouvernement dans toutes les classes sujettes, et particulièrement dans celles qu'une antique hérédité d'occupations honorables ou utiles, et une fortune légitimement et lentement acquise, rapprochent de l'ordre politique, et qu'elles disposent à y entrer à leur tour, lorsqu'il vient à perdre de ses membres par les professions mêmes auxquelles il sont dévoués.

Mais un effet très-remarquable de l'hérédité des professions publiques, est de rendre aussi héréditaires les professions domestiques ou arts mécaniques, et de mettre ainsi les familles qui exercent le même métier dans un corps ou *corporation,* comme la nature elle-même continue le même métier dans la même famille; institution parfaite connue dans la monarchie égyptienne [1], et adoptée sous le nom de *maîtrises* ou *jurandes* dans tous les États chrétiens. Cette loi est le moyen le plus efficace que l'administration puisse employer pour surveiller et contenir par le pouvoir un peu dur des *maîtres,* une jeunesse agreste et grossière, que la nécessité d'apprendre un métier soustrait de bonne heure au pouvoir politique. On peut regarder la suppression des maîtrises comme un coup mortel porté à la société par ce philosophisme ignorant et perfide qui, depuis longtemps, en voulait à toute fixité pour pouvoir plus aisément détruire toute perpétuité, tout ordre.

C'est donc avec raison que Montesquieu, disant plus vrai qu'il ne pensait, a donné l'*honneur* pour mobile au gouvernement constitué. L'honneur bien entendu n'est en effet que la fidélité à ses devoirs publics ou privés; et l'on dit également l'honneur d'une femme, l'honneur d'un magistrat ou d'un guerrier, et l'honneur même d'un artisan. C'est donc très-mal

[1] Le patriarche Joseph, dit un ancien auteur cité par Eusèbe, *défendit le faible contre le fort,* c'est-à-dire, qu'il constitua la société; car la constitution n'est pas autre chose. Cet auteur entre ensuite dans quelques détails sur les lois qu'il donna à l'Égypte, et qui sont les lois politiques de nos États constitués.

à propos qu'il a distingué l'honneur de la vertu, unique mobile, selon cet auteur, du gouvernement populaire. Cette erreur, relevée par Mably et J. J. Rousseau, qui remarque avec raison *que la vertu doit avoir lieu dans tout État,* a eu des suites graves, et a égaré, dans notre révolution, bien des hommes vertueux, dont les vertus employées comme les talents à soutenir un mode de choses essentiellement vicieux, n'ont servi qu'à *ordonner* le désordre, faire mépriser les talents, et calomnier jusqu'à la vertu !

Un des grands avantages des ordres et des corporations est de donner au pouvoir de grandes facilités pour régler les familles en réglant le corps auquel elles appartiennent, et de régler l'individu en réglant la famille dont il est membre. Le pouvoir n'a, lorsqu'il faut régler, de prise que sur les corps ; et voilà pourquoi l'on voit des corps parfaitement disciplinés composés d'individus qui ne le sont guère.

Le pouvoir doit donc donner aux corps, et surtout aux corps chargés du ministère public, des *constitutions* particulières, des *constitutions* qui règlent les devoirs des corps envers l'État, ceux de la famille envers le corps, ceux de l'individu envers la famille : le pouvoir doit régler les corps, surtout celui du ministère public, *parce qu'il doit tout régler dans des hommes qui doivent être la règle de tous.* Le *pouvoir* le peut, parce qu'il ne serait pas pouvoir, s'il ne *pouvait* pas tout ce que demande la conservation et la perfection de la société [1].

Il a existé en Europe une *constitution* particulière de l'ordre politique, connue sous le nom de *chevalerie,* qui n'a cessé qu'à l'établissement des troupes soldées, et de la magistrature acquise à prix d'argent ; institutions récentes qui ont séparé deux fonctions naturellement inséparables et jadis réunies, et qui

[1] Cet ouvrage devait traiter de l'antique et naturelle constitution du ministère public ; mais cette seconde partie, avec nos mœurs et nos lois, paraîtrait un roman *austère,* et le public n'en veut que de *licencieux* ou d'*effroyables* ; l'auteur l'a supprimée.

ont soldé aux dépens du fisc ce qui était, et qui doit être attaché à la propriété de la glèbe. Les princes ont vainement tenté, dans toute l'Europe, de remplacer cette institution sublime à laquelle la France doit la considération dont elle a joui depuis, par une chevalerie de cour, sorte de *confréries politico-religieuses,* qui n'obligent qu'à porter des marques distinctives, et à paraître à des cérémonies publiques, motifs dont la convenance ne compense peut-être pas le danger politique qu'il y a à diviser un ordre essentiellement indivisible, et à affaiblir ainsi la force de l'État et l'action de son pouvoir. Car, là où la *distinction* n'est pas rigoureusement nécessaire, la *division* est inévitable.

Mais, si le système fixe, ou celui des familles, doit être le système de la constitution qui se maintient par les vertus, le système variable, ou le système des individus doit être celui de l'administration, qui, avec des vertus, demande encore des talents. Je m'explique : le ministère de *juger* et de *combattre* pour la conservation de la société est la fonction générale de l'ordre qui y est dévoué, et la destination naturelle de chacun des membres qui le composent. Cette destination qu'ils tiennent de leur naissance, là où cette hérédité est une loi de l'État, forme leur caractère politique, et un noble naît dans ces sociétés avec le caractère de *dévoué* au service de l'État, par la seule et même raison que dans une famille où une maîtrise d'architecte serait substituée à perpétuité, l'enfant naîtrait avec le caractère de maître architecte

Ce caractère ou devoir de servir l'État dans la fonction de *juger* et de *combattre,* ne demande pour les rangs inférieurs de cette milice, que des vertus, celle de l'obéissance surtout, la première et la plus facile de toutes, puisqu'elle s'accommode à tous les caractères, comme à tous les tempéraments; mais les grades supérieurs demandent des talents, et ne doivent pas plus être héréditaires que ne le sont les talents. Un État populaire ne connaît aucune fixité, pas même dans le devoir; et comme il a fait un législateur d'un maître à danser, il renvoie un gé-

néral au métier de comédien ou à celui de brasseur de bière ; mais l'État monarchique donne souvent dans l'excès opposé, et rend héréditaires des grades de fonctions qui ne doivent être que viagers. Cet abus s'introduisait en France, non dans les lois qui, même pour une place inférieure de la fonction de *juger,* voulaient que le fils qui succédait à son père reçût l'approbation de la compagnie, et de nouvelles *provisions* du gouvernement, mais dans les usages, et à dater de la vieillesse de Louis XIV, il semble qu'il s'établissait peu à peu une succession presque régulière à des places importantes de l'administration de l'Église ou de l'État, qui auraient fini par devenir patrimoniales, et entrer, comme autrefois, dans des partages de famille ; et comme on ne consultait pas toujours les intérêts de la société dans cette hérédité, on ne respectait pas mieux les lois de la nature, et l'on accordait fréquemment des dispenses d'âge, coutume immorale qui fait à la longue plus de mal à l'État en affaiblissant le respect dû à l'ancienneté d'âge, que le sujet dispensé ne peut, quel qu'il soit, lui être utile par ses talents.

La perpétuité d'emplois importants, dans les mêmes familles, a encore l'inconvénient de diviser l'ordre du ministère public en deux classes nécessairement opposées, l'une des familles qui obtiennent toujours, et l'autre des familles qui méritent quelquefois. L'ordre du ministère public se change ainsi en une véritable *olygarchie,* et il n'y a qu'un pas à faire pour que l'État entier tombe dans la démocratie, dont les *olygarques* les plus favorisés deviennent assez souvent les plus ardents instigateurs. *Tout ce qui divise, détruit :* c'est l'oracle du fondateur de toute société ; et si la devise de l'État populaire est *diviser pour régner,* la devise de la société constituée est *régner pour réunir.*

L'ordre dévoué au ministère public est donc, là où il est dans sa nature, un corps de familles chargées des fonctions publiques de *juger* et de *combattre,* et un séminaire d'hommes propres à remplir les grades éminents de ces fonctions, d'hommes qui doivent trouver dans leurs familles des leçons

de fidélité à l'État, dans leur corps des exemples d'honneur, et dont l'éducation et les habitudes doivent développer les talents et fortifier les vertus. Je ne dis pas que cela soit toujours ainsi; mais je dis que cela doit être, que cela peut être, que cela même a été, et qu'il n'est pas impossible que cela soit encore. Je ne répéterai jamais assez que je m'occupe de la société et du général, et point du tout de l'homme et du particulier.

Ici se présente une réflexion importante. L'État populaire appelle au *pouvoir* tous les individus, et il l'expose, comme un prix, à la vue de toutes les ambitions. L'État constitué appelle aux *fonctions du pouvoir* toutes les familles, et il les propose comme un devoir à celles qui demandent à être admises dans l'ordre chargé du ministère public. De cette différence, prise dans les principes même de deux systèmes, le système des individus et le système des familles, il résulte naturellement qu'il y a plus d'agitation dans l'État populaire, et un mouvement de progression plus lent, mais plus uniforme et plus réglé, dans un État constitué, et que dans celui-ci il arrive moins fréquemment que dans l'autre que l'individu s'élève des derniers rangs de la société aux premières places du gouvernement. Il faut, dans un État constitué, que la famille, après avoir acquis, dans l'état domestique, assez de fortune pour n'y plus songer dans l'état public, entre dans l'ordre chargé du ministère public, et qu'elle y fasse, pour ainsi dire, son séminaire et ses *exercices* avant que quelqu'un de ses membres mérite d'occuper les premiers grades de la *milice :* institution *naturelle* assurément, et qui, pour former le vrai citoyen, réunit les vertus que donne l'esprit de famille et de corps aux talents que l'homme tient de la nature. C'est précisément ce qui fait que si l'on remarque des qualités plus brillantes dans les héros des États populaires, on trouve plus de fidélité, de désintéressement et de modération dans les grands hommes des sociétés constituées; car les vertus rendent les talents plus utiles en les rendant plus modestes. L'État doit donc favoriser cette tendance qu'ont toutes familles à passer

de l'état purement domestique à l'état public, tendance louable en elle-même, puisque l'état domestique de société, n'est que la société *de soi*, et que l'état public est la société *des autres*, et qui ne cesse pas d'être louable, même quand les motifs personnels de l'homme seraient vicieux. L'ennoblissement a un autre effet plus général, plus moral, et par conséquent plus politique; car le politique et le moral sont une même chose : il empêche l'accumulation excessive des richesses dans les mêmes familles, et établissant un autre moyen de considération que l'argent, il donne aux sentiments, aux opinions, à l'esprit public enfin, une direction plus noble, plus digne de l'homme, et par-là même plus utile à la société.

Or, assurément on ne pouvait se plaindre en France que de l'excessive facilité de l'ennoblissement; et tandis qu'un meunier hollandais, ou un aubergiste suisse sans activité, comme sans désirs, bornés à servir l'homme pour de l'argent, ne voyaient dans l'avenir, pour eux et leur postérité, que le moulin et l'enseigne de leurs aïeux, un négociant français, riche de deux cent mille écus, entrait au service de l'État, achetait une charge et une terre, plaçait un fils dans la robe et un autre dans l'épée, voyait déjà en perspective la place de président à mortier et celle de maréchal de France, et fondait une famille politique qui prenait l'esprit de l'ordre à la première génération, et les manières à la seconde. « C'est, dit « Montesquieu, une politique très-sage en France, que les » négociants n'y soient pas nobles, mais qu'ils puissent le » devenir. » S'il y avait un abus, c'est que la famille-sujette devenait souvent famille-ministre avant d'avoir fait une fortune assez considérable, je ne dirai pas pour soutenir son rang, mais pour en remplir efficacement les devoirs. Car, dans une société opulente, telle que le sera toujours notre France, il n'y a pas de condition plus dure et plus douloureuse, que celle d'un noble indigent, sur qui pèsent toutes les charges de l'état public de société, sans qu'il puisse jouir des facilités que présente pour s'enrichir la vie domestique et privée.

On a déclamé contre l'usage des ennoblissements à prix d'argent; mais on n'a pas fait attention qu'il est raisonnable et *naturel* de faire preuve de fortune pour être admis dans un corps où tout moyen de faire fortune, où le désir même de la fortune doit être interdit, et que l'homme en société étant essentiellement propriétaire, toute profession nécessaire à la société doit supposer la fortune ou la donner.

Ce qui prouve combien se sont trompés et ont trompé les autres ceux qui ne voyaient en France ni liberté, ni égalité, et qui ne voyaient que liberté et qu'égalité dans les États populaires, et que c'était précisément dans les États où le pouvoir n'est pas constitué, en Suisse particulièrement, que les familles sujettes, fixées dans la dépendance, ne pouvaient parvenir à être *familles* de l'État; c'est-à-dire, à y gouverner à leur tour. Cette servitude, il est vrai, était compensée, dans ces petites démocraties, avec de l'*aisance* et des jouissances domestiques, comme elle l'était dans les démocraties anciennes avec du *pain* et des *spectacles;* et ces peuples s'en contentaient. Ainsi, tandis qu'il eût fallu faire une révolution dans la constitution du canton de Zurich, pour qu'un riche propriétaire de la campagne pût devenir bourgeois et membre du sénat, en France où la dignité de l'homme était connue et respectée bien avant qu'on en eût proclamé les droits, les lois politiques favorisaient la juste émulation qui portait les familles à s'élever de l'état purement domestique de société jusqu'à l'état public ou au ministère politique. Une fois qu'elles y étaient parvenues, la carrière était ouverte à leurs désirs, et toutes les places étaient dues à leurs services. La première de toutes les décorations, qu'on appelait *les ordres du Roi*, ne demandait que cent ans d'admission dans le ministère public; et bien loin qu'aucune loi exclût même du rang suprême un individu, une famille ou une classe de Français, la constitution les y appelait tous, sans aucune distinction, en cas d'extinction de la famille qui l'occupait, et déclarait le *pouvoir* lui-même *une substitution à laquelle tout Français était appelé.* On dira peut-

être que les occasions de s'élever du rang obscur au faîte des honneurs sont extrêmement rares dans les États constitués; et je répondrai sans balancer que les hommes dignes de cette élévation sont toujours plus rares que les occasions.

Ce que nous avons dit de la nécessité de ne pas rendre héréditaires dans les familles les places éminentes de l'administration, à cause des talents qu'elles exigent, ne saurait être appliqué à la plus éminente de toutes, au *pouvoir*, qui, dans un État formé, ne demande que la vertu, ou le respect pour la constitution et les lois domestiques, politiques et religieuses. Les grands talents, sans une extrême sagesse qui en dirige l'usage, y sont même plutôt dangereux qu'utiles; car les talents veulent *faire*, et dans un État formé et constitué, il ne faut que maintenir, et *faire* est synonyme de *révolutionner*.

Le pouvoir constitué est dans la société comme la clef de la voûte contre laquelle toutes les parties viennent s'appuyer, et qui soutient leur effort, et les maintient en place par sa position seule. En général, il suffit d'un grand homme qui donne la première impulsion à la machine de l'État, et ses successeurs ont toujours assez de talents lorsqu'ils savent en régler et en entretenir le mouvement.

Ainsi, Charlemagne a donné à l'Europe chrétienne l'impulsion qu'elle conserve encore, et chacune des sociétés qui la composent a fait d'autant plus de progrès vers la perfection sociale, qu'elle a été plus fidèle à la direction reçue de ce puissant moteur; génie étonnant, qui connut ces lois fondamentales de la société, que nous cherchons encore mille ans après lui; grand pour les contemporains témoins de ses exploits, mais bien plus grand pour les âges suivants, qui recueillent le fruit de ses vastes pensées : telles que ces tours antiques dont l'œil ne peut qu'en s'éloignant embrasser les proportions et mesurer la hauteur.

Les succès prodigieux des guerriers français rendront à l'ordre politique des membres que la révolution lui a enlevés; car, c'est ainsi que finissent toutes les révolutions. Alors les

haines étant éteintes, et peut-être les préventions dissipées, *on rendra à chacun selon ses œuvres,* et l'on remarquera que la noblesse française, considérée en ordre et dans ses fonctions publiques, ou individuellement et dans sa conduite privée, a retenu le caractère distinctif de sa profession, *la fidélité au pouvoir constitué,* soit qu'elle en ait défendu *l'unité* aux États-généraux, ou que, laissée à elle-même, elle ait montré pour les principes démocratiques un éloignement trop prouvé par ses longs et irréparables malheurs; tandis que le militaire français s'opposait, avec des efforts surhumains de courage, de discipline et de talent, au démembrement de l'État, et même en reculait les bornes par ses conquêtes. Les nations voisines observeront, comme un trait caractéristique de l'esprit national qui régnait en France, et qui n'a pu y être étouffé même sous les ruines révolutionnaires, que les uns aient vu avec un secret orgueil les succès de la France, lors même qu'ils semblaient leur fermer à eux-mêmes le retour dans leur patrie, et que les autres aient détesté la tyrannie, alors qu'entraînés par la force irrésistible des circonstances, ils obéissaient aux tyrans, également braves contre l'étranger, et généreux lorsqu'il leur était permis de l'être, envers d'infortunés compatriotes que la tourmente révolutionnaire jetait entre leurs mains; et rétablie enfin de cette crise violente, passage nécessaire peut-être de l'adolescence de l'homme social à sa virilité, la France, telle que le père de famille, réunira tous ses enfants; et sous les yeux de la religion, invitée à cet auguste banquet, elle distribuera entre tous les consolations et l'indulgence; elle ordonnera d'oublier les fautes; elle fera plus, elle fera pardonner les vertus; mais non contente d'effacer au dedans les traces du désordre, elle en réparera au dehors le scandale; et devenue le modèle des nations, et la *pierre angulaire* de la société, après en avoir été le fléau, elle poursuivra à travers les siècles, sa marche majestueuse dans la route de la civilisation, forte de ses anciennes vertus, plus forte peut-être par ses derniers égarements.

DISSERTATION.

La Dissertation suivante, nécessaire pour l'intelligence de quelques passages du chapitre II, relatifs à l'existence de Dieu, ne pouvait, à cause de sa longueur, entrer dans le texte ni même l'accompagner; on a préféré la rejeter à la fin de l'ouvrage comme une *pièce justificative* des propositions qui y sont avancées.

J'espère rendre *sensibles* au lecteur des vérités, ce semble, purement intellectuelles, et le faire convenir qu'ainsi que la *théorie* des principes de la société devient évidente par une *application* continuelle aux faits extérieurs et sensibles de la société, de même la *théorie* des principes de l'être intelligent reçoit un haut degré de certitude des faits extérieurs et sensibles de l'être lui-même, faits qui sont l'*expression* naturelle de ses pensées.

Dans ces deux théories, celle de l'être et celle de ses rapports en société, consiste toute la métaphysique. Elle est donc une science de *réalité;* et si certains auteurs qui ont traité de l'être sont vagues et obscurs, et si certains écrivains qui ont traité de la société sont faux et dangereux, c'est que les premiers ont voulu expliquer l'être pensant par l'être pensant, au lieu de l'expliquer par l'être parlant, qui est son *expression* et son *image*, puisque la parole n'est que la pensée rendue extérieure, et que les autres ont voulu expliquer la société par des hypothèses de leur imagination, au lieu d'en chercher les principes dans les faits historiques qui rendent la société extérieure et sensible; car les faits de la société expriment la nature bonne ou mauvaise de ses lois, comme les actions de l'homme expriment la nature bonne ou mauvaise de sa volonté.

Cette Dissertation, toute abrégée qu'elle est, est donc aux principes de l'homme ce que l'Essai qui la précède est aux principes de la société. On apercevra sans doute dans l'une et dans l'autre le plan ou l'extrait de plusieurs grands ouvrages, et peut-être de bons esprits y puiseront-ils quelques idées salutaires, propres à rattacher à un centre commun les opinions flottantes dans le chaos des contradictions et le vague des incertitudes. Ainsi, après une défaite qui a dispersé les combattants, le soldat se rallie autour du premier drapeau qui lui indique un moyen de défense, en lui annonçant un commencement d'ordre et de disposition.

J'invite le lecteur à relire les pages 26, 27, 28, dont la proposition énoncée à la page 28 peut être regardée comme l'extrait : *Que l'homme ne peut pas plus idéer* [1] *l'impossible qu'imaginer l'inexistant.*

L'homme *parle* de ce qu'il *imagine,* qui fait *image,* qui est l'objet de ses sensations et qui tombe sous ses sens : il *parle* de ce qu'il *idée,* qui ne fait pas *image,* et qui ne tombe pas sous ses *sens.* J'*imagine* ou j'*image* (car c'est le même mot) ma *maison;* j'*idée,* je *conçois,* je *connais* ma *volonté;* j'*imagine* l'effet, j'*idée* la cause.

Quoique je me sois servi de cette locution négative *qui ne fait pas image, qui ne tombe pas sous les sens,* en parlant de ma volonté, ma volonté comparée à ma maison, est le *positif,* comparé au *négatif,* puisque ma maison n'est et ne subsiste que par ma volonté positive de la faire et de la conserver.

Le mot *penser, pensée,* convient à la fois à l'opération intellectuelle d'*imaginer* et à celle d'*idéer,* puisqu'elle exprime l'attention que l'esprit donne aux *images* et aux *idées* pour en combiner les rapports.

Si l'homme qui *pense* ne peut avoir pour objet de sa pensée

[1] Le mot *idéer* me paraît préférable à ceux de *comprendre* et de *concevoir,* parce qu'exprimant une connaissance moins parfaite, il rend avec plus de vérité les opérations de l'intelligence humaine ou *finie.*

que des *images* ou des *idées*, l'homme qui *parle* ne peut *exprimer* que des *images* ou des *idées;* c'est ce qui compose le discours, véritable expression de l'être intelligent, c'est-à-dire de l'homme qui imagine et qui idée.

Si je faisais un traité *sur l'entendement humain,* je distinguerais les images qui viennent des différentes sensations, ou même les sensations qui ne produisent point d'images au moins *figurables*, telles que les sensations du *goût,* de l'*odorat* ou du *tact,* sens de l'homme animal et physique, si on les compare aux sensations figurables de l'ouïe et de la vue, sens de l'homme moral et social; mais cette distinction n'est ici d'aucune utilité.

Je prononce *ville, arbre;* je reçois par le sens de l'ouïe la sensation d'un son; j'imagine ou j'*image* un objet, et cette image intérieure est *vraie*, puisque je peux la rendre *réelle* [1], et *présente* aux sens, par le geste ou le dessin, le dessin qui fixe le geste, comme l'écriture fixe la parole.

Un Allemand a reçu la sensation des mêmes sons, puisqu'il les répète; mais il n'imagine rien à l'*occasion* de ces sons, puisqu'il ne trace par le geste ou le dessin aucune image.

Il prononce à son tour *stadt, baum.* J'ouïs les sons et les mêmes sons, puisque je les répète, mais je n'*imagine* rien; lui il *imagine,* puisqu'il *figure,* par le geste ou le dessin, des villes et des arbres; où je vois clairement que les mots allemands *stadt, baum,* et les mots français *ville, arbre,* expriment la même *image*.

Donc des sons différents peuvent exprimer la même image.

Je prononce *volonté, cause;* je n'*imagine* ni une *cause,* ni une *volonté,* puisque je ne puis exprimer rien de semblable par le geste ou le dessin, qui expriment l'action et non la vo-

[1] Les anciens n'avaient pas deux mots qui répondissent aux mots *vrai* et *réel,* sans doute parce qu'ils n'avaient pas les idées qu'ont sur cet objet les peuples chrétiens chez qui la *vérité essentielle s'est réalisée.* Aussi les mots *realis* et *realitas* ne sont pas de la latinité païenne, et n'ont été introduits que par nos théologiens.

lonté, l'effet et non la cause; cependant j'*idée* quelque chose, puisque j'exprime mon idée, c'est-à-dire que je parle, que je m'entretiens, que je raisonne enfin avec moi-même ou avec les autres d'après cette idée, et que j'agis d'après ce raisonnement.

Mon Allemand a ouï les mêmes sons; mais il n'*idée* pas puisqu'il n'exprime aucune idée par aucune parole, ni par aucune action.

A son tour, il prononce *will*, *ursach* [1], *j'ouïs* des sons, mais je n'*idée* rien, absolument rien, puisque je n'*exprime* aucune *idée*. Mon interlocuteur *idée* quelque chose, puisqu'il parle et qu'il agit d'après cette idée, où je vois clairement que *will*, et *ursach*, *volonté* et *cause*, expriment une même idée.

Donc des sons différents peuvent exprimer une même idée.

Mais je prononce *cabricias*, ou tout autre mot forgé. Un Allemand, un Espagnol, un Français entendent tous le même son, le répètent ou l'écrivent; mais ils n'*imaginent* rien, ils n'*idéent* rien, puisqu'ils n'*expriment* rien, c'est-à-dire qu'ils ne *figurent* aucune *image*, et ne font aucune *action*.

Donc il y a des sons ou des mots qui peuvent n'exprimer ni images, ni idées, qui n'expriment rien.

Il est évident que pour les objets qui font *image*, et qui

[1] Un grand nombre de mots qui désignent cause, origine, source commencent en allemand par *ur : ursach, ursprung urquell, urbild*, etc., et en latin par *or, origo, ortus, oriri*, c'est le même radical; car les voyelles ne sont rien dans la comparaison des langues. « Les langues, dit très-bien l'auteur du » *Mécanisme des langues*, diffèrent entre elles par les consonnes, et les dia- » lectes par les voyelles. » Les voyelles ne sont qu'un remplissage qui varie d'une contrée à l'autre, et l'on sait que la langue hébraïque s'écrit avec des points au lieu de voyelles, dont la valeur n'est pas fixée. *Ott*, prononcé à la manière gutturale et forte des peuples du Nord, a fait *gott, gut*, qui signifie chez eux l'être *bon*, ou la Divinité; et cette même racine *ott*, qu'on croit celtique, se retrouve, avec sa signification de *bonté suprême*, dans *ottimus* ou *optimus*, superlatif de *bonus*. Malgré l'esprit de système de quelques étymologistes, et le ridicule jeté sur quelques étymologies, les langues seront regardées comme les archives du genre humain. C'est l'opinion des hommes les plus célèbres.

servent à l'homme physique, l'homme peut se faire entendre de son semblable par le geste au lieu de parole, et par le dessin au lieu d'écriture. On ne trouve donc pas dans l'homme physique ou animal, ni même dans la société purement *physique* des hommes entre eux, la raison de la nécessité du langage, ni par conséquent la raison de son invention.

La faculté d'*imager,* celle d'*idéer,* celle même d'*articuler,* ne sont pas une raison suffisante de l'invention de l'art de parler, puisque les animaux ont des images, ont des idées, selon Condillac, et même des idées abstraites; qu'ils ne sont pas tous privés de la faculté d'articuler; que plusieurs apprennent même à parler nos idées, et que cependant rien ne nous indique qu'ils parlent les leurs, ni même qu'ils aient besoin de parler, parce qu'égaux en instinct, dans chaque espèce, comme en appétits, ils se rencontrent par la réciprocité et la correspondance de leurs mouvements, sans qu'il leur soit nécessaire de s'entendre par une communication de pensées.

On voit, pour tirer des conclusions-pratiques de tout ce qui a précédé, la raison pour laquelle l'homme enfant et les peuples enfants parlent beaucoup par *images,* c'est-à-dire par le *geste* et le dessin ou l'écriture *hiéroglyphique.* C'est qu'ils pensent beaucoup par *images,* qu'ils *imaginent* beaucoup, ont beaucoup d'*imagination,* et s'occupent plus des effets que des causes, du particulier que du général. L'homme plus instruit et les peuples plus avancés dans la civilisation s'occupent de *causes* ou d'objets généraux et intellectuels, autant ou plus que d'*effets,* ou d'objets particuliers et sensibles; ils pensent beaucoup par *idées, idéent* beaucoup, ont beaucoup d'esprit, expriment aussi beaucoup d'idées avec la parole et l'écriture des idées, ou l'écriture vocale, celle des Hébreux, qui est la nôtre. Mais, lorsqu'un peuple fait marcher de front les *images* et les *idées,* qu'il cultive à la fois son *imagination* et sa *raison,* il emploie aussi dans son expression ou son discours beaucoup d'*images* ou de *figures,* non des *figures* matérielles, comme celles qui se font avec le geste ou le dessin; mais des *figures idéales* qu'on appelle

oratoires, celles qui forment le style *figuré* et métaphorique. C'est ce qui fait que la langue française est dans sa simplicité la plus métaphorique des langues, et que le peuple qui la parle, malgré la modestie de son élocution simple et sans geste, est dans son expression le plus *figuré* de tous les peuples.

Ainsi, un enfant a des *images* avant d'avoir des *idées;* ainsi un peuple cultive son *imagination* avant de développer sa raison ; ainsi, dans l'univers même, la société des *figures* ou des *images,* le judaïsme, a précédé la société des idées ou le christianisme qui adore l'Être suprême en *esprit* et en *vérité.*

On voit donc, en comparant ensemble l'expression naturelle des images et l'expression naturelle des idées, que le geste est la *parole* de l'imagination, et que le dessin en est l'*écriture.* Et de là vient que les progrès des arts d'imitation prouvent, bien moins chez un peuple ou dans un homme, l'étendue de l'esprit que la vivacité de l'imagination.

La correspondance nécessaire des idées aux mots et des mots aux idées, raison de toute communication de pensées par la parole entre des êtres qui pensent et qui parlent, devient évidente par la méthode usitée dans l'enseignement d'une langue étrangère.

Un enfant qui fait un *thème* a des idées dont il cherche les mots, et celui qui fait une *version* a des mots dont il cherche les idées. Le premier va de l'idée connue au mot inconnu, le second du mot connu ou du son à l'idée inconnue. Ainsi, l'enfant qui trouve dans son thème le mot *ravager* a une idée, et le dictionnaire *français-latin* qu'il consulte lui indique le mot *populari* pour le mot cherché. Celui qui, dans sa *version,* trouve le mot *obedire,* a un mot sans idée, ou plutôt un son ; et le dictionnaire *latin-français* lui donne *obéir* pour l'idée qu'il cherchait, et qui correspond à ce son ; en sorte que le dictionnaire est pour l'un un recueil d'idées, et pour l'autre un recueil de mots. Ce double exercice est également utile à l'acquisition des mots et au développement des idées, motif pour lequel il était pratiqué dans l'ancien système d'éducation, et ne peut être

remplacé par aucun autre. L'enfant qui annonce le plus d'esprit, c'est-à-dire de facilité à développer ses idées et à en saisir les rapports, doit donc réussir dans la *version* mieux que dans le *thème;* et c'est aussi ce qui arrive presque toujours.

Mais le mot a-t-il produit la pensée dont il est l'expression? Non, assurément : 1° par la raison que tout objet est nécessairement antérieur à son image; 2° parce que si le mot produisait l'idée, on ne pourrait expliquer pourquoi certains sons n'exprimeraient ou ne produiraient aucune pensée ; car, dans cette hypothèse, le mot étant l'unique raison de la pensée, une pensée devrait correspondre à chaque combinaison de son; 3° parce qu'il suffirait d'*ouïr* une langue pour l'entendre.

La raison qui fait que les mots *volonté* et *maison* réveillent en moi une pensée (idée ou image) est que la volonté *est*, et que ma maison *existe;* et la raison qui fait que le mot *cabricias* ne réveille aucune pensée (ni idée ni image) est que *cabricias* n'*est* point et n'*existe* point, et n'*est* ni intellectuellement ni physiquement.

Ainsi, si je n'avais vu aucune *maison*, et que je ne susse pas ce que c'est que *volonté,* je ne m'entendrais pas moi-même lorsque je prononce *volonté, maison;* et ceux à qui j'adresserais ces mots ne m'entendraient pas davantage, s'ils n'avaient vu préalablement le même objet et acquis la même connaissance.

Donc toutes les fois qu'un homme parle à d'autres hommes, et qu'il est entendu d'eux, il trouve nécessairement dans leur esprit des *idées* d'être ou des *images* d'existence revêtues des mêmes sons que ceux qu'il leur fait entendre, et l'on peut défier tous les philosophes ensemble de faire comprendre des sons qui expriment directement et autrement que par une *négation*, ce qui n'*est* pas et ce qui n'*existe* pas, et de parler à un être intelligent de quelque objet dont n'ait aucune pensée, de manière à en être compris.

Des exemples mettront ces propositions à la portée de tous les esprits; mais il faut s'arrêter encore sur cette correspondance nécessaire des mots et des pensées.

La pensée, avons-nous dit, précède le mot : de là vient qu'on dit *attacher* une indée, un sens à une expression; et lorsqu'on ne peut *attacher* d'idée au mot, il ne vaut que comme son et ne sert point au discours, semblable à ces monnaies étrangères ou décriées qui ne sont pas reçues dans le commerce et ne valent que par le poids.

Mais, si nous ne pouvons *parler* sans *penser,* c'est-à-dire sans attacher une idée à nos paroles, ni être entendu des autres sans qu'ils attachent les mêmes pensées aux mots que nous leur adressons, nous ne pouvons *penser* sans *parler* en nous-mêmes, c'est-à-dire sans attacher des *paroles* à nos pensées, vérité fondamentale de l'être social, que j'ai rendue d'une manière abrégée lorsque jai dit : *Que l'être intelligent pensait sa parole avant de parler sa pensée.*

Ainsi, penser c'est parler à soi, comme parler c'est penser pour les autres, penser tout haut; et de là vient qu'on dit *s'entretenir avec soi-même, s'entendre soi-même;* comme on dit, *s'entretenir avec les autres, être entendu d'eux.*

Parler une langue étrangère est donc *traduire,* puisque c'est parler avec des signes, ce qu'on pense sous d'autres signes; de là l'impossibilité de parler une langue étrangère aussi couramment que sa langue maternelle, jusqu'à ce qu'on ait acquis, par l'habitude, la faculté de penser sous les mêmes signes que ceux avec lesquels on exprime sa pensée.

Il faut donc des mots ou signes pour penser comme il en faut pour parler; et J. J. Rousseau en convient, et distingue nettement les objets qui font image, et peuvent s'exprimer par le geste, de ceux qui font *idée,* et ne s'expriment que par la parole, lorsqu'il dit : « Ce sont là des idées qui ne peuvent » s'introduire dans l'esprit qu'à l'aide des mots, et l'entende- » ment ne les saisit que par des propositions; car sitôt que » *l'imagination s'arrête, l'esprit ne marche plus qu'à laide du* » *discours.* »

Mais s'il faut des mots pour penser ce que l'on exprime avec des mots, il est donc impossible, d'une impossibilité physique

et métaphysique, que l'homme ait inventé la parole, puisque l'invention suppose la pensée, et que la pensée suppose (qu'on me permette cette expression) la *concomitance nécessaire* du signe : et c'est ce qui fait dire à J. J. Rousseau, discutant le roman de Condillac sur l'invention de l'art de parler, qui n'est pas même ingénieux : « Convaincu de l'impossibilité *presque* » démontrée que les langues aient pu naître et s'établir par » des moyens purement humains, je laisse à qui voudra l'en- » treprendre la discussion de ce difficile problème.... » Et il conclut en disant : « La parole me paraît avoir été fort néces- » saire pour inventer la parole. » *Dict. sur l'inég.*

La facilité de penser, ou l'esprit, est donc la facilité d'attacher des pensées aux mots, et la facilité de parler est la facilité d'attacher des mots aux pensées, qualités dont la dernière tient plus que l'autre à l'homme physique et à la flexibilité de ses organes, et c'est ce qui fait qu'elle est plus commune.

Cette correspondance naturelle est nécessaire des pensées et des signes qui les expriment, et le concours mutuel de l'esprit et des organes corporels pour l'*expression* de l'être intellectuel, peuvent être rendus sensibles par une comparaison, ou plutôt par une similitude telle, que je ne pense pas qu'il en existe une parfaite entre deux objets, et dont l'extrême exactitude prouverait toute seule une analogie parfaite entre les lois de notre être intelligent et celle de notre être physique.

Si je suis dans un lieu obscur, je n'ai pas la vision oculaire, ou la connaissance par la vue de l'existence des corps qui sont près de moi, pas même de mon propre corps; et, sous ce rapport, ces êtres sont à mon égard comme s'ils n'étaient pas. Mais si la lumière vient tout à coup à paraître, tous les objets en reçoivent une couleur relative dans chacun à la contexture particulière de sa surface; chaque corps se produit à mes yeux, j'y vois, et je juge les rapports de forme, d'étendue, de distance, que tous ces corps ont entre eux et avec le mien.

Notre entendement est ce lieu obscur où nous n'apercevons aucune idée, pas même celle de notre propre intelligence,

jusqu'à ce que la parole, pénétrant par le sens de l'ouïe, porte la lumière dans les ténèbres, et appelle, pour ainsi dire, chaque idée, qui répond, comme les étoiles dans Job, *me voilà*. Alors seulement nos idées sont *exprimées;* nous avons la conscience ou la connaissance de nos propres pensées, et nous pouvons la donner aux autres; alors seulement nous nous idéons nous-mêmes, nous idéons les autres êtres; et les rapports qu'ils ont entre eux et avec nous; et de même que l'œil distingue chaque corps à sa couleur, l'esprit distingue chaque idée à son expression, et fait distinguer aux autres leurs propres idées, en leur en communiquant l'expression. L'idée ainsi *marquée,* pour ainsi dire, a cours dans le commerce des esprits entre eux, je veux dire dans le discours, où elle ne pourrait être reçue sans cette empreinte. C'est la vérité de cette analogie de la pensée à la vision corporelle, qui a produit chez tous les peuples ces locutions familières par lesquelles ils expriment les qualités naturelles ou acquises de l'esprit : *être éclairé, avoir des lumières, s'énoncer avec clarté, etc.* Et le mot *vision* lui-même s'applique à certains états de l'esprit, puisqu'on dit une *vision* mentale, comme l'on dit la *vision* oculaire ou corporelle [1].

[1] Voici un exemple remarquable de cette correspondance des mots aux idées et de l'expression à la réalité, correspondance méconnue par Condillac, à un point qui prouve combien peu ses idées étaient développées sur ces objets importants, et par conséquent combien ses jugements étaient faux. Malebranche, qui démêlait cette analogie des lois du monde physique à celles du monde moral, dit : « Qu'ainsi que l'auteur de la nature est la cause universelle de » tous les mouvements qui se trouvent dans la matière, c'est aussi lui qui est » la cause de toutes les inclinations naturelles qui se trouvent dans les esprits ; » et de même que tous les mouvements se font *en ligne droite*, s'ils ne trouvent » quelques causes étrangères et particulières qui les déterminent et les » changent en des lignes courbes par leur opposition, ainsi toutes les inclina- » tions que nous recevons de Dieu sont *droites*, et elles ne pourraient avoir » d'autre fin que la possession du bien et de la vérité, s'il n'y avait une cause » étrangère qui déterminât l'impression de la nature vers de mauvaises fins. » *Qu'aurait fait Malebranche,* s'écrie Condillac, *si cette expression métaphorique,* inclinations droites, *n'avait pas été française?* Comment cet écrivain n'a-t-il pas vu que l'expression est juste, non parce qu'elle est française, mais parce qu'elle est raisonnable, ou plutôt qu'elle n'est française que parce qu'elle

Ainsi, les souds-muets pensent, mais seulement par *images*, et n'expriment aussi que des *images* par le geste ou le dessin, ce qui fait qu'on ne peut les instruire que par le geste ou le dessin. Le mot même qu'on leur fait entrer par les yeux, comme aux autres par les oreilles, n'est pas pour eux un signe comme *son*, mais un signe comme *image* ou *figure;* et ce n'est pas non plus par la parole, mais par le *geste* ou l'action, qu'ils expriment le sens qu'ils y attachent.

Les bêtes, sans doute, ont des images, puisqu'elles ont des sensations, sensations bornées à leur état purement physique, et qu'elles n'expriment pas par des *gestes,* qui sont des actions délibérées, mais à l'occasion desquelles elles font des mouvements, suite nécessaire de leur organisation et de leurs rapports avec les objets matériels. Elles ont des *images,* puisqu'il en résulte un mouvement correspondant à l'image *présente* par l'impression actuelle ou l'impression conservée, comme de courir après leur proie quand elles la voient, ou de la chercher quand elles ne la voient pas; mais elles n'ont point d'idées, puisqu'elles n'ont pas l'expression de l'idée ou la parole : elles n'ont pas de volonté *libre,* puisqu'elles n'ont pas l'expression de la *volonté libre* ou l'*action délibérée*, et par conséquent variée; et comme elles n'ont qu'un *instinct* ou volonté ordonnée (si l'on peut allier ces deux mots), elles n'ont que l'expression de l'instinct, ou l'action invariable, uniforme et déterminée [1].

La brute est donc un être *organisé* de manière à se mouvoir

est juste, et qu'elle n'est admise dans toutes les langues que parce qu'elle est l'expression d'une idée vraie? Non-seulement les langues disent *inclinations droites*, mais elles disent *inclinations perverses* ou *tournées*, mot qui présente la même image, et tient par ses racines premières au mot de *courber*. Condillac suppose évidemment ici que l'expression française a produit l'idée que développe Malebranche, au lieu de sentir que l'expression n'est qu'une représentation dont l'idée est la réalité, et c'est avec ces préjugés qu'il a écrit.

[1] Le P. Gerdil dit que l'opinion qui fait des bêtes de pures machines est peut-être un peu trop philosophique, et que celle qui leur suppose un principe distingué de la matière, quoique d'un ordre inférieur à l'âme humaine, ne l'est pas assez. Ce savant estimable est aujourd'hui cardinal.

à l'occasion d'images présentes à son cerveau ou ailleurs, et l'homme est un être constitué de manière à *agir,* parce qu'il pense, et à *faire,* parce qu'il veut.

Dans les écoles modernes de physiologie et d'anatomie, on enseigne publiquement et *textuellement que les seuls caractères qui distinguent, d'une manière absolue,* l'homme de la brute, *sous la station bipède et directe, est l'angle facial.* La station bipède paraît renouvelée des Grecs, de qui nous avons déjà, depuis dix ans, renouvelé tant de choses, puisqu'un de leurs sages définissait l'homme *un animal à deux pieds sans plumes;* mais l'*angle facial* est une sottise moderne dont nous dirons un mot ailleurs.

Je reviens aux exemples que j'ai promis pour prouver cette proposition, que l'espèce humaine ne peut idéer l'impossible, ni imaginer l'inexistant, proposition que je rends plus précise encore et plus formelle, en disant que l'esprit humain ne peut idéer que ce qui est, ni imaginer que ce qui existe, et je commence par l'imagination, faculté de l'esprit plus dépendante des sens, et qui, pour cette raison, se développe la première dans l'homme comme chez un peuple.

Si une nourrice imprudente veut effrayer son enfant de l'apparition de quelque monstre hideux, de quelque *chimère* horrible, ou lui promettre, pour l'apaiser, qu'il viendra *une belle dame toute blanche* qui lui portera de beaux habits, que fait-elle, et que peut-elle faire autre chose, que de rassembler des parties d'homme, d'animal, de végétal, etc., parties réellement existantes en divers sujets de la nature physique, mais entre lesquelles cette femme suppose un rapport qui n'existe que dans son imagination et dans celle de l'enfant? Car jamais l'enfant ne comprendrait sa nourrice et ne céderait à la frayeur ou à l'espoir, s'il n'imaginait, et par conséquent s'il n'avait vu auparavant ou connu toutes les parties d'homme ou d'animal dont cette femme veut lui faire persuader le bizarre assemblage. Mais ce monstre existe, ou en détail et séparément dans la nature, ou *intégralement* dans l'imagination, et l'image qui

y est tracée est vraie, puisqu'elle peut être réalisée au dehors et *figurée* par le dessin; et s'il n'avait aucune existence, je le demande, de quels signes compréhensibles la nourrice pourrait-elle se servir pour en parler à son enfant?

Quand Epicure, pour expliquer à de grands enfants la formation de l'univers, leur dit que des atomes crochus se mouvant en tous sens dans l'espace, avaient, par leur concours fortuit, formé tout ce qui existe, il n'inventa ni les corpuscules, ni les crochets, ni le mouvement, ni l'espace, ni l'univers; mais il supposa seulement au dehors un rapport entre ces divers objets, un rapport qui n'existe que dans l'imagination, qui se *figure* aisément des *atomes* circulant, s'accrochant et s'agglomérant pour former des corps, et qui ne peut exister pour la raison, parce que la raison, *seul juge des rapports*, en démontre la contradiction. Mais que le système de ce Grec fût absurde ou raisonnable, il n'eût parlé à ses auditeurs qu'un langage absolument inintelligible, si tous les éléments qui composent ce système n'eussent été imaginables et connus.

Prenons un exemple dans un sujet moins physique, pour arriver ainsi peu à peu jusqu'à l'objet le plus intellectuel.

Lorsque je parle de l'*hypothénuse* à un enfant qui a quelque teinture de géométrie élémentaire, mais qui ne connaît pas cette propriété du triangle rectangle, il ne m'entend pas, et ce son ne produit en lui aucune pensée. Mais si je décompose les divers rapports qui forment cette idée, que je lui parle de lignes, de perpendiculaire, d'angle, de triangle, de carré, etc., il me comprend, parce qu'à chacun de ces mots il attache l'idée correspondante, et qu'il réunit toutes ces idées par une faculté particulière de son esprit, pour en faire une seule idée collective ou *abstraite*, en même temps que, par une opération de son organe vocal, il emploie l'expression *réduite* de carré de l'*hypothénuse,* à la place de ces mots: *Carré fait sur la base d'un triangle rectangle dont cette base est un des côtés, et qui est égal à la somme des carrés faits sur les autres côtés.*

Appliquons tout ce qui a précédé à la croyance de l'exis-

tence de Dieu. Je vois dans toutes les sociétés une *action* universelle ou sociale appelée *culte,* envers un être regardé comme la *cause* universelle, et j'en conclus que l'idée de cet être est dans toutes les sociétés; car si je ne pouvais pas conclure de l'*action* à l'*idée* qui la dirige, et qu'on appelle *volonté* lorsqu'on la considère dans son rapport avec l'*action,* toute société serait impossible, et l'homme lui-même ne serait pas, puisque l'homme et la société ne sont que le rapport d'une *volonté* à une *action,* et d'une âme à un corps. « C'est, dit l'athée, un » législateur qui, pour asservir les peuples, a été prendre » dans le ciel et hors de l'homme une force qu'il ne trouvait » pas dans l'homme et sur la terre, et a persuadé aux peuples » l'existence de cet être, qu'ils ont appelé chacun dans leur » langue d'un mot correspondant à celui de *Dieu,* invention » dont le souvenir, transmis d'âge en âge, a produit notre » théisme. »

On pourrait demander à l'athée où cet orateur apprit à parler; et, par cette seule considération, on remonterait jusqu'à la *nécessité* d'un être autre que l'homme, de qui l'homme a reçu l'art de parler, comme il a reçu l'existence, c'est-à-dire de qui il a reçu l'*être* et l'*avoir*. Mais laissons au raisonnement plus de latitude pour mieux convaincre la raison.

Ce législateur apprit donc aux hommes que *Dieu existait;* et obligé de leur expliquer la signification de ces mots, il développa, dans les divers rapports ou conséquences, l'idée qu'il voulait leur en donner, et leur dit, dans la langue qu'ils entendaient, que cet être, qui s'appelait *Dieu,* était *un être bon* et *puissant* plus *que l'homme, qui avait fait tout ce qu'ils voyaient; qu'il fallait l'aimer, puisqu'il était bon, et qu'il avait fait l'homme pour lui et l'univers pour l'homme; qu'il fallait le craindre, parce qu'il était puissant, et qu'il pouvait détruire l'homme et l'univers; qu'il récompensait les hommes bons, et punissait les hommes méchants, etc.*; car c'est là le fond des croyances religieuses de tous les peuples. Leurs législateurs n'ont pu leur rien dire de plus intelligible; et certes nous avons connu des

législateurs moins clairs dans leurs raisonnemets, et surtout moins heureux dans leurs inventions.

Mais il eût été entièrement égal de tenir aux hommes le discours qu'on vient de lire, ou de leur débiter, comme des bouffons de comédies, des mots forgés à plaisir, si les auditeurs n'eussent eu dans l'esprit, antérieurement aux paroles de l'orateur, les idées d'*être,* de *bonté,* de *puissance,* de *comparaison,* de *relation,* de *temps,* d'*action universelle,* de *devoir,* d'*amour* et de *crainte,* de *bien* et de *mal,* d'*action sociale,* ou *châtiment et récompense;* idées qu'ils attachaient dans le même ordre à chacun de ces mots, à mesure qu'ils étaient prononcés, *être, bon, puissant, plus que, qui, a, tout fait, il fallait, aimer, craindre, récompense les bons, punit les méchants, etc.* Sans ces idées, nécessairement antérieures aux mots, puisque les mots n'en sont que l'expression, l'orateur n'aurait produit sur ses auditeurs d'autre effet que celui que produirait sur le peuple de Paris un *Talapoin* qui viendrait le prêcher en langue des *Mantcheoux;* et bien loin que de ce discours il eût résulté quelque changement dans les volontés des hommes en société, et une meilleure direction de leurs actions, ils n'auraient pas même conservé l'impression des sons qu'ils auraient entendus, et ne se seraient rappelés cet orateur que comme on se rappelle un fou ou un bouffon.

Ainsi, à quelque époque que l'on remonte dans la vie de l'homme et dans l'âge des sociétés, ces mêmes mots *être bon et puissant, qui a tout fait, qui récompense le bien et punit le mal,* n'entreraient jamais dans la pensée des hommes pour prendre place dans leurs discours, ne correspondraient à aucune pensée, et ne produiraient aucune action, si ces mots ne trouvaient dans leur esprit des pensées correspondantes, qui n'attendaient pour se produire à l'esprit que le signe qui vînt la distinguer, comme une pièce d'or attend, dans l'atelier, l'empreinte qui doit désigner sa valeur et lui donner cours, ou, encore mieux, comme le corps attend dans le lieu obscur la lumière qui doit le colorer et le produire.

Cette idée d'*être,* plus ou moins développée dans ses rapports de bonté, de puissance, de volonté, d'action (car tous ces rapports découlent de l'idée d'être), n'est autre chose que l'idée de la Divinité, idée peu développée et incomplète, si, par exemple, le rapport de la *pluralité* des attributs se développe sans celui de l'*unité* d'essence, ce qui a produit le polythéisme[1]; incomplète, si le rapport de *puissance* se développe sans celui de *bonté,* ce qui a produit la croyance des divinités malfaisantes adorées chez certains peuples; incomplète, si le rapport de *volonté* créatrice se développe sans celui d'*action* conservatrice, ce qui produit le déisme asiatique ou européen, c'est-à-dire l'*islamisme* et le *philosophisme,* qui, tous les deux, croient au Dieu créateur ou souverain, et rejettent le Dieu conservateur, pouvoir ou législateur, puisqu'ils obéissent à des lois, ou suivent des opinions qui leur ont été données par des hommes.

Mais l'idée générale, primitive, l'idée sociale ou fondamentale de la Divinité, fait toujours le fond de toutes les croyances particulières, et elle se retrouve, cette idée, au sein de ce paganisme absurde qui prostituait l'adoration à des corps célestes ou terrestres, ou dans ces opinions vagues et faibles qui font de la Divinité une vaine théorie sans application à l'homme ni à la société, comme dans la religion chrétienne, véritable société constituée, qui adore l'Être suprême en *esprit et en vérité,* et qui développe à la fois tous les rapports de l'intelligence infinie avec l'ordre de l'univers et les lois de la société.

Cette idée générale d'*être* et de ses rapports est sans doute la première qui luit à la raison de l'homme naissant, et qui *éclaire tout homme venant en ce monde,* lorsque la parole qui

[1] Le polythéisme paraît n'avoir été qu'une idée confuse de la *pluralité* des personnes divines, ou bien des attributs divins. Leibnitz remarque avec raison que *Jupiter* n'est que *Jou* pater, ou *Jehovah* père, dont les racines se retrouvent à découvert dans les cas suivants : *Jovis, Jovi, Jovem,* etc. L'*unité* dans la *pluralité* semble exprimée dans cette locution étonnante, qui commence la *Genèse :* « Les dieux, *Elohim* créa ; » et M. Bossuet la trouve encore dans le mot : « Faisons l'homme. »

l'exprime vient porter la lumière dans le *lieu obscur*, et je soutiens que l'enfant, oui l'enfant, qui bégaye *je suis sage*, a une idée aussi vraie *du moi, de l'être et de bonté,* et d'un rapport avec le *pouvoir*, que le philosophe lui-même; et la preuve en est évidente, puisqu'ils *expriment* l'un et l'autre leur pensée par la même *action*, et que l'enfant demande à son père, seul pouvoir qu'il connaisse encore, le prix qu'il a promis à sa sagesse, comme le philosophe, s'humiliant devant l'Être suprême, pouvoir universel du genre humain, lui demande la récompense réservée aux efforts que l'homme fait pour la mériter.

L'enfant, à mesure qu'il cultivera sa raison, ne fera que développer cette idée sans prendre une *autre* idée d'être et de bonté; il la « développera, parce que toutes les vérités morales » sont enveloppées les unes dans les autres; » et de même que le forgeron et l'horloger tirent de la même matière, l'un l'essieu d'un char, l'autre les rouages d'une horloge, l'enfant et l'homme instruit puisent dans la même idée, l'un le petit nombre de rapports dont la connaissance suffit à ses premiers besoins, l'autre la théorie entière des devoirs de l'homme et des lois de la société.

La facilité avec laquelle les sauvages sont convertis à la religion chrétienne vient uniquement de ce qu'elle est la plus naturelle de toutes les religions, c'est-à-dire celle qui développe les rapports les plus naturels des êtres entre eux dans la société; car il est bien plus *naturel* à l'homme d'avoir une femme que d'en avoir *plusieurs;* d'adorer *un* Dieu que d'en adorer *plusieurs* [1]; d'être humain, enfin, que d'être sauvage; et l'on peut dire, en général, que tout ce qu'elle *prescrit* de plus sévère est ce qu'il y a de plus naturel. Et qu'on ne dise pas que cette adhésion des sauvages aux vérités sociales n'est ni motivée ni éclairée; car, je le demande, quelle *expression* plus forte d'une *pensée* distincte, d'une conviction profonde que la civilisation, la plus

[1] *Sed tunc quidem ignorantes* Deum, *iis qui* naturâ non sunt Dii *serviebatis* Ep. ad Galat.

importante, la plus générale de toutes les *actions* sociales, l'action sociale par excellence, la civilisation, qu'on peut définir l'*application des lois de l'ordre à la société humaine?* Les peuples du Paraguay se sont civilisés en devenant chrétiens, et ils sont devenus chrétiens en se civilisant ; et ils étaient à l'opposite de la civilisation, ces peuples dont les faits exagérés sont le premier aliment de notre curiosité, et l'éternel objet d'une admiration puérile, ces peuples de sophistes et de statuaires qui, *cherchant la sagesse*[1] hors des voies de la nature, ont voulu faire à force d'art, jusqu'à la société que la nature ne produit qu'avec le temps, peuples insensés qui opprimèrent, qui corrompirent avec leur législation purement humaine l'homme que protègent, que perfectionnent les lois naturelles des sociétés!

Je croirai, si l'on veut, que l'imagination, plus mobile chez les enfants et les peuples naissants, vient mêler ses images fantastiques aux idées pures de l'intelligence. Qu'importe, après tout, aux conceptions de la raison cet *anthropomorphisme* involontaire, cette illusion de nos sens dont l'homme même le plus sévèrement méditatif ne saurait entièrement se défendre, et auquel la religion chrétienne, plus *humaine* que le philosophisme, se prête elle-même, lorsqu'elle nous enseigne un Dieu-homme, et lorsqu'elle nous permet de la figurer? Le sauvage, qui se *figure* peut-être la Divinité sous les traits du vieillard vénérable qui la lui a annoncée, ne l'appelle pas moins le *grand esprit,* et ce qui est bien autrement décisif, n'en renonce pas moins à sa barbarie héréditaire et nationale, et prouve assez l'idée qu'il se forme de la sagesse et de la puissance de l'être qu'on lui révèle en en prenant les leçons pour loi de ses volontés, et les exemples pour loi de ses actions.

« Les sauvages, dit Condorcet, sont distingués seulement » des animaux par quelques idées morales plus étendues et un » faible commencement d'ordre social. » *Ces idées morales, ce commencement d'ordre social,* sont des traces à demi effacées

[1] *Græci sapientiam quærunt.* Saint Paul.

des lois primitives des sociétés, et des semences de christianisme et de civilisation moins altérées par les législateurs grossiers de qui ces peuples simples ont reçu leurs opinions incohérentes, qu'elles ne l'avaient été chez les Grecs par des législateurs polis qui composèrent de si beaux systèmes. *Ces idées morales*, germes précieux des vérités morales ou sociales, l'instruction vient les *développer*, « parce que toutes les vérités » morales sont *enveloppées* les unes dans les autres, » et les conduire à une heureuse maturité. L'expression *seulement*, dont Condorcet se sert en parlant de la distinction que mettent entre l'homme sauvage et la brute des *idées morales et un commencement d'ordre social*, est bien peu philosophique; car la distinction des *idées morales* et de *l'ordre social* est la distinction du néant à l'être, même pour si peu *étendues* que soient ces *idées morales*, et pour si *faible* que soit ce *commencement d'ordre social;* et certes, il est aussi absurde de remarquer qu'un peuple naissant à la société n'a qu'un *faible commencement d'ordre social*, qu'il le serait d'observer qu'un enfant qui commence ses études n'a pas encore fait toutes ses classes.

Quant aux idées morales plus étendues chez le sauvage que chez la brute, on juge que l'homme le plus sauvage a quelques *idées morales*, parce qu'il fait quelques *actions morales;* mais où est la *moralité* des mouvements de la brute pour pouvoir en inférer quelque *moralité* dans ses idées?

Au reste, on doit savoir gré à Condorcet d'assigner pour différence, entre l'homme en état sauvage et la brute, *quelques idées morales et un commencement d'ordre social*, lorsque les physiologistes modernes enseignent, dans leurs cours publics, les seuls qui soient suivis aujourd'hui, que l'*unique caractère qui distingue, d'une manière absolue, l'homme de l'animal, est la station bipède directe et l'ouverture de l'angle facial.* Il faut apprendre au grand nombre de nos lecteurs que deux lignes, dont l'une tombe du front, l'autre venant de l'*occiput*, passe par l'extrémité inférieure de l'oreille, forment, par leur rencontre à la lèvre supérieure, un angle appelé *angle facial*, dont le

plus ou le moins d'*acuité* sert à mesurer les divers degrés d'intelligence entres les êtres, depuis un être huître jusqu'à un être homme. Car, entre ces diverses espèces, il n'y a que du plus et du moins; en sorte qu'on peut mesurer géométriquement l'étendue de l'esprit comme on mesure l'élévation du pôle. Ces facéties, débitées gravement et en beaux termes pour l'instruction, ou plutôt pour l'amusement d'une jeunesse sans connaissances et dans l'âge des passions, ne font pas même des médecins, et l'art de guérir périra comme l'art de vivre ou la morale, étouffé par ces rêveries soidisant métaphysiques de gens qui croient que disséquer un cadavre, c'est étudier l'homme, et qu'ils connaissent l'ensemble, parce qu'ils nomment des parties. « L'homme, dit la divine sagesse, n'a pas compris la dignité à » laquelle il a été élevé, et en se comparant aux animaux sans » raison, il est devenu semblable à eux [1]. »

Mais si l'homme n'invente pas les êtres, que fait-il lorsqu'il se trompe? Il les déplace et en intervertit les rapports. Ainsi, la nourrice qui suppose un monstre pour effrayer son enfant, Epicure qui supposait que les corpuscules avaient formé l'univers, celui qui suppose qu'Orléans est à cent lieues de Paris, n'invente rien, comme je l'ai dit, et ne fait que *déplacer* des objets qui existent, et intervertir les rapports qu'ils ont entre eux; et celui même qui supposerait à dix lieues de Paris une ville qui n'y serait pas, que ferait-il autre chose que de placer dans un lieu une chose qui est dans mille autres lieux?

Il en est des êtres moraux de même que pour les êtres physiques. Ainsi, quand je dis que le *peuple est pouvoir suprême,* je n'invente ni le *peuple* ni le *pouvoir,* et je ne fais que déplacer, et intervertir les rapports qu'ils ont entre eux.

Et remarquez ici que non-seulement l'homme qui affirme la Divinité ne l'invente pas, mais que l'homme même qui la mé-

[1] *Homo, cum in honore esset, non intellexit, comparatus est jumentis insipientibus et factus est similis illis.* Psal.

connaît ne la nie pas, et ne fait que la déplacer pour lui substituer un autre être.

En effet, comme l'intelligence infinie est cause du monde physique et cause du monde moral ou social, deux rapports généraux d'où dérivent absolument tous les rapports des hommes avec la Divinité, l'athée qui, subjugué par la présence de l'effet, avoue, à son propre insu, la nécessité de la cause, suppose la matière comme *cause* du monde physique, et le peuple ou l'homme comme *cause* du monde social. C'est ce que veulent dire ces deux axiomes : *La matière est éternelle, et le peuple est le pouvoir souverain*. Car si la matière est éternelle, elle est cause d'elle-même, et n'a pas reçu l'être d'autre que d'elle-même; et si le peuple est pouvoir, il est cause de lui-même, puisqu'il ne peut exister de peuple sans *pouvoir* qui le conserve. Mais la matière ne nous est connue que comme une *succession* de formes *ordonnées* pour une *fin* de reproduction, et la société comme une *disposition* d'hommes *ordonnés* pour une *fin* de conservation. *Disposition* pour une fin ou *ordonnance*, est *action* et n'est pas *volonté*, mais la suppose, est *effet* et non pas *cause*, et la suppose. Aussi les mathématiques [1] démontrent l'impossibilité d'une succession *infinie* ou éternelle de formes matérielles, et l'histoire établit avec la même évidence l'impossibilité de la souveraineté du peuple; et c'est avec raison qu'on bannit aujourd'hui des mathématiques le terme d'*infini*, et qu'on effacera bientôt des titres des peuples celui de *souverain*.

Je sais qu'on oppose des *arguties* aux principes, comme on jette des pierres contre une montagne; mais elles ne peuvent ébranler que ceux qui prennent tout syllogisme pour une objection.

Les partisans de *l'éternité de la matière* et de *la souveraineté du*

[1] Essai d'une démonstration mathématique *contre l'existence éternelle de la matière et du mouvement, déduite de l'impossibilité démontrée d'une suite actuellement infinie de termes, soit permanents, soit successifs*. A Paris, 1760; par le P. Gerdil.

peuple sont des hommes à *imagination*, qui ne se *figurent* dans l'univers que des *images* de mers, de terres, de volcans, d'astres, de feu, d'air, de végétaux, d'animaux, et dans la société que des images d'assemblées, d'orateurs, de législateurs, de députés, etc., faibles esprits qui ne peuvent penser que des *images*, qui ne penseraient plus si ces représentations intérieures leurs manquaient; incapables, sans doute, de s'élever jusqu'aux idées générales qui ne se peignent que par la parole, et de voir, dans la Divinité, *région éternelle des essences*, comme l'appelle Leibnitz, une *volonté* générale, infinie, toute-puissante, qui, agissant par les lois générales de l'ordre physique, produit cette *action* universelle qu'on appelle *univers*, et agissant par les lois générales de l'ordre moral, produit cette action générale qu'on appelle *société*.

On peut donc conclure que l'erreur est *imaginable*, mais qu'elle n'est pas *idéale* ou compréhensible. « Le faux, dit Malebranche, est incompréhensible. » Et j'ai toujours admiré le bon sens de ce roi de l'Inde dont parle Voltaire, qui ne put jamais comprendre ce qu'un Hollandais lui racontait du gouvernement démocratique de son pays, tout aussi étonné que nous le serions si l'on nous parlait de quelque contrée éloignée où les familles sont gouvernées par les enfants.

Et pour mettre dans un plus grand jour la nécessité de ces idées générales de l'être et de ses rapports essentiels, et même de la présence de ces idées à l'esprit de tout homme qui n'a pas accoutumé son esprit à les nier et son cœur à les craindre, je suppose que lorsqu'un maître enseigne à son élève, comme une vérité générale, cette proposition, *que la ligne droite est la plus courte entre deux points*, l'élève lui répondit : « Vous me » donnez cette proposition comme une maxime générale, et je » ne puis en constater la vérité que par une application ou » expérience particulière. Je tire des lignes entre deux points, » et je remarque que la plus droite est toujours la plus courte. » Vous faites la même chose, et vous obtenez le même ré- » sultat. Je dois en conclure que la ligne droite est *quelquefois*

» la plus courte entre deux points; et vous voulez, vous, en » conclure que la ligne droite est non-seulement *toutes les fois* » ou toujours la plus courte, mais que cela même ne peut » jamais être autrement. Ici la *conclusion* ne me paraît pas » renfermée dans les *prémisses;* car que sont au fond toutes les » lignes, que tous les hommes, si vous voulez, peuvent véri- » fier, en comparaison de l'universalité même des lignes? et » connaissons-nous assez la nature pour affirmer une *nécessité* » où nous ne voyons que des circonstances, et étendre à l'en- » semble ce que nous ne connaissons que du partiel; car enfin » la ligne droite est un objet physique que je soumets à mes » sens, et la propriété générale que vous lui supposez est un » rapport intellectuel qui est du ressort de l'esprit seul. »

A cela le maître aurait deux réponses à faire, toutes deux prises des considérations sur l'ordre général et social, mais dont l'une aurait plus de rapport aux pensées, et l'autre aux actions. Il pourrait dire à son élève : 1° que *ligne droite* et *ligne plus courte* sont identiques, et que l'identité est le fondement de nos jugements ou de la justesse de nos raisonnements; qu'ainsi dire *deux et deux font quatre,* c'est dire que *deux et deux font deux et deux;* et de même soutenir que la ligne droite peut n'être pas toujours la plus courte, c'est soutenir que la ligne la plus droite peut n'être pas toujours la plus droite, ce qui implique *contradiction.*

2° Il lui dirait que si les hommes ne pouvaient pas s'assurer, par une suite d'observations particulières et toutes conformes, de la vérité d'un principe général, il ne pourrait y avoir de société entre les hommes; que l'homme ne pourrait exister, puisque tout l'ordre de la vie et de la société roule sur une conclusion semblable; qu'on sème du blé et qu'on en fait du pain, parce qu'on a observé que le blé croît et que le pain se mange; qu'on expose les coupables et qu'on lève des armées, parce qu'on a remarqué que l'exemple du châtiment rend le crime plus rare, et que les armées défendent l'État; et que s'il fallait attendre d'ailleurs que de l'expérience la certitude des

vérités mêmes sociales, il y aurait *désordre.* Or, l'écolier entendrait très-bien ces deux mots *contradiction* et *désordre,* qui réveilleraient en lui l'idée de *sagesse* et d'*ordre* dont ils sont la privation; et si, insistant de bonne foi, il soutenait que ce qui peut paraître aux uns *contradiction* et *désordre* peut paraître aux autres *ordre* et *sagesse,* il faudrait renoncer à apprendre les mathématiques à cet esprit faux, parce qu'il serait borné, incapable de généraliser ses idées ou d'en saisir les rapports, et la vie entière ne suffirait pas; que dis-je? il serait impossible de le mener jusqu'à la seconde proposition de la géométrie, et de le faire convenir même de la définition de l'angle.

Ainsi, l'élève qui entend cette proposition, *la ligne droite est la plus courte entre deux points,* a non-seulement l'*image* d'une ligne entre deux points, mais encore l'idée ou la connaissance des rapports de *comparaisons* exprimées par *plus,* de *relation* exprimée par *entre,* de *nombre* exprimé par *deux*, et encore l'idée fondamentale d'*ordre* général, qui lui apprend que cela ne peut être autrement, et qui est la seule raison de la certitude générale que nous tirons d'expériences nécessairement particulières et individuelles.

Aussi, il est à remarquer qu'on ne trouve point d'*athées* parmi les géomètres métaphysiciens, ou parmi ceux qui ont fait d'importantes découvertes dans ce monde des rappots, tels que Descartes, Pascal, Newton, Leibnitz, Euler, puissants génies qui se sont élevés jusqu'à la contemplation des *principes* même de cette science, qui, pour le plus grand nombre, ne commence qu'aux *éléments,* et qui n'offre à la plupart de ceux qui la cultivent que des images aisées à saisir et à combiner, au moyen de signes (lignes, chiffres ou lettres) qui en figurent les rapports; art facile sous cet aspect, qui convient aux imaginations sans chaleur et aux esprits sans étendue, et qui, arrêtant la pensée de l'homme sur les rapports des êtres matériels, devait, dans ce siècle matérialiste, hâter la chute des autres études, et survivre aux connaissances qui règlent la société, et même aux arts de l'esprit qui l'embellissent.

Mais cette idée générale de l'être et de ses rapports, quand a-t-elle luit sur la société, sinon lorsque l'être par excellence, l'Être suprême, l'être nécessaire, s'élevant lui-même (qu'on me permette d'emprunter des mathématiques cette locution qui convient si bien à mon sujet), *s'élevant* lui-même à une *puissance infinie* d'être, par cette expression sublime, *je suis celui qui suis,* a révélé à l'homme l'idée de l'*être?* Car il n'y a proprement d'*être* que celui qui en a l'*idée* et qui en a l'*expression, je suis;* et elles ne *sont* pas, ou elles ne sont que comme le néant devant l'être, *tanquam nihilum ante te,* ces formes matérielles, vaines figures qui paraissent, qui disparaissent, et n'ont de constant que leur succession, *prœterit figura hujus mundi.*

L'homme donc qui enseigne, même un enfant, ne fait que développer les conséquences ou les rapports de l'idée fondamentale d'*être* qu'il trouve dans son esprit, point commun d'intelligence entre le maître et l'élève, sans lequel ils ne pourraient s'entendre. Le maître *développe* ces rapports « *enveloppés* » les uns dans les autres, et que la méditation parvient tôt ou » tard à extraire, » en donnant à l'élève le signe qui les exprime, et qu'il lui explique par des signes d'autres rapports antérieurement connus; en sorte que, dans l'instruction, même la plus élémentaire, il arrive nécessairement un moment où l'esprit du maître est devancé par celui de son élève. « Les » hommes, dit Malebranche, ne peuvent pas nous instruire » en nous donnant des idées des choses, mais seulement en » nous faisant penser à celles que nous avons *naturellement.* » Un sourd-muet, dit le P. Gerdil, dans son *Traité des carac-* » *tères distinctifs de l'homme et des brutes,* n'a, dit-on, aucune » idée de Dieu et de l'âme, ni du bien et du mal moral. Soit. » Je crois qu'il ne sait pas non plus que les trois angles d'un » triangle sont égaux à deux points. Que conclure de là, sinon » que son attention ne s'est pas encore portée à ces objets, et » qu'il n'a pas fait usage *des idées qu'il* a réellement, et qui, » par de justes applications et quelques conséquences déduites » l'une de l'autre, auraient pu s'élever jusqu'à la connaissance

» de la vérité [1]? Ce n'est pas la voix du maître qui imprime » dans l'esprit du disciple l'intelligence des vérités qu'il en» seigne. Un géomètre qui donne des leçons ne fait que pré» senter à son élève les objets sur lesquels il doit fixer son » attention; il l'aide à les démêler, pour qu'il ne prenne pas » l'un pour l'autre; mais c'est au disciple à voir de lui-même » ce qu'on lui met sous les yeux. En vain le maître prêche» rait-il le contraire de ce que l'écolier a conçu démonstrati» vement, celui-ci ne l'en croirait pas sur parole : c'est que la » connaissance du vrai n'est pas uniquement l'ouvrage de » l'instruction. L'homme a le plus souvent besoin d'aide pour » y parvenir; mais il n'y parvient que par son intelligence, et » c'est par elle qu'il est réellement instruit et convaincu. Un » géomètre n'aurait point dû être étonné de ne pas trouver » dans le sourd-muet la moindre teinture des éléments de » géométrie, et pourtant l'ignorance de ce sourd-muet ne lui » aurait jamais fait soupçonner que les connaissances géomé» triques dont les hommes s'applaudissent à si juste titre ne » sont fondées que sur l'éducation et le préjugé. » De ces dernières paroles, l'auteur tire la conséquence naturelle qu'on ne peut pas conclure qu'il n'y a ni Dieu dans l'univers, ni âme dans l'homme, de l'ignorance où l'on trouve le sourd-muet sur l'existence de Dieu et sur celle de l'âme; et j'ajoute que les idées *naturelles* du sourd-muet sur les rapports des êtres moraux entre eux, ou vérités morales et sociales, comme sur le rapport des êtres physiques, ou vérités physiques et géométriques, ne peuvent, faute de signes qui les expriment, se rendre *présentes* à son esprit, pour être *présentées* à l'esprit des autres, et faire ainsi l'objet de sa réflexion et le sujet de sa conversation, jusqu'à ce que l'instruction s'introduise dans la société, dépositaire, en quelque sorte, de toutes les idées, puisqu'elle en conserve, par la parole et l'écriture, toutes les expressions; et il y a de quoi s'étonner des questions que firent des savants, théo-

[1] C'est ce que fit Pascal pour les éléments de la géométrie.

logiens et autres, à ce sourd-muet de Chartres, qui recouvra tout à coup l'ouïe à l'âge de vingt ans, et bientôt la parole, dont Condillac parle, d'après le *Journal des Savants de* 1714, et que M. le cardinal Gerdil a pris pour sujet des réflexions qu'on vient de lire. Ces savants lui demandèrent quelles avaient été ses *idées* sur Dieu et sur l'âme jusqu'à cette époque. C'était demander à quelqu'un qui n'aurait jamais vu son visage, de quelle couleur sont ses yeux; et il était étrange assurément qu'on voulût que cet enfant connût ses idées, lorsque ces idées ne se peignaient à son esprit par aucun signe, et qu'il *exprimât* pour les autres ce qui n'était pas alors *exprimé* pour lui-même.

Tout ce qui a été dit jusqu'à présent nous a conduit insensiblement à la fameuse question des *idées innées,* et nous peut servir à la résoudre.

Écartons d'abord l'expression vague et peu définie d'*idées innées,* signe de contradiction et de scandale pour les philosophes modernes, quoique J.-J. Rousseau lui-même l'ait employée, et dans l'acception la plus scolastique, lorsqu'il dit que l'homme est *né* bon, est *né* libre ; et disons que les idées sont en nous à la fois *naturelles* et *acquises* par les sens ; car il n'y a rien de plus naturel pour l'homme que d'acquérir, de plus naturel à l'*être* que d'*avoir*. Les idées sont *naturelles* en elles-mêmes, *acquises* dans leur expression ; *naturelles,* car elles sont en nous, puisqu'elles s'attachent *naturellement* aux mots qui les expriment, et *naturelles* encore, puisque dans l'homme l'action qui lui est naturelle est coordonnée et subordonnée à la faculté d'*idéer; acquises,* parce que l'expression qui nous est transmise par les sens nous vient du dehors et de la société. Cette expression revêt, pour ainsi dire, nos idées, en fait un son par la parole et une image par l'écriture ; ainsi exprimées, elle les présente à notre propre esprit, et notre esprit voit sa pensée dans l'expression, c'est-à-dire se voit lui-même (car l'esprit n'est que la pensée), comme les yeux se voient eux-mêmes dans un miroir. Et de même que, sans la lumière, notre propre corps demeurerait éternellement caché à nos yeux, nos

pensées, sans expression, resteraient à jamais ignorées de notre esprit.

Les vérités, même les plus intellectuelles, ont besoin d'expression pour devenir l'objet de notre croyance. *Fides ex auditu,* dit saint Paul : « la foi vient de l'ouïe, et comment » entendront-ils si on ne leur parle? » parce que l'ouïe est dans l'homme le sens propre des idées, comme la vue est le sens propre des images.

Les deux opinions des idées *naturelles* et des idées *acquises* par les sens sont donc vraies toutes les deux si on les réunit, fausses si on les sépare; nouvelles preuves de ce que nous avons dit ailleurs, *que la vérité n'est pas dans le milieu comme la vertu,* parce que la vertu consiste à éviter tous les extrêmes, et la vérité à embrasser tous les rapports.

Concluons donc que les hommes ont *naturellement* l'idée de l'être cause universelle, créatrice et conservatrice, non que cette idée soit *innée* dans l'homme moral de la même manière que le besoin de manger et de boire est *inné* ou *natif* dans l'homme physique, mais parce qu'elle est *naturelle* à notre esprit, je veux dire qu'elle entre *naturellement* dans notre entendement, dès que l'expression qui lui est propre, transmise par les sens, vient la *représenter* ou la rendre *présente,* et qu'une fois reçue, elle se coordonne naturellement aux perceptions les plus élevées de notre raison, et dirige nos actions vers le but le plus utile; en sorte que de toutes les vérités, la plus naturelle est la *nécessité* d'une cause qui fait et qui conserve, idée aussi nécessaire à la perfection de l'homme social que les aliments sont nécessaires au soutien de l'homme physique; idée enfin qu'on ne retrouverait pas chez tous les peuples, si elle n'était pas naturelle à tous les hommes.

Cette cause universelle, présente à l'entendement de l'homme par la parole qui en exprime l'idée, présente à son imagination par les sensations qui résultent des effets qu'elle a produits, présente à son cœur par l'amour ou même par la haine, présente au monde physique par les lois du mouvement, et au

monde moral par les lois de l'ordre; cette cause, développée pour l'intelligence humaine dans tous ses rapports de volonté et de sagesse, d'amour et de bonté, d'action et de puissance, est l'unique raison de tous les rapports qui existent entre les êtres physiques, et qui sont l'univers sensible, et des rapports qui unissent les êtres moraux et forment la société.

Mais, et c'est à dessein que j'insiste sur cette vérité, cette idée, toute *naturelle* qu'elle est, attend, pour luire à l'esprit de l'homme, l'expression qui doit la produire, et elle reste inconnue à l'homme lui-même, jusqu'à ce qu'il ait reçu de sa société avec l'être semblable à lui, cette expression qu'une tradition ou parole héréditaire conserve dans les familles, et qu'une écriture impérissable conserve dans les nations.

Il est donc physiquement et métaphysiquement impossible que les hommes aient inventé l'idée de la Divinité ou de la cause générale de tout ce qui est; car, ou l'inventeur ne se serait jamais entendu lui-même, s'il avait inventé le mot avant d'avoir l'idée, ou il n'aurait jamais été entendu des autres, s'il leur avait adressé des mots auxquels ils n'eussent pu attacher aucune idée. En un mot, une idée sans expression n'est pas une idée et n'est pas, puisqu'une idée n'est connue, pensée, qu'autant qu'elle est *exprimée* par une parole. Une parole sans idée n'est pas une expression et n'est qu'un son, puisqu'une parole n'est entendue qu'autant qu'elle exprime une idée.

Je finirai par une observation dont je laisse au lecteur à peser l'importance. Les métaphysiciens, et surtout Condillac, appellent du nom commun d'*idées abstraites* les idées *collectives* représentatives de certaines modifications ou propriétés des corps, telles que *blancheur, acidité, fluidité,* etc., et les idées générales représentatives des attributs de l'intelligence infinie, *sagesse, justice, ordre,* etc., c'est-à-dire qu'ils confondent, sous une même dénomination, des êtres sans *réalité*, des *êtres de raison*, avec la réalité même de l'être et la raison de tous les êtres. Cependant ces deux opérations de l'esprit ne sont pas du même genre, si même elles ne sont pas opposées comme le

simple et le composé. En effet, dans l'une, l'esprit considère les objets physiques d'une manière *collective* et composée en elle-même, quoiqu'elle paraisse simple dans son expression, et *blancheur* n'est évidemment que la *collection* de tous corps *blancs*, considérés sous la modification de leur couleur; dans l'autre, l'esprit considère, dans leur simplicité et leur généralité, leur infinité, les attributs de l'être intelligence *ordre, sagesse, puissance*, etc., raison de toute société ou de tous les rapports des êtres entre eux. *Blancheur* est une *abstraction*, et les corps eux-mêmes ne sont que *contingents*, pouvant être ou n'être pas : *ordre, sagesse, puissance*, etc., sont des vérités *réalisées* dans l'univers et la société, attributs nécessaires, simples, généraux, infinis de l'être nécessaire, simple, infini, de l'être général, c'est-à-dire qui comprend tous les êtres existants ou possibles dans sa volonté et sous son action; attributs qui ne seraient pas moins des vérités, même quand il n'existerait rien au dehors de l'Être suprême, et que ses attributs ne seraient *ordonnés* que relativement à lui.

Condillac va plus loin. Cette faculté de l'esprit, de considérer les objets physiques dans leur *collection*, et l'être simple dans son *unité* ou dans sa *généralité*, a été regardée avec raison comme l'apanage exclusif de l'esprit humain, sa plus belle prérogative, et la raison de ses progrès. « L'homme, dit M. le » cardinal Gerdil, a seul entre les animaux le pouvoir de » former des idées abstraites, ainsi que M. Locke en con- » vient. » Condillac donne dans une opinion diamétralement opposée. « Ce qui rend, dit-il, les idées générales si nécessaires, » c'est la limitation de notre esprit; » et conséquent à ce principe, il accorde cette faculté aux brutes. « Les bêtes, dit-il, ont » des idées abstraites. » On ne concevrait pas une pareille contradiction aux idées reçues, et même à celles de Locke son maître, si Condillac ne nous l'expliquait lui-même, en nous apprenant ce qu'il entend par idées générales. « Ce qui rend » les idées générales si nécessaires, c'est la limitation de notre » esprit. Dieu n'en a nullement besoin; sa connaissance

» comprend tous les individus, et il ne lui est pas plus difficile » de penser en même temps à tous qu'à un seul. »

Condillac entend donc par *généralité* la collection des *individualités*, au lieu d'entendre la simplicité et l'unité de l'être [1]. Mais quoi ! cette faculté de considérer le simple ou le général, ces vastes et sublimes notions de l'ordre, de raison, de justice, fondement de toutes ces théories générales qui rapprochent de l'intelligence divine les intelligences humaines qui les conçoivent, ne seraient qu'une preuve de la faiblesse de notre entendement, et le point par où l'esprit de l'homme se rapprocherait de l'instinct de la brute, l'esprit de l'homme, « qui ne peut, dit » Bossuet parlant à l'Académie française, *égaler ses propres* » *idées,* tant celui qui nous a formés a pris soin de marquer » son infinité ! » Et l'infini lui-même ne connaîtrait l'ensemble de son ouvrage que dans les détails, et l'ordre général ne serait présent à ses yeux que par nos actions individuelles, si souvent opposées à tout ordre ! Je sais que dans les écrits de Condillac, comme dans le plus grand nombre des écrits philosophiques de ce siècle, les conclusions de l'auteur sont très-différentes des conséquences de ses principes ; mais si l'auteur peut s'excuser sur ses conclusions, les principes doivent être jugés par leurs conséquences.

Ainsi, distinguons nettement les idées *collectives,* représentatives des modifications *contingentes* de l'être *étendu,* des idées *générales* représentatives des attributs *nécessaires* de l'être *simple.* Appelons les unes, si l'ont veut, *idées abstraites,* et les autres idées simples ou générales ; et c'est à voir en Dieu ces idées générales, ou plutôt à voir Dieu même dans ces idées générales, qu'aurait dû se borner Malebranche, dont le système,

[1] Je prie le lecteur de réfléchir sur la raison du mot *général,* en parlant du chef d'une *armée;* il y verra distinctement la différence du *général* au *collectif,* puisque l'armée est un corps *collectif,* et que l'*unité* de l'homme qui la commande s'appelle le *général.* Ce mot, sous cette acception, ne vient d'aucune langue connue, et il est reçu chez toutes les nations chrétiennes ; il renferme un sens profond.

poussé jusqu'à voir en Dieu même l'*étendue intelligible,* a pris une fausse couleur de *spinosisme,* et a prêté à la censure, et même au ridicule [1].

Malebranche considère surtout dans ses ouvrages la volonté générale de l'auteur de la nature, les lois immuables de l'ordre, la raison essentielle qui éclaire les hommes, et il va jusqu'à dire : « La volonté qui fait l'ordre de la grâce est ajoutée à la » volonté qui fait l'ordre de la nature : *Il n'y a en Dieu que ces » deux volontés générales; et tout ce qu'il y a sur la terre de » réglé dépend de l'une ou de l'autre de ces volontés.* » Idée vaste, mais incomplète, et qui ne rend pas l'étendue et la profondeur de ce passage de saint Paul, l'abrégé et comme la devise du christianisme : *Instaurare omnia in Christo quæ in cœlis et quæ in terrâ sunt.*

Malebranche n'entendit donc par l'ordre de la nature, et par l'ordre de la grâce, que l'ordre physique, ou les lois des corps et celles des esprits considérés dans la religion seulement; *et il ne vit que cela de réglé sur la terre,* comme si, sous l'empire de l'être, ordre et règle essentielles, il pouvait y avoir quelque chose *qui ne fût pas réglé.* Quelle vaste carrière eût été ouverte

[1] Spinosa voit Dieu dans l'étendue, Malebranche voit l'étendue en Dieu. La nuance est délicate. Il est vrai que Malebranche *spiritualise* l'étendue pour ne pas *matérialiser* Dieu ; mais cette explication ne lève pas la difficulté. Le fonds du système de ce beau génie, qui honore l'espèce humaine, et donne une si haute idée de l'intelligence divine, accueilli d'abord avec enthousiasme en France, où on lisait alors, et chez l'étranger, fut combattu par un parti qui ne lui pardonnait pas de ne pas partager ses opinions fausses et étroites. Il ne faut pas croire que ce soit un mérite pour un métaphysicien d'être, comme Locke et Condillac, sec, froid et triste, ni un tort d'avoir une imagination vive et brillante comme Platon, Descartes, Malebranche, Fénelon et Leibnitz. Malebranche lui-même a eu la faiblesse de le croire. Il n'a pas vu que les opinions métaphysiques, théistes et spiritualistes, vivifient toutes les facultés de l'esprit tandis que les opinions qui mènent à l'athéisme et au matérialisme les matérialisent toutes; semblables à ces eaux froides qui pétrifient tout ce qu'on y jette. Au reste, il faut régler sans doute l'esprit de système, mais il ne faut pas le condamner. Un système est un voyage au pays de la vérité : tous les voyageurs s'égarent, et tous découvrent quelque chose ; et la société, un moment abusée par les erreurs, profite tôt ou tard des découvertes.

à son génie, s'il eût généralisé cette idée, embrassé la nature morale comme la nature physique, et porté ses regards, non sur l'ordre particulier de la religion, mais sur l'ordre général de la société, qui comprend les rapports de Dieu et de l'homme appelés *religion,* et les rapports des hommes entre eux appelés *gouvernements, réglés,* les uns comme les autres, par les lois de l'être, pouvoir suprême de tous les êtres? Que de progrès eût fait ce profond méditatif dans la *recherche de la vérité,* si au lieu de consumer ses forces, comme le voyageur égaré dans des sables arides, à pénétrer le *comment,* et la manière d'objets ou d'opérations dont il suffit à l'homme d'idéer la raison, c'est-à-dire, de comprendre *la nécessité ;* il eût fait à l'état extérieur de la société religieuse et politique une application *réelle,* historique de la vérité de ses principes ; car la *vérité* devient sensible dans la *réalité,* et la *réalité* est, pour ainsi dire, le corps et l'expression même de la *vérité* [1].

Mais, le dirai-je? le genre humain à peine échappé à cette philosophie de mots dont Aristote avait bercé son enfance, ne faisait que de naître à la philosophie des idées, et de s'élancer sur les pas de Descartes, dans les routes de l'intelligence; époque des idées qui, par la correspondance nécessaire de la pensée et de la parole, concourut dans le même siècle et chez le même peuple, avec l'époque de la fixation du langage. « Lorsque la langue française, dit Bossuet dans le discours que » j'ai cité tout à l'heure, sortie des jeux de l'enfance, et de » l'ardeur d'une jeunesse emportée, formée par l'expérience, » et réglée par le bon sens, sembla avoir atteint *la perfection* » *que donne la consistance.* » Mais l'esprit humain suivit une marche naturelle; il étudia les êtres avant d'observer leurs rapports; aussi, Descartes prouva Dieu, expliqua l'homme, et ne considéra pas la société. La nécessité des lois générales,

[1] La vérité doit être même dans la fiction, comme elle doit être partout. *Rien n'est beau que le vrai.* La réalité est dans l'histoire. La vérité peut être sans réalité, mais la réalité ne peut pas exister sans vérité.

expression de la volonté de l'être créateur et conservateur, fut aperçue; Descartes en fit l'application au mouvement, et Malebranche à la pensée : Newton généralisa les lois du mouvement en calculant le système universel du monde physique. Osons, il est temps, généraliser aussi les lois du monde morale, et dans cette RAISON ESSENTIELLE, qui, selon Malebranche, se fait entendre à toute intelligence qui la consulte; considérons plutôt le POUVOIR SUPRÊME, qui, pour régler tous les hommes, a parlé aux sociétés.

Il a manqué à ces génies immortels d'avoir assisté, comme nous, à cette commotion universelle, à ce renversement du monde social, qui, mettant à découvert le fond même de la société, leur aurait permis d'en observer la constitution originaire, et les lois fondamentales, semblables à ces tempêtes violentes qui soulèvent l'Océan jusque dans ses plus profonds abîmes, et laissent voir les bancs énormes de roches qui en supportent et en contiennent les eaux; et de même qu'ils retrouvaient la loi générale du mouvement en ligne droite naturel à tous les corps mus, dans l'invincible tendance à s'échapper par la tengente que conserve tout corps forcé au mouvement circulaire, ils auraient vu la loi générale de l'unité fixe de pouvoir distinctement exprimée dans les efforts que fait pour y revenir une société, que des événements désastreux, ou des systèmes plus désastreux encore, ont jetée hors des voies de la nature dans les sentiers inextricables de la variation *du pouvoir*.

Mais il ne faut pas croire que ces puissants esprits eussent établi une *théorie du pouvoir religieux et politique* de la société aussi paisiblement qu'ils ont établi la théorie des lois du mouvement. Descartes ne combattit que des préjugés scolastiques, et Newton n'eut à dissiper que des tourbillons imaginaires; une *théorie du pouvoir social* attaquerait de préjugés religieux et politiques, et elle aurait à lutter contre les tourbillons des passions humaines, bien autrement entraînants que ceux de Descartes : les ouvrages de ces grands hommes, contredits par

des savants, furent accueillis par les rois, et *la théorie du pouvoir* placée avec son auteur sous l'anathème d'une proscription politique, et étouffée par la violence, ne pourrait obtenir tout au plus que l'honorable suffrage d'un petit nombre d'hommes vraiment éclairés, qui, forcés au silence, ne pourraient même pas, par une critique judicieuse, épurer la vérité au creuset de la contradiction. Et quel eût été, par exemple, le sort d'un ouvrage de ce genre, s'il eût paru en France au temps, déjà loin de nous, de cette variation infinie, de ce combat interminable de *pouvoirs,* détruits aussitôt qu'élevés, de *comités,* de *conventions,* de *législateurs,* de *directeurs?* et aurait-il resté à son auteur, contre l'injustice ou la faiblesse des hommes, d'autre appui que cette conviction impérieuse, je dirais presque tyrannique de la vérité, que rien n'égale en puissance sur les facultés de l'homme, pas même le fanatisme de l'erreur, ni d'autre consolation que de souffrir pour la vérité, après avoir vécu pour elle?

Ces considérations sublimes sur l'ordre social, objet d'une semblable *théorie du pouvoir,* et dont cet *Essai* indique les principaux points, seront l'entretien du siècle qui va s'ouvrir, comme les considérations sur l'ordre physique et les recherches sur la nature des corps ont été l'objet principal des études dans le siècle qui finit; et l'application des lois générales de la société aux réglements particuliers de l'administration publique fera la force réelle des sociétés, et le véritable bonheur de l'homme. On prie ceux qui pourraient s'étonner du point de vue nouveau sous lequel cet *Essai* présente des objets qu'ils n'ont accoutumé de voir que sous une certaine face, ou même qu'ils n'ont jamais considérés, de se tenir en garde contre cette prévention trop ordinaire, qui nous fait penser que ceux qui nous ont précédés ne nous ont rien laissé à découvrir sur certains objets, comme si le temps, qui découvre tout, le temps, qui a marché pour eux, n'avait pas volé pour nous, et amoncelé dans un point de l'espace et de la durée, plus de matériaux propres à fonder une *théorie* de la société, que les siècles n'en

avaient amassé peut-être depuis l'origine des temps et des hommes. « On s'imagine sans raison, dit Malebranche, que nos
» pères étaient plus éclairés que nous. C'est la vieillesse du
» monde et l'expérience qui font découvrir la vérité ; *Veritas,*
» dit saint Augustin, *filia temporis, non autoritatis.* »

LÉGISLATION PRIMITIVE,

CONSIDÉRÉE DANS LES DERNIERS TEMPS

PAR LES SEULES LUMIÈRES

DE LA RAISON,

SUIVIE

DE DIVERS TRAITÉS ET DISCOURS POLITIQUES.

« Un peuple qui a perdu ses mœurs en voulant
» se donner des lois écrites, s'est imposé la dure
» nécessité de tout écrire, et même ses mœurs. »
DISC. PRÉLIM.

DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

L'ouvrage que je donne au public est divisé en quatre parties, dont la première est purement rationnelle ou de théorie; les trois autres sont expérimentales et d'application.

La première partie, qui fait exclusivement la matière de ce discours préliminaire, la partie *rationnelle,* est divisée en deux livres, dont le premier traite des êtres, objet de tout ordre en général, et des manières d'être relatives ou des *personnes,* dont les relations ou *rapports* sont l'objet de l'ordre social en particulier. Le second traite en détail de l'ordre social et de la législation, qui en coordonne et en maintient à leur place les diverses personnes. Le discours préliminaire a aussi deux parties qui correspondent une à une aux deux livres de la première partie. L'une considère, non les opinions des philosophes (*car qui pourrait compter les pensées qui s'élèvent dans le cœur de l'homme?*), mais les doctrines générales de philosophie qui ont partagé les hommes et enfanté les diverses opinions; l'autre traite de la législation en général, et de ses effets sur la société, et sur la France en particulier, soumise, depuis peu d'années, à la plus grande expérience qui jamais ait été faite en législation.

La partie théorique de cet ouvrage est divisée en chapitres, et les chapitres en propositions ou articles. Rien ne fait mieux sentir la liaison des idées que de détacher les propositions. Le lecteur voit alors où la chaîne des idées est interrompue, et où elle est continue. Un écrivain peut revenir au point où

son prédécesseur a commencé à s'égarer, et suivre une meilleure direction : il n'y a rien de perdu pour les progrès de la vérité, parce que l'un la reprend là où l'autre l'a laissée. Le style continu, plus agréable pour le lecteur, est aussi plus aisé pour l'écrivain, et surtout plus propre à en imposer à l'attention sur le désordre des idées; mais il est moins favorable à l'exposition de la vérité, et c'est ce qui a fait adopter par les géomètres la division en propositions.

La seconde partie traite de l'état ancien du *ministère public* en France, et par cette expression à la fois religieuse et politique, j'entends, pour la société politique, le corps de la magistrature civile et militaire, vrai *ministère* ou service de l'État, au même sens qu'on appelle l'ordre du sacerdoce le *ministère* de la religion. Dans cette partie, l'auteur ne peut être qu'historien, et un historien qui, placé entre le passé et l'avenir, sans aucune intention sur le présent, raconte les générations qui ne sont plus, pour l'instruction de celles qui ne sont pas encore.

La troisième partie d'application traite de l'éducation publique, objet dont tous les gouvernements, et celui de la France en particulier, sentent toute l'importance. Ce plan d'éducation dont j'indique les bases, écrit et même imprimé il y a longtemps, ne s'est pas rencontré avec celui que le gouvernement a récemment adopté, et je n'ai pas cru pour cela devoir le supprimer. Il faut montrer le bien aux hommes, même lorsqu'ils ne peuvent pas le faire; le mal ne vient pas de ce que les gouvernements font fausse route, mais de ce qu'ils marchent au hasard et sans se proposer de point fixe d'arrivée, qui ne peut être que le bien absolu, et auquel il faut toujours tendre, même quand on devrait n'y jamais parvenir.

La quatrième partie traite de l'état politique de l'Europe chrétienne et mahométane : c'est un essai, dont la moitié à peu près a paru par articles au *Mercure de France* de cette année, jusqu'à la discussion de la constitution proposée à la Pologne par Mably, après laquelle l'auteur n'a plus rien in-

séré dans ce journal de relatif à la politique. En donnant cet essai tel qu'il a été composé, on obéit au vœu d'un grand nombre d'abonnés, qui ont témoigné le désir que l'on réunît en un corps ces différents articles, et que l'on en complétât la suite. On y a joint un morceau sur le traité de Westphalie, qui avait paru beaucoup plus tôt. Le but de ces considérations politiques est de faire voir l'influence de la législation politique et religieuse des États sur les événements de leur vie, et surtout d'agrandir l'étude de l'histoire moderne, en présentant, ainsi que Bossuet l'a fait pour l'histoire ancienne, la raison générale, ou plutôt divine des événements de ce monde, que nous épelons, pour ainsi dire, un à un, sans en considérer l'ensemble et la liaison secrète, et que nous nous accoutumons à regarder comme uniquement soumis aux caprices des hommes, et n'ayant d'autre règle que leurs passions.

Peut-être quelques lecteurs trouveront que ces quatre parties n'ont pas entre elles un rapport assez immédiat; mais, avec plus d'attention, il est aisé de remarquer qu'elles se prêtent toutes un secours mutuel. En effet, il y a un rapport nécessaire entre les lois de la société, le ministère public, qui exécute les lois de la société, l'éducation, qui dispose l'homme au ministère public, enfin les événements de la société qui tiennent à la fois de la nature des lois et de l'état des personnes. Après tout, les différentes parties de l'ordre social se rattachent à un centre commun, et elles sont toutes liées entre elles par un but uniforme, comme tous les hommes, sans être parents entre eux ni alliés, sont unis par le lien général de l'humanité.

Je dois, avant d'entrer en matière, me justifier du reproche qui m'a été fait, d'énoncer mes idées sur la société d'une manière trop absolue. Il faut s'entendre. Toutes les fois qu'on traite du général, la vérité est absolue; car absolu et général sont synonymes. Elle n'est que relative, lorsqu'on traite du *particulier*. Et pour appliquer cette distinction à la société, la vérité est absolue quand on traite de la constitution, règle générale de la société; et elle est relative dans les détails d'admi-

nistration, règle particulière des individus. Ainsi le pouvoir, considéré en général, est bon d'une bonté absolue, et l'homme qui l'exerce, être particulier, n'est bon que d'une bonté relative. De là suivent et la fixité nécessaire dans la constitution du pouvoir, et les modifications nécessaires dans les lois d'administration. De là la différence du pouvoir absolu en constitution, au pouvoir nécessairement moins absolu en administration, et par là plus arbitraire. Le pouvoir absolu est constitué sur des lois fixes et fondamentales, « contre lesquelles, dit » Bossuet, tout ce qu'on fait est nul de soi, » et l'homme qui l'exerce doit administrer avec douceur et égard pour la faiblesse humaine [1]. Ainsi, dans les sciences mathématiques, on suppose toutes les lignes en général absolument droites, toutes les surfaces en général absolument planes, tous les solides en général absolument compactes, tous les corps en général absolument durs, le mouvement en général absolument libre; mais l'artiste, qui met en œuvre les corps *particuliers*, ne trouve rien de tout cela, et il est obligé de tenir compte des déviations des lignes, des aspérités des surfaces, de la mollesse des corps, de la résistance des *milieux*, etc., etc. La comparaison est parfaitement exacte, et je l'emploie d'autant plus volontiers, que je regarde comme une haute importance de faire remarquer au lecteur les harmonies du monde intellectuel et du monde matériel, du monde de la *cause* et du monde des *effets*.

La vérité relative doit être dite avec prudence et circonspection, parce qu'elle est incertaine par cela seul qu'elle n'est pas absolue; raison pour laquelle il faut être d'une extrême réserve pour prononcer sur les individus et les faits particuliers. Mais pour la vérité en général, ou sur le général, il est toujours

[1] Le pouvoir despotique, au contraire, ne connaît ni fixité dans la constitution, ni tempérament dans l'administration; et c'est ce qui rend si dure la condition des sujets, soumis à toutes les volontés d'un maître qui n'est soumis lui-même à aucune loi.

temps de la révéler, et c'est toujours le temps qui la révèle; *veritas filia temporis.*

Je m'attends à ce que la manière générale dont j'ai considéré les objets au commencement de cet ouvrage déplaira à deux sortes d'esprits, même droits et justes. Elle déplaira à ces esprits plus agréables que forts, qui ne peuvent sortir de la sphère du particulier, ne reconnaissent plus un *pouvoir*, si l'on ne l'appelle le roi d'Espagne ou le czar de Russie; un *ministre,* si on ne l'appelle un *chef de bataillon* ou un *conseiller d'État;* des *sujets,* si on ne les appelle *Pierre* ou *Paul,* sans réfléchir à l'énorme distance qu'il peut y avoir entre l'homme, souvent imparfait, chef de tel ou tel État, et le *pouvoir* en général absolument bon; entre les hommes qui servent, souvent vicieux, et l'ordre du *ministère* social absolument bon, et qu'on ne peut pas affirmer du particulier tout ce qu'on peut affirmer du général. La manière générale ou métaphysique ne trouvera pas plus de grâce aux yeux de ceux qui tiennent à la philosophie de leur école, comme les professeurs au temps de Descartes tenaient à celle d'Aristote : esprits propres à retenir la vérité acquise, mais incapables de l'acquérir, parce que, dans leur improbation précipitée et de prévention, ils oublient, tout chrétiens qu'ils sont, cette maxime de l'apôtre : « Ne méprisez » aucune doctrine, éprouvez-les toutes, et retenez celles qui » sont bonnes. » Ces dernières considérations nous conduisent à traiter de la philosophie.

I.

DE LA PHILOSOPHIE.

La philosophie, qui signifiait chez les païens l'*amour de la sagesse,* et qui ne signifie pour nous que la *recherche de la vérité,* a commencé pour l'homme avec la parole, et pour l'univers avec l'écriture.

Comme la vérité n'est autre chose que la science des êtres et de leurs rapports, et que les êtres sont tous compris sous les expressions générales de *cause* et *d'effets,* la philosophie, considérée en général, suivit d'abord cette division.

La plus ancienne philosophie écrite qui nous soit connue, celle des Hébreux, s'attacha à faire connaître la cause suprême, intelligente, éternelle de l'univers, et sa volonté générale, dont les lois fondamentales des êtres sont l'expression : elle en tira la connaissance des devoirs de l'homme, et elle parla de cette cause suprême et de l'homme, son plus noble effet, et celui qui soumet tous les autres à sa pensée ou à son action, avec une hauteur d'intelligence, une force de sentiment, une magnificence de style proportionnée à la majesté des objets, et auxquels le langage des autres peuples ne put atteindre.

Les effets même purement matériels, la philosophie des Hébreux ne les considéra pas en eux-mêmes : ils ne lui parurent pas dignes de ses recherches; elle les considéra comme l'*action* merveilleuse de la cause souverainement puissante, et, franchissant ces lois générales du mouvement et de la matière dont nous sommes si péniblement occupés, elle vit dans les cieux le pavillon qu'étendait sur l'univers la main du Très-Haut, dans les nuées son vêtement, dans la terre son marchepied, dans les foudres et les tempêtes ses messagers et ses hérauts. Si elle admira la puissance infinie du Créateur dans

les grands phénomènes de la nature, elle bénit son inépuisable bonté dans les plus petits effets de la création. Les productions de la terre furent le repas préparé pour l'homme, et les animaux furent les serviteurs destinés à l'aider dans ses travaux. De là ces hymnes à la gloire de l'être tout-puissant et tout bon, ces cantiques de reconnaissance et d'amour, qui font de la plus haute philosophie la poésie tantôt la plus sublime et tantôt la plus gracieuse, et qui traduisent des pensées divines en langage divin.

Les autres peuples perdirent de vue cette haute philosophie, transmise d'abord dans toutes les familles par une tradition orale, et depuis maintenue pure et entière chez le seul peuple hébreu par une transmission *écrite*. Ils s'arrêtèrent à la contemplation des effets, y cherchèrent tout, et même la cause intelligente, et multiplièrent la cause à proportion du nombre et de la variété des effets.

Les Chaldéens virent leurs dieux dans les astres, et servirent la *milice du ciel;* les Égyptiens, sur la terre, dans les plantes et les animaux ; les Grecs, dans les hommes, et surtout dans leurs passions. Toutes les causes secondes, l'air, le feu, l'eau, la terre et ses atomes, leur parurent tour à tour la cause première de l'univers. Dans leurs vaines imaginations, ces philosophes *corpusculaires* voulurent peindre aux sens ce qui ne doit être exprimé qu'à la pensée; ils ne virent dans l'univers que des *images* de corps, au lieu d'y voir, comme les Hébreux, des figures de vérités. Les philosophes hébreux s'appelaient avec raison les *voyants*. Les philosophes grecs se décorèrent du nom de *sages* [1]; mais ils *cherchèrent la sagesse* hors des voies de la vérité, et ils ne rencontrèrent que la corruption et le mensonge [2].

Il y eut alors, comme aujourd'hui, deux philosophies ou

[1] On s'appelait alors *sage*, comme dans notre révolution on s'est appelé *vertueux*.

[2] Græci sapientiam quærunt... dicentes se esse sapientes, stulti acti sunt. (*Épît aux Romains.*)

deux doctrines : une philosophie divine, qui se confondit avec la religion, et une philosophie humaine, que l'homme associa à la morale; car les philosophes grecs dissertaient beaucoup sur l'homme, sur sa nature et sur sa fin.

Cependant la doctrine des Hébreux se répandait avec leurs livres dans les parties d'Asie et d'Europe voisines de la Palestine. Elle ne fut pas inconnue aux Grecs, et donna sans doute à la philosophie de Platon ce caractère d'élévation et de vérité qui la distingue des autres doctrines de ses compatriotes. Platon fit de la philosophie avec sa raison, ou du moins avec son intelligence; les autres en firent avec leurs passions : les stoïciens, avec l'orgueil; les épicuriens, avec la volupté; le sceptique douta, les pyrrhoniens nièrent, les ecclectiques cherchèrent; les uns dirent à l'homme : *jouis;* les autres lui crièrent : *abstiens-toi*; ceux-ci lui apprirent à ne rien affirmer, ceux-là à ne rien croire.

Cette confusion de doctrines passa chez les Romains, mais assez tard. La philosophie des Grecs, vain luxe de l'esprit, ne pénétra à Rome qu'avec tous les autres genres de luxe qui devaient venger l'univers de sa défaite [1], et faire expier à Rome ses succès. Mais les Romains, sévères et occupés de grandes choses, choisirent ce qu'il y avait de plus sage ou de moins déraisonnable dans la philosophie des Grecs, comme ils avaient retenu ce qu'il y avait de plus grave dans leur culte; et de toutes les sectes de philosophie, les plus considérées à Rome furent celles des stoïciens, qui parlaient de la vertu, et celle de l'Académie, qui cherchait de tous côtés, ne se fixait que dans son incertitude, et n'affirmait pas de vérité, de peur de soutenir une erreur.

Les opinions d'un homme forment sa philosophie, mais la philosophie d'un peuple est sa législation : raison pour laquelle les hommes avides de domination imposent au peuple, comme des lois, leurs propres opinions, et veulent faire une doctrine

[1] « Luxuria incubuit victumque ulciscitur orbem. » *Juv.*

générale de leurs sentiments particuliers. Chez les Hébreux, une doctrine intellectuelle avait produit une législation raisonnable, ou plutôt s'était confondue avec elle; mais chez les païens, une philosophie sensuelle enfanta des législations absurdes : funeste exemple, et depuis trop souvent répété!

L'univers périssait sous ces opinions insensées et ces législations corrompues. La doctrine mystérieuse et toute en expectative des Hébreux ne pouvait pas plus convenir à l'homme, devenu en grandissant avide de connaître la vérité et d'en jouir, que leur législation, purement locale, ne pouvait convenir à la société étendue sous l'empire romain. Ce fut alors qu'il parut chez les Juifs, et qu'il sortit en quelque sorte de leurs doctrines et de leur législation une doctrine plus développée et une législation plus générale. La doctrine des Hébreux avait révélé la *cause*, la philosophie des païens s'était arrêtée aux *effets;* le christianisme vint révéler au monde la connaissance du *moyen* universel, *medius*, ou médiateur, de l'être qui unit la cause universelle à l'universalité des effets, ou à l'univers, et qui forme le rapport entre le créateur et la créature.

Alors tout fut connu, êtres et rapports, tout ce qui est, et même tout ce qui peut être dans l'ordre des êtres, tels que notre raison les perçoit; car, ou la raison humaine n'est qu'une lueur vaine et trompeuse, ou tout, êtres et rapports, existants et même possibles, est compris dans cette *catégorie* générale, et la plus générale possible, *cause, moyen, effet* [1]. Et comme le moyen est en rapport à la fois et avec la cause *de* laquelle il est, et avec l'effet *pour* lequel il est, la philosophie des chrétiens, ou la connaissance du moyen universel, du médiateur, par qui tout a été fait ou réparé dans l'ordre moral, fit connaître la cause et l'effet, Dieu et l'homme, autant qu'ils peuvent

[1] Le rapport de cette proposition purement philosophique, mais fondamentale, de la philosophie, avec les dogmes fondamentaux du christianisme, deviendra évident.

être connus ici-bas par la raison humaine. Cette doctrine, *scandale* pour les Hébreux, qui se croyaient les seuls *voyants*; *folie* pour les Grecs, qui se croyaient les seuls sages, convainquit d'insuffisance la doctrine des uns, et d'absurdité la philosophie des autres; et par la rectitude qu'elle mit dans les pensées, elle prépara les hommes à la perfection des mœurs et des lois, et même au progrès des lumières dans tous les arts de l'intelligence.

La doctrine des Hébreux faisait connaître la puissance de Dieu et ses desseins sur l'homme; la doctrine du christianisme fit connaître les rapports ou la société de Dieu et de l'homme, et des hommes entre eux, totalement ignorés des païens dans la spéculation, et horriblement défigurés dans la pratique. *La grande énigme* de l'univers *fut résolue*. Il n'y eut plus rien à révéler à l'homme, rien à prescrire à la société, hors de cette doctrine et de ses lois; et le fondateur de cette sublime doctrine, mourant pour la propager, put dire, sous l'expression la plus simple, cette vérité profonde : *Tout est consommé.*

La philosophie des chrétiens leur aurait suffi sans doute, et le plus savant de leurs docteurs ne voulait pas en connaître d'autre; mais forcés de combattre les païens, les premiers défenseurs du christianisme étudièrent la philosophie des Grecs, dont une nombreuse partie de l'Église chrétienne parlait la langue, et dont les écoles avaient fourni à la religion plusieurs de ses plus savants interprètes.

Platon, avec sa doctrine intellectuelle et ses nobles conceptions, devait plaire aux premiers docteurs chrétiens, qui y retrouvèrent des dogmes de la religion hébraïque, et même crurent y démêler quelque connaissance des plus hautes vérités du christianisme. A mesure qu'il s'étendait, ennemi de toutes les erreurs, il était combattu par tous les esprits. Les Grecs, disputeurs subtils comme tous les esprits faibles, commencèrent ces controverses épineuses qui durent encore, où l'on met l'adresse de la dialectique à la place de la force des raisons; et la religion permit à ses défenseurs ces armes fragiles, mais

acérées, avec lesquelles l'erreur adroite et composée ne manque presque jamais de surprendre la vérité simple et confiante. De la dialectique des Grecs, unie aux idées chrétiennes, naquit la scolastique du moyen âge, qui, pour traduire les idées justes et précises du christianisme dans les langues *fausses* ou *transpositives* des païens, donna au langage des Romains une construction naturelle ou *analogue* contraire à son génie. De là ce latin moderne, connu sous le nom de *latin de l'école*, qui subsistait encore à peu près sous la même forme dans nos études de théologie, de philosophie, de jurisprudence; car il est des langues dans lesquelles on ne peut penser juste sans parler mal.

Avec la dialectique des Grecs, on étudia leur philosophie de mots, leur politique de crimes, leur physique de préjugés; et tout, dans le moyen âge, fut admiré de ce peuple enfant, hors la seule partie dans laquelle il eût excellé, la poétique et la rhétorique, trop fortes pour nos langues encore incultes, et pour des esprits encore peu exercés.

Ce fut ainsi que l'Europe parvint au quinzième siècle. Vers cette époque, un débordement de Grecs dans notre Occident, de subtilités dignes des Grecs dans l'examen de nos dogmes, d'idées renouvelées des Grecs dans nos gouvernements, de modèles grecs dans nos arts, produisit cette philosophie d'abord religieuse ou plutôt théologique, depuis si irréligieuse, amie des arts des Grecs, admiratrice de leurs fêtes, de leurs institutions politiques, même de leur culte théâtral et voluptueux, et que l'Europe a signalée aux siècles à venir sous le nom de *philosophie moderne*, nom de rébrobation et d'injure; car, en morale, toute doctrine moderne, et qui n'est pas aussi ancienne que l'homme, est une erreur.

Cependant cette philosophie n'est pas aussi moderne qu'on le pense. Déisme ou athéisme, on la retrouve chez les Grecs, où de beaux esprits avaient nié la Providence, et nié la Divinité; mais au moins les païens ne méconnaissaient la Divinité qu'après l'avoir défigurée, et en avoir fait des hommes impurs ou des animaux sans raison; au lieu que nos sages, éclairés

par une doctrine qui leur montre en Dieu une intelligence infinie, un amour immense, une action toute-puissante, sans aucun mélange d'imperfections, le méconnaissent même dans sa beauté. Chose étonnante! des hommes à qui leurs progrès dans l'art de décomposer les corps, de les classer, de calculer les lois de leurs mouvements, ont ouvert le laboratoire de la Divinité, s'obstinent à la méconnaître[1]: pareils à des enfants introduits dans un cabinet, qui n'en considèrent que les raretés et ne saluent pas le maître, leur doctrine *corpusculaire* s'arrête aux *causes secondes,* ne voit que des éléments et des germes, et elle prend les *moyens* de la conservation pour les *agents* de la création. Comme celle des Grecs, elle est vaine dans ses pensées et superbe dans ses discours. Elle a pris des stoïciens l'orgueil, et des épicuriens la licence. Elle a ses sceptiques, ses pyrrhoniens, ses eclectiques, et la seule doctrine qu'elle n'ait pas embrassée est celle des privations.

Cette philosophie moderne ignore Dieu plus que celle des païens, et ne connaît pas mieux l'homme ; encore moins connaît-elle la société. L'homme, *cette intelligence servie par des organes,* est pour nos sophistes, comme pour le sophiste grec, *un coq à deux pieds, sans plumes,* un animal *débruti, une masse organisée,* dit un écrivain encore vivant, *qui reçoit l'esprit de tout ce qui l'environne et de ses besoins :* doctrine abjecte et funeste, aujourd'hui paisiblement et universellement enseignée dans les écoles, où l'on s'occupe bien moins de prolonger la vie de l'homme physique, que d'étouffer toute connaissance de l'homme moral. La société n'est, pour les sages modernes, qu'un lien de convention que la volonté du peuple a formé, que la volonté du peuple peut dissoudre ; semblable à la tente que le berger dresse pour une nuit, et qu'il enlève au point du jour.

[1] Les anciens jugeaient la présence des dieux au désordre de la nature, et pour eux chaque événement remarquable était annoncé par une monstruosité physique : les modernes, à force de voir l'immutabilité de l'ordre physique, en méconnaissent l'auteur. C'est la même disposition.

Ainsi la philosophie moderne confond, dans l'homme, l'esprit avec les organes; dans la société, le souverain avec les sujets; dans l'univers, Dieu même avec la nature, partout la *cause* avec ses *effets*, et elle détruit tout ordre général et particulier, en ôtant tout pouvoir réel à l'homme sur lui-même, aux chefs des États sur le peuple, à Dieu même sur l'univers.

Cependant il s'était élevé vers le milieu de l'autre siècle, non une autre philosophie que celle des chrétiens, mais une autre méthode de philosopher que celle des anciens, c'est-à-dire, de procéder à la recherche de la vérité; aussi l'ouvrage de la philosophie la plus célèbre qui parût alors, fait d'après cette nouvelle méthode, fut intitulé avec raison : *De la Recherche de la vérité.*

Au milieu de cet asservissement général des esprits à la méthode d'Aristote, l'esprit indépendant de Descartes osa discuter les titres de ce *sage* à la domination tyrannique qu'il s'était arrogée sur l'enseignement public. Les écoles le combattirent, et elles doivent toujours sonner l'alarme. Les délais qu'apporte leur résistance au triomphe de la vérité, sont un obstacle aux progrès de l'erreur, ou une protestation tôt ou tard efficace contre ses succès : c'est la quarantaine que l'on fait subir aux marchandises qui arrivent des pays suspects. La doctrine de Descartes l'emporta [1]. « Le raisonnement humain, » en matière littéraire, a dit Terrasson, n'est, pour ainsi » dire, sorti de l'enfance que depuis Descartes, et la philoso- » phie n'est autre chose que l'esprit de ce grand homme. » Et ailleurs : « Le système de Descartes est un système philoso-

[1] Descartes, j'entends le moraliste, et non le physicien, a fait une révolution dans les pensées. Voltaire a excité une révolte dans la société; Voltaire a joui, de son vivant, de toute sa gloire, et déjà elle commence à pâlir ; Descartes n'a pas joui de la sienne, mais elle s'est accrue après lui, parce que les grands génies, pareils aux édifices élevés, veulent être vus à une juste distance. Tous les deux ont été accueillis par des rois qui aimaient la vérité, ou ce qu'ils prenaient pour elle. Aujourd'hui, les rois, honteux d'avoir été trompés par nos charlatans, n'accueilleront plus que des artistes ; et le monde même, détrompé de ses erreurs, n'aura plus de goût pour la vérité.

» phique; le système de Newton est un système géométrique
» ou physique : aussi l'éloquence anglaise ne s'est pas perfec-
» tionnée depuis Newton, comme l'éloquence française s'est
» perfectionnée depuis Descartes. »

Cependant il y a deux principes admis dans la philosophie de Descartes qui ont besoin de développement, et qui, présentés sans restriction, peuvent être, et même ont été sujet ou occasion d'erreur : je veux parler du *doute* et des *idées innées.* Les réflexions auxquelles ces deux principes vont donner lieu, utiles en elles-mêmes, compléteront l'histoire des opinions philosophiques.

Le doute réel ou feint, par lequel Descartes a commencé, et qu'il conseille comme le plus sûr moyen de parvenir à la connaissance de la vérité, doit être, pour un esprit sage, autre dans les sciences physiques que dans les sciences morales. Dans les sciences purement physiques, on peut rejeter comme faux ce qui est même le plus généralement adopté, et chercher ensuite la vérité; dans les sciences morales, au contraire, qui traitent du *pouvoir* et des *devoirs,* il faut respecter ce que l'on trouve généralement établi, pour ne pas recommencer tous les jours la société, sauf à examiner ensuite s'il n'y a point d'erreur. La raison de cette différence est sensible; et Descartes n'a eu garde de s'y tromper, lui qui distingue si nettement ce qu'il faut commencer par croire, de ce qu'on peut commencer par révoquer en doute. Que la théorie des lois de l'ordre physique soit ou ne soit pas connue, les lois physiques n'en sont pas moins observées dans ce qu'elles ont de général, c'est-à-dire, de nécessaire; et l'homme, qui peut découvrir, et qui même a découvert tant de choses utiles en physique, ne peut déranger rien de nécessaire. Les mouvements planétaires et le cours régulier des saisons ont précédé les calculs de Kepler et de Newton. Quelles que soient la nature des fluides et la constitution de leurs parties élémentaires, ils ne tendent pas moins à se mettre en équilibre. On saignait avant de connaître la circulation du sang, et les pompes ont été en usage bien avant les

expériences sur la pesanteur de l'air. On peut donc supposer sans danger qu'il y a erreur dans l'explication de ces phénomènes, on doit même le supposer; car si on les suppose connus, on ne trouvera plus de raison suffisante d'y rechercher l'erreur, s'il y en a, et les sciences physiques resteront dans une éternelle enfance. Après tout, il importe peu de se tromper en physique, et d'abandonner, même par préjugé et avant tout examen, une doctrine, fût-elle vraie en elle-même, si toutefois il y a quelque vérité dans ce monde d'*images qui passent,* livré à nos disputes comme une énigme que l'on propose à un cercle de gens oisifs. Mais pour les sciences morales ou sociales, et la connaissance du *pouvoir* et des *devoirs*, par cela seul qu'on est né et qu'ont vit au milieu d'une société quelconque, on obéit à quelque ordre d'actions qui suppose invinciblement quelque vérité dans les opinions; car l'erreur et le désordre sont inséparables L'idolâtrie elle-même, la plus absurde des croyances, donne quelque connaissance du *pouvoir* de la Divinité et des *devoirs* de l'homme, et cette connaissance toute confuse qu'elle est, a maintenu ou maintient encore chez les païens quelque ordre de société, selon la remarque de Bossuet, parce qu'une notion même imparfaite de l'auteur de tout ordre ne peut se trouver parmi les hommes sans y produire de l'ordre. On ne peut donc pas rejeter, sous prétexte d'erreur, toute croyance morale (car l'athéisme n'est pas une croyance, mais l'absence de toute croyance), sans faire cesser en même temps dans l'homme et dans la société [1] le motif ou la pratique des actions morales; et alors il est à craindre que les passions une fois déchaînées ne veuillent plus reprendre le joug, et ne conduisent l'homme par le chemin facile du doute à l'abîme sans fond du pyrrhonisme absolu. L'homme qui commencerait par supposer que ses théories physiques sont vraies n'aurait aucun

[1] Ainsi les actions d'humanité ont cessé chez beaucoup de Français, lorsque la société est tombée dans l'erreur, et les institutions publiques de charité ont été abolies en France.

motif pour les examiner de plus près; car la société ne va ni mieux ni plus mal avec des opinions vraies ou fausses sur la physique : mais l'homme qui commence par supposer que sa doctrine en morale est bonne, a toujours une raison suffisante pour en approfondir la vérité, parce qu'on ne la connaît jamais assez, et qu'il y a désordre dans la société tant qu'on n'a pas la connaissance pleine et entière de la vérité. En un mot, et pour me résumer, on peut préjuger en physique des erreurs particulières; on doit préjuger en morale des vérités générales, et c'est pour avoir fait le contraire, pour avoir préjugé la vérité en physique, que le genre humain a cru si longtemps aux absurdités de la physique ancienne, comme c'est pour avoir préjugé l'erreur dans la morale générale des nations, que plusieurs ont, de nos jours, fait naufrage sur les côtes arides et désertes de l'athéisme, d'où, comme les sirènes, ils attirent, par la facilité de leur doctrine licencieuse, les malheureux navigateurs qui parcourent les mers orageuses de la science. On ne le dira jamais assez; ce que nous savons le moins, ce sont les vérités de l'ordre physique; ce que nous savons le mieux, ce sont les vérités de l'ordre moral : nous disputons en physique sur les raisons de phénomènes que nous voudrions connaître; mais nous contestons en morale sur les règles de nos devoirs que nous voudrions ignorer. Descartes aurait pu feindre un moment de nier l'existence de la Divinité, dont il avait dans l'esprit la preuve qu'il en a donnée, et que Condillac n'a pas comprise. Jamais homme de génie n'a nié sérieusement la Divinité, dont il est l'expression la plus vraie et l'émanation la plus sensible. Mais ce doute est mortel pour les esprits vulgaires. La connaissance d'un être infini est un poids dont on a chargé leur faible raison, et qu'elle porte avec facilité; mais elle n'a plus la force de le reprendre toute seule, si, égarée par l'imagination, elle vient à s'en débarrasser un moment.

L'autre observation regarde l'*origine de nos idées;* question d'une haute importance, surtout aujourd'hui qu'on a fait de cette recherche une science particulière sous le nom d'*idéologie :*

preuve certaine que le temps est venu de l'approfondir, et, j'oserai dire, de la décider.

L'opinion des idées innées vient de très-loin. Platon, les pères de l'Église, l'école du moyen âge, l'avaient soutenue. Descartes l'adopta. Nos philosophes modernes s'en sont moqués; et cependant J.-J. Rousseau y revient sans s'en douter, lorsqu'il dit : « Ce que Dieu veut que l'homme fasse, il ne le lui » fait pas dire par un autre homme, il le lui dit lui-même, et » l'écrit au fond de son cœur. » Doctrine au reste prise des païens, et qu'on retrouve dans Lucain, liv. IX :

Nec vocibus ullis
Numen eget, dixitque semel nascentibus, auctor
Quidquid scire licet.

Et dans Cicéron, *pro Mil. : Est non scripta, sed nata lex, quam non didicimus, accepimus, legimus, verùm ex naturâ ipsâ arripuimus, hausimus, expressimus.*

Les théologiens de *la réformation* n'avaient garde de rejeter l'opinion des *idées innées*, qui s'accorde si bien avec leur dogme favori du *sens privé* et de l'*illumination particulière;* et les théologiens catholiques respectaient, d'après l'école, une opinion qui leur paraissait purement philosophique, et qui leur semblait mettre l'homme dans une communication plus intime et plus détachée des sens avec l'intelligence suprême. Malebranche, le plus profond des disciples de Descartes, la rejeta : son génie méditait de plus hautes pensées, et il avait vu au delà de l'homme. Leibnitz y revint, mais à sa manière [1], même après qu'elles eurent été combattues par Locke, dont il trouvait la doctrine *très-mince sur la nature de l'âme*, et qu'il a réfutée dans de nouveaux *Essais sur l'Entendement humain*. Cependant,

[1] Leibnitz croit que les idées sont en nous comme une statue est dans le bloc de marbre d'où elle doit être tirée. Cependant il y a cette différence, que, pour faire un Apollon d'un bloc de marbre, il faut ôter ce qu'il y a de trop, et que, pour faire un homme raisonnable d'un homme ignorant, il faut lui donner ce qui lui manque.

je ne crains pas de le dire, on ne s'était jamais entendu dans cette dispute, et Malebranche l'avait bien senti. Qu'était-ce que ces idées innées présentes à notre esprit, et qui y précédaient toute instruction? Si Dieu les y gravait lui-même, comment l'homme parvenait-il à les effacer? Si l'enfant idolâtre naissait, comme l'enfant chrétien, avec des notions distinctes d'*un Dieu unique*, comment ses parents pouvaient-ils le faire croire à une multitude de dieux? D'où vient qu'il y a des matérialistes et des athées, si nous apportons en naissant des idées inées de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme? Si les hommes apportent tous en naissant les mêmes idées, pourquoi tant de variété dans les opinions? Il y a donc des idées innées et des idées acquises; et comment les idées acquises font-elles oublier les idées innées? car enfin, on ne peut perdre que ce qu'on peut acquérir, comme on ne peut acquérir que ce qu'on peut perdre; et ici l'homme conserve les idées fausses qu'il a acquises, et perd les idées vraies nées avec lui, et qu'il tient de sa nature. Ces idées antérieures à toute instruction, il fallut en faire quelque chose, et les placer quelque part. On en fit des êtres, et on en peupla la pensée. L'expérience, qui est dans la route de la vérité comme le bâton de l'aveugle, venait contrarier ce système, et le petit nombre d'êtres humains trouvés dans les forêts, hors de tout commerce avec les hommes, dès qu'ils avaient pu parler, interrogés sur leur premier état, n'avaient pu, à la grande humiliation des théologiens et à la satisfaction de leurs adversaires, rien apprendre, sur leurs idées innées, de Dieu, de l'âme, d'une autre vie, etc. Cependant il était aussi ridicule de leur demander ce qu'ils pensaient avant d'avoir aucune expression de leur pensée, qu'il le serait de demander à un enfant ce qu'il pensait dans le sein de sa mère, ou d'interroger un homme qui ne se serait jamais vu au miroir, sur les traits de son visage ou la couleur de ses yeux. Un système aussi incomplet ne pouvait se soutenir; attaqué avec avantage, il était défendu d'une manière faible et embarrassée. On cherchait la solution du problème des idées dans les hauteurs

inaccessibles du pur intellect; et la religion la mettait, pour ainsi dire, sous la main de tout le monde et dans la bouche des enfants.

On voulait une explication philosophique et naturelle; et comment se persuader que la religion fût une philosophie, c'est-à-dire, une connaissance de la vérité, et encore qu'elle fût naturelle, et la plus naturelle de toutes les doctrines, lorsque les éléments de notre croyance nous enseignent qu'elle est surnaturelle? Ici revenait l'équivoque de ce mot *nature* et *naturel*, qui a produit de si grandes erreurs, et, par une suite inévitable, de si grands désordres. La religion, sans doute, est *surnaturelle,* si l'on appelle la *nature* de l'homme son ignorance et sa corruption natives, dont il ne peut se tirer par ses seules forces; et, dans ce sens, toute connaissance de vérité morale lui est surnaturelle; mais la religion est ce qu'il y a de plus naturel à l'homme pour former sa raison et régler ses actions, si l'on voit la nature de l'être là où elle est, c'est-à-dire, dans la plénitude de l'être, dans l'état de l'être accompli et parfait; état de virilité de l'homme physique, opposé à l'état d'enfance; état de lumière pour l'homme moral, opposé à l'état d'ignorance; état de civilisation pour la société, opposé à l'état de barbarie. La religion est ce qu'il y a de plus naturel, parce qu'elle est ce qu'il y a de plus parfait, et même l'on peut dire qu'elle n'est surnaturelle à l'homme ignorant et corrompu, que parce qu'elle est naturelle à l'homme éclairé et perfectionné. Ici je prie le lecteur de faire un rapprochement important. Un parti de théologiens, qui date de l'autre siècle, ne voit dans l'homme que sa nature corrompue, dégradée, originelle, inerte, selon eux, impuissante à tout bien, même à aider à celui qu'on veut lui faire; et les philosophes modernes voient la véritable nature de l'homme social dans l'état faible, misérable, ignorant, barbare, de la vie sauvage. Je reviens à l'origine des idées. Malebranche, par excès de christianisme, si je puis le dire, dépassa la solution du problème, et fut la chercher dans des communications directes avec l'éternelle raison; opinion

excessive et peu développée, qui supprime trop d'idées intermédiaires. Condillac pécha par le défaut opposé, et resta en arrière de la solution dont ses recherches sur les signes des pensées l'approchent sans cesse, au point qu'il semble quelquefois y toucher, mais dont ses préjugés déistes l'éloignent toujours. Il ne leur manqua à l'un et à l'autre que de faire à l'homme intellectuel une application réelle et positive d'un dogme fondamental de la société intellectuelle ou religieuse, de conclure de Dieu à l'homme, *son image et sa ressemblance*, et de dire : qu'ainsi que *Dieu,* intelligence suprême, *n'est connu que par son Verbe,* expression et image de sa substance ; de même *l'homme,* intelligence finie, *n'est connu que par sa parole*, expression de son esprit, ce qui veut dire que l'être pensant s'explique par l'être parlant. Alors le mystère de nos idées leur eût été dévoilé ; ils auraient vu que la connaissance des vérités morales, qui sont nos idées, est *innée*, non dans l'homme, mais dans la société ; dans ce sens qu'elle peut ne pas se trouver dans tous les hommes, et qu'au contraire elle ne peut pas ne pas se trouver plus ou moins dans toutes les sociétés, puisqu'il ne peut même y avoir aucune forme de société sans connaissance de quelque vérité morale. Ainsi l'homme entrant dans la société, y trouve cette connaissance comme une substitution toujours ouverte à son profit, sous la seule condition de l'acquisition de la parole, perpétuellement subsistante dans la société. De là vient qu'on trouve dans toutes les sociétés, avec une langue articulée, une connaissance plus ou moins distincte de divinité, d'esprits, d'un état futur, etc., qu'on peut ne pas la trouver chez tous les hommes, et qu'on ne l'a même jamais trouvée chez ceux que des accidents avaient séquestrés de tout commerce avec les hommes, et privés de la révélation de la parole.

Il faut donc apprendre aux hommes ces vérités, si l'on veut qu'ils les connaissent, et leur parler la parole de Dieu, pour qu'ils aient la pensée à Dieu ; il faut même les instruire dès les premiers jours de leur existence, former leur raison avant

leurs sens, parce que ce qui est destiné à commander doit, sous peine de désordre, précéder dans ses développements ce qui est destiné à obéir, et réserver les études physiques, qui amusent l'esprit et occupent le corps, pour l'âge où les passions font irruption dans le cœur de l'homme, et mettent, pour ainsi dire, à leur disposition toutes ses facultés physiques et morales. Grâces à l'auteur d'*Émile*, on suit, dans l'éducation actuelle, une méthode absolument inverse; nous avons des naturalistes de huit ans, et des athées de vingt : on donne aux sens la raison à former, comme dans la société on attribue au peuple le droit de faire son souverain, et nous savons tout de la nature, hors par qui elle a été faite et ce que nous devons y faire. On dira peut-être que des hommes élevés sans connaissance de la Divinité formeront une société où cette connaissance ne se trouvera pas; mais une société sans connaissance de Dieu, si elle était possible, serait un rapprochement sans réunion, un ordre sans règle indépendante; il y aurait des forces, et point d'autorité; de volontés, et point de raison : plante desséchée dans son germe qui ne saurait se reproduire; et la question de Bayle sur la possibilité d'une société d'athées est plus inepte encore en philosophie, qu'elle n'est scandaleuse en morale.

Cette proposition rationnelle : « La pensée ne peut être » connue que par son expression ou la parole, » renferme donc toute la science de l'homme, comme la maxime chrétienne, « Dieu n'est connu que par son Verbe, » renferme toute la science de Dieu, et par la même raison.

La parole est l'expression naturelle de la pensée; nécessaire non-seulement pour en communiquer aux autres la connaissance, mais pour en avoir soi-même la connaissance intime, ce qu'on appelle avoir la *conscience* de ses pensées. Ainsi, l'image que m'offre le miroir m'est indispensablement nécessaire pour connaître la couleur de mes yeux et les traits de mon visage; ainsi la lumière m'est nécessaire pour voir mon propre corps.

La pensée se manifeste donc à l'homme, ou se révèle avec l'expression et par l'expression, comme le soleil se montre à nous par la lumière et avec la lumière. Mais si je ne puis connaître ma pensée sans une expression qui la rende sensible, je ne puis entendre une expression qu'autant qu'elle sert à revêtir une pensée, et une expression qui n'a pas de sens ou de pensée est un son, un bruit aux oreilles [1]. La solution du problème de l'intelligence peut donc être présentée sous cette formule : « Il est nécessaire que l'homme pense sa parole avant de parler » sa pensée. » Ce qui veut dire qu'il est nécessaire que l'homme sache la parole avant de parler; proposition évidente, et qui exclut toute idée d'invention de la parole par l'homme. Cette impossibilité physique et morale que l'homme ait inventé sa parole, peut être rigoureusement démontrée par la considération des opérations de notre esprit, combinée avec le jeu de nos organes [2], et le mystère même de cette parole intérieure, dont la parole extérieure n'est que la répétition, et, pour ainsi dire, l'*écho*, certain aux yeux de la raison, se montre dans la doctrine religieuse, et l'on y lit ces paroles qui le prouvent : *Si orem linguâ, spiritus meus orat* [3]: « Mon esprit parle quand » ma langue prononce. »

Il faut donc des paroles pour penser ses idées, comme il

[1] Un enfant qui a l'esprit plutôt développé que l'organe vocal, ce qui se voit fréquemment, entend le sens des paroles qu'il ne peut répéter, et donne des signes non équivoques d'intelligence. Le perroquet, en qui l'organe vocal est développé et qui n'a pas d'intelligence, répète des paroles dont il n'entend pas le sens, et ne donne aucune marque qu'il les comprenne : l'enfant a la parole intérieure ou l'intelligence; la brute a la parole extérieure ou l'articulation; l'un rend des pensées, l'autre rend des sons qui expriment nos pensées et non pas les siennes.

[2] Les uns ont traité de l'âme, les autres des organes; il nous manque les ouvrages où l'on traite de l'âme relativement aux organes, et des organes relativement à l'âme. Ainsi, dans la science de la société, les uns ont traité de la religion, les autres de la politique : il faut, pour bien faire, traiter de la politique dans la religion, et de la religion dans la politique.

[3] I. Épît. aux Corinth. *Chap. XIV.*

faut des idées pour parler et être entendu [1]. La faculté de penser est *native* en nous, puisqu'elle est nous-mêmes, et qu'on ne peut concevoir un homme sans faculté de penser; mais l'art de parler est *acquis*, et nous vient des autres, puisqu'on voit des hommes qui ne parlent pas, parce qu'ils n'entendent pas parler, et qu'on voit parler tous les hommes qui entendent parler les autres. L'un et l'autre sont inséparables dans leur opération mutuelle, et s'exercent simultanément. On ne peut donc penser sans se parler à soi-même, au moins pour les idées dont l'objet ne peut être figuré par le dessin : de là cette expression de l'Écriture, en parlant de la sagesse : « Dites-moi son nom, si vous » le savez; » car l'esprit ne cherche jamais que des noms : de là ces passages de J.-J. Rousseau : « L'esprit ne marche qu'à » l'aide du discours .... et la parole me paraît avoir été fort » nécessaire pour inventer la parole. » Preuve de l'opinion où était cet écrivain, que la parole est venue à l'homme par *transmission,* et que les langues sont un *don.* De là enfin ce mot de Condillac lui-même, qui de temps en temps tombe dans la vérité, comme un homme qui va à tâtons trouve quelquefois une porte pour sortir : « Une méthode de science n'est » qu'une langue bien faite. » Ce qui veut dire qu'on a toutes les pensées d'une science quand on en a tous les mots.

L'homme, à quelque instant qu'on suppose de la durée, a donc reçu la parole, et n'a pu l'inventer comme il la reçoit aujourd'hui, et ne l'invente pas [2]. Et admirez la fécondité, et,

[1] Les muets parlent par gestes, parce qu'ils pensent par images, et le geste est l'expression de l'image, comme la parole l'est de l'idée. Justice est une *idée :* arbre est une *image.* Cette distinction fondamentale sera expliquée. Au reste, les sourds-muets peuvent recevoir la parole par l'écriture; ils la voient et ne l'*ouïssent* pas, et c'est là l'objet de l'éducation qu'on leur donne. Cette note a paru nécessaire pour éclaircir l'objection tirée des sourds-muets, qui aurait pu arrêter le lecteur.

[2] Un enfant sourd ne reçoit pas la parole et ne l'invente pas; mais un enfant doué de l'organe de l'ouïe, devant lequel, s'il était possible, on dirait toujours des paroles forgées, sans liaison et sans aucun sens, n'inventerait pas plus que le sourd à parler raisonnablement et de manière à être entendu.

pour ainsi parler, le bon sens naturel de ce principe. Soit que l'Être suprême ait créé l'homme parlant, soit que, par des moyens qui nous sont inconnus, et qu'il nous est inutile de connaître, il lui ait donné la parole après l'avoir créé [1], il est certain, c'est-à-dire, conforme à toutes les notions de la raison, que cet être infiniment sage, puisqu'il est infiniment puissant, n'a pu mettre dans les organes de l'homme que des paroles de raison, comme il n'a mis dans son intelligence que des idées de vérité. Il lui a donc donné avec la parole des maximes de croyance et des règles de conduite, des lois pour ses pensées et des lois pour ses actions; et, sur ce point, la raison s'accorde avec la doctrine des Hébreux, qui nous montre l'Être suprême conversant avec le premier homme, et donnant des lois écrites au premier peuple, parole qui se retrouve avec mille modifications différentes dans les familles les plus barbares; lois qui, à travers mille altérations, s'aperçoivent chez les peuples les plus sauvages; et la mythologie païenne nous montre aussi les dieux conversant avec les mortels, et les législateurs païens font aussi venir du ciel les lois qu'ils donnent à la terre.

Les théologiens, partisans *des idées innées,* entendues dans le sens absolu, insistaient sur le fait historiquement certain de la révélation *écrite* de la doctrine; mais ils ne connurent pas le fait physiquement nécessaire de la révélation *parlée* qui avait précédé. La vérité historique peut toujours être combattue, parce que, quoique *certaine* pour tous les hommes, tous les temps et tous les lieux, elle n'est *évidente* que pour le lieu qui en a été le théâtre, le temps qui en a été l'époque, les hommes qui en ont été les témoins, et même cette certitude paraît s'affaiblir à mesure que les faits s'enfoncent davantage dans la nuit des âges, et dans ces temps où l'Histoire est contemporaine de la Fable; mais la nécessité physique est vraie, est évidente

[1] La Version des Septantes, chap. XXXVIII, verset 14, porte : « Est-ce » vous, dit Dieu à Job, qui avez pris de la terre d'argile, et qui, en ayant » formé l'être animé, *lui avez donné la parole,* et l'avez mis sur la terre? »

toujours, partout et pour tous : si l'homme aujourd'hui ne peut recevoir la parole que par transmission, il n'a jamais pu l'acquérir par invention; parce que, si l'on peut supposer un affaiblissement dans ses forces, on ne peut supposer une révolution dans sa nature.

Ainsi la preuve de l'existence d'un être supérieur à l'homme, et d'une loi antérieure à sa raison, est toujours également forte, si l'on démontre que, posé les opérations de l'intelligence humaine, et le concours nécessaire de ses organes, il est impossible à l'homme de découvrir la parole et d'en faire un langage, et que, loin d'avoir inventé la parole, l'homme n'aurait pu, sans la parole, avoir la pensée même de l'invention [1].

La distinction de religion *naturelle* et de religion *révélée* ne contribuait pas peu à éloigner les esprits de ces recherches. On regardait la religion naturelle comme une religion *innée,* et cette opinion se liait à celle des *idées innées;* car ce n'est pas pour laisser son Émile dans l'ignorance de toute religion, mais afin qu'il ne suive que la religion *naturelle,* que J.-J. Rousseau ne veut pas qu'on l'instruise dans la religion, parce qu'il suppose que l'enfant peut connaître sans instruction la religion naturelle. Mais la religion même naturelle, la connaissance de Dieu, de notre âme et de ses rapports avec Dieu, veut être apprise ou révélée, comme la religion appelée *révélée, fides ex auditu :* et la religion révélée est aussi *naturelle* que la religion dite naturelle; mais l'une a été *révélée* par la parole, et elle est

[1] Tous ceux qui supposent que l'homme a inventé la parole font mouvoir à leur gré leurs personnages, et leur prêtent leurs propres opérations. *Ces enfants* (supposés nés et élevés dans les bois, et hors de tout commerce avec les hommes), disent-ils, *pensèrent,... réfléchirent,... comprirent,... jugèrent,... ils se dirent à eux-mêmes,...* et tout cela avant la parole, *moyen* de pensée, de réflexion, de compréhension, de jugement, expression du discours même intérieur... Cependant on ne voit pas autre chose dans Condillac et ses disciples, et ils font raisonner l'homme sans voix articulée; et par conséquent au dernier état de *brutalité*, précisément comme raisonnait en lui-même Leibnitz, qui, avec les connaissances de toutes les langues de l'Europe ancienne et moderne, cherchait à inventer une langue universelle.

naturelle aux hommes en société de famille primitive, isolée de toute autre société ; et l'autre est révélée par l'Écriture, et elle est *naturelle* aux hommes réunis en corps de nation. Sans doute la religion naturelle est un rayon que Dieu fait luire dans nos âmes; mais la parole est la lumière distincte du soleil, et sans laquelle il ne pourrait frapper mes regards. La parole est *la lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde,* et qui luit dans le lieu obscur de notre intelligence, pour nous y faire voir nos propres pensées, comme la lumière physique, pénétrant dans un lieu obscur, me fait voir même mon propre corps. Les chrétiens disaient, comme Cicéron en parlant de la loi naturelle, *nata lex quam non didicimus*, cette loi *innée* que nous n'avons pas apprise; et comme Lucain, ils disaient de la Divinité : *Nec vocibus ullis numen eget,* la Divinité n'emploie aucun langage pour instruire l'homme. Il semble qu'on crut plus digne de la grandeur de Dieu, de supposer qu'il nous donne des pensées immédiatement, et sans l'intermédiaire d'aucun moyen ou *milieu* qui les *réalise* et les rende sensibles. Sans doute l'intelligence absolument incorporelle peut avoir des idées de cette sorte ; mais l'intelligence organisée n'a un esprit qu'à la charge de se servir d'un corps : si elle *est* pensée, elle en a ou en acquiert l'expression, et Dieu, soumis lui-même, et plus que l'homme, aux lois générales qu'il a établies, a donné la pensée à condition de la parole, comme il a donné la vision à condition de la vue, et l'audition à condition de l'ouïe [1].

[1] Parole, vision, audition, sont l'action de l'âme; articulation, vue, ouïe, sont le jeu des organes. Ainsi l'âme entend, quand l'oreille ouït ; elle regarde ce que l'œil voit; elle dit ce que la langue articule. *Si orem linguâ, spiritus orat.* Ainsi on peut articuler sans rien dire, ouïr sans entendre, voir sans regarder, comme on regarde sans voir; on entend sans ouïr, on s'exprime même sans parler, sans gesticuler, et même par le silence. Rien ne prouve mieux la distinction de l'esprit et des organes : et ce qu'on appelle *la physionomie*, dont les yeux dans la figure humaine sont le trait le plus marqué, n'est autre chose que ce regard de l'âme et cette expression générale de nos sentiments habituels, qui se manifeste même dans le repos de nos organes.

Les sophistes, plus éclairés sur leurs intérêts, s'emparèrent du poste que leur laissait la négligence de leurs adversaires, et pour ruiner la certitude de la révélation *écrite,* ils cherchèrent à établir l'inutilité de la révélation *orale,* en supposant possible que l'homme eût lui-même inventé la parole. Ils commencèrent par séparer l'une de l'autre, et reléguer chacune aux deux pôles du monde moral la révélation et la raison; comme si la révélation ne devait pas être raisonnable, ou que la raison ne fût pas acquise par une instruction, qui n'est autre chose qu'une révélation divine ou humaine. Ils furent aidés en cela par beaucoup de chrétiens, qui, à force de vouloir déprimer l'orgueil de la raison pour relever le bienfait de la révélation, faisaient presque douter si l'homme fait à l'image de Dieu avait une raison suffisante pour recevoir la révélation; et qui, d'un autre côté, faibles théologiens, pour parler avec Bossuet, croyaient, ce semble, la raison assez pénétrante pour ruiner par ses recherches, ou du moins affaiblir la certitude de la révélation, et qui ignoraient que la foi n'est jamais plus simple que lorsque la raison est plus éclairée.

Quoi qu'il en soit, les sophistes, débarrassés de la révélation, et quelquefois avec des protestations de respect, comme de jeunes libertins se débarrassent de la présence d'un vieillard incommode, et restés seuls avec leur raison qu'ils appelaient *naturelle,* cherchèrent au plus étonnant de tous les phénomènes, celui de la parole, une explication *naturelle,* et voici ce qu'ils imaginèrent de plus *naturel.*

Les uns, sans être retenus par ce respect qu'un écrivain doit toujours conserver pour ses lecteurs, doutèrent si l'homme n'avait pas pu naître sans père ni mère de son espèce, ou sans l'intervention d'un être supérieur à lui, et par la seule énergie de la matière. Les autres se contentèrent de supposer qu'il avait été, dès sa naissance, séparé de ses parents, et que cet être faible, *indéfendu* par la nature, avait pu, seul et sans art, se défendre contre les accidents extérieurs, et contre ses pro-

pres besoins. Cette dernière hypothèse, tout aussi impossible que l'autre, mais un peu moins absurde, fut celle sur laquelle Condillac éleva, à grands frais d'imagination, l'édifice de son roman sur l'invention de la parole. Il avait supposé l'homme une statue, pour nous apprendre comment il pensait; il en fit une brute, pour nous apprendre comment il avait inventé de parler. Pour mieux prouver que des enfants abandonnés avaient pu inventer la parole, il s'appuya très-à propos de l'exemple de quelques êtres à figure humaine, trouvés dans les bois, même deux ensemble, dont aucun ne faisait entendre un mot, un seul mot articulé, et dont quelques-uns poussaient des cris semblables à ceux des animaux au milieu desquels ils vivaient : nouvelle preuve que l'homme apprend plutôt l'accent de la brute, qu'il ne peut se faire à lui-même sa parole.

Jamais plus de rêves extravagants, de suppositions gratuites, de prodiges en un mot, ou plutôt de monstruosités pour donner une explication *naturelle*, et jamais on ne s'éleva avec plus d'impudence contre l'expérience, aussi ancienne et aussi universelle que le genre humain, de la transmission nécessaire de la parole, que l'homme reçoit, si elle lui est transmise, ignore, si elle ne l'est pas ou ne peut pas l'être, reçoit telle qu'on la lui transmet, modifiée dans ses lois suivant les nations, dans ses accents suivant les contrées, souvent dans ses habitudes suivant les familles. Aussi J.-J. Rousseau, frappé de la contradiction qu'il y a à supposer que les hommes soient convenus, sans se parler, de tel ou tel langage, et de ses règles générales, partout les mêmes, après avoir discuté cet amas de rêves incohérents, finit par dire : « Pour moi, convaincu de » l'impossibilité, *presque démontrée,* que les langues aient pu » naître et se former par des moyens purement humains, je » laisse à qui voudra l'entreprendre la discussion de ce difficile » problème. »

Et remarquez quelles conséquences importantes et opposées naissent en foule de ces opinions contradictoires. Si le genre

humain a primitivement reçu la parole, comme nous l'avons dit plus haut, il est de toute nécessité qu'il ait reçu, avec la parole, la connaissance de la vérité morale. Il y a donc une loi primitive, fondamentale, souveraine, une loi-principe, *lex-princeps,* comme l'appelle Cicéron, une loi que l'homme n'a pas faite, et qu'il ne peut abroger. Il y a donc une société nécessaire, un ordre nécessaire de vérités et de devoirs. Mais si l'homme, au contraire, a fait lui-même sa parole, il a fait sa pensée, il a fait sa loi, il a fait la société, il a tout fait, il peut tout détruire; et c'est avec raison que dans le même parti qui soutient que la parole est d'institution humaine, on regarde la société comme une convention arbitraire, et qu'on a dit : « Un peuple a toujours le droit de changer ses lois, même les » meilleures; car, s'il veut se faire mal à lui-même, qui est-ce » qui a le droit de l'en empêcher? » et que Jurieu, allant plus loin encore, et déchirant le voile officieux qui couvre la souveraineté du peuple, a osé dire : « Le peuple est la seule » autorité qui n'ait pas besoin d'avoir raison. » Et effectivement la raison et l'autorité populaire ne se trouvent que bien rarement ensemble.

Si le langage est d'institution humaine, comme l'imprimerie et la boussole, la parole n'est pas nécessaire à l'homme en société [1]; car rien de ce que l'homme invente n'est nécessaire à la société, puisque la société existait avant l'invention. La société, même domestique, n'est plus nécessaire à l'homme; car l'accord libre du père et de la mère pour la conservation de l'enfant suppose volonté, pensée, expression par conséquent, et si l'homme a inventé la parole, l'homme a inventé, je ne dis pas le mariage, mais la famille. Et quand je dis la parole, il

[1] On veut que l'homme sans parole soit un animal. Il n'est rien, parce que l'animal muet est dans sa nature, et que l'homme sans expression n'est plus dans la sienne, et qu'un être qui est hors de sa nature n'est pas. Ce qui prouve que l'homme n'est point un pur animal, même sous le rapport de la reproduction, c'est que l'animal est plus ardent à mesure qu'il est plus sauvage, et l'homme plus froid à mesure qu'il est moins civilisé.

faut entendre l'expression de la pensée, même par gestes, parole de ceux qui n'en ont pas d'autre, des sourds et muets, mais parole transmise, comme l'autre, par le commerce des hommes; car les animaux n'ont point de gestes, quoiqu'ils aient des mouvements, et des aveugles n'ont point de gestes, quoiqu'ils aient la parole. Des enfants abandonnés, hors de toute communication avec des hommes parlants, ne feraient point de gestes imitatifs, quoiqu'ils eussent des mouvements animaux, et qu'ils donnassent des signes involontaires de plaisir, de douleur, ou de besoin. Mais pour faire des gestes imitatifs, délibérés et avec intention, il faut avoir vu des actions à imiter, avoir observé que tel geste correspond à telle action, et avoir vécu par conséquent en société avec des êtres qui pensent et qui s'expriment.

Si la parole est d'invention humaine, il n'y a plus de vérités nécessaires, puisque toutes les vérités nécessaires ou générales ne nous sont connues que par la parole, et que nos sensations ne nous transmettent que des vérités relatives et particulières. Il n'y a plus de vérités géométriques, car comment sais-je autrement que par la parole et le raisonnement qu'il y a des lignes absolument et nécessairement droites, des cercles absolument ronds, des triangles absolument rectangles, lorsque mes sens ne me rapportent jamais que des lignes relativement droites, et des cercles relativement ronds, etc. ? Il n'y a plus de vérités arithmétiques, car mes sens ne voient qu'*un, un, un,* et c'est ma parole qui compte trois, quatre, cent, mille, etc., et qui combine des valeurs qui ne sont jamais tombées et qui ne tomberont jamais sous mes sens. Il n'y a plus de vérités morales, car toutes ces vérités ne nous sont connues que par des formes de langage que l'inventeur, libre dans ses inventions, a pu ne pas inventer, ou inventer toutes différentes de ce qu'elles sont aujourd'hui, ou différentes encore chez les différents peuples; car pourquoi n'y aurait-il eu qu'un inventeur? Il n'y a plus de vérités historiques, et l'homme ne sait que ce qu'il voit et ce qu'il touche, et encore, s'il saisit les êtres, ne peut-il

combiner leurs rapports, puisqu'ils ne les combine qu'à l'aide de la pensée exprimée par la parole [1].

Et remarquez que presque toutes ces conclusions ont été tirées par les sophistes modernes, parce qu'à cause de la liaison nécessaire de nos idées, l'esprit de l'homme est conséquent dans l'erreur comme dans la vérité. La même école qui a soutenu l'invention arbitraire de la parole, a ruiné le fondement de toutes les vérités morales et historiques, et n'a fait grâce qu'aux vérités physiques et géométriques, « vaine pâture des » esprits curieux et faibles, » dit Bossuet, parce qu'elles nourrissent l'orgueil à peu de frais pour l'esprit, et qu'elles ne demandent aux passions aucun sacrifice.

Qu'on cesse donc de s'étonner si nous avons mis une si haute importance à la question de la révélation de la parole. Toute la dispute entre les deux partis qui divisent l'Europe savante, les théistes et les athées, les chrétiens et les sophistes, se réduit à ce fait, à ce seul fait : là est la preuve de l'existence de Dieu, le motif des devoirs de l'homme, la nécessité des lois et de la société; là est la raison du pouvoir religieux, du pouvoir civil, du pouvoir domestique, en un mot la raison du monde moral ou social, que l'art de la parole a tiré du néant de l'ignorance et du chaos de l'erreur. Je le dis aux amis et aux ennemis : cette question est, dans le grand combat de la vérité morale contre l'erreur, comme ces postes importants dont la possession décide le succès d'une campagne, et que deux armées se disputent avec opiniâtreté. Les esprits observateurs qui voient poindre le jour de la vérité dans les der-

[1] L'uniformité des langages, dans le sens qu'ils se traduisent tous les uns les autres, et font entendre la même pensée chez les divers peuples, dépose contre l'invention attribuée à l'homme. Il y a un instituteur général qui a donné une langue générale, qui s'est modifiée suivant les lieux, les temps et les hommes; comme un même maître à écrire donne à cent élèves une écriture différente, selon la construction de l'organe et la vivacité de l'esprit, et comme cent idiomes différents rendent une même pensée, cent écritures différentes rendent une même parole.

nières ombres de l'erreur, peuvent déjà s'apercevoir que l'*idéologie* moderne, occupée depuis longtemps des *signes et de leur influence* sur la pensée, provoque elle-même, sans le vouloir, la décision de la question du langage inventé ou reçu, et sous ce rapport on peut assurer que l'*idéologie* tuera la philosophie moderne.

Avant de traiter de l'*idéologie*, qui a remplacé dans le langage et dans les études la *métaphysique*, parce que la philosophie moderne ne voit dans l'univers d'autres idées que celle de l'homme, nous nous arrêterons un moment pour faire remarquer au lecteur une conséquence bien vaste des principes que nous venons d'exposer. Nous sommes au haut d'une montagne d'où l'on peut découvrir un immense horizon. Si nos pensées sont exprimées par nos paroles, si nos paroles sont l'expression naturelle de nos pensées, une révolution dans le langage sera ou fera une révolution dans les pensées, et remarquez aussi que l'Écriture, ce livre où tout se trouve, assigne la confusion des langues pour date et pour cause à la révolution que produisit dans la doctrine morale la dispersion des peuples, d'où suivit l'oubli des traditions primitives. Le plus profond de nos grammairiens, l'abbé Girard, pense, et, je crois, avec raison, que la révolution qui s'opéra dans le langage, et que rien n'oblige à croire instantanée, pas plus que la création, fut la division en langage *analogue*, ou conforme à l'ordre naturel des êtres, langage vrai, conservé, dans l'antiquité, chez le peuple où se conserva le dépôt de toutes les vérités[1], et en langage *transpositif*, ou contraire à l'ordre naturel des êtres : langage faux, et par cela plus propre aux passions, comme le remarque Diderot, et que l'on retrouve chez toutes

[1] Les deux langues les plus vraies ou les plus analogues du monde sont l'hébraïque et la française; ce qui rend peut-être celle-ci extrêmement propre à traduire l'autre, et qui fait que les plus beaux morceaux de notre poésie sont traduits ou imités de l'hébreu. Si la France n'avait pas en Europe le dépôt des vérités, il semble qu'elle en eut la garde; puisse-t-elle ne pas perdre cette noble prérogative!

les nations païennes. On peut faire une observation semblable sur les peuples chrétiens en général, beaucoup plus vrais ou plus analogues dans leur langage que les Grecs et les Latins, mais plus ou moins *analogues* entre eux dans leur idiome particulier, selon qu'ils obéissent à des lois plus ou moins naturelles de société politique; et pour en citer un seul exemple, Leibnitz remarque que la langue allemande, la plus transpositive des langues modernes, a suivi toutes les phases de la constitution germanique, la plus irrégulière des constitutions chrétiennes, malgré le laborieux arrangement de ses parties; et l'on peut assurer que dans ce moment où il se prépare des changements importants à cette constitution, les beaux esprits du Nord essaient d'introduire dans leur langue une construction plus naturelle. Ces considérations, vraies en général. demanderaient un traité particulier qui paraîtra peut-être un jour : il suffit aujourd'hui à l'objet qui nous occupe, de les avoir indiquées à la sagacité du lecteur.

Au reste, les anciens se rapprochaient beaucoup plus que les philosophes modernes des traditions hébraïques sur l'origine du langage. Leur mythologie attribuait à des dieux descendus au milieu des hommes, et conversant avec eux, l'invention des arts même mécaniques. Cicéron dit que l'écriture n'a pu être inventée par un simple mortel, et effectivement *Mercure-Trismégiste* ou *Hermes,* à qui les Égyptiens en faisaient honneur, sont des noms de divinités. Il semble même que les anciens connussent cette vérité, que toutes nos pensées sont dans nos paroles, lorsqu'ils comprenaient presque toutes les sciences sous le nom de *grammaire,* qui est proprement l'art de parler, et lorsque les Grecs appelaient du même nom *logos* la parole et la pensée.

Nous terminerons l'histoire de la philosophie par quelques observations sur l'*idéologie.*

Chez le peuple le plus éclairé de l'Europe dans ses pensées, le plus naturel dans son langage, et le mieux *ordonné* dans ses lois religieuses, politiques et civiles, Descartes, Malebranche

et leurs nombreux disciples avaient spiritualisé la question de l'origine des idées, au point (Malebranche surtout) de n'y faire entrer que le pur intellect, presque sans mélange de sensations. Locke, sous l'influence d'une autre religion, d'un autre gouvernement, d'une autre langue, chez un peuple exclusivement livré aux soins terrestres; Locke, esprit patient et subtil, propre à suivre une route tracée [1], voulut s'en frayer une nouvelle, et matérialisa la question des idées, dont il vit l'origine uniquement dans nos sensations, regardant même comme incertain si l'on ne pouvait pas l'attribuer à la pure matière [2].

Condillac, qui a été à Locke ce que Malebranche fut à Descartes, enchérit sur la doctrine de son maître, porta à l'excès la manière aride et glacée qui caractérise l'école de métaphysique *matérialiste,* fit de l'homme tantôt une statue, tantôt un animal sauvage, ôta à l'être infini les idées générales comme indignes de lui, et les attribua à la brute; toute forme humaine, tout esprit de vie, tout caractère d'intelligence disparurent sous le scalpel de cette dissection idéologique, et résumant en deux mots son triste système, Condillac appela nos pensées des *sensations transformées.*

Ce système a prévalu dans les écoles modernes, où l'on s'est imaginé le comprendre : on y jure par Condillac, comme on jurait jadis par Aristote; et sa doctrine des sensations y est si bien établie, que dans le dernier ouvrage sorti de cette école qui ait paru sur ces matières, intitulé : *Des Signes, et de leur influence sur l'art de penser* [3], l'auteur, membre de l'Institut ne

[1] Il a donné aussi dans l'erreur du pouvoir *conditionnel* ou *du contrat* entre le souverain et les sujets.

[2] Bayle demande si une république d'athées peut subsister; Locke, si la matière est susceptible de la faculté de penser? Les hommes superficiels prennent ces questions pour un doute savant; elles ne sont que l'irrésolution de l'ignorance; Descartes ou Leibnitz ne font pas des questions pareilles, qui ruinent par leurs fondements l'homme et la société.

[3] 1° Peut-on appeler du même nom de *signes* le rire et les larmes, accents de la joie ou de la douleur que je puis contrefaire quoique je ne les éprouve pas, et que ceux qui me voient n'éprouvent pas comme moi ; et la parole et le geste,

craint pas de dire : « Je pars ici du principe reconnu aujour- » d'hui par tous les philosophes, que l'origine de toutes nos » connaissances est dans nos sensations, et c'est par l'analyse » de la sensation que je commence. » Cette opinion cependant a été combattue par les plus grands philosophes des siècles passés, Platon, saint Augustin, Descartes, Malebranche, Fénelon et Leibnitz, et elle est encore formellement combattue par *Kant*, le philosophe le plus accrédité de notre temps.

Le croirait-on? c'est une malheureuse équivoque qui a plus qu'on ne pense contribué à décréditer le génie éminent des philosophes de l'autre siècle, et entre autres de Malebranche. L'école de Port-Royal, supérieure en littérature, outrée en morale, aigre et orgueilleuse dans la dispute, commença le combat (car alors on mettait à la vérité assez d'intérêt pour la combattre par le raisonnement) contre la philosophie de Malebranche contraire à ces opinions étrangères, séduisantes d'austérité, qui se sont naturalisées parmi nous, et y ont fait tant de bruit et tant de maux. Elle opposa sa morale chagrine et son style froidement correct, à cette doctrine vivifiante et généreuse, qui s'énonce ou plutôt qui se colore dans un style animé, plein de force et de grâces, comme une lumière brillante à travers un cristal.

Dans un siècle qui sortait à peine des vaines et barbares arguties d'Aristote, on fit à Malebranche un crime, ou peu s'en faut, de parler un langage conforme à de hautes pensées, et de donner à la vérité une expression digne de sa beauté; il semblait qu'on ne pût enchanter le lecteur par le style sans faire illusion à son esprit. Fontenelle, esprit brillant, mais sans

expression toujours vraie d'une pensée actuelle, qui réveille dans l'esprit des autres une pensée toute semblable ? 2° Peut-on dire, l'art de penser, et penser est-il un art ? Bien penser sur telle ou telle chose, est un art, et toute science n'est que l'art de bien penser sur un objet : mais penser, pris d'une manière absolue, n'est pas plus un art que se mouvoir. On ne dit pas, l'art du mouvement, et l'on dit, l'art de la danse, qui est une suite des mouvements ordonnés pour une fin.

chaleur, qui écrivait avec grâce des dissertations mathématiques, et avec froideur des pastorales, Fontenelle décida qu'il y avait beaucoup d'imagination dans la philosophie de Malebranche, parce qu'il trouvait beaucoup d'images dans son style, et il fit sur cette imagination, dont Malebranche servait *en se cachant d'elle*, cette jolie phrase que tout le monde connaît. Le plus sévère méditatif qu'il y ait jamais eu, qui ne met d'images que dans son style, qui pense le plus rationnellement, et s'élève par la seule intelligence aux vérités les plus générales, passa pour un homme à imagination, tandis que Locke et Condillac, qui, dans un style continuellement abstrait et sans figures, ne pensent qu'images de corps, organes dans l'homme, sensations et sens dans ses pensées, passèrent pour des hommes à conceptions. La vérité est précisément dans les assertions contraires. Descartes et Malebranche sont des hommes à conceptions, Locke et Condillac des hommes à *imaginations*, parce que l'imagination est en nous la faculté qui *image* ou imagine, et que l'on ne peut imaginer que des choses solides, des corps, des sens, des organes, et de là vient que l'imagination domine chez les artistes occupés de l'imitation des choses physiques. Au contraire, Descartes et Malebranche ne se sont trompés que lorsqu'ils ont voulu imaginer, l'un ses *tourbillons*, l'autre son *étendue intelligible;* encore cette dernière opinion, qui met en Dieu le type des vérités générales de l'ordre physique, manque-t-elle plus de développement que de vérité. Si l'on voulait comparer ces quatre esprits, on pourrait dire que Descartes et Malebranche avaient le génie qui généralise, et qui souvent se trompe dans les particularités, et que Locke et Condillac avaient l'esprit qui particularise, et qui se trompe toujours quand il veut généraliser; et l'on peut assurer que, même en métaphysique, un style continuellement sec et diffus, sans couleur et sans chaleur, où l'abstraction des mots est mise à la place de la généralité des idées, est l'expression infaillible d'un esprit indigent, et la preuve certaine d'un système mal conçu.

Mais si la solution de la question sur l'origine des idées ne

se trouve pas dans le système trop purement spiritualiste des *idées innées,* ni dans le système purement matérialiste des *sensations transformées,* ne pourrait-elle pas se trouver dans les deux systèmes à la fois? L'erreur sépare et la vérité réunit; elle est rapport entre les objets, et si la vertu consiste à éviter tous les extrêmes, la vérité consiste à embrasser tous les rapports. C'est ce qui paraîtra évident à tout bon esprit qui jugera qu'il y a dans les idées quelque chose de fondamental qui ne vient pas des sens, puisque nous avons tous sur beaucoup d'objets une pensée uniforme avec des sens extrêmement variés en fôrce et en perfection; que nous pensons à ce que nous n'avons jamais perçu par les sens, comme lorsque nous pensons à la couleur en général, quoiqu'il n'y ait de *sensible* que des couleurs particulières; que nous pensons le contraire de ce que nos sens nous rapportent, puisque nous redressons même par la pensée les erreurs de nos sens; enfin, parce que nous pensons le général, et que nos sens ne nous rapportent que le particulier : mais aussi il y a dans la pensée son expression, parole ou image, qui vient par les sens, qui nous rend *sensible* notre pensée, et sans laquelle nous ne pourrions connaître nous-mêmes, ni faire connaître aux autres notre pensée; expression qui nous est transmise par le sens de la vue, si elle est la figure d'un objet figurable ou une image, et par le sens de l'ouïe, si elle est parole ou l'expression d'un objet intellectuel, *fides ex auditu.* Ainsi, ce qu'il y a de général, de fondamental dans l'idée, et qui ne vient point des sens, est le même chez tous les peuples; ce qu'il y a de particulier, et qui vient des sens, varie chez tous les peuples : c'est l'expression au moyen de laquelle mille idiomes différents rendent une même pensée. Ainsi l'idée n'est point une *sensation transformée,* comme l'appelle Condillac; mais l'expression nécessaire et naturelle de notre idée est une sensation de la vue ou de l'ouïe *transformée* en image ou en parole, parce que l'homme, forcé de se servir du moyen ou du ministère de ses organes pour les opérations de son intelligence, pense par le ministère du cerveau, parle par le ministère

de l'organe vocal, voit par le moyen de ses yeux, saisit par le ministère de ses mains, etc. Et c'est cet assujettissement à des organes, dont l'imperfection retarde et entrave l'intelligence, qui fait le désespoir des hommes qui aiment la vérité et soupirent après sa possession.

La parole est donc, dans le commerce des pensées, ce que l'argent est dans le commerce des marchandises, expression réelle de valeurs, parce qu'elle est valeur elle-même. Et nos sophistes veulent en faire un signe de convention, à peu près comme le papier-monnaie, signe sans valeur, qui désigne tout ce qu'on veut, et qui n'exprime rien, qu'autant qu'il peut être à volonté échangé contre l'argent, expression réelle de toutes les valeurs.

Cependant il est extrêmement remarquable que les mêmes philosophes qui, plaçant l'homme tout entier hors de lui-même, et dans ses sensations extérieures et ses organes matériels, devraient se borner à en étudier l'anatomie et en disséquer le tissu, aient introduit cette doctrine idéologique qui ne s'occupe que de l'*entendement*, et qui le décompose comme une substance chimique. La métaphysique ancienne étudiait Dieu et l'homme en eux-mêmes, et sans s'occuper assez de leurs rapports. L'idéologie moderne ne voit que l'homme et son pur intellect, qu'elle place dans ses sensations : science incomplète dans son objet, et fausse dans sa méthode, qui conduit au matérialisme en doctrine, à l'égoïsme en morale, à l'isolement en politique ; ne s'occupe que d'abstractions sans réalité et sans application, et dans laquelle l'homme, étudiant son intelligence avec son intelligence. et pensant en quelque sorte sa pensée, ressemble à celui qui voudrait s'enlever sans prendre au dehors aucun point d'appui, ou qui s'efforcerait de voir son œil sans miroir, et de connaître son tact en lui-même, et sans l'appliquer à un corps.

Il faut diviser sans doute lorsqu'on étudie le corps humain, substance complexe composée d'un nombre infini de parties et d'éléments; il faut réunir, généraliser, voir des rapports,

lorsqu'on traite de l'être simple : et j'avoue que cette dissection de la faculté pensante, à laquelle on attache tant d'importance dans l'école de Locke et de Condillac[1], cette décomposition en pensée, perception, attention, compréhension, réflexion, etc., etc., etc., ces distinctions minutieuses entre des opérations indivisibles et instantanées, me paraissent aussi peu propres à apprendre *l'art de penser*, si penser est un art, que l'analyse pédantesque des sons par le maître de langues de Molière est propre à apprendre l'art de parler. Le principe de la liaison des idées, donc Condillac fait tant de bruit, peut-il même être regardé comme une découverte, et recommandé comme un précepte? Penser est-il autre chose que *lier des idées?* N'y a-t-il pas une liaison dans nos idées même les plus involontaires, et jusque dans les rêves les plus fantastiques? Ce principe n'est-il pas puéril à force d'être vrai, et n'est-il pas aussi inutile pour former et diriger la pensée, qu'il le serait de poser en principe, lorsqu'on veut apprendre à un enfant à marcher, que la marche est la liaison des mouvements?

Il est temps de le dire, le but de la philosophie morale est moins d'apprendre aux hommes ce qu'ils ignorent, que de les faire convenir de ce qu'ils savent, et surtout de le leur faire pratiquer. Elle ne consiste pas à entretenir l'homme de lui-même, et des mystères impénétrables de sa propre intelligence, pour en faire un idéologue arrêté à la contemplation de soi-même, et qui s'évanouit dans ses propres pensées; mais elle consiste à le rappeler sans cesse à la connaissance de ses rapports avec les êtres semblables, et à en faire un être moral ou social, une *personne*, une *personne* dans la famille, une *personne* dans l'État, une *personne* dans la religion, une *personne* pensante et parlante, dont il faut étudier la pensée dans la pa-

[1] Un physiologiste allemand a récemment trouvé dans le cerveau la loge du courage, la loge de la sensibilité, la loge de la mémoire, la loge du jugement, etc.... Cette fois, nos physiologistes français ont trouvé qu'il allait trop loin, et l'ont sérieusement réfuté.

role, et la volonté dans les actions. C'est, j'ose le dire, ce qu'on n'a pas encore fait, et sur quoi je ne me flatte pas moi-même d'avoir rempli toutes mes pensées.

Descartes prouva Dieu, et expliqua l'homme et ses passions; Malebranche fit un pas de plus sur la même route : il étudia leurs rapports, mais des rapports trop purement intellectuels, et les communications ineffables de la raison humaine avec l'éternelle raison. Leibnitz entrevit au-delà, et connut la nécessité de la société extérieure de Dieu et des hommes, société qu'il appelle « l'État le plus parfait sous le plus parfait des » monarques. » Ces systèmes, où tout est vérité, honorent l'intelligence humaine; mais parce qu'il n'y a pas toute la vérité, ils sont incomplets, et ne peuvent être appliqués dans le détail à la société, et ils montrent plutôt comment la société humaine est en Dieu, qu'ils ne montrent comment Dieu est présent à la société humaine, et la gouverne par les lois de l'ordre social.

En voilà assez sur la philosophie. Nous l'avons toute comprise sur trois systèmes généraux, auxquels toutes les opinions particulières se rapportent : système de la *cause*, doctrine de Dieu qui fut celle des Hébreux; système des *effets*, doctrine toute humaine qui fut l'objet de la philosophie païenne, et qui est encore l'objet exclusif de la philosophie moderne; doctrine du *moyen* ou médiateur, doctrine de Dieu et de l'homme, de la cause et de l'effet par la connaissance qu'elle donne du rapport qui les unit, et qui, mettant la rectitude dans les pensées de l'homme, a dirigé son intelligence dans la recherche de tout ce qui est fait pour lui, et qui est mieux connu depuis le christianisme.

Nous allons nous occuper de la société, à laquelle toute philosophie, toute connaissance, toute doctrine se rapportent, et où les êtres se trouvent dans leurs rapports mutuels : société correspondante chez les divers peuples aux divers systèmes de leurs connaissances... société judaïque où l'on ne voit que Dieu et son empire souverain; société païenne où l'on ne voit que

l'homme et sa corruption; société chrétienne où l'on voit ensemble et en rapport Dieu et l'homme, et la faiblesse relevée et mise sur le chemin de la perfection; société chrétienne meilleure que la société judaïque, parce que l'homme y est plus libre; meilleure surtout que la société païenne, parce que l'homme y est mieux réglé: doctrine des Hébreux, éducation de l'enfance; doctrine des chrétiens, institution de l'âge mûr: philosophie du commencement des *temps*, philosophie de la fin, et qui, considérées l'une et l'autre dans leur origine semblable, leur dépendance mutuelle et leur destination différente, sont véritablement *la législation primitive*, considérée dans tous les états de la société, et dans ses institutions fondamentales [1].

[1] Il n'y a d'institutions publiques que le ministère public, et l'éducation qui y prépare. Les hôpitaux, institution à la fois religieuse et politique, n'ont pour objet que de soulager les maux personnels. Aujourd'hui l'on regarde l'opéra, les messageries, une fabrique, une école de musique ou de peinture, comme des institutions publiques. Ce sont des établissements purement particuliers, même quand l'autorité les sanctionne et les protège, dont les uns sont utiles aux particuliers, les autres funestes à la société, et dont aucun n'est *nécessaire*.

II.

DE LA SOCIÉTÉ.

La législation a pris, chez tous les peuples, un caractère différent, et relatif à la diversité des doctrines.

Les Juifs, qui ne voyaient dans l'univers que la cause suprême, la placèrent à la tête de la société, ou plutôt elle s'y plaça elle-même. « C'est par moi, dit-elle dans les livres hé- » breux, que les rois règnent, et les législateurs ne publient » des lois justes qu'en se conformant à mes volontés. » Non-seulement les Juifs virent en Dieu le souverain de leur société, mais ils virent en lui leur chef immédiat; et en même temps que l'État fut constitué par ses lois, la nation se crut gouvernée par ses ordres.

Chez les païens, la législation fut de l'homme : non que leurs plus anciens législateurs n'eussent retenu et même placé en tête de leurs codes le dogme fondamental de l'existence de la Divinité, et de l'honneur qui lui est dû; il fallait des milliers d'années et de grands progrès dans la philosophie humaine pour en venir à disputer à l'Être suprême une place dans le code constitutionnel d'un grand peuple, et à regarder comme une conquête d'avoir pu en *sécuraliser* la législation. Mais chez les Juifs, Dieu parlait de lui-même à l'homme et lui donnait des lois : « Je suis le Seigneur ton Dieu.... » Chez les païens, l'homme parla à l'homme de la Divinité, et lui imposa le culte des dieux comme une loi. Et certes, tout était de l'homme, et de l'homme seul, dans ces législations religieuses ou politiques, dont les philosophes grecs tentèrent la patience des peuples, ou amusèrent leur crédulité.

La souveraineté de l'homme fut donc le dogme au moins pratique de la législation païenne. Si Numa supposa comme

venues du ciel quelques pratiques du culte, la législation politique de Rome fut toute entière l'ouvrage discordant et compliqué de l'homme, et Cicéron en développe le principe dans ces paroles : *Populus romanus penes quem est potestas omnium rerum;* au peuple romain appartient le souverain pouvoir sur toutes choses.

Les chrétiens héritèrent des croyances politiques des Juifs, comme de leurs dogmes religieux. « Le pouvoir est de Dieu; » obéissez à ce qui est juste, non-seulement par crainte, mais » encore par principe de conscience. » Telles furent les premières maximes politiques que publia le plus profond interprète du christianisme, qui posa alors comme le fondement du droit public des nations chrétiennes, l'*obéissance active* pour le bien, et la *résistance passive* au mal.

En même temps que le christianisme éclaira les hommes sur la constitution du *pouvoir* et les devoirs des *sujets,* il leur apprit la nature et les fonctions du *ministère* social dans ces paroles, qui n'avaient pas encore été entendues : « Que celui » qui veut être le plus grand entre les hommes ne soit que » leur *serviteur.* » Mot sublime devenu usuel dans les langues chrétiennes, où il a été appliqué au ministère politique comme au ministère religieux, puisque les fonctions les plus élevées s'y nomment un *service,* et que *juger* et *combattre* s'appellent *servir.*

La société vécut, pour ainsi dire, sur cette doctrine jusqu'au quinzième siècle, où les opinions de Wiclef et de Jean Hus, commentées par Luther, étendues par Calvin, et poussées aux plus extrêmes conséquences par nos philosophes, vinrent commencer en Europe cette sanglante tragédie qui dure encore, et dont la révolution présente est une *catastrophe,* et peut-être sera le dénouement.

Jusqu'à cette époque, les chrétiens avaient professé que *le pouvoir est de Dieu,* toujours respectable par conséquent, quelle que soit la bonté particulière de l'homme qui l'exerce, auquel on doit se soumettre quand il n'est que fâcheux, et opposer,

s'il est injuste, un refus insurmontable d'obéir : pouvoir légitime, non dans ce sens que l'homme qui l'exerce y soit nommé par un ordre visiblement émané de la Divinité, mais parce qu'il est constitué sur les lois naturelles et fondamentales de l'ordre social, dont Dieu est l'auteur; lois contre lesquelles « tout ce qu'on fait, dit Bossuet, est nul de soi, » et auxquelles, en cas d'infraction, l'homme est ramené par la force irrésistible des événements.

Wiclef, dans le pouvoir, ne vit que l'homme; il soutint que le pouvoir même politique n'est bon que lorsque l'homme qui l'exerce est bon lui-même, et qu'une femmelette *en état de grâce* a plus de droit à gouverner qu'un prince déréglé : dès-lors il attribuait aux sujets le droit de censurer l'autorité publique, de la juger, et de s'élever contre elle par les armes. De là suivirent, comme des conséquences forcées, les doctrines *du pouvoir conventionnel* et *conditionnel* de T. Hobbes et de Locke, le *Contrat social* de J.-J. Rousseau, la *Souveraineté populaire* de Jurieu, etc., etc. Le pouvoir ne fut que de l'homme; il dut, pour être légitime, être constitué, et s'exercer suivant certaines conditions imposées par l'homme, ou certaines conventions faites entre les hommes, auxquelles il pût, en cas d'infraction, être ramené par la force de l'homme; car c'est là le fond de toutes les opinions des publicistes du seizième siècle et des siècles suivants, développées alors et depuis, quelquefois modifiées, dans de nombreux écrits, et appuyées même de nos jours par de grands et terribles exemples.

Tel est cependant le désordre des idées que la sagesse n'*ordonne* pas, que de la même école qui professait la légitimité de la *résistance active* aux volontés arbitraires de l'homme revêtu d'un pouvoir légitime, sortit la doctrine illimitée de l'*obéissance passive*. Cette doctrine, célèbre chez les anglicans, fut non-seulement soutenue dans les écrits, mais mise en pratique avec une patience sans exemple chez les peuples chrétiens, à l'égard du tyran le plus cruel et le plus oppresseur qui ait déshonoré le pouvoir dans les temps modernes, de cet Henri VIII, « qui

» jamais ne refusa le sang d'un homme à sa haine, ni l'hon-
» neur d'une femme à ses désirs; » qui ne put maîtriser aucune de ses passions, et à qui les Anglais permirent de réformer leur foi.

C'était un étrange démenti donné à la doctrine de Wiclef, qui enseignait que le pouvoir n'est respectable que lorsqu'il est entre les mains d'un homme vertueux, que de voir un peuple entier en souffrir de la part d'un monstre de cruauté et d'impudicité, l'abus le plus révoltant.

Encore aujourd'hui, dans l'ouvrage de politique le plus récemment sorti de l'école anglicane, les *Traités de Législation* de M. Jérémie Bentham, jurisconsulte anglais, publiés en français cette année par M. Et. Dumont, de Genève, on lit « qu'il faut toujours reconnaître en politique une autorité
» supérieure à toutes les autres, qui ne reçoit pas la loi, mais
» qui la donne, et qui *demeure maîtresse des règles mêmes*
» *qu'elle s'impose* dans sa manière d'agir. » Maxime fausse et servile qu'une philosophie éclairée ne pourrait appliquer à Dieu lui-même, dont la volonté est réglée par les lois immuables de l'éternelle raison; mais maxime, après tout, qui n'est, à l'examiner de près, que celle de Jurieu, présentée d'une manière plus générale : que « le peuple est la seule au-
» torité qui n'ait pas besoin d'avoir raison pour valider ses actes
» politiques [1]. » Combien ces doctrines abjectes sont éloignées de la doctrine généreuse de Bossuet, lorsqu'il dit que « le
» pouvoir le plus absolu est réglé par des lois fondamentales
» qui réclament sans cesse, et contre lesquelles tout ce qu'on
» fait est nul de soi... » Et ailleurs : « On peut dire que Dieu
» lui-même *a besoin d'avoir raison.* »

[1] Les États d'Europe, où le pouvoir du prince est le moins réglé par des lois fondamentales, sont les États réformés ; ce sont les princes protestants d'Allemagne qui donnent l'exemple de l'usage le plus étendu de l'autorité, pour ne pas dire le plus excessif, l'usage de trafiquer de leurs sujets avec des puissances étrangères; et même en France, combien de partisans de la *liberté* ont professé *l'obéissance passive* à tout ce qui portait le nom de *loi!*

Ainsi, et c'est le résultat de tout ce qu'on vient de lire, la doctrine de l'Église chrétienne sur le pouvoir enseigne l'obéissance active et la résistance passive ; et les doctrines philosophiques enseignent l'obéissance passive et la résistance active, et elles placent l'homme perpétuellement entre la servitude et l'insurrection.

L'étude du droit public et des constitutions des États commença en Europe avec les nouvelles doctrines sur la société. Ce fut sous le règne de Sigismond de Luxembourg, empereur d'Allemagne, et sous ses auspices, qu'on vit paraître les premières lueurs de la politique [1]. Mais parmi les écrivains qui voulurent s'opposer à ce torrent d'érudites erreurs, les uns, par ignorance indifférents sur la politique, se contentèrent de combattre en faveur de l'autorité religieuse que les novateurs attaquaient plus directement ; les autres s'attachèrent à défendre les gouvernements, quels qu'ils fussent, et par la seule raison de la *possession,* et ils repoussèrent les atteintes portées à l'autorité des chefs, plutôt que les coups dirigés contre la constitution naturelle des États. Bossuet lui-même, dans ses *Avertissements*, s'éleva avec force contre la souveraineté populaire et le pouvoir conditionnel, dont il démontra l'absurdité ; mais il n'entra pas dans la discussion des lois constitutives de la société, qu'il supposa bonnes, ou du moins suffisantes, lorsqu'elles sont reconnues. Il soutint que l'*unité de pouvoir* est une loi bonne et sage ; mais il ne fut pas jusqu'à dire qu'elle est la seule bonne loi, c'est-à-dire la loi naturelle des sociétés, et content de repousser l'ennemi, il ne le poursuivit pas sur son propre terrain, et il respecta le gouvernement populaire partout où le peuple était ou plutôt se croyait en possession du *pouvoir*. L'heure de discuter les titres du peuple n'était pas encore venue. La vérité ne se développe jamais qu'au besoin ;

[1] Wiclef était mort en 1384. J. Huss commença à dogmatiser en 1407. Sigismond fut élu empereur en 1410. Luther naquit cent ans après la mort de Wiclef.

c'est le temps, et non l'homme qui la découvre, et il n'est devenu indispensable de prouver que l'unité de pouvoir est la loi naturelle des sociétés, que lorsqu'on a avancé que la démocratie en est la condition essentielle et primitive, et que toute autre constitution est un attentat à la liberté de l'homme, et une offense à sa dignité.

Cependant Bossuet, le meilleur esprit dans la science de la société qui eût paru jusqu'alors, sentait le faux et le faible des institutions populaires. Dans son éloquent *Discours sur l'histoire universelle,* après avoir parlé avec quelque détail des institutions politiques des Grecs, il ajoute : « Il n'est pas » question d'examiner si ces idées sont aussi solides que spé- » cieuses; enfin, la Grèce en était charmée. » Ce qui prouve que ces idées ne charmaient pas l'excellent jugement de ce grand homme, et qu'il les trouvait plus *spécieuses* que *solides.*

Leibnitz lui-même, la lumière du Nord et le Platon de l'Allemagne, quoique né dans le sein de la réforme, ne partageait pas plus ses opinions politiques qu'il n'approuvait au fond ses opinions religieuses [1]. Il n'avait pas une haute estime pour le volumineux Pufendorff, et ce publiciste, dont on a fait, faute de mieux, un auteur classique, ne remplissait pas l'idée que Leibnitz, dans ses vastes études et ses profondes méditations, s'était formée de la science de la société et des lois qui la gouvernent. « J'ai remarqué, » dit-il dans une lettre anonyme, publiée à la fin de l'ouvrage de Pufendorff *sur les devoirs de l'homme et du citoyen;* « j'ai remarqué de » grands défauts dans les principes de Samuel Pufendorff..... » Cet auteur pénètre rarement jusqu'au fond de la matière, » et ce qu'il dit sur l'origine des vérités morales, qu'il soutient » arbitraires, est très-faux..... Il paraît, continue-t-il, par ce » que nous avons dit, combien il importe à la jeunesse, et

[1] Les ministres luthériens lui reprochaient un défaut d'assiduité à leurs prédications; et rimant avec son nom *Leibnitz,* ils disaient en Allemand : *Er glaub nichts,* il ne croit rien. On sait qu'il a voulu réunir les luthériens aux catholiques, et qu'il y a travaillé avec Bossuet.

» même à l'État, d'établir de meilleurs principes de la science » du droit que ceux que donne cet auteur. » Et il va jusqu'à » dire : Il est très-étonnant qu'un sujet aussi commun que la » nature de la souveraineté n'ait presque été touché par per- » sonne; mais la raison en est (ces paroles sont remarquables) » que la plupart des écrivains sont travaillés d'une maladie » qui, leur *ôtant tout goût pour le moderne,* fait *qu'ils ne sont* » *curieux que de l'antiquité.* Aussi, quand ils parlent du droit » public et du droit des gens, ils disent quelquefois des choses » pitoyables.... On apprendra plus dans un recueil de gazettes » de dix années, que dans cent auteurs classiques. »

Les connaissances politiques n'avaient pas pris dans notre siècle une meilleure direction, et nos philosophes, héritiers immédiats de toutes les erreurs qui avaient précédé, s'étaient empressés d'accueillir et de propager des maximes favorables à la licence de tout penser, de tout dire et de tout faire. Deux hommes, que leurs contemporains ont nommés des hommes de génie, parce qu'ils ont jugé leurs écrits sur leur style, et leur doctrine sur le bruit qu'elle a fait, mais que la postérité, qui juge les écrits par leurs résultats et les opinions par les événements, appellera des hommes de beaucoup d'esprit (car on erre avec esprit, et non avec génie) [1], Montesquieu et Jean-Jacques Rousseau écrivirent tous deux sur la politique avec un succès égal, parce que les talents étaient semblables, et que les intentions n'étaient par très-différentes. Tous deux admirent comme base de la science de la société, ou du moins établirent dès l'entrée la bonté *native* de l'homme, et un prétendu état humain *de pure nature* [2] antérieur à la société, et meilleur que la so-

[1] J'entends dans les sciences morales, car ce n'est proprement que là qu'est la vérité par excellence, parce qu'il n'y a ni bien ni mal dans les systèmes physiques, et qu'un siècle détruit trop souvent les opinions d'un autre siècle. La société marche avec les tourbillons de Descartes, comme avec l'attraction de son rival. Mais en morale, et dans la science de la société, là où cesse la vérité naît le désordre.

[2] C'est le paradis terrestre des philosophes.

ciété. « L'homme est né bon, dit J.-J. Rousseau, et la société » le déprave...... Tout ce qui n'est pas dans la nature a des in- » convénients, et *la société civile plus que tout le reste.* » « Dans » l'état de *pure nature,* dit Montesquieu, les hommes ne cher- » cheraient pas à s'attaquer, et la paix serait leur première loi » naturelle [1]. » Montesquieu, partisan de l'unité de pouvoir par état et par préjugé, et du gouvernement populaire par affection philosophique; favorable aux sociétés *unitaires* par ses aveux, et aux sociétés opposées par ses principes, sans plan et sans système, écrivit l'*Esprit des Lois* avec le même esprit, et, dans quelques endroits, avec la même manière qu'il avait écrit les *Lettres Persannes;* et cherchant sans cesse l'esprit de ce qui est, et jamais la règle de ce qui doit être, il trouva la raison des lois les plus contradictoires, et même des lois qui sont contre toute raison. L'auteur du *Contrat social* dans la société ne vit que l'individu, et dans l'Europe ne vit que Genève; il confondit dans l'homme la domination avec la liberté, dans la société la turbulence avec la force, l'agitation avec le mouvement, l'inquiétude avec l'indépendance, et il voulut réduire en théorie le gouvernement populaire, c'est-à-dire, fixer l'inconstance et *ordonner* le désordre. L'instruction politique de la génération présente fut toute renfermée dans ces deux ouvrages : l'un, conséquent à ses principes, appelant tout le monde à la domination, est fait pour séduire des hommes orgueilleux et avides de pouvoir; l'autre, heureusement inconséquent, rachetant l'erreur des principes par de grandes vérités dans les détails, est fait pour en imposer à des esprits inattentifs et à des cœurs honnêtes; l'un et l'autre soutenus par un style qui éblouit par son éclat, ou qui étonne par sa précision, accrédités par des noms fameux, et, ce qui est plus décisif, appuyés par un parti puissant. L'*Esprit des Lois* fut l'oracle des philosophes du grand monde, le *Contrat social* fut l'évangile des philosophes de collége ou de comptoir; et comme les écoles tiennent toujours quelque

[1] La paix est un état, et non une loi.

chose du tour d'esprit du caractère de leurs fondateurs, les adeptes de J.-J. Rousseau, tranchants comme leur maître, attaquèrent à force ouverte les principes de l'ordre social, que les partisans de Montesquieu ne défendirent qu'avec la faiblesse et l'irrésolution que donnent une doctrine équivoque et un maître timide et indécis.

C'était assez, c'était même trop de théories; il était temps que l'Europe fît un cours pratique de gouvernement populaire, et la France, destinée à être un exemple pour les autres nations, quand elle renonce à en être le modèle, fut choisie pour cette terrible expérience.

Elle n'a pas été favorable aux partisans des principes populaires, et leurs assertions précipitées et fastueuses sur la force et la durée des États populaires, surtout des États fédératifs, sur la liberté dont on y jouit, sur les vertus qui en sont le principe et qui s'y développent, ont été cruellement démenties par des événements trop publics et trop récents, pour qu'il soit nécessaire d'en retracer ici l'ineffaçable souvenir [1].

L'erreur de ces écrivains politiques vient de la même cause que celle qui a égaré les inventeurs de tant de systèmes physiques. Ils se sont hâtés de faire des théories, avant que le temps leur eût révélé un assez grand nombre de faits, et des faits assez décisifs. Il a surtout manqué à leur instruction le plus décisif de tous les événements, la révolution française, réservée, ce semble, pour la dernière instruction de l'univers.

[1] Les événements ont éclairé même les philosophes sur le vice des théories populaires; et dans l'ouvrage de M. Bentham, que nous avons cité tout à l'heure, la doctrine du pouvoir conventionnel et conditionnel de *Hobbes* et de *Locke* et le *Contrat social* de J.-J. Rousseau, sont appelés « de pures fictions » qui n'existent que dans l'imagination de leurs auteurs, des jouets qu'il faut » laisser à des enfants. » Il ôte même à l'homme sa bonté native que J.-J. Rousseau lui attribue, et il avance que l'homme, antérieurement à la *société, serait sans lois, sans obligations, sans délits, sans droits,* etc.... L'auteur va plus loin encore : il nie toute autre loi naturelle que celle du plaisir et de la douleur, et en général il est moins heureux à édifier qu'à détruire.

Mais aujourd'hui, que nous avons vu la nation la plus forte et la plus éclairée du globe tomber, dans sa constitution politique, de l'unité de pouvoir le plus concentré dans la démagogie la plus effrénée et la plus abjecte, et, dans sa constitution religieuse, du théisme le plus parfait à l'idolâtrie la plus infâme; aujourd'hui, que nous avons vu cette même nation revenir, dans son état politique, de cette étonnante dissipation de pouvoir à un usage plus sombre et mieux réglé de l'autorité, et, dans son état religieux, passer de l'absence de tout culte au respect, et bientôt à la pratique de son ancienne religion, tous les accidents de la société sont connus, le *tour du monde* social est fait; nous avons voyagé sous les deux pôles : il ne reste plus de terres à découvrir, et le moment est venu d'offrir à l'homme la carte de l'univers moral, et la théorie de la société.

Mais qu'est-ce que la société? La société, dans un sens général ou métaphysique, est *la réunion des êtres semblables pour la fin de leur reproduction et de leur conservation,* et cette définition, qui ne paraît d'abord convenir qu'à la société des corps, s'applique également à la société morale ou des esprits, parce que leur production est l'instruction, est leur conservation la connaissance de la vérité ou la raison. Mais la société, dans un sens plus restreint et mieux approprié au sujet particulier que nous traitons, est le rapport des personnes sociales entre elles, c'est-à-dire, le rapport du *pouvoir* et du *ministre,* pour le bien et l'avantage des *sujets.*

Cette définition est vraie de la société domestique, où l'union du père et de la mère se rapporte à la reproduction et à la conservation des enfants. Cette définition est vraie de la société religieuse, où les rapports de la Divinité et de ses ministres ont pour objet la perfection et le salut des hommes. Cette définition est vraie de la société politique, où le service public que les officiers civils et militaires doivent au chef de l'État a pour unique objet l'ordre public, fondement du bonheur des peuples et de la prospérité des empires.

Il y a donc trois *personnes* dans toute société : le chef ou le pouvoir, les *officiers* ou ministère, et les sujets ou le peuple ; la réunion de ces trois *personnes* s'appelle la société, et ces personnes sont domestiques ou publiques, religieuses ou politiques, comme la société. Le lecteur qui lira avec quelque attention la première partie de cet ouvrage, remarquera que ces trois modes d'existence des êtres dans la société se lient, d'un côté, à l'ordre le plus général de l'univers, où nous retrouvons tous les êtres et leurs rapports compris sous ces trois idées générales, et les plus générales possibles, de *cause,* de *moyen* et d'*effet,* qui ont entre elles les mêmes relations que *pouvoir, ministre* et *sujet;* et de l'autre, qu'ils se lient au système particulier, intellectuel et corporel de l'homme, qui est une *intelligence* ou *volonté* servie par des *organes* pour agir sur un *objet: intelligence, organes, objet,* qui ont entre eux les mêmes rapports que *pouvoir, ministre* et *sujet* dans la société, que *cause, moyen, effet* dans l'univers.

Ces trois personnes sont séparables l'une de l'autre, c'est-à-dire amovibles, ou elles sont fixes et indissolubles : elles sont amovibles dans la famille par la faculté du divorce, amovibles dans la religion par le presbytérianisme, qui n'imprime aucun caractère de consécration à ses ministres; amovibles dans l'État par les institutions populaires, qui font du pouvoir et du ministère des fonctions perpétuellement révocables et éligibles. Elles sont, au contraire, fixes et inamovibles dans la famille par l'indissolubilité du lien conjugal, dans la religion par la consécration qui lie irrévocablement le ministre à la Divinité et au fidèle, et par conséquent les lie entre eux; dans l'État par la fixité ou l'hérédité du ministère politique. Là seulement est la raison de tous les phénomènes que présentent les sociétés anciennes et modernes. Plus il y a d'amovibilité dans les rapports des personnes entre elles, plus il y a d'instabilité, de désordre, de faiblesse dans la société ; plus il y a de fixité dans les rapports, plus il y a de force, de raison et de durée. Ainsi les sociétés les plus fortes de l'antiquité ont été la société

égyptienne, la société hébraïque et la société romaine, où le ministère politique, patriciat chez les Romains, ministère lévitique chez les Juifs, guerriers chez les Égyptiens, était fixe, héréditaire et propriétaire. Ainsi les sociétés les plus faibles, les plus désordonnées de l'antiquité, ont été les empires despotiques de l'Asie, et les États populaires de la Grèce, où il régnait une perpétuelle mobilité dans le pouvoir et ses fonctions ; et remarquez qu'il n'y a eu en Grèce de force réelle que chez les Spartiates et les Macédoniens, où il y avait plus de fixité dans les fonctions, et même quelque hérédité dans les personnes.

Ainsi les sociétés les plus fortes des temps modernes sont celles où se trouve la fixité des personnes, comme dans les monarchies chrétiennes et chez le Tartare, société à son second âge, et qui a son *Khan* et ses *Mirzas,* comme le Germain de Tacite, auquel il ressemble, avait, sous d'autres noms, ses chefs et leurs compagnons. Ainsi les sociétés les plus faibles des temps modernes sont celles où l'on retrouve l'amovibilité dans les personnes, la Pologne, la Turquie, la Chine, et les États populaires de Suisse et de Hollande, etc.

Rien ne prouve la vérité de ces principes, comme de voir la Pologne, où le pouvoir était électif et le ministère héréditaire, et la Turquie, où, comme à la Chine, le pouvoir est héréditaire et le ministère électif, tombées l'une et l'autre dans la même faiblesse et les mêmes désordres, par une cause en apparence opposée, et malgré la prodigieuse différence de leurs institutions domestiques, civiles et religieuses.

Lorsque le ministère ou la magistrature s'empare du pouvoir et l'exerce en corps, comme en Pologne, à Berne, en Suède, à Venise, ce ministère ne *sert* pas, il gouverne ; il n'est plus *ministère,* il est *pouvoir;* et sous cette forme, il se nomme *patriciat,* et l'État, toujours populaire, reçoit différents noms, selon les différentes formes du pouvoir : aristocratique, si les patriciens sont héréditaires, et oligarchique, s'ils sont en petit nombre ; démocratique, si les patriciens sont électifs, et démagogique, si tous ou la plus grande partie des citoyens sont

appelés au pouvoir; car même dans la démocratie la plus illimitée, il y a des conditions d'âge, de sexe, d'état et de propriété, qui restreignent la capacité du pouvoir. Ainsi le patriciat existe partout où plusieurs citoyens, quels que soient leur nombre, leur naissance, leur fortune, leur profession habituelle, ont, par les institutions politiques, le pouvoir le plus éminent de tous, le pouvoir par excellence, celui de faire la loi, soit qu'ils l'exercent temporairement, viagèrement ou héréditairement. C'est ce que J.-J. Rousseau observe avec beaucoup de sagacité. « Il est certain qu'ôtant l'extrême disparité des » deux républiques, la bourgeoisie de Genève représente ex- » actement le patriciat vénitien; abstraction faite de la gran- » deur, son gouvernement n'est pas plus aristocratique que le » nôtre. » Il y a donc aujourd'hui en France un véritable patriciat électif; mais il n'y a pas de noblesse, parce qu'à la place d'une classe destinée exclusivement à servir, il y a une classe exclusivement destinée à régir ou à faire des lois.

Comme les sociétés sont semblables dans leur constitution, elles sont semblables dans leurs accidents; et l'on peut regarder comme un axiome de la science de la société, axiome dont l'histoire offre une continuelle application, que les États populaires, les religions presbytériennes, et les familles dissolubles par le divorce, se retrouvent généralement chez les mêmes peuples, et quelquefois malgré des apparences contraires; comme le lien indissoluble, ou l'inamovibilité des personnes dans l'État, dans la religion, dans la famille, s'aperçoit généralement dans les mêmes sociétés.

Mais les effets de ces lois générales des sociétés ne peuvent être aperçus que dans les États dont aucune force extérieure ne comprime l'action intérieure, qui ont en eux-mêmes le principe de leur indépendance, et qui ne demandent pas à leurs voisins la garantie de leurs propres lois. Ainsi l'on ne peut apercevoir l'effet des lois morales que chez un homme qui a son franc arbitre.

Ce serait une autre erreur de vouloir assigner avec la pré-

cision d'un chronologiste un commencement à certaines lois, même fondamentales, que l'on voit en usage dans la société. Les mauvaises lois commencent; mais les bonnes, émanées du bien suprême, sont éternelles comme lui. A quelque instant que les hommes les écrivent, elles viennent toujours de plus loin, et comme l'homme lui-même, elles étaient avant de naître.

Ainsi en France, le ministère, d'abord électif, ou amovible comme le pouvoir, sous la première race, ou même la seconde, est devenu héréditaire, et propriétaire sous la dernière race et avec le pouvoir lui-même. Mais cette observation n'est vraie que généralement, et les exceptions qu'on peut y trouver, et que certains esprits saisissent toujours beaucoup mieux que les vérités générales, ne sauraient en affaiblir la force. Il est vrai que généralement le pouvoir n'a été définitivement héréditaire, et le ministère généralement fixe et propriétaire, que depuis la fin de la seconde race, quoiqu'avant cette époque il y eût des familles distinguées par leurs richesses et la considération dont elles jouissaient, et des princes qui avaient succédé à leurs pères. C'est ici le lieu d'appliquer ce passage remarquable du président Hénault : « On veut, dit-il, que l'on » vous dise que telle année, à tel jour, il y eut un édit pour » rendre, par exemple, vénales les charges qui étaient électives. Or, il n'en va pas ainsi de tous les changements qui » sont arrivés par rapport aux mœurs, aux usages, à la discipline; des circonstances ont précédé, les faits particuliers se » sont multipliés, et ont donné, par succession de temps, » naissance à la loi générale sous laquelle on a vécu. »

Mais la nature ou l'ensemble des lois générales de la reproduction et de la conservation des êtres, tend nécessairement à les placer dans l'État le plus fort, c'est-à-dire le plus fixe et le plus durable, celui où les êtres font effort pour arriver ou pour revenir. L'état d'amovibilité ou d'instabilité est donc pour les êtres un état de *passage*. Il est par conséquent un état de faiblesse, d'inquiétude et de trouble : c'est pour la société,

comme pour l'homme, l'enfance qui prépare et conduit à la virilité. Les sociétés où il n'y aura que peu ou point de fixité dans les personnes seront donc dans un état de faiblesse tant qu'elles ne seront pas encore parvenues à l'état fixe, ou dans un état de désordre si elles s'en sont écartées, et qu'elles travaillent à y revenir. De là la faiblesse et le désordre de certains gouvernements et de certaines religions anciennes ou modernes, de là la force toujours croissante et la durée indestructible de quelques autres; de là enfin des principes sûrs pour juger l'état passé et présent des sociétés, et conjecturer leur état futur.

Ce fut avec ces principes et avec ces données, que l'auteur de cet écrit entreprit de traiter de *la théorie du pouvoir politique et religieux dans la société civile.* Cet ouvrage se ressentit moins peut-être des tâtonnements inséparables de toute théorie nouvelle, que des circonstances pénibles au milieu desquelles il fut composé. Les événements politiques ne tardèrent pas à justifier les conjectures de l'auteur. Il y annonçait (dès 1794) les malheurs dont la politique évasive de quelques cantons ne garantirait pas la Suisse, et la faiblesse réelle de cette société, malgré la réputation de force que quelques antiques faits d'armes et les philosophes modernes lui avaient faite; le peu de fonds que les Provinces-Unies devaient faire sur leur puissance, même fédérative; l'inconsidération où Venise était tombée, et le danger qui pouvait la suivre; les changements prochains et inévitables dans la constitution germanique; les embarras intérieurs de l'Angleterre, que la paix ne fera peut-être qu'accroître; la chute dont la Turquie est menacée; le principe de discorde que les États-Unis portent dans leur sein, et dont les symptômes se sont déjà manifestés; la séparation des Pays-Bas de la maison d'Autriche, et jusqu'à l'accroissement probable de la puissance qui se trouve à l'entrée de l'Italie, et qu'on appelait alors le roi de Sardaigne. L'auteur, en 1794, osait ne pas *désespérer de la France;* il découvrait dans son antique constitution un principe de restauration, et

dans les circonstances de sa position une raison d'accroissement, même dans le nouveau continent, et déjà il a été question de lui rendre la Louisiane. Ces mêmes principes, appliqués aux sociétés religieuses, donnaient lieu à des conjectures semblables sur la force indestructible des croyances religieuses qu'on a voulu détruire et la faiblesse des opinions soi-disant religieuses qu'on a voulu établir. Cet ouvrage, qui traite non-seulement de la constitution des sociétés, mais de l'administration des États, obtint des suffrages honorables, malgré ses nombreuses imperfections; mais il fut proscrit par l'inquisition directoriale, et très-peu d'exemplaires échappèrent à ses recherches.

Ces mêmes principes ont été reproduits sous une forme abrégée, et trop abrégée peut-être, et dégagés de toute application historique dans un *Essai analytique sur les lois naturelles de l'ordre social*, et plus récemment encore, quoique plus brièvement, dans l'application que l'auteur en a faite à la question la plus fondamentale de la société, la question du divorce, dans l'ouvrage qui a pour titre : *Le Divorce, considéré au dix-neuvième siècle relativement à l'état domestique et à l'état public de société* [1].

Après avoir fait *la Théorie du pouvoir*, il était dans l'ordre des idées et des vérités de traiter des lois et du *ministère public* considérés en général, et c'est l'objet spécial de la première et de la seconde partie de cet ouvrage; la troisième a un rapport immédiat aux deux premières, et la quatrième est relative à toutes les autres.

Le pouvoir est l'être qui *veut* et qui *agit* pour la conservation de la société. Sa volonté s'appelle *loi*, et son action *gouvernement*. Il veut par lui-même, il agit par ses ministres, qui servent (*ministrant*) à éclairer la volonté du pouvoir, à exécuter son action envers le sujet pour l'avantage général, qui doit

[1] Chez Adrien Le Clere, imprimeur-libraire, quai des Augustins, n° 35, à Paris.

être le terme de la volonté du pouvoir, et du service du ministère.

Ainsi le ministère, dans la société, est le coopérateur subordonné, mais naturel et nécessaire du pouvoir, et c'est dans l'état politique dont il est ici question plus particulièrement, ce qu'on a appelé de nos jours *fonctionnaires publics*, civils ou militaires.

Ces ministres sont les exécuteurs de l'*action* du pouvoir, et de là vient que, sous les premières races, les commissions qui conféraient des offices publics portaient : *Tibi actionem ad agendum regendumque committimus.*

L'action suprême du pouvoir consiste à porter la loi et à la faire exécuter, parce que le pouvoir suprême est essentiellement *justice* et *force*. L'action subordonnée du ministre consiste à *juger* et à *combattre*, à connaître la loi, et à la faire observer par ceux qui, au dedans et au dehors de la société, voudraient troubler l'ordre social [1].

Ainsi *juger* et *combattre* sont les fonctions naturelles et essentielles du ministère public, politique, et même religieux ; car le ministère religieux, milice spirituelle, juge et combat, et le ministère politique, milice séculière, est aussi institué pour *juger* et pour *combattre*.

On voit tout de suite la raison pour laquelle il était défendu en France, au moins par l'opinion, à certaines personnes, de se livrer à des professions mercantiles, ou de contracter des engagements pécuniaires qui les soumissent à la contrainte personnelle : des personnes *engagées*, âme et corps, au service exclusif de la société, ne pouvaient disposer de leurs facultés intellectuelles pour leur utilité personnelle, de leur corps pour des engagements particuliers, ni même quelquefois de leurs biens, que des substitutions domestiques ou la loi générale

[1] Le pouvoir est plus considéré à mesure qu'il a plus de ministres ou de pouvoirs subordonnés. Ainsi le colonel est supérieur à tous les officiers d'un régiment, le capitaine à tous ceux d'une compagnie, etc., etc.

de l'inaliénabilité conservaient dans les familles et dans les corps.

En voilà assez sur cet ouvrage. Il ne me reste plus que quelques réflexions à faire sur la seconde partie.

1° L'institution du ministère public, qu'on appelait *noblesse*, n'est en elle-même, ni une décoration pour l'état, ni un lustre pour l'individu. Ces figures oratoires peuvent embellir une harangue, mais elles ne rendent pas raison de cette institution. La décoration de l'État est sa force, et le lustre de l'homme, sa vertu. Il n'y aurait jamais eu de *noblesse* dans aucun État chrétien ou civilisé, les seuls où l'homme ait des idées justes du pouvoir et des devoirs, si elle n'eût été qu'une décoration; et elle n'aurait pas été, parce qu'elle n'aurait rien été. La noblesse est une fonction générale, et le séminaire des fonctions spéciales. Elle est un devoir, et loin qu'elle fût, même en France, le patrimoine exclusif de quelques familles, elle était l'objet et le terme des efforts de toutes les familles, qui toutes devaient tendre à s'anoblir, c'est-à-dire, à passer de l'état privé à l'état public, parce qu'il est raisonnable et même chrétien de passer d'un état où l'on n'est occupé qu'à travailler pour soi, à un état où, débarrassé du soin d'acquérir une fortune, puisqu'on la suppose faite, l'homme est destiné à *servir* les autres en servant l'État. Une famille, en France, sortie de l'état d'enfance, et de ce temps où elle dépend des autres familles pour ses premiers besoins, se proposait l'anoblissement pour but ultérieur à ses progrès. Une fois qu'elle y était parvenue, elle s'y fixait. L'individu, sans doute, pouvait avancer en grade, de lieutenant devenir maréchal de France, et de conseiller devenir chancelier : mais ces grades, s'ils n'étaient pas égaux, étaient semblables; les fonctions, pour être plus étendues, n'étaient pas différentes; la famille ne pouvait en recevoir un autre caractère, et une fois reçu, elle ne pouvait le perdre que par forfaiture. Dans les gouvernements populaires, une famille ne peut aspirer qu'à s'enrichir, et à s'enrichir davantage, même lorsqu'elle est opulente.

Jamais elle ne reçoit de caractère qui la dévoue spécialement au service de l'État, et même les fonctions publiques auxquelles le citoyen riche est passagèrement élevé, ne sont souvent qu'un moyen pour la famille de spéculer avec plus d'avantage pour sa fortune. On n'est pas capable de rapprocher deux idées, lorsqu'on ne sent pas l'extrême différence qui doit résulter pour le caractère d'un peuple et les sentiments qui sont la force ou la faiblesse des nations, de cette disparité totale dans leurs institutions.

Un commerçant peut faire un excellent juge, et un artisan un très-bon soldat; mais la profession du commerce n'en est pas moins incompatible avec la profession de la magistrature, et la pratique des arts mécaniques avec le métier de soldat.

2° On ne règle un peuple que par l'exemple de quelques-uns, qui sont dans la société ce que les corps d'élite sont dans une armée. Or, on ne peut régler quelques citoyens, les soumettre, et beaucoup plus aisément qu'on ne pense, à des lois particulières. Nous en avons la preuve sous nos yeux dans les corps militaires, où tout est réglé, jusqu'aux plus petits détails, avec une précision rigoureuse; *et l'on doit tout régler chez les hommes qui doivent être la règle de tous.*

3° Rien n'est impossible de ce qui a été pratiqué; tout est possible, lorsque tout est à faire, et lorsqu'il s'agit d'institutions nécessaires à la société, ce que les hommes ne veulent pas, et souvent ne peuvent pas faire avec des réglements, le conservateur suprême de la société le fait avec des événements dont l'irrésistible ascendant courbe les hommes et leurs passions sous la loi de fer de la nécessité.

Nous avons cherché à connaître les principes et les lois de l'ordre qui constitue les sociétés; nous allons examiner la cause et la marche du désordre qui les renverse.

Lorsqu'une société religieuse ou politique, détournée de la constitution naturelle des sociétés, a comblé la mesure de l'erreur et de la licence, les fonctions naturelles du corps social se troublent et cessent, les rapports naturels des personnes entre

elles font place à des rapports arbitraires; le *pouvoir* conservateur de la société se change en une tyrannie faible ou violente, la subordination et le service du *ministre* en une servitude aveugle ou intéressée, l'obéissance du *sujet* en un esclavage vil ou séditieux [1].

Cet état, appelé *désordre*, est toujours passager, quelque prolongé d'ailleurs qu'il puisse être, parce qu'il est contre la nature des êtres, et que *l'ordre est la loi inviolable* (ou plutôt essentielle) *des êtres intelligents* [2].

Une société tombée dans cet état fait donc nécessairement effort pour en sortir : l'action (si elle mérite ce nom) qui l'a écartée de l'ordre a été lente et presque insensible; l'action qui l'y ramène, ou qui la dispose à y revenir tôt ou tard, est pressée et violente, et ressemble à une tempête.

Une société trop faiblement constituée pour se tirer par ses propres forces du désordre où elle est tombée, finit confondue avec d'autres sociétés, et rentre ainsi dans un état de société qui n'est pas le sien. Le paganisme, à Rome, périt en vain par le christianisme, qui ne put sauver l'empire de sa ruine; l'empire romain lui-même périt démembré par les peuples du Nord, et cette société à jamais fameuse, qui avait triomphé de la puissance des monarques de l'Orient, ne put résister à la constitution que les Germains tenaient de la nature; *quippè*, dit Tacite, *regno Arsacis acrior est Germanorum libertas.* Dans la société religieuse, les sectes ou sociétés particulières séparées de la société générale, après avoir vécu dans le trouble et la guerre ont fini par disparaître et se confondre dans la grande société; et la société politique de Pologne longtemps agitée a fini, partagée entre les États voisins.

[1] Les hommes ne peuvent exister ensemble dans la même société, sans être entre eux dans des rapports quelconques. Ces rapports, vrais ou faux, sont extérieurement les mêmes, toujours les uns commandent et les autres obéissent; mais leur résultat est inverse : ce sont exactement les quantités *positives* et *négatives* de l'analyse.

[2] Malebranche.

Mais il est d'autres sociétés dont l'administration peut être troublée passagèrement par le désordre que les passions y ont introduit, sans que leur constitution soit pour toujours renversée, parce qu'elle repose sur la base indestructible des lois naturelles de la société, « de ces lois, dit Bossuet, contre les-» quelles tout ce qu'on fait est nul de soi; » c'est la maison bâtie sur la roche, que le vent et les flots battent en vain, tandis qu'ils emportent jusqu'à la dernière pierre de l'édifice bâti sur le sable.

Ces sociétés ne peuvent périr, mais elles deviennent le théâtre d'une guerre intestine entre l'ordre et le désordre : guerre d'autant plus animée, que les désordres sont plus graves, et les lois fondamentales plus naturelles et mieux connues; en sorte que les crises seront au plus haut point de violence, lorsque les passions, toujours les mêmes, mais mises en œuvre par des esprits parvenus au plus haut degré de connaissances et de pénétration, auront à combattre les principes de l'ordre portés par le temps et les lumières au terme extrême de leur développement, et par conséquent de leur stabilité.

La société en général, considérée sous ce double aspect, peut être comparée à l'homme d'un tempérament faible qu'une maladie de langueur jette dans le dépérissement et conduit lentement au tombeau, ou à l'homme d'une constitution robuste qui résiste aux accès d'une maladie aiguë, et qui, débarrassé des mauvais levains qu'un régime vicieux avait introduits dans les organes de la vie, puise dans son rétablissement de nouvelles forces, et parvient à l'âge le plus avancé.

On pourrait faire l'application de ces propositions à toute constitution de société, religieuse ou politique, considérée en général, et comparée à une autre constitution, comme, par exemple, au catholicisme comparé au presbytérianisme, et au monarchisme comparé au popularisme; mais pour nous arrêter à une application locale et particulière, et par là même plus sensible, nous ne sortirons pas de la France, l'aînée et la plus constituée des sociétés religieuses et politiques de l'Europe.

Il est impossible d'assigner une époque précise à certains changements qui arrivent dans les États, soit en bien, soit en mal, parce que les erreurs des hommes sont de la même date que leurs passions, ou leur raison, aussi ancienne que la vérité; mais depuis un temps déjà loin de nous, il s'était introduit des désordres dans l'administration religieuse et politique de la France, et telle est la similitude des deux sociétés et le nœud mystérieux qui les unit, que des désordres exactement correspondants et pour ainsi dire parallèles s'étaient manifestés à la fois dans l'une et dans l'autre société [1].

Ainsi, pour en donner un exemple, lorsque les fiefs militaires avaient passé dans les propriétés de l'église, les dîmes ecclésiastiques avaient passé, par l'inféodation, dans les propriétés séculières; et lorsqu'il s'était introduit dans l'ordre du clergé des titres sans fonctions, et souvent sans propriétés, il s'était introduit dans l'ordre politique ou la noblesse des décorations sans devoirs et des titres sans fonctions, en sorte que l'un et l'autre ordre étaient, si l'on peut le dire, tombés à la fois en *commende*. La révolution, qui n'est que l'effort que fait une société pour revenir à l'ordre, était donc commencée depuis longtemps : la maladie avait eu ses crises, et la génération encore vivante a vu les déplorables querelles religieuses et politiques sur *les affaires du temps* et *des parlements*, qui annonçaient l'explosion générale dont nous avons été les témoins, comme une épaisse fumée annonce l'éruption prochaine d'un grand incendie.

L'explosion se fit en 1789. La plupart crurent que la révolution commençait alors seulement, parce qu'ils aperçurent des hommes nouveaux à la tête des affaires, et des formes nouvelles d'administration. La révolution, sans doute, *vint au monde* à cette époque; mais elle était bien auparavant *conçue* dans le sein de la société, et depuis longtemps elle y était

[1] Voyez la seconde partie.

prévue et annoncée [1]. Le grand nombre en attribua la cause à des fautes qui n'en furent que l'occasion. Telle est en effet la nécessité des lois générales qui règlent les événements de ce monde, que, lorsque certains effets préparés par des causes éloignées sont devenus inévitables par de nouvelles opinions introduites dans les esprits et de nouveaux arrangements dans les choses, les démarches même les plus indifférentes et quelquefois les plus louables, donnent aux événements la dernière et fatale impulsion.

Ainsi, lorsque le temps a miné dans un antique édifice le principe de la durée, le plus faible moteur, l'air, un son, peut-être les travaux souterrains d'un faible animal, déterminent l'instant de son entière ruine. « Il n'arrive jamais de révolu-
» tion subite, dit Mably, parce que nous ne changeons point
» en un jour notre manière de voir, de penser et de sentir...
» Si un peuple paraît changer brusquement de mœurs, de

[1] Voyez les *Sermons du P. Neuville* et les *dernières Remontrances du Clergé*; mais voici ce qu'on lit dans un ouvrage intitulé : *Variétés d'un Philosophe provincial, par M. Ch. Lejeune;* à Bruxelles, chez la veuve Vasse ; et à Paris, chez H. C. Dehansy, rue Saint-Jacques ; 1767 :

« Toutes les idées sont si renversées aujourd'hui, on est si loin des notions
» les plus claires ; les vérités qu'on a toujours regardées comme le rudiment
» des mœurs et la source de l'honnêteté publique, ont tellement dégénéré en
» problème et en paradoxes ; on a tellement oublié les maximes fondamentales
» du patriotisme même et de la saine philosiphie, qu'avant trente ans, suppose
» que cela continue, on n'entendra raison sur rien. Le brouillard gagne et
» s'étend sur toute l'Europe, au point qu'on n'y verra plus en plein midi.

» Je conseillerais à tous ceux qui espèrent vivre, et à qui le délire épidé-
» mique n'a pas encore fait tourner la tête, de recueillir bien précisément les
» lumières de leur bon sens, et d'écrire, comme quelque chose de fort rare, ce
» que du premier coup d'œil leur esprit décidera juste et convenable. Surtout
» qu'ils prennent garde de se rebuter par la raison que cela leur paraîtrait
» trop évident. En 1797 ou 98 *au plus tard*, il sera temps de faire imprimer le
» recueil : alors on trouvera neuf ce qu'il y a de plus simple ; et je craindrais
» même, vu le progrès de la déraison, que ce livre ne parût encore trop
» extraordinaire. Cependant je pense que peu à peu on s'y accoutumera. Ainsi
» un malheureux tout à coup sorti du noir cachot où il languissait depuis
» bien des années, souffre de la première vue du soleil ; mais il ne tarde pas à
» s'y faire. » *Page* 237.

» génie et de lois, soyez sûr que cette révolution a été précédée
» par une longue suite d'événements et par une longue fer-
» mentation des passions. »

Rien ne prouve mieux à l'homme attentif l'existence de cette intelligence suprême, législative souveraine de l'ordre moral comme de l'ordre physique, que l'exécution infaillible de cette loi générale qui veut qu'une cause, même contingente, étant posée, il s'ensuive un effet nécessaire; car elle ne serait pas cause, si elle ne produisait un effet; et s'il n'y avait ni cause ni effet, il n'y aurait rien, rien ne serait.

Cette intelligence, suprême législatrice de l'ordre éternel, les philosophes anciens ne la connaissaient pas, et les philosophes modernes la méconnaissent. Ceux-là ne voyaient que le destin, et la main de fer d'une aveugle et inflexible nécessité; ceux-ci ne voient que leur nature, qu'ils font aussi rigide que le *fatum*, sans la supposer plus intelligente; les chrétiens seuls ont la clef de la science, et le secret de la *nature* et de la *nécessité*. Ils savent que la création libre des êtres est *naturelle* à l'être *nécessaire* et *nécessairement* tout-puissant; que de cette création libre et *naturelle* des êtres, il suit entre eux des [1] rapports *nécessaires* exprimés dans les lois *naturelles*, et que c'est par l'observation de ces lois *naturelles* que le Créateur conduit les êtres à leur fin *nécessaire*.

La France, à laquelle je reviens, considérée dans le long cours de sa vie sociale et dans ses relations avec les autres États, semble être, dans la société générale de l'Europe civilisée ou de la chrétienté, ce qu'est un premier ministre dans le gouvernement d'un État. Née de la nature même, mais élevée par Charlemagne, elle a agi ou concouru dans tout ce qui s'est fait

[1] Un potier fait *librement* des vases; mais par cela seul qu'ils sont faits et qu'ils existent ensemble, ils se trouvent *nécessairement* en rapport entre eux de forme, de capacité, de distance; je me sers d'autant plus volontiers de la comparaison du potier, que l'Écriture l'emploie souvent, et elle sert à faire comprendre comment la création *libre* des êtres produit entre eux des rapports *nécessaires*.

d'important en Europe depuis cet homme prodigieux; et il semble même, qu'à considérer l'Europe chrétienne comme une grande famille, la prééminence dont la France jouissait entre ses enfants fût exprimée dans le titre de *Fils aîné de l'Église* et de *très-chrétien*, depuis longtemps attaché au pouvoir suprême de cette société.

La France, forte de seize siècles de constitution religieuse et politique, tombée depuis longtemps dans des désordres d'administration qui s'étaient successivement accrus, et qui avaient, comme il arrive toujours, altéré les mœurs avant de renverser les lois, ne pouvait être ramenée à l'ordre que par des efforts proportionnés à la force de sa constitution, à la gravité du mal, et à l'importance des fonctions, et, pour ainsi dire, de la magistrature qu'elle exerçait sur l'Europe.

Aussi la révolution française présenta, dès les premiers instants, des caractères particuliers et extraordinaires aperçus depuis longtemps par l'auteur des célèbres *Considérations sur la France*, mais aujourd'hui plus développés, et par là même plus remarquables.

Aussitôt que la révolution éclata en France, tout pouvoir civil, c'est-à-dire, conservateur des hommes et des propriétés, cessa dans l'État; ce qui n'est jamais arrivé au même degré dans aucune autre société, pas même en Angleterre, où il y eut autant de violences individuelles, et peut-être même plus de désordres particuliers, mais où il n'y eut pas cette constitution inverse et *négative*, si j'ose le dire, qui contrefit l'ordre public et distribua l'injustice, comme un gouvernement régulier distribue la justice entre les citoyens; et il s'éleva sur toute la France un pouvoir essentiellement destructeur, sous le nom de *gouvernement révolutionnaire*, qui soumit le désordre à des règles, constitua l'oppression, et détruisit légalement les hommes et les choses.

Alors la France passa toute entière de l'état civilisé ou de conservation à l'état sauvage ou de destruction, comme dans la société le méchant qui trouble l'ordre public est mis hors

des lois civiles, et tombe sous l'action des lois criminelles. « Il » peut en être de quelques nations, dit le célèbre Bacon, » comme de ces hommes que nous appelons hors les lois, *ex* » *leges,* parce qu'ils sont proscrits par les lois civiles de tous » les pays [1]. »

Dans cette mémorable catastrophe, les hommes furent instruments plutôt que ministres d'un pouvoir irrésistible, qui, se jouant de leurs volontés et de leurs passions, se servit d'eux, et ne voulut pas qu'ils le servissent, encore moins qu'ils se servissent de lui pour leurs fins personnelles; et qui repoussa également, et souvent punit exemplairement l'homme fort qui voulut combattre la révolution et l'homme faible qui voulut la tromper, l'ambitieux qui crut la diriger, et le scélérat qui osa la dépasser et en quelque sorte la dérégler.

Dès lors la France fut à l'égard des puissances étrangères comme un homme condamné à une peine afflictive, et qui, sous la main de la justice, n'a plus rien à craindre de la vengeance; ou comme ces célèbres coupables dont l'antiquité fabuleuse nous a transmis le crime et les châtiments, et que les païens regardaient avec une religieuse terreur, tels que des victimes dévouées aux dieux, *diis sacer.* Aussi la France ne triompha pas au commencement des puissances coalisées contre elle, par la supériorité de sa tactique, l'habileté de ses généraux ou la sagesse de ses conseils; mais elle répandit en Europe la terreur qui a toujours précédé ses armées, par l'indiscipline même si redoutable de ses soldats, la fougueuse témérité de ses généraux, le délire surnaturel de ses administrateurs. Comme la France n'avait reçu la force que pour sa conservation, elle fit toujours la guerre près de ses frontières, non avec plus de gloire, mais avec plus de fruit que la guerre au loin, et elle est la seule de tous les États populaires, anciens

[1] *Quemadmodum enim homines quidam sunt quos* ex leges *appellamus, proscripti scilicet per leges civiles diversarum regionum, ita etiam nationes quædam reperiuntur.*

BAC. de Bello sacro.

et modernes, qui ait fait avec un désavantage constant la guerre maritime toujours offensive de la part d'une puissance continentale : différence totale entre la république française et la république romaine, qu'on veut toujours comparer ensemble. Car les Romains faisaient la guerre au loin beaucoup plus heureusement qu'à leurs portes, et, quoique sans expérience dans la marine, ils triomphèrent de la puissance navale de Carthage, comme des armées de Pyrrus, de Persée et de Mitridate.

Cependant ceux qui avaient fait des lois de la société et des leçons de l'histoire l'objet de leurs méditations, jugeaient l'importance de la cause par la gravité des effets, et calculaient la durée de la maladie sur la violence des accès; ils cherchaient à estimer jusqu'à quel point un siècle entier d'erreur dans les leçons et de licence dans les exemples, depuis la régence jusqu'à nos jours, à ne pas remonter plus haut, avait affaibli la croyance des vérités fondamentales de l'ordre social et accru la fougue des passions; et ce que dix siècles d'instructions et de discipline, depuis Charlemagne jusqu'à Bossuet, pouvait avoir mis de force dans la raison et de solidité dans les vertus. Dès-lors ils purent tout craindre des Français, et ils durent tout en espérer; et il fut raisonnable de conjecturer que cet enfant prodigue, après avoir dissipé dans la débauche son antique et brillant patrimoine, tomberait dans les dernières extrémités du malheur et de l'opprobre, mais que, rentré en lui-même, il jeterait enfin les yeux sur l'abjection de son état, et voudrait remonter au rang dont il était déchu.

La révolution française a passé, et de bien loin, toutes les craintes et toutes les espérances. Assemblage inouï de faiblesse et de force, d'opprobre et de grandeur, de délire et de raison, de crimes et même de vertus, la tête dans les cieux et les pieds dans les enfers, elle a atteint les deux points extrêmes de la ligne qu'il a été donné à l'homme de parcourir, et elle a offert à l'Europe, dans tous les genres, des scandales ou des modèles qui ne seront jamais surpassés.

Aujourd'hui que la France cherche à rentrer dans le sentier étroit de la sagesse, et qu'après avoir dicté des lois à l'Europe, elle veut s'en donner à elle-même, le moment est venu d'offrir à sa raison incertaine ces principes qui jadis firent sa force, et hors desquels elle chercherait en vain le bonheur. C'est la tâche que j'ai entreprise. Ancien habitant de cette contrée dévastée, j'indique à ceux qui sont nés après les jours de désolation les antiques limites de notre commun héritage.

Déjà des codes de lois civiles et criminelles, médités par des hommes versés dans l'étude de la jurisprudence, ont été ou seront bientôt l'objet d'une discussion solennelle devant nos nombreux législateurs [1]. L'intention de ceux qui gouvernent, de s'entourer de toutes les observations, et de ne repousser aucunes lumières, permet à tous les citoyens, impose même à quelques-uns le devoir d'offrir à leur patrie le tribut de leurs connaissances, au hasard qu'il n'en soit pas favorablement accueilli.

L'auteur de ces principes de législation a déjà fait entendre sa réclamation sur la plus fondamentale de toutes les questions civiles, sur la question du divorce [2] et de l'indissolubilité du lien conjugal; sa voix, favorablement écoutée du public, partie dans ce grand procès, n'a pas encore pu fléchir l'opinion des juges; et, jusqu'à présent, des motifs du moment l'ont emporté sur des raisons d'éternelle vérité. Cependant tous seront-ils dépravés, parce que quelques-uns sont corrompus? tous seront-ils malheureux, parce que quelques-uns ont été coupables? et la France, riche autrefois de tant de lois de raison et de vertu, recevra-t-elle, au quinzième siècle de son âge, une loi faible et fause qu'elle a rejetée dans son enfance?

Il est vrai que, dans la discussion sur le mode de divorcer, la raison s'est vengée du mépris que les novateurs avaient fait

[1] Depuis que ceci est écrit, ce code a été retiré de la discussion par le gouvernement.

[2] Du Divorce considéré au dix-neuvième siècle. Chez Le Clere, quai des Augustins, n° 35, à Paris.

d'elle dans la déclaration du principe. On voit dans les discussions sur le divorce qui ont eu lieu aux diverses époques, les opinants, péniblement occupés à régler le désordre, chercher une route entre deux écueils : d'un côté, craindre que le divorce soit trop facile, si l'on divorce sans motifs jugés; de l'autre, craindre qu'il soit trop public, si l'on divorce avec des motifs jugés; et, comme dit l'Évangile, *rejetant le moucheron lorsqu'ils avalent le chameau,* se décider pour une législation hypocrite qui redoute le scandale, et non pas le désordre, comme si dans la société il pouvait y avoir un plus grand scandale que celui du désordre permis par la loi.

Quoi qu'il en soit, ce n'est plus sur un article isolé du Code civil, mais sur le Code civil lui-même et tout entier, que l'auteur de cet essai vient proposer quelques réflexions, non assurément pour en nier l'utilité, ou même en contester la sagesse, mais pour en faire sentir l'insuffisance, et établir la nécessité de faire précéder le code des facultés par le code des devoirs, et les réglements variables d'une discipline humaine, par les lois immuables de l'éternelle raison.

Je dois, pour expliquer toute ma pensée, jeter un coup d'œil général sur notre législation depuis 1789.

La législation que la France reçut à cette époque mémorable commença par la *Déclaration* solennelle *des droits de l'homme*[1] *et du citoyen.* C'est une série, non de maximes *générales*, mais, ce qui est bien différent, de maximes *indéter-*

[1] *Droit*, au singulier, veut dire *règle*, de *dirigere*, *directum*. Droit civil ou règle du citoyen sont la même chose; mais *droits*, au pluriel, a pris une tout autre acception. Ce mot, employé pour exprimer indistinctement tous les rapports, et même les plus opposés, n'en désigne aucun avec précision. Ainsi, l'on dit également les droits du père et les droits du fils, les droits du mari et les droits de la femme, les droits du maître et les droits du serviteur, les droits de l'homme et les droits de Dieu. Quelquefois il désigne propriété, et c'est dans ce sens qu'on dit : J'ai des *droits* sur cette terre, sur cet héritage... Cette expression à plusieurs sens est commode dans la conversation familière, comme ces meubles à plusieurs usages quand on voyage; mais en politique elle n'exprime rien de juste, et elle a été funeste.

minées[1], placées en tête de la constitution, comme dans Virgile les ombres vaines et les songes légers à l'entrée des enfers : propositions vagues, où la logique des passions trouve seule un sens clair et précis, et que les gens simples prirent pour les *principes* de la science, uniquement parce qu'elles étaient le commencement du livre; préambule digne de cette capitulation entre les opinions, de cette composition entre toutes les passions et tous les intérêts, qu'on décora du nom de *constitution* de 89, et dont les auteurs, en finissant, recommandèrent le maintien aux pères, aux mères, aux instituteurs, aux sujets enfin, parce qu'ils sentaient trop bien qu'ils avaient ôté au pouvoir public tous les moyens de la maintenir.

A peine ces oracles à double sens, comme ceux des sibylles, et comme eux proférés au milieu des convulsions et des frayeurs, eurent été entendus, que la France entière se réveilla comme d'un long sommeil, éblouie par le jour nouveau qui luisait sur elle. Ce fut à cette lueur trompeuse que tous examinèrent leur position dans la société, et que chacun fut mécontent de soi ou des autres. L'homme en place fut honteux d'avoir usurpé l'autorité, et l'inférieur d'avoir prostitué son obéissance. La richesse parut un tort, même au propriétaire; la pauvreté une injustice, même à l'homme oisif ou dissipateur. Il n'y eut pas jusqu'à la médiocrité qui ne méconnût son bonheur, et les deux parties de la société, et de toute société, les forts et les faibles, ou plutôt les aînés et les plus jeunes, qui avaient marché jusque-là entre la religion et le gouvernement,

[1] *Il n'y a pas d'effet sans cause* est une maxime absolue, et d'une vérité nécessaire à jamais. *Honore ton père et ta mère* est une maxime générale, parce que *père* signifie le pouvoir en général, et qu'*honore* exprime tout ce qui lui est dû. *Fais l'aumône à Paul* est une maxime particulière, parce qu'elle particularise *l'homme;* elle est d'une vérité locale et conditionnelle. La maxime, *les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits,* n'est rien de tout cela ; c'est du vague et de l'indéterminé, que le voluptueux explique de la liberté des jouissances, l'ambitieux de la supériorité de domination, l'avare de l'acquisition des richesses. On a accusé de métaphysique les auteurs de cette *Déclaration.* Si c'est là un reproche, il n'y en eut jamais de moins mérité.

sur la ligne commune où les plaçaient des services réciproques (car les premiers *servaient,* et étaient même faits pour *servir*), se séparèrent avec éclat, firent *front* l'un à l'autre comme deux armées en présence, et commencèrent cette lutte insensée, impie, où le succès ne pouvait être qu'une calamité, et qui n'a pas fait un seul homme heureux, même du malheur de tous les autres.

La victoire ne fut pas longtemps indécise. Le pouvoir avait douté, il fut vaincu. Les vainqueurs, à leur tour, se divisèrent. Le nouvel ordre de choses avait ses premiers et ses seconds comme l'ancien, comme tout ordre quelconque; car l'ordre entre les hommes n'est autre chose que l'art de faire passer les uns avant les autres, afin que tous puissent arriver à temps. Les plus diligents ou les plus heureux, comblés d'honneurs et de biens, ne manquaient pas de proclamer à haute voix pour la conservation de leurs avantages, ou même d'écrire jusque sur les murs l'article dernier *des droits de l'homme:* « La propriété est » un droit inviolable et sacré; » mais les derniers venus à la distribution leur répondaient par l'article premier : « Les » hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. » Si *la propriété était un droit* selon le dernier article, l'égalité de droit, consacrée dans le premier, emportait l'égalité de propriété. Ce n'est pas qu'on ne pût répondre avec des distinctions; mais les passions raisonnent à moins de frais, et emploient d'autres arguments. La révolution eut ses promotions; elle eut aussi ses disgrâces, et la tribune aux harangues fut souvent le marche-pied de l'échafaud.

Cependant l'affreux commentaire que les passions firent bientôt de la *Déclaration des droits de l'homme,* ne tarda pas à en décrier le texte, et si cette *Déclaration* fut compromise pour avoir été placée à la tête de la constitution de 1789, mise pour préliminaire à la constitution de 1793, elle fut à jamais déshonorée.

Enfin, après de longues et sanglantes erreurs, on comprit qu'il fallait parler à l'homme un peu moins de ses droits, un

peu plus de ses devoirs. Les *droits de l'homme* tombèrent en désuétude, et furent abandonnés aux démagogues de provinces; ce ne fut que de loin en loin, et à la veille des crises révolutionnaires, qu'on entendit retentir dans l'arène législative ces mots effrayants, *les droits de l'homme,* signal de désolation et de mort, tels que ces coups de canon qui partent à longs intervalles d'un vaisseau *en perdition.*

Cependant l'invention de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* n'était, comme tout ce que les hommes appellent *erreur,* qu'une vérité incomplète, et elle avait sa raison dans une grande pensée.

Dans l'ordre des vérités morales, le général ou le simple [1] renferme le particulier et le composé, comme dans l'ordre physique le germe contient le corps organisé qui doit en sortir.

Le développement tout entier d'une partie des connaissances humaines, qu'on appelle *art* ou *science,* commence par un petit nombre de principes ou d'axiomes où sont implicitement comprises, et d'où sortent l'une de l'autre, et chacune à son rang, toutes les conséquences, jusqu'aux plus éloignées, comme les plus petites feuilles du dernier rameau de la plus haute branche de l'arbre sortent de proche en proche de la graine qui le produit. C'est ce qui fait sans doute qu'on dit une *branche* des connaissances humaines, et que l'on représente quelquefois, sous la forme d'un arbre généalogique, un système entier de connaissances, ou même un système de générations humaines, nées les unes des autres, et que l'on appelle *une famille.* C'était donc raisonner conséquemment, que de penser que la première de toutes les sciences, la science de la législation, avait comme une autre, et même plus qu'une autre, ses principes qui précèdent, ses conséquences qui suivent, et sa

[1] Le général ou le plus simple est très-différent du collectif, qui est le plus composé. Condillac et J.-J. Rousseau les ont confondus : c'est là leur grande erreur en idéologie et en politique.

partie générale ou simple, d'où doit sortir la partie composée et particulière; et que ces axiomes doivent renfermer le sens le plus étendu, mais en même temps le mieux déterminé, sous l'expression la plus abrégée et la plus précise, comme la graine contient un arbre entier sous le plus petit volume.

Ceux qui raisonnaient ainsi formellement, ou par quelque sentiment confus de la vérité, avaient sous les yeux le texte du code le plus ancien qui nous soit connu, et que nous présente le livre qui le contient, et mieux encore le peuple qui l'a reçu, « ce peuple, dit J.-J. Rousseau, que cinq mille ans n'ont » pu détruire, ni même altérer, et qui est à l'épreuve du » temps, de la fortune et des conquérants. » A la tête de la législation mosaïque, incontestablement la plus forte de toutes les législations, puisqu'elle a produit le plus stable de tous les peuples, ils lisaient une exposition solennelle de maximes simples, claires, et en petit nombre; *législation primitive*, déclaration de principes de toute législation, qui précède tous les codes, et particulièrement le *Lévitique*, code civil, c'est-à-dire particulier et local des Juifs, qui contient leurs lois rituelles, cérémonielles et de police.

Les auteurs de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* retrouvaient ce même *Décalogue* mis en rimes, et, pour ainsi dire, en proverbes, dans toutes les langues de l'Europe civilisée, sous le nom de *commandements de Dieu;* mais quelque éclairés qu'ils fussent d'ailleurs, il paraît qu'ils n'étaient pas assez persuadés que ces dix axiomes de législation sont le germe unique de tout ce qu'il y a jamais eu de législation au monde et de civilisation en Europe, et ils ne se doutaient pas que le christianisme met plus de vérités distinctes dans l'esprit de l'enfant qui sait et comprend ces dix préceptes, que toute la secte académique ne mettait de doutes dans la tête de ses philosophes. Enfin ils voyaient la législation particulière et de discipline du christianisme, et en quelque sorte *le code civil* de la société chrétienne, réduite aussi à un petit nombre de lois rimées, sous le nom de *commandements de l'Église,* et

ils conçurent la pensée de publier à peu près sous cette forme les maximes de la législation civile, et d'en faire en quelque sorte *les commandements de l'État*[1] : idée vaste et profonde, mais dont l'exécution fut confiée à l'ignorance présomptueuse, à qui, sous le nom de *philosophie,* il avait été donné de tromper les peuples, après s'être trompée elle-même, et de prévaloir contre toute autorité, sans pouvoir affermir la sienne.

Cependant les désordres qui étaient résultés dans les opinions, et par une conséquence nécessaire dans les actions, de la *Déclaration des droits de l'homme,* éloignèrent toute idée d'une déclaration semblable des différentes législations, par lesquelles on sortit insensiblement de la législation révolutionnaire. Les uns crurent avec une étonnante simplicité, et peut-être croient encore, que la *Déclaration des droits de l'homme* renfermait les vrais principes de toute législation, mais qu'il fallait les cacher soigneusement aux hommes qui n'étaient pas capables de les recevoir. Ils ne savaient pas qu'une vérité n'est dangereuse, ou même funeste (car une vérité n'est jamais indifférente), que lorsqu'elle apparaît aux hommes sans que sa venue ait été préparée, et comme annoncée par tout le cortége des vérités antécédentes et intermédiaires entre cette vérité nouvelle et les vérités anciennes dont les hommes sont déjà en possession. Cette vérité ainsi isolée, qui vient *au milieu des siens*[2], c'est-à-dire au milieu des hommes qui sont faits pour elle, et *qu'ils ne reçoivent* pas, parce qu'ils la voient sans la connaître, est comme ces hommes sans aveu qui se présentent dans la société, et que tout le monde suspecte par cela seul qu'ils ne peuvent se réclamer de qui que ce soit, et qu'ils n'ont de liaisons avec aucune personne connue. Mais cette connaissance préparatoire ne peut être nécessaire que pour les vérités subséquentes qui naissent de quelque autre vérité, et non pour les vérités primordiales ou

[1] Je crois même que la *Déclaration des droits de l'homme* a été mise en rimes.
[2] Évangile de saint Jean.

absolues, qui, formant le premier anneau de la chaîne, et ne découlant d'aucune autre vérité, sont elles-mêmes la source d'où découlent les autres vérités, et peuvent être considérées comme la raison divine, en tant qu'elle éclaire immédiatement la raison humaine. D'autres s'imaginèrent qu'il n'existe aucun ordre, aucun principe, pas plus pour la société que pour l'homme; que l'homme marche en aveugle au gré de ses passions, et le monde au hasard par l'arbitraire de sa force, parce qu'eux-mêmes, vils esclaves de leurs passions et des passions des autres, ne connaissaient d'autre principe que l'ambition, la volupté, l'intérêt ou la crainte : d'autres enfin pensèrent qu'il y avait des principes de législation qui n'étaient pas ceux de la *Déclaration des droits de l'homme*, mais qu'il fallait renoncer même à les chercher, puisque d'aussi *grands philosophes* ne les avaient pas trouvés; et ils se persuadèrent peut-être que le père des humains, dont ils ne niaient pas d'ailleurs l'existence, avait mis les hommes sur la terre pour penser et pour agir, sans placer dans la société ni une lumière pour leurs pensées, ni une règle pour leurs actions.

Quoi qu'il en soit, ces différents motifs, agissant simultanément sur divers esprits, ont contribué à faire disparaître des codes constitutionnels et civils toute déclaration préliminaire de principe de législation, et dans un temps où l'on a révélé au peuple qu'il n'y a point de Dieu, on lui a donné une législation où il ne peut apercevoir que l'homme.

Il est vrai que le Code civil, discuté au conseil d'État avant de l'être au corps législatif, commence par cette maxime :

Art. Ier « Il existe un droit universel et immuable, source » de toutes les lois positives. Il n'est que la raison naturelle, » en tant qu'elle gouverne tous les hommes. »

Mais cette proposition abstraite et indéterminée, *il existe un droit* ou une règle, donnée comme fondement de toute la législation à un peuple à qui l'on apprend depuis cinquante ans qu'il n'existe point de *régulateur*, ne peut lui présenter aucun sens, ou ne lui présente qu'un sens incomplet. Lorsqu'on

commence par dire aux hommes qu'*il existe une règle*, source de toutes les règles qu'on impose à leurs passions, ils doivent, quand ils sont éclairés, demander où est cette règle, d'où elle vient, et qu'on la leur montre, pour comparer les règles que le législateur humain leur donne, à la règle donnée au législateur lui-même; voir si elles sont conformes, et s'il y a pour lui une raison suffisante de prescrire, et pour eux une raison suffisante d'obéir. Après une révolution de législateurs et de lois, où l'on a vu paraître et disparaître tant de lois très-*positives*, qu'il est assurément difficile d'attribuer au *droit immuable universel*, n'est-on pas fondé à conclure qu'il existe un droit contradictoire, variable et local, et par conséquent qu'il n'en existe aucun? Mais si ce droit immuable *est la raison naturelle*, et si cette raison n'est naturelle qu'*autant* ou *en tant* qu'elle gouverne tous les hommes (car ici il y a équivoque dans l'expression, parce qu'il y a obscurité dans l'idée), les hommes qui ne peuvent entendre par ces mots, *raison naturelle*, que leur propre raison, ne sont-ils pas en droit de conclure qu'il n'existe point dans ce sens de raison naturelle[1], puisque certainement elle ne gouverne pas tous les hommes, et par conséquent point

[1] Dans un ouvrage récent de législation d'un jurisconsulte anglais, M. Bentham, rédigé et publié par M. Dumont, citoyen de Genève, l'auteur rejette le principe de *la règle immuable et éternelle de droit;* le premier de tous les publicistes depuis Hobbes, il s'élève contre la multitude des *professeurs, des juristes, des magistrats, des philosophes, qui font retentir à vos oreilles la loi de nature,... droit naturel, équité naturelle, droits de l'homme*, et il va chercher la raison de toutes les lois dans les sensations de plaisir et de peine. Ce n'est pas ici le lieu de discuter ce système; mais l'auteur prouve la nécessité d'un fondement plus solide que ceux sur lesquels on a bâti l'édifice de la société. « Voyez, » dit-il, dans quel cercle on se jette... Je dois tenir ma promesse. Pourquoi? » parce que ma conscience me le prescrit. Pourquoi devez-vous obéir à votre » conscience? Parce que Dieu est l'auteur de ma nature, et qu'obéir à ma conscience, c'est obéir à Dieu. Pourquoi devez-vous obéir à Dieu? Parce que c'est » mon premier devoir. Comment le savez-vous? Parce que ma conscience me » le prescrit, etc. Voilà, dit-il, le cercle éternel d'où l'on ne sort jamais. » On en sort cependant, ou l'on peut en sortir, en s'appuyant sur une révélation positive, et en en démontrant la nécessité physique et morale, et c'est l'objet de cet essai.

de *droit immuable et universel?* Et comment peut-on donner aux hommes, comme fondement unique de toute législation, cette raison naturelle qui nous prescrit à nous de recueillir l'enfance, même abandonnée, et qui permettait aux Romains, à ces Romains si raisonnables, d'exposer à leur naissance même leurs propres enfants; qui nous défend de laisser périr sans le défendre un homme exposé aux coups d'un assassin, et qui permettait aux Romains d'élever, de former des hommes à s'entretuer sur l'arène pour l'amusement des citoyens; qui nous prescrit de veiller sur les mœurs de nos enfants, et qui permettait aux Grecs, à ces Grecs si polis et si ingénieux, de prostituer leurs filles dans les temples; en un mot, qui ne nous permet à nous que des plaisirs légitimes, et qui permettait à ces peuples si vantés des amours abominables?

Mais sans vouloir ici justifier en détail les principes de la législation dont je présente une esquisse, je prie le lecteur de réfléchir à cet axiome qui la commence, et qu'on peut regarder comme le fondement de l'ordre social : « La souveraineté *est* » *en Dieu*..... Le pouvoir *est de Dieu.* » Il trouvera à la fois dans cette proposition le principe de la souveraineté, la source du pouvoir, l'origine des lois. Elle donne à l'homme une haute idée de sa dignité, en lui rappelant qu'il est par sa nature indépendant de l'homme et sujet de Dieu seul; elle donne au *pouvoir* une idée sévère de ses devoirs, en lui apprenant qu'il tient son autorité de Dieu même et qu'il lui doit compte de l'usage qu'il en fait; elle lui dit que, s'il néglige de *légitimer* sa puissance, en l'employant à faire régner les lois naturelles ou divines des sociétés, il cesse d'être le ministre de la bonté de Dieu sur les hommes, et il n'est plus que l'instrument de sa justice.

Cette proposition, « la loi est la volonté de Dieu et la règle » des hommes, pour le maintien de la société, » accompagnée de la déclaration textuelle des lois fondamentales de toute législation subséquente et locale, porte sur des êtres connus, *Dieu, l'homme, la société;* non-seulement connus, mais même

sensibles : Dieu, dans les lois générales et primitives, qui sont, dit Ch. Bonnet, *l'expression même physique de sa volonté;* l'homme et la société directement et en eux-mêmes. Elle présente également trois idées distinctes, *volonté, règle* et *conservation :* ces êtres et ces idées se rapportent un à un avec une parfaite justesse, volonté à Dieu, règle à l'homme, conservation à la société, qui est le rapport de Dieu et de l'homme, et la dépositaire de toutes les volontés de Dieu, et de toutes les règles nécessaires à l'homme. Ces définitions, par conséquent, parlent au cœur et à l'esprit, en donnant au cœur des êtres à aimer, à l'esprit des idées qui l'éclairent; elles montrent à la fois le principe, l'objet et la fin des lois, par qui, pour qui et pourquoi elles sont faites; elles disent au plus grand nombre des hommes tout ce qu'ils peuvent apprendre et tout ce qu'ils doivent savoir sur les lois, car il n'y en a aucun qui ne comprenne parfaitement qu'une loi qui dérègle l'homme et trouble la société ne saurait être la volonté de Dieu. Si l'on juge important à l'éducation de l'enfant de lui donner des idées justes sur les différents objets de ses études, croit-on qu'il soit indifférent à la raison du peuple de lui donner des idées justes sur ces grands objets qui forment sa première, et même sa seule éducation morale? Et quelle différence, par exemple, entre les sentiments de dépendance noble et fière qu'inspire aux hommes la pensée qu'ils n'ont de souverain que Dieu, et que leurs chefs ne sont que ses ministres, et cet assujettissement à l'homme, séditieux à la fois et servile, qui résulte de l'opinion que la souveraineté réside en eux-mêmes, et qu'ils peuvent en disposer à leur volonté?

C'est cette doctrine vraiment divine que le célèbre Bacon développe, lorsqu'il dit que « le pouvoir que l'homme exerce » n'est fondé que sur ce qu'il est fait à l'image de Dieu. » *Faisons l'homme à notre image,* dit Dieu dans la Genèse, *et* » *qu'il commande.* C'est là le titre et la charte primordiale de » la donation de tout pouvoir, et le pouvoir cesse, si l'image » s'efface, » c'est-à-dire, si le pouvoir n'agit pas conformé-

ment à la raison divine. « Et c'est ce que dit, parlant de » Dieu, le prophète Osée : *Ils ont régné, mais je ne les ai* » *pas envoyés; ils ont établi des princes, et je ne les ai pas* » *connus*[1]. »

Quoi qu'il en soit de cette maxime abstraite, et même suspecte de *naturalisme,* placée en tête du Code civil, et qui peut en être regardée comme le texte, si je passe au commentaire qui la suit, et que j'ouvre au hasard le code pour y chercher ces lois, qui, selon l'article Ier, *ont leur source dans le droit immuable et universel, qui n'est lui-même que la raison naturelle;* ces lois, est-il dit, article 7, « qui ne statuent point sur des » faits individuels, et qui sont présumées disposer, non sur » des cas rares et singuliers, mais sur ce qui se passe dans le » cours ordinaire des choses, » j'y trouve, époux mécontent et volage, et même dans le plus grand détail, comment je dois m'y prendre pour me séparer de ma femme et épouser celle de mon ami; enfant irrespectueux ou dénaturé, que je peux disposer de moi sans le consentement de ceux qui m'ont donné le jour, et former contre leur gré des liens indissolubles, et même que je ne dois à mes parents des aliments qu'*à proportion de leurs besoins.* Voisin inquiet et usurpateur, je trouve dans ce code comment on commence des procès et comment on les prolonge, comment on se défend de ses semblables et comment on les attaque, et dans combien de temps on prescrit contre celui qu'on a dépouillé. Mais si j'y cherche les rapports des hommes avec l'auteur de l'ordre général de l'univers, d'où suivent leurs rapports entre eux dans l'ordre particulier

[1] *Non fundatur dominium nisi in imagine Dei.* (Faciamus hominem ad imaginem nostram, et dominetur.) *Verissimum et planè divinum aphorismum hìc habemus chartam donationis omnis dominii.* Imaginem si deleas, jus unà cessat. *Undè Osea propheta : Ipsi regnaverunt, et non ex me; principes constituerunt, et non cognovi.* (De Bello sacro.)

Si l'image s'efface, le pouvoir cesse, est une proposition vraie dans ce sens que le pouvoir ne doit pas être obéi, quand il commande des choses manifestement contraires aux lois divines; mais on sait l'extension erronée que Wiclef a donnée à cette maxime, qu'il a entendue dans un sens absolu.

de la société domestique et de la société publique; si je cherche les rapports des hommes entre eux dans la famille, des familles entre elles dans l'État, des États entre eux dans le monde, en un mot les rapports et les lois des êtres intelligents, connaissance qu'une société avancée peut recevoir, et qu'il est nécessaire de rendre ou de donner à une socitété déréglée, je ne trouve rien, absolument rien, sur ces grands objets. Je me rappelle, au contraire, d'avoir lu dans la *Déclaration des droits de l'homme* cette maxime sous-entendue dans tous les codes qu'on nous a donnés depuis : « Tout ce qui n'est pas défendu » par la loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint » à faire ce qu'elle n'ordonne pas. » Maxime d'esclaves, qui soustrait l'homme aux liens de sa conscience pour le jeter dans les chaînes des lois pénales, qui dispense l'homme des vertus héroïques, ou oblige le législateur à régler jusqu'aux actions individuelles. Ainsi j'apprends dans ce code, que je peux briser les nœuds les plus sacrés, me soustraire aux devoirs les plus respectables, me permettre envers mes semblables les procédés les plus fâcheux, sans avoir appris de la même loi que je dois respecter ces nœuds, pratiquer ces devoirs, aimer et servir mes semblables. Que dis-je? lorsque j'ai appris dans les écrits les plus artificieux et par les exemples les plus accrédités, que je ne dois aimer ni servir que moi-même, ou ne servir les autres que par rapport à moi et sans aucun motif pris hors de moi et supérieur à moi, à mes motifs comme à ma raison, et pour me former aux bonnes actions, le législateur me place entre deux codes, le Code civil et le Code criminel, dont l'un m'apprend ce qu'il faut que je fasse pour n'être pas trompé, et l'autre, ce qu'il faut que j'évite pour n'être pas puni.

Le Code civil est donc un code de facultés, souvent tristes et fâcheuses, et non un code de devoirs sacrés et indispensables. Il peut former des juges, des avocats et des plaideurs, servir aux époux mécontents, aux fils rebelles, aux voisins inquiets; mais il ne saurait faire des hommes vertueux et des citoyens

estimables : il donne les règles du combat entre les hommes, et non les moyens de la paix ; et le législateur qui le promulgue comme l'unique règle de l'homme, et sans parler d'aucune autre, ressemble à un médecin qui, consulté sur le régime propre à conserver la santé, au lieu de donner les grands préceptes de la tempérance, de la sobriété, du travail, prescrirait des remèdes propres à arrêter la fièvre ou à apaiser les douleurs.

Ces lois, ou plutôt ces ordonnances, sont malheureusement nécessaires, mais elles ne le sont que subsidiairement, et à défaut d'autres qu'elles supposent. Avant d'apprendre aux hommes les formes arbitraires de la législation civile, il faut leur inculquer les principes éternels, naturels, nécessaires de toute législation sociale ; il faut leur tracer les règles de ce qu'ils se *doivent* les uns aux autres, avant de leur donner la mesure de ce qu'ils *peuvent* les uns contre les autres.

Et qu'on ne dise pas que les anciennes ordonnances civiles n'étaient en France, et ne sont encore chez les autres peuples que les ordonnances de formes, et ne prescrivent rien de plus que les nouvelles sur les rapports des hommes entre eux, et sur leurs devoirs dans la société ; car il y a une extrême différence dans les temps et dans les hommes. La législation civile reposait autrefois toute entière sur le fondement inébranlable (on le croyait du moins) des lois morales, de la loi naturelle, de la loi divine, car ces expressions sont synonymes ; et le *Décalogue* se trouvait à la première page de tous les codes civils et criminels des peuples chrétiens, comme il formait la première instruction de tous les hommes.

L'empereur Justinien, dont les lois se ressentent encore des erreurs du paganisme[1], définit cependant la jurisprudence, *la connaissance des choses divines et humaines*, et son code com-

[1] « Le droit naturel, dit-il, est celui que la nature enseigne à tous les animaux. » (Titre II.) Justinien avance là une erreur grossière, et prend évidemment la loi physique pour la loi naturelle : cette erreur nous vient des païens, et elle s'est perpétuée dans nous opinions.

mence au nom de la sainte Trinité et de la foi chrétienne, par la déclaration la plus solennelle et la plus expresse de la souveraineté de la religion, de la primauté de l'Église romaine, et par une invitation à tous ses sujets d'embrasser la doctrine du christianisme, et de prendre le nom de chrétiens, *cunctos populos*, etc. Pour aller du premier législateur politique de l'ère chrétienne à nos jurisconsultes modernes, le célèbre Domat, qui est à nos philosophes récents les plus vantés ce que la raison est à l'esprit, dans l'introduction de son immortel ouvrage sur les lois civiles, s'énonce ainsi : « La religion chré- » tienne nous découvre quels sont les premiers principes que » Dieu a établis pour le fondement de l'ordre de la société des » hommes, *et qui sont les sources de toutes les règles de la jus-* » *tice et de l'équité.* » Et plus loin : « Ainsi la première loi de » l'homme, qui lui commande l'amour et la recherche du sou- » verain bien (de Dieu, comme il l'a dit plus haut), est le » fondement et le principe de toutes les autres lois. »

Je vais plus loin. Les lois civiles qu'on propose aujourd'hui à tous les citoyens, qu'on discute devant tous les citoyens, sur lesquelles on consulte tous les citoyens devenus tous juges les uns des autres, au civil et même au criminel, ces lois n'étaient alors connues que de ceux qui se dévouaient par de longues études à une pratique de toute la vie, et qui regardaient la fonction de juger les autres comme une profession pénible à laquelle quelques-uns étaient condamnés pour l'utilité de tous, et non comme une jouissance que tous fussent appelés à partager. Alors la loi humaine ne rendait ses oracles que dans les tribunaux; mais la loi morale ou divine, promulguée et interprétée par la religion, faisait partout entendre sa voix sévère, dans les foyers domestiques et sur les places publiques, dans nos cités et dans nos campagnes, dans les temples et même dans les camps. Chacun, quelle que fût sa profession, *trouvait la sagesse assise à sa porte; elle se montrait à l'homme dans toutes ses voies*[1],

[1] Sagesse, ch. VI.

et si partout elle n'était pas écoutée, nulle part elle n'était contredite. L'édifice social reposait alors sur ses fondements éternels; une secte insensée n'avait pas fait de la société, avec ses vains systèmes de pouvoir qui se combattent, de forces qui se *pondèrent,* de devoirs qui se discutent, un ballon aérostatique balancé dans les airs, porté sur le feu, poussé par le vent, où les peuples sont appendus et flottants dans la région des brouillards et des tempêtes, et une horde accourue des confins les plus reculés de l'espèce humaine n'avait pas fait irruption dans le domaine de la justice, de la morale et de la raison. C'est à nos jours qu'il était réservé de voir la religion de l'athéisme et le *règne de la terreur,* la justice *dans des tribunaux révolutionnaires,* la force publique dans *des armées révolutionnaires,* l'administration dans des *comités révolutionnaires,* l'État tout entier *sous un gouvernement révolutionnaire,* et jusque dans les lieux les plus ignorés, des institutions publiques pour nier tout ce qui est vrai, pour profaner tout ce qui est saint, pour proscrire tout ce qui est juste, pour dépouiller jusqu'à l'indigence, pour accabler jusqu'à la faiblesse; d'autres dieux, d'autres hommes, une autre société, d'autres mœurs, d'autres lois, d'autres crimes; enfin d'autres vertus, et, pour parler avec un prophète, *de nouveaux cieux et une nouvelle terre....* Et c'est lorsque tant d'erreurs, de crimes et de folies ont fait perdre à une nation toute idée de droit, de raison, de nature, d'immutabilité dans les principes, d'universalité dans la morale, de spiritualité même dans l'homme, d'existence enfin de toute autre chose que de matière et de formes, et que ce bouleversement total a été fait au nom de la loi et par l'autorité publique. ...; c'est alors que l'autorité publique s'énonçant dans une loi nouvelle, pour rendre au peuple quelque rectitude dans les idées, donner un frein à ses passions, une règle à ses vertus, un motif à ses devoirs, lui apprend qu'il existe *un droit immuable, source de toutes les lois, une raison naturelle qui gouverne tous les hommes.* Hélas! comment croira-t-il à *un droit immuable, source des lois,* ce peuple qui a vu passer dans quelques années

et comme ces représentations fugitives dont on amuse l'enfance, cinq à six constitutions toutes fondamentales, et quarante mille lois toutes d'urgence? Quelle idée se fera-t-il de cette *raison naturelle* qui gouverne les hommes, lui qui a été gouverné si longtemps par un délire presque surnaturel, source de tant de maux? On lui donne le *Traité des obligations,* et il a perdu toute connaissance positive de ses devoirs; on prescrit avec la dernière exactitude les clauses du contrat de mariage, et on lui permet d'attenter à l'indissolubilité du lien conjugal; il a besoin enfin du code de la morale oublié et foulé aux pieds, et on lui donne le code des hypothèques! Que dis-je? on semble craindre qu'il n'ait trop de respect pour les lois, ce peuple qui à force de lois et de législateurs en est venu au point de voir tout passer, législateurs et lois, avec une égale indifférence, et qu'une nouveauté au théâtre intéresse bien plus qu'un code nouveau. A un peuple qui fait venir à grands frais des bouffons des contrées lointaines, il faut plus que jamais une législation qui vienne du ciel, et l'on s'applaudit comme d'un succès d'avoir pu enfin *séculariser* la législation [1], c'est-à-dire, séparer les lois civiles des lois religieuses, l'ordre particulier de l'ordre général, l'homme enfin de la Divinité! Les doctrines *populaires* menacent encore l'Europe de leur pernicieuse influence, le vent soufflera longtemps de la région des tempêtes, et au lieu d'élever des digues insurmontables autour de ce sol naguère couvert par les eaux, et de creuser jusqu'au rocher pour en asseoir les fondements, nous nous contentons d'amonceler du sable sur les bords du fleuve, et tels que de malheureux naufragés, nous nous construisons à la hâte de frêles abris, comme si nous n'avions pris terre que pour quelques instants.

Mais, dit-on, ces lois fondamentales de toute société par

[1] Expression employée dans un rapport fait au corps législatif. Les lois religieuses ne sont pas les lois ecclésiastiques. Ce n'est que depuis qu'il se fait en Europe des lois fausses que cette séparation s'est faite et a dû se faire; car la sanction divine ne pouvait pas être employée à consacrer l'imperfection de lois qui n'avaient rien que d'humain.

lesquelles vous voudriez commencer tout code particulier de lois civiles, sont gravées par la nature au fond du cœur de tous les hommes, et c'est les affaiblir que de les promulguer. « Ce » que Dieu veut que l'homme fasse, dit J.-J. Rousseau [1], il ne » le lui fait pas dire par un autre homme, il le lui dit lui- » même, et l'écrit au fond de son cœur [2]. » Si ce sophiste avait dit : « Ce que Dieu veut que la brute fasse, il ne le lui fait » pas dire, mais il le lui dit lui-même, et l'écrit au fond de sa » nature, » je le croirais, et je lirais dans ces paroles la raison de l'instinct invariable de la brute, et de l'aveugle nécessité de ses mouvements. Mais les hommes! les lois gravées au fond de leur cœur, sans qu'il soit besoin qu'on les leur fasse lire, eux dont les volontés sont si variées, et les actions si diverses! Je vois des pères tendres et des pères dénaturés, des enfants soumis et des enfants rebelles, des époux unis et des époux divisés, des bienfaiteurs de leurs semblables et des assassins de leurs frères ; laquelle de ces lois est gravée au fond de leur cœur? ou les uns ont-ils des lois gravées, et non pas les autres? Je vois ce même homme vertueux aujourd'hui jusqu'à

[1] Lorsque les chrétiens défendaient leur croyance par l'autorité, les philosophes leur opposaient sans cesse la raison : aujourd'hui que les chrétiens, devenus plus forts, même par le combat, et plus instruits, non sur leurs devoirs, mais sur les principes de l'ordre, cherchent dans la raison éclairée par leur croyance, la raison même de leur croyance, ces philosophes leur opposent sans cesse l'autorité de quelques écrivains, et ils citent J.-J. Rousseau, Voltaire, Helvétius, comme nous citions l'autorité de la société religieuse : car il faut bien prendre garde que saint Augustin, saint Léon, Bossuet, l'Evangile même, n'ont sur les chrétiens que l'autorité que leur donne l'Église.

[2] La doctrine du luthéranisme est fondée sur un principe semblable, avec cette différence que les purs déistes, comme Jean-Jacques, pensent qu'il n'a jamais existé de révélation extérieure de Dieu à la société humaine, et que l'homme trouve toutes les lois au fond de son cœur, au lieu que Luther admet l'existence d'une révélation primitive : mais il pense que l'homme trouve dans sa raison les lumières nécessaires pour l'expliquer, c'est-à-dire que les uns veulent que l'homme soit sa loi à lui-même, et les autres veulent que l'homme soit à lui-même son magistrat. La doctrine de Kant, né au sein de l'école luthérienne, ne me paraît pas être autre chose, autant qu'on peut juger la pensée à travers le voile mystérieux de l'expression.

l'héroïsme, demain vicieux jusqu'à la bassesse; a-t-il des lois diverses tour à tour gravées au fond de son cœur? car enfin des lois gravées au fond du cœur, que l'homme connaît sans aucune communication avec un autre être intelligent, sont des lois *nécessaires* comme les lois de la digestion et du sommeil, que l'homme connaît sans instruction, et qu'il ne peut enfreindre, parce qu'il ne peut les ignorer : ce sont des lois *innées;* et remarquez que les partisans des lois innées sont les plus grands adversaires des *idées innées,* comme si les lois n'étaient pas des *idées.* Mais les lois mêmes de notre organisation physique ne sont pas *nécessaires* absolument, et indépendamment de toute volonté de notre part, comme chez les brutes. Il n'est pas jusqu'à la circulation de notre sang et à la digestion de nos aliments, les plus involontaires de nos fonctions vitales, qui ne supposent la volonté de manger et même de respirer. La mort est sans doute nécessaire pour l'homme, mais la vie ne dure qu'autant qu'il le veut; et ce n'est pas la faculté de vivre et de jouir qui le distingue de la brute, mais le pouvoir de s'abstenir de tout avec volonté, et même de la vie; car si l'homme sensuel, l'homme physique trouve du plaisir à vivre, et se plaint de la nécessité de mourir, l'homme moral, l'homme dont la raison est éclairée, gémit de la nécessité de vivre, et souvent reconnaît le devoir de mourir : pouvoir de vie et de mort sur soi-même, *jus supremum vitæ et necis,* dont l'homme abuse sans doute comme de toutes ses facultés, mais qui n'en est pas moins le titre primitif à la domination universelle qu'il exerce même sur ses semblables, et le caractère essentiel de sa dignité. Si les lois fondamentales, qu'on appelle naturelles, sont *gravées dans le cœur de tous les hommes,* pourquoi pas les lois civiles, qui sont tout aussi naturelles, et même tout aussi nécessaires? car la société humaine ne peut pas plus subsister sans lois civiles, que le genre humain sans lois fondamentales. L'ordre particulier de la société est aussi naturel, aussi nécessaire que l'ordre général de l'univers, et les conséquences aussi naturelles, aussi nécessaires que les principes.

Laissons donc cette expression, *lois naturelles* [1], *gravées au fond des cœurs,* dans ce sens qu'il ne soit besoin d'aucune autorité visible pour nous les faire connaître [2] et nous les faire observer, ces lois que l'on croit gravées au fond des cœurs, parce qu'on ne peut se rendre compte du moment où l'instruction des leçons et des exemples en a développé l'idée, et qu'on croit avoir toujours sues, parce qu'on ne se rappelle pas de les avoir jamais apprises. Ces lois expriment ce que *Dieu veut que l'homme fasse*, mais Dieu a voulu que l'être intelligent les reçut d'un autre être semblable à lui, par une transmission orale ou écrite; en sorte que ces lois sont un fonds commun, et comme le patrimoine de la société, que son auteur, père des hommes, a substitué à ses enfants de génération en génération, et que le pouvoir domestique dans la société domestique, le pouvoir public dans la société publique, font valoir, et doivent même accroître au profit de leurs subordonnés.

Ainsi, loin de dire avec les déistes : « Ce que Dieu veut » que l'homme fasse, il ne le lui fait pas dire par un autre » homme, il le lui dit lui-même et l'écrit au fond de son » cœur, » il faut dire avec la raison et l'expérience : « Ce » que Dieu veut que l'homme fasse, il le lui fait dire par un » autre homme, et il lui parle ainsi lui-même par le *moyen* » de la parole qu'il lui fait entendre, ou de l'écriture qu'il » lui fait lire. » Ainsi la parole et l'écriture, ou plutôt la pensée exprimée par des signes sensibles à l'oreille ou aux yeux, est le moyen unique de communication entre les intelligences, et par conséquent d'instruction.

[2] Je ne doute pas que cette erreur sur les lois naturelles n'ait pris naissance dans l'art. I[er], déjà cité, des Institutes de Justinien : *Jus naturale est quod natura omnia animalia docuit,* le « droit naturel est celui que la nature en- » seigne à tous les animaux. »

[2] Si les lois naturelles étaient gravées au fond des cœurs, et que nous les connussions sans instruction précédente, nous aurions tous un langage uniforme et inné pour les exprimer, et ce qui prouve que nous ne les cannaissons que par transmission, c'est que nous les exprimons chacun dans la langue que nous avons apprise.

Ici Pufendorff réfute l'erreur de Jean-Jacques Rousseau, et tombe lui-même dans une autre erreur.

« On dit ordinairement, » dit cet écrivain, au traité des *Devoirs de l'homme et du citoyen*, liv. I, ch. 3, « que cette loi » (naturelle) est *naturellement* connue à tout le monde, ce qui » ne doit pas s'entendre comme si elle était née, pour ainsi » dire, avec nous, et imprimée dans nos esprits dès le premier » moment de notre existence, en forme de propositions dis- » tinctes et actuellement présentes à l'entendement; mais *elle* » *est connue de chacun naturellement,* ou, comme s'expriment » les écrivains sacrés, gravée dans les cœurs des hommes en » tant qu'elle peut être découverte par les seules lumières de » sa raison..... » Il n'est pas vrai que l'homme ait pu découvrir la loi naturelle par la seule lumière de sa raison, puisque les plus beaux génies, et les philosophes de l'antiquité païenne les plus appliqués à la recherche des devoirs de l'homme et du pouvoir de la Divinité, n'ont eu sur ces grands objets que des notions très-imparfaites, et qu'elles n'ont été sûres et distinctes, ces notions des lois naturelles, que chez le peuple qui en a conservé le texte écrit dans ses livres sacrés. A bien le prendre, Pufendorff parle comme J.-J. Rousseau, quoiqu'il paraisse combattre son opinion; aussi il se corrige lui-même, en ajoutant à ce que nous venons de lire : « D'ailleurs, les » maximes les plus générales et les plus importantes de cette » loi sont si claires et si manifestes, que ceux à *qui on les pro-* » *pose* les approuvent aussitôt, et que, quand on les a une fois » *connues*, elles ne sauraient plus être effacées de nos es- » prits; » où l'on voit deux choses, l'une, que nous ne *connaissons* ces lois qu'autant *qu'on nous les propose;* l'autre, que leur *naturalité,* pour ainsi parler, consiste dans leur correspondance avec la nature de notre raison.

Ici l'on me permettra une digression sur le mot *nature et naturel*, et sur l'abus qu'on en a fait[1].

[1] Voyez à la fin de la première partie.

Nature vient de *naître, natura,* de *nasci :* un être naît pour une fin, et avec les moyens d'y parvenir; cette fin et ces moyens composent sa nature. La nature suppose donc l'être créé, et elle est la condition et non la cause de son existence.

Un être qui n'aurait point les moyens de parvenir à sa fin serait hors de sa nature, et un être qui ne se servirait pas de ses moyens pour parvenir à sa fin serait encore hors de sa nature.

Ce que nous venons de dire convient à la société comme à l'homme, à l'être social comme à l'être individuel, puisque la société commence, et qu'elle a une fin et des moyens d'y parvenir.

L'homme vécut d'abord en société domestique ou de famille; il dut donc arrêter ses premiers regards sur la nature domestique, puisqu'il n'en connaissait pas d'autre : aussi il appela exclusivement société naturelle la société de la famille, religion naturelle la religion de la famille, lois naturelles les lois de l'une et de l'autre société.

La société grandit; elle sortit de la société domestique, mais sans passer encore à la société publique : je veux dire qu'il n'y eut de constitution véritablement parfaite et naturelle que dans la famille, car les États anciens, tous despotiques ou démagogiques, n'avaient point de constitution politique, et Montesquieu en convient. Ainsi la qualité exclusive de *naturel* resta à la famille, et à tout ce qui semblait lui appartenir; et parce que les brutes sont entre elles, à quelques égards, en rapports domestiques, Justinien lui-même commença ses *Institudes* par cette définition impie, si elle était autre chose qu'une ignorance grossière : « Le droit naturel est celui que la nature » enseigne à tous les animaux. »

Le droit naturel, la loi naturelle, la société naturelle, la religion naturelle furent donc le droit, la loi, la société, la religion de l'état naissant, domestique, familier de l'homme, et ce langage devenu faux, parce qu'il était exclusif, se perpétua dans les écoles, dans le discours, et produisit des jugements

erronés, et, par une suite nécessaire, des actions perverses.

Les philosophes, partant de cette idée très-juste, que la nature d'un être est sa perfection, puisqu'elle est l'être fini, accompli, attribuèrent toute perfection à cet état naissant, natif, originel, de l'homme et de la société, qu'ils appelaient l'état naturel.

Ainsi ils mirent l'état domestique bien au-dessus de l'état public de société, et dès-lors le sauvage au-dessus de l'homme civilisé. Les classes inférieures de la société, plus voisines de l'état domestique, furent plus estimables que les classes supérieures, et les enfants furent plus *naturels* que les hommes faits.

Ainsi il n'y eut rien de parfait en législation que la loi naturelle, en religion que la religion naturelle, en droit que le droit naturel, en société que la société naturelle; et même, comme si la famille n'était pas une société, ou que l'homme pût naître et vivre sans famille, on opposa l'état de pure nature à tout état de société.

C'est là la grande erreur de J.-J. Rousseau, et même de l'*Esprit des Lois,* et l'on est affligé de voir Montesquieu rêver aussi un état de pure nature antérieur à la société, *où la paix serait la première loi naturelle,* et comme Jean-Jacques attribuer les désordres de l'homme à la société qui en est le frein et le remède, et sans laquelle même il n'y aurait bientôt plus d'homme.

Cependant l'état naturel de l'homme et de la société n'était plus, depuis longtemps, l'état domestique. Un état où l'être ne peut pas demeurer n'est pas sa fin, son état naturel, et la société ne pouvait pas plus stationner dans l'état domestique que l'homme ne peut rester enfant.

Aussi nulle part les familles n'avaient pu subsister sans se donner un gouvernement public, la religion naturelle se conserver sans s'appuyer sur la religion révélée, ni la loi naturelle se maintenir sans des lois subséquentes et positives.

La véritable nature de la société est donc le dernier état de

société ou la société publique, comme la vraie nature de l'homme et son état nécessaire est la société en général.

Ainsi la société publique est la perfection de la société domestique, et la société en général la perfection de l'homme.

Ainsi, comme dans les premiers temps l'état naissant était l'état naturel ou plutôt l'état natif, dans les derniers temps l'état naturel est l'état fini, accompli.

C'est faute d'avoir fait cette observation, qu'on a jeté de l'odieux sur les lois et les institutions les plus nécessaires, parce que, disait-on, elles n'étaient pas naturelles, et que l'on a présenté à la croyance des hommes les opinions les plus absurdes, et quelquefois les plus funestes, sous prétexte qu'elles étaient naturelles.

Ainsi le célibat religieux a été attaqué comme une institution contraire à la *nature,* et une violation manifeste de ses lois les plus nécessaires, et l'on a oublié de distinguer entre la nature de l'homme domestique, dont la fin est sa reproduction dans un autre soi-même, et la nature de l'homme public, dont la fin est le service des autres, auquel le célibat rend l'homme plus propre, en le dégageant de tous les liens personnels, et c'est ce qui fait que le célibat s'introduit par le fait dans le militaire comme dans le sacerdoce. Il est vrai que la profession militaire a été comprise dans l'anathème philosophique, et traitée aussi d'institution contraire à la nature, comme s'il y avait quelque chose de plus naturel au monde, que de se consacrer, corps et biens, à la défense de ses frères et au maintien de la société.

Ainsi il ne faut employer aujourd'hui, dans la législation, qu'avec une extrême circonspection le mot *naturel,* lois *naturelles,* droit *naturel,* qui semblent exclure du *naturel*, c'est-à-dire du raisonnable et du juste, tout droit positif et toutes lois subséquentes, tandis qu'il est vrai de dire que les lois constitutives et réglementaires de la société sont toutes des lois naturelles, lorsqu'elles sont bonnes. Ainsi la loi qui institue des tribunaux pour punir les crimes, et la loi qui dispose de la

succession au pouvoir en faveur des mâles, sont des lois naturelles, et tout aussi naturelles que celles qui ordonnent *d'honorer le père et la mère,* et qui défendent de tuer et de voler.

Le baron de Pufendorff flotte ici entre l'erreur et la vérité; il distingue trois états de nature : le premier est la *condition de l'homme, considéré en tant que Dieu l'a fait le plus excellent de tous les animaux* [1].

Le second état de nature est la *triste condition où l'on conçoit que serait réduit l'homme fait comme il est, s'il était abandonné à lui-même en naissant, et destitué de tout secours de ses semblables*

Le troisième est celui où l'on conçoit les hommes totalement étrangers les uns aux autres, et qui n'ont de liaison que celle de la condition humaine, commune à tous les hommes; comme si des hommes qui ne sont pas membres de la même société domestique ou politique ne faisaient pas tous partie de la même société religieuse, et n'étaient pas tous frères, comme enfants du même père, quoique quelquefois de mères ou d'églises différentes.

Je n'ai pas besoin de faire observer au lecteur combien peu il y a de précision et d'exactitude, combien de vague et d'incorrect il y a dans toutes ces définitions de l'auteur classique le plus estimé.

Je reprends le fil du discours préliminaire.

C'est, dira-t-on, du pouvoir domestique et de la première  éducation, que l'homme doit recevoir la connaissance des lois primitives, fondamentales de toute morale et de toute société, et non en aucune manière du pouvoir public. Mais où en est la société, si, pour instruire les enfants, elle compte sur les

[1] Les hommes véritablement instruits sentiront que la définition qui fait de l'homme un *animal* même raisonnable, ne convient plus à nos lumières, et, j'ose le dire, à nos erreurs. L'homme est une *intelligence servie par les organes.* Le développement de cette définition fera quelque jour un traité intéressant de psychologie et de physiologie.

parents? Les parents sont pervertis, et les législateurs les ont corrompus. Vous parlez de la famille, quand l'homme n'en a plus, et que le lien sacré et indissoluble du mariage est devenu la convention temporaire, le bail à terme de l'intérêt et de la volupté, qui finit pour le faible à la fantaisie du plus fort. L'éducation! est-ce l'éducation que le pauvre peut donner à ses enfants, lui qui, devenu plus corrompu sans en être plus aisé, ne connaît d'autre dieu que son intérêt, et par conséquent d'autre culte que celui de lui-même; lui qui, tourmenté par notre luxe, plus encore que par ses besoins, sort dès le matin pour aller chercher le pain que lui vend le riche, rentre au soir quand sa faim est assouvie, et ne peut donner à ses enfants d'autres leçons que l'exemple d'une vie agitée par la cupidité, quand elle n'est pas avilie par la misère? Est-ce l'éducation que l'enfant du riche reçoit dans la maison paternelle? Hélas! dans ces temps déjà loin de nous, où l'on ne renfermait pas tout l'homme dans ses organes, et ses destinées immortelles entre les deux termes si rapprochés d'une enfance ignorante ou d'une vieillesse débile; lorsqu'il y avait dans le monde un autre dieu que le dieu des riches, un autre culte que celui des voluptés, d'autres affaires que des intrigues d'ambition ou de plaisir, on voyait fréquemment des hommes puissants, même des chefs des nations, égarés un moment par l'ivresse du pouvoir et de la vengeance, revenus à eux-mêmes, se reprocher amèrement des exemples pernicieux, des actions injustes, même une guerre légitime, s'ils avaient excédé la mesure du mal qu'elle permet de faire à ses ennemis; fonder des établissements pieux avec les deniers de l'iniquité, offrir à la justice éternelle des institutions d'une utilité durable pour la société, en expiation des maux passagers faits à quelques hommes, et laisser des monuments publics de leur foi à la Divinité, de leur espérance à une meilleure vie, de leur charité envers leurs semblables; des monuments qui attestassent leur repentir, même après que l'histoire aurait oublié leurs fautes. Mais aujourd'hui que l'univers plus éclairé s'est débarrassé de cette censure incom-

mode, et que l'homme a rejeté ce frein importun, on boit dans des coupes dorées l'oubli des maux que l'on a faits; on fonde des lieux de volupté, pour expier d'atroces barbaries; l'artiste inutile ou la courtisane effrontée sont les nouveaux dieux auxquels on consacre ces dépouilles opimes, enlevées sur de malheureux orphelins ou des veuves désolées; et si l'excès des plaisirs en amène la satiété, si ces fronts rayonnants de joies insensées se couvrent de sombres nuages, l'amitié même la plus intime ne peut percer au fond de ces abîmes, et y distinguer les remords de la vertu des regrets de l'ambition trompée, ou d'une haine que rien ne peut assouvir.

Ce n'est plus même aujourd'hui de la religion toute seule qu'il faut attendre le retour aux idées conservatrices et aux vérités fondamentales de l'ordre social. Sans doute, la religion remplissait cette honorable fonction, lorsqu'à elle seule étaient confiés l'enseignement public dans la société et l'éducation domestique de l'homme; lorsqu'elle scellait toutes les alliances des familles, sanctionnait toutes les lois de l'État, intervenait même aux traités solennels des nations, et que toujours combattue par les passions, et toujours respectée par l'autorité, elle marquait du même sceau, elle instruisait par les mêmes leçons, elle recevait à la même table toutes les grandeurs et toutes les faiblesses, et les bergers comme les rois. Mais aujourd'hui qu'elle partage avec les sophistes l'éducation de la jeunesse, et avec des histrions l'enseignement public; aujourd'hui que l'on s'abonne à des cours de morale où le prédicateur sans mission et les auditeurs sans devoir n'ont d'autre rapport entre eux que celui de quelque argent à gagner et de quelques moments à perdre; aujourd'hui que récemment échappée à ces temps déplorables où, timide et honteuse comme une prostituée qui attend les passants dans des lieux écartés pour les inviter à voix basse, elle était objet de scandale, si elle laissait hors des temples apercevoir son existence, elle portera longtemps la marque des fers dont elle a été flétrie; lui confier exclusivement la restauration de la morale, ce serait décréditer la mo-

rale même, ou du moins en interdire la connaissance à tous ceux qui ont rompu sans retour avec la religion, et qui élèvent leurs enfants dans l'éloignement de ses instructions et la haine de son culte. La religion, autrefois considérée comme le plus riche propriétaire, dépouillée aujourd'hui de ses biens, partagera le mépris qui suit la pauvreté dans une société de propriétaires; elle donnait des leçons au riche et du pain au pauvre : quand elle n'aura plus que des leçons à donner au pauvre, et qu'elle demandera du pain à tout le monde, toute autorité s'élevera contre la sienne. Le bel esprit du quartier lui disputera sa mission, et l'homme puissant son influence. Que pourrait-elle faire pour affermir l'État, lorsqu'elle ne pourra plus assurer la famille, et qu'au mépris de son enseignement le plus formel et de sa pratique la plus constante, la loi civile permettra peut-être la dissolution du lien conjugal, *et l'homme séparera ce que Dieu a joint?*

Les gouvernements révolutionnaires, (et ils le sont dans beaucoup d'États,) instruments aveugles d'une philosophie insensée, ont détruit la souveraineté de la religion, l'autorité de la morale, l'influence d'une bonne éducation, le principe de tout pouvoir, le motif de tout devoir; c'est à une meilleure philosophie et à des gouvernements plus éclairés à la rétablir. Les sophistes ont dit que les lois éternelles de la morale étaient gravées au fond des cœurs, et ils ont jugé superflu d'instruire l'enfant à connaître l'auteur de toute morale. Une meilleure philosophie mettra toutes ces vérités sous les sens, et elle en fera à la fois le lait de l'enfance et le pain des forts. L'enseignement en était circonscrit dans les temples, et ces lois éternelles ne se lisaient que dans le livre élémentaire du premier âge; des gouvernements éclairés les feront retentir dans les tribunaux, et les placeront dans le livre même de la nation et le code de ses lois, et ils en feront le complément et comme le couronnement de l'éducation publique, de cette éducation jusqu'à présent si déplorablement négligée, ou si faussement dirigée, qui menaçait également la société de tout ce qu'elle

enseignait aux jeunes gens, et de tout ce qu'elle leur laissait ignorer. C'est principalement à cette partie intéressante de la nation, ou plutôt à cette nation qui nous succède, que je consacre cet ouvrage. On lui apprend beaucoup de choses utiles seulement à l'homme; qu'elle s'instruise de la seule science nécessaire à la société, et qu'à tant de connaissances qui ne donnent que de l'esprit, elle joigne la seule étude qui forme la raison de l'homme social, en lui donnant *la raison du pouvoir* et des devoirs. Un auteur célèbre a donné l'*Esprit des Lois;* il est temps de donner ou de rappeler *la raison* des lois, et de chercher moins l'esprit de ce qui est, que la raison de ce qui doit être.

Un jour, les gouvernements, éclairés par les erreurs et sages de leurs fautes, proclameront hautement à la tête de leurs lois ces lois éternelles dans leur principe, primitives dans la date de leur promulgation, fondamentales de tout l'ordre moral et social, germe fécond de toutes les lois subséquentes, « où se » trouvent, dit Bossuet, les premiers principes du culte de Dieu » et de la société humaine; » ces lois, première parole de Dieu, première pensée de l'homme, éternel entretien de la société, et qui seront à l'avenir l'inébranlable fondement de l'édifice de la société, et le frontispice auguste du temple de la législation. Des gouvernements insensés ont dit à l'homme : « La loi que » nous te donnons sera ta seule morale, » et des gouvernements sages lui diront : « La morale que Dieu t'a donnée sera » ta seule loi. »

Une vaine philosophie a cru, depuis quarante ans, révéler à ses adeptes une vérité inconnue, en leur disant dans le *Contrat social :* « Si le législateur, se trompant dans son objet, établit » un principe différent de celui qui naît de la nature des » choses, l'État ne cessera d'être agité, jusqu'à ce qu'il soit » détruit ou changé, et que l'invincible nature ait repris son » empire; » et la religion, depuis quatre mille ans, faisait chanter aux plus simples de ses enfants ces paroles dont le passage qu'on vient de lire n'est que le fastueux commentaire :

« Si Dieu ne bâtit la maison, ceux qui la bâtissent travaillent » en vain [1]. »

Il faut donc placer le souverain législateur à la tête de la législation, et se pénétrer de cette vérité philosophique et la plus philosophique des vérités : *que la révolution a commencé par la Déclaration des droits de l'homme,* et *qu'elle ne finira que par la déclaration des droits de Dieu.*

Ecoutez, sur la nécessité de commencer la jurisprudence par la religion et la morale, et de fonder la justice humaine sur la justice divine, le premier publiciste de son temps, et peut-être le plus grand philosophe de tous les temps, le rival de Newton en géométrie, et qui lui était si supérieur sur tout le reste. « Il serait aussi fort utile, dit Leibnitz, de faire entrer » dans un système de droit naturel les lois parallèles de droit » civil des Romains, et *même celles de droit divin.* Les théo- » logiens et les jurisconsultes pourraient plus aisément faire » usage du droit, au lieu que de la manière dont ils enseignent » cette science, elle consiste plus en théorie qu'en pratique, et » *on ne l'applique guère aux affaires de la vie.* »

Il s'élève contre les auteurs qui séparaient la jurisprudence de la religion, et il accuse d'athéisme la politique de Pufendorff, pour avoir dit que *la fin de la science du droit naturel est renfermée dans les bornes de cette vie.* « Pour avoir, reprend » Leibnitz, *tronqué la fin* du droit naturel, il s'est ainsi mani- » festement engagé à resserrer trop son objet. Négliger la » considération d'une autre vie, qui (par ses peines et ses » récompenses) a une liaison inséparable avec la Providence » divine, et *se contenter d'un plus bas degré* de droit naturel, » qui peut avoir lieu même par rapport à un athée, comme » je l'ai fait voir ailleurs, c'est priver *la science du droit de sa* » *plus belle partie,* et détruire en même temps plusieurs de- » voirs de la vie..... La philosophie païenne est ici plus sage, » plus sévère, plus sublime que celle de Pufendorff, et je

[1] Psaume 126.

» m'étonne que malgré toutes les lumières de notre siècle, » cet homme célèbre ait pu laisser échapper des paradoxes » aussi absurdes. Les platoniciens, les stoïciens, les poëtes » mêmes enseignent qu'il faut imiter les dieux, qu'on doit » leur offrir un cœur pénétré des sentiments de justice et » d'honnêteté. Les chrétiens laisseront-ils si fort dégénérer » la philosophie, qui a été si sainte et si noble entre les mains » de quelques païens?.. La justice, dit-il ailleurs, suit certaines » règles qui ne sont pas moins fondées sur la nature immuable » des choses et dans les idées de l'entendement divin, que les » principes de l'arithmétique et de la géométrie. C'est surtout » dans l'attente de la justice divine qu'on trouve la nécessité » pleine et entière, et qui ait de la force par rapport à tous les » hommes, d'observer les règles de la justice et de l'équité....» Et telle était la foi de ce grand homme à la nécessité de ces vérités fondamentales du bonheur de la société, dont il annonçait dès-lors la subversion prochaine, qu'après avoir donné dans une de ses lettres « les moyens d'étendre l'empire de la » religion et de la charité universelle, » il finit par ces paroles remarquables : « Si nous étions assez heureux pour » qu'un grand monarque voulût un jour prendre à cœur ces » moyens, on avancerait plus en dix ans pour la gloire de » Dieu et le bonheur du genre humain, qu'on ne fera autre» ment en plusieurs siècles [1]. »

Mais il ne suffit pas de reconnaître en principe, de proclamer même que « la loi doit être la volonté de Dieu et la règle de » l'homme; » il faut que les lois soient empreintes du sacré caractère de la Divinité. Des peuples ignorants ont pu, sur la foi de leurs chefs, recevoir, comme inspirées par les dieux, des lois fausses et absurdes, et croire à la nymphe de Numa ou aux extases de Mahomet; mais un peuple raisonnable veut voir briller sur le front du législateur qui descend de la montagne

[1] *Monita ad Pufendorffii principia, epist. ad Placcium, Bierlingium, ad P. Grimaldum; Principia philosophiæ.*

sainte avec les tables de la loi, l'auréole mystérieuse qui lui garantit la vérité de ses communications avec la Divinité, et il ne reconnaît pas ce signe auguste dans une législation faible et déréglée, complice de ses passions, ou même instigatrice de ses désordres. L'erreur la plus grave des législateurs sophistes, et des sophistes législateurs de notre siècle, est d'avoir été chercher leurs modèles dans un autre monde tout à fait étranger à celui que nous habitons, dans le monde païen; de n'avoir pas vu que l'imperfection, le désorde, disons mieux, la barbarie de la législation grecque et romaine ne pouvait convenir à des peuples parvenus à l'âge de raison, et de n'avoir pris en aucune considération tout ce que vingt siècles d'enseignement de la morale épurée du christianisme et de pratique des vertus qu'elle prescrit, avaient mis, même à l'insu des peuples, de justesse dans leurs idées, de tempérance dans leurs habitudes, de force enfin et de fixité dans leurs principes.

Quelques personnes, même éclairées et vertueuses, conviennent de la perfection des lois civiles qui prennent pour base la morale religieuse; mais elles désespèrent de notre raison, et elles ont sans cesse à la bouche ces mots de Solon : « Je n'ai » pas donné aux Athéniens de bonnes lois, mais les meilleures » qu'ils pussent recevoir. » Cette erreur serait de la plus dangereuse conséquence, et si elle pouvait être adoptée comme un règle de législation, elle renouvellerait dans le monde chrétien, ou elle prolongerait le scandale donné, il y a trois siècles, par le luthéranisme, d'une société qui, parvenue au terme extrême de la civilisation, revient d'elle-même en arrière, renonce au bien qu'elle connaît, se dégoûte de la perfection même, et retombe dans l'état faible et corrompu dont elle a eu tant de peine à sortir. Les législateurs anciens ne pouvaient pas donner à leurs peuples des lois parfaites, dont ceux-ci n'avaient pas même d'idée. Les philosophes d'alors s'élevaient contre les abus du divorce; mais nous ne voyons nulle part qu'ils se soient élevés contre le divorce même, comme le plus grand des abus, et les plus graves personnages de l'antiquité obéis-

saient à toutes les extravagances du culte idolâtre, et à toutes les barbaries de la politique païenne. Il fallait un autre législateur pour dire aux hommes, au temps de la plus effroyable corruption, *soyez parfaits,* et pour leur donner la force de le devenir, en rejetant de la société toutes ces lois imparfaites, atroces, infâmes, qui déshonoraient la législation païenne. Aussi ce législateur donnait pour preuve de sa mission à ceux qui l'interrogeaient, qu'il avait redressé les boiteux, fait entendre les sourds, et voir les aveugles; et ces législateurs qui, prenant pour guide la faiblesse incurable de nos penchants, plutôt que la force toujours croissante de notre raison et de nos lumières, veulent ramener des nations *qui ont goûté le don céleste* à l'ignorance et à l'infirmité du premier âge, pourront un jour répondre à la postérité, qui leur demandera compte de l'usage qu'ils ont fait de leur pouvoir, qu'ils ont ôté la lumière à des peuples qui l'avaient reçue, rendu sourds à la vérité des hommes qui l'avaient entendue, et fait boiter dans les voies de la sagesse des nations qui depuis longtemps y marchaient d'un pas sûr. Au lieu donc de prendre pour règle de la législation cet adage, *que le mieux est l'ennemi du bien,* fondé sur un sophisme qui consiste à appeler *mieux* en lui-même ce qui paraît mieux à l'homme, et qui souvent est mal, il faut appliquer à l'art des lois ce qui a été dit de l'art des vers :

« Qui ne vole au sommet, tombe au plus bas degré ; »

parce qu'à la plus extrême corruption des mœurs, il faut opposer la plus grande perfection des lois, et placer la rectitude absolue dans la règle universelle.

Et qu'on ne dise pas qu'il faut des lois différentes selon les différents climats, car c'est en vain qu'on voudrait réchauffer une erreur décréditée du vivant même de ses plus zélés partisans. Le climat peut influer sur les habitudes physiques ou les manières; les mœurs ne sont jamais que le résultat des lois, comme

les lois deviennent le résultat des mœurs. Ce n'est pas parce que les hommes sont blancs ou noirs, qu'ils se nourrissent de fruits ou des produits de leur chasse, qu'ils habitent sous terre ou qu'ils couchent à l'air, qu'il leur faut des lois; mais parce qu'ils sont ambitieux, avares, voluptueux, féroces : or ces passions, partout originellement les mêmes, vivent sous les glaces du pôle comme sous les feux de l'équateur. Le cosaque *Pugats-chew* était ambitieux comme l'italien *Mazzaniello,* le Lapon qui vend ses peaux de renne est cupide comme l'Asiatique qui pèse ses perles, et la fièvre d'amour consume le Kamtschadale comme l'Africain. Mais si l'homme naît avec les mêmes passions, la société accroît leur violence en proposant plus d'objets à leurs désirs. Ainsi il y aura plus d'ambition là où il y aura moins de fixité dans le pouvoir, plus de cupidité là où il y aura plus de commerce, plus de volupté là où les arts seront moins retenus; et il y a de quoi trembler de voir tous les gouvernements chrétiens, livrés au même esprit de vertige, favoriser à la fois, et même exclusivement, et les doctrines populaires en politique, la fureur du commerce, le luxe des arts, et augmenter ainsi la somme des passions, des maux et des forfaits, en même temps qu'ils laissent détendre le ressort de la religion, et qu'ils affaiblissent eux-mêmes leurs lois civiles et politiques.

Et voyez ce qui résulte de cette législation faible, et propre tout au plus à un peuple enfant. On porte dans la morale l'indulgence de Solon, et bientôt il faut porter la rigueur de Dracon dans la police. On a fait d'une *liberté* illimitée et jamais définie l'attribut primitif de l'homme et la première loi de la société, et l'on ne peut aujourd'hui réprimer le vagabondage qu'avec les lois les plus sévères, et, puisqu'il faut le dire, les plus dures sur les passe-ports. L'homme n'est plus attaché à la glèbe, et il est, ou peu s'en faut, attaché à sa commune. On a fait de l'*égalité* l'essence même de l'homme, et la pierre angulaire de l'édifice social, et l'on ne peut contenir le brigandage qu'avec des tribunaux de commission les plus redoutables, et l'autorité

est forcée d'employer, pour la sûreté publique, ces formes extraordinaires dont la tyrannie a si souvent abusé. On n'a parlé au citoyen que de sa dignité et même de sa souveraineté, et la police intérieure est une guerre savante que le gouvernement, pour l'intérêt du citoyen, est obligé de lui faire avec une armée de soldats et d'*éclaireurs*. En même temps que l'on pose en principe la dissolubilité du lien conjugal, les discussions qui ont eu lieu au conseil d'État annoncent des peines plus sévères contre l'adultère. Ces lois, quelque dures qu'elles paraissent, sont absolument nécessaires, parce qu'il faut que la loi civile atteigne toutes les actions, lorsque la loi morale ou religieuse ne peut plus diriger les volontés. Dans le rapport sur le nouveau *Code de commerce*, la commission, s'excusant d'avoir ajouté à la rigueur et à la précision des ordonnances de 1673 et de 1681 sur le fait du commerce, est forcée de convenir que « les circonstances exigeaient la révision de ces belles or- » donnances..... Le temps avait amené de nouveaux abus, et » la révolution précipita la ruine du commerce par celle du » crédit et des mœurs. Les banqueroutes furent une spécula- » tion, et le crime une science. *Des lois sévères en tout genre* » *doivent plus que jamais être opposées aux passions, comme des* » *digues plus fortes à des torrents plus rapides.* »

Déjà l'on est obligé de prolonger la peine de mort; le gouvernement a senti la nécessité de rétablir celle de *la marque :* encore quelques années, et peut-être on sera forcé de revenir à la question après condamnation à mort. Naguère nous avons vu, dans des rapports d'autorités supérieures, des termes inouïs pour exprimer de nouveaux attentats, une horrible conspiration attaquer l'homme qui n'est pas encore, et la mort devancer même la vie. Et lorsqu'une législation morale plus forte et plus austère permettrait d'alléger un jour le joug de la législation civile (car c'est l'esprit de l'Évangile qui avait en Europe fait tomber en désuétude les peines trop cruelles, et particulièrement celles contre l'adultère, si rigoureusement puni chez les peuples naissants), on s'exposerait, en affaiblissant le frein

puissant de la morale, à être forcé d'aggraver de plus en plus nos chaînes, et l'on ferait d'un peuple chrétien un peuple à la fois craintif et licencieux, tout semblable au peuple juif, qui lirait dans la loi, et non dans sa conscience, pour ne faire que ce qui est positivement ordonné, et n'éviter que ce qui est expressément défendu; un peuple chez qui les tribunaux de l'État seraient occupés à proportion que les tribunaux de la religion seraient déserts, et qui, délivré de la croyance des peines d'une autre vie, ne pourrait être contenu que par la crainte toujours présente des supplices de celle-ci.

Mais où se trouvent, demandent les philosophes modernes, ces lois éternelles, fondamentales de toute législation civile et criminelle, dont vous demandez la solennelle promulgation? Elles se trouvent partout, partout où l'on aperçoit quelque vestige de société, et des traditions immémoriales, transmises de génération en génération, en ont conservé quelques traces là où un texte *écrit* n'en a pas préservé le souvenir d'altération [1]. C'est un livre dont on trouve chez les peuples même les plus barbares des feuillets épars et à demi déchirés. Ainsi, chez les païens qui adorent une multitude de dieux, et chez le nègre qui se prosterne devant son fétiche, on retrouve une connaissance confuse de cet article de la loi, *tu adoreras un seul Dieu*. La loi du culte, ou de la sanctification du jour de repos, s'aperçoit dans tous les États, et tous, la France révolutionnaire exceptée, l'ont fixé au septième jour. L'homme croit *honorer son père* là même où il le tue par compassion pour sa vieillesse, et pour le délivrer des misères de la caducité [2]. Les Romains,

[1] Les recherches de la société littéraire que les Anglais ont formée à Calcutta, dans le Bengale, ne laissent aucun doute sur l'identité des traditions indiennes et des traditions juives, tandis que les découvertes faites dans les antiquités mythologiques des peuples septentrionaux établissent la même vérité pour l'autre extrémité de l'univers.

[2] Dans la Taprobane, selon Diodore; à Sardes, en Lydie, selon Elien, et chez plusieurs races des sauvages, selon nos voyageurs. Voyez un détail de ces horribles lois dans un discours de Barbeyrac *sur la permission des lois*, imprimé à la suite des *Devoirs de l'homme et du citoyen*, de Sam. Pufendorff.

qui réduisaient des peuples entiers en esclavage, qui dévastaient d'immenses contrées et permettaient le meurtre de l'enfant et de l'esclave; les Romains, chez qui l'homicide était même l'amusement public et légal des personnages les plus graves, du sexe le plus faible, de l'âge le plus innocent; les Romains interdisaient le vol et l'assassinat, et ils poussaient leur orgueilleuse humanité jusqu'à défendre de battre de verges un citoyen. Chez les Grecs eux-mêmes, les plus licencieux des peuples, la loi qui soumettait le divorce mutuel à des formes judiciaires, était un hommage rendu à la loi qui défend de désirer la femme de son prochain. Jusque dans les sacrifices de sang humain offerts chez tous les peuples idolâtres, dans le sacrifice de la pudeur de leurs filles que les Grecs vouaient à Vénus, on retrouve la loi du culte ou de la *sanctification* et le *sacrifice de l'homme*, l'acte le plus solennel de la religion et le premier devoir de la société. Mais tous ces peuples corrompus ou imparfaits, anciens ou modernes, dont l'éducation ne fut jamais achevée, ou dont les connaissances sont encore si peu avancées, tantôt comme les Grecs et les Romains, ont passé d'une jeunesse orageuse et brillante à la décrépitude de la vieillesse, sans parvenir à l'âge de la raison et de la virilité, et ont fini dans la servitude ou l'anarchie; tantôt comme les *infidèles* modernes, idolâtres ou musulmans, ne sortent de leur longue enfance qu'à la voix de la raison qui leur apprend tout, et même à vivre. Je ne vois dans l'univers que deux peuples, ou plutôt deux sociétés, l'une ancienne, et qui, à juger de l'avenir par le passé et même par le présent, subsistera jusqu'à la fin des temps, « et dont les mœurs, les lois et les rites, dit » J.-J. Rousseau, dureront autant que le monde, malgré la » haine et la persécution du genre humain; » l'autre plus moderne, et dont la législation remonte nécessairement à la naissance de l'univers, car les rapports naturels des êtres qui en sont la base ont existé aussitôt que les êtres eux-mêmes; l'une esclave chez tous les peuples, et portant des marques visibles d'une grande et mémorable infortune; l'autre souveraine de

tous les peuples, étendant sur eux la domination de sa force, de ses arts, de sa politique, de sa religion, et annonçant dans la force de sa raison et dans l'éclat de ses lumières l'incontestable grandeur de ses destinées; l'une arretée dans sa marche, et telle aujourd'hui qu'elle était il y a cinq mille ans; l'autre illimitée dans ses progrès, et plus forte aujourd'hui qu'elle ne l'a jamais été [1]; l'une douée de la plus grande force de résistance, l'autre de la plus grande force d'expansion; le juif enfin et le chrétien, frères divisés sur la possession de l'héritage paternel, et qui, tous deux, invoquent en leur faveur un *testament* du père commun.

Or, où se trouve la force, là se trouve la raison; car la raison est, dans la société comme dans l'homme, le seul principe de la force durable et continue, bien différente de cette violence passagère, commune à tous les peuples enfants. Mais la raison d'une société est dans sa législation : la société la plus forte a donc nécessairement la meilleure et la plus parfaite législation, et je retrouve chez le juif et chez le chrétien le texte entier de cette législation primitive et générale où tous les peuples ont puisé leur législation locale et subséquente; ces axiomes de législation révélés par Dieu, entendus par l'homme, développés dans la société, je les trouve dans le livre célèbre que les juifs et les chrétiens gardent chacun de leur côté, et dans des motifs bien différents; ce livre, matériellement le plus ancien qui nous soit connu, modèle le plus parfait de vérité dans la pensée, d'élévation dans le sentiment, de sublimité dans l'expression.

Que sont auprès de ces grands motifs, de ces preuves sociales de la vérité des livres sacrés, les élucubrations de la critique sur leur authenticité matérielle? Qu'on me montre des sociétés aussi fortes en tout genre que la judaïque et la chrétienne, et

[1] On en peut juger, en s'imaginant ce que serait de nos jours une croisade des chrétiens contre les Turcs, faite avec le zèle religieux du douzième siècle et les moyens militaires du nôtre.

je croirai à la divinité de leur législation. Sera-ce le Chinois, le plus nombreux et le plus faible des peuples, qui se multiplie par la polygamie, et se consomme par l'infanticide, dont les troupes innombrables n'ont pu résister, même avec de l'artillerie, à quelques hordes armées de flèches; qui, même avec l'imprimerie et 80 mille caractères, n'a pu encore se faire une langue commune que la nation puisse parler, et que l'étranger puisse apprendre; qui, avec quelque connaissance de nos arts, et la vue habituelle de notre industrie, n'a pas fait un pas hors du cercle étroit d'une routine de plusieurs mille ans; peuple endormi *dans les ombres de la mort,* où le germe de la vie, déposé depuis quelques siècles, n'a pu encore porter des fruits; cupide, vil, corrompu, et d'un esprit si tardif, qu'un célèbre missionnaire écrivait « qu'un Chinois n'était pas ca- » pable de suivre dans un mois ce qu'un Français pouvait lui » dire dans une heure? »

Mais vous, qui vous croyez dégagés de préjugés, quand vous n'êtes que vides d'idées et de connaissances, qui pensez physique et qui parlez morale, vous dont quelques faits consignés dans ces augustes archives de la société épouvantent la foi, et qui rejetez ce que vous n'avez pas la force de porter, faibles esprits, élevez plus haut vos pensées, élargissez l'étroite enceinte où quelques sophistes ont circonscrit votre raison, et embrassez le système entier du peuple juif, de ce peuple figure, modèle, exemple, prophète pour tous les peuples, législateur de la société dans son code, historien de la société dans ses annales. Voyez dans les faits racontés par ce peuple les faits prédits et prévus des autres nations; observez dans sa sortie d'Égypte, *de la maison de servitude,* et dans ses efforts pour arriver à la terre promise, le *passage* de tout peuple de l'état servile et précaire de la barbarie, à la dignité de la civilisation, comme la religion nous enseigne à y voir le *passage* de tout homme de l'esclavage du vice à la liberté de la vertu. Vous ne voulez pas des *figures* religieuses que les siècles passés y ont révérées; croyez au moins aux figures politiques que la

marche des âges et l'état présent de la société vous révèlent. Vous refusez d'ajouter foi à ce que ces livres mystérieux vous disent de l'histoire du commencement des temps; admirez la prescience divine qui y a caché l'histoire de la fin des temps, et dans la vie domestique, politique et religieuse d'une seule société, lisez les traits divers et épars dans toutes les histoires, de la vie sociale de tous les peuples [1]. Et cependant, de peur que vous ne soyez tentés de regarder ce peuple figuratif avec son histoire merveilleuse comme une pure allégorie, admirez-le présent partout, et sous vos yeux, dans un état de société bien plus merveilleux que son histoire [2].

Voyez le peuple hébreu commencer pas l'état pasteur, nomade, quelquefois polygame de la société patriarcale, hospitalière envers l'étranger et le voyageur, étrangère elle-même et voyageuse sur la terre qu'elle parcourt, et vous reconnaîtrez encore aujourd'hui à ces traits la famille du Tartare, errante dans ses vastes pâturages, avec ses femmes, ses enfants et ses troupeaux. Les familles se multiplient et deviennent un peuple; elles tombent sous la dépendance d'une nation voisine, et sont condamnées aux durs travaux de la servitude, à ces travaux qu'attestent encore, selon l'opinion de quelques savants, les monuments gigantesques épars dans la Haute-Egypte. Ouvrez l'histoire, et voyez tout peuple devenu nombreux tomber sous la domination de ses voisins, tant qu'il s'obstine à rester dans l'état domestique, et qu'il ne se constitue pas un gouvernement public qui soit à lui; et voyez le joug s'aggraver, si, trop différent de mœurs et de religion, il ne peut se confondre avec

[1] Je suppose l'histoire sacrée familière à mes lecteurs. « Il est impossible, dit » Leibnitz, de convaincre de la vérité de la religion des hommes à qui notre » histoire sacrée et profane n'est pas assez connue. »

[2] Le peuple juif était la figure vivante des autres peuples, comme Isaïe et Ezéchiel, faisant au milieu de Jérusalem des actions extraordinaires, étaient pour les Juifs une figure vivante des événements qui devaient leur arriver. Il y a des allégories de mots ou des apologues, et des allégories d'action, ou des figures. Tarquin, en abattant des têtes de pavot pour apprendre à son fils ce qu'il devait faire, faisait une *figure*, ou une allégorie d'action.

ses maîtres par des alliances, et vous reconnaîtrez à ces traits ces peuples de Grèce esclaves d'autres peuples, Ilotes, Periéciens, Pénestes; vous y retrouverez les Gabaonites chez les Hébreux, les Nègres dans nos colonies, les Indiens au Mexique, les Grecs chez les Turcs, les Juifs modernes partout. Poursuivez, et dans ces malheureux Hébreux, qui fatiguent leurs oppresseurs de leur population toujours croissante, et qui sont condamnés à exposer leurs enfants, vous retrouverez l'horrible dégénération à laquelle se sont condamnés eux-mêmes tous les peuples païens, anciens et modernes, qui ont permis l'infanticide comme un remède à un accroissement excessif [1]. C'est le dernier degré de l'oppression, et une société ne saurait descendre plus bas. Mais elle ne peut s'y fixer. Le mal n'est, pour la société comme pour l'homme, qu'un état de *passage*, où un peuple tout entier, *toujours ceint et toujours debout,* n'attend que le signal pour avancer. Il le reçoit d'un homme *sauvé* lui-même de l'oppression et de l'ignorance qui pèse sur sa nation, instruit dans la science de Dieu et dans celle des rois, dans l'art de la religion et du gouvernement, et revêtu de l'auguste ministère de former une société. Et n'est-ce pas des hommes d'un grand caractère de politique et de religion, qui, dans tous les temps, ont arraché les peuples à l'ignorance, à l'erreur, à l'oppression, à travers *la mer de sang* des révolutions et des guerres civiles ou étrangères? Et n'est-ce pas encore des hommes brûlant de zèle, pleins de science et de courage, qui, tous les jours, vont à travers les mers instruire les peuples barbares qui se mettent en marche sous leur conduite, laissant derrière eux l'ignorance et les erreurs de leur premier état, *quittent la maison de servitude,* et avancent vers la *terre* de lumière et de raison *promise* à tous les peuples? C'est dans cette terre que tout se perfectionne, même les arts, et surtout le premier de tous,

[1] Les Chinois noient leurs enfants et les sacrifient, selon lord Macartney, *à l'esprit du fleuve*. Ce sont à la lettre des victimes immolées à la Divinité.

l'agriculture, et jusqu'aux productions de la nature [1] : c'est là pour un peuple l'*ère du passage*, du passage de l'état barbare à l'état civilisé; ère la plus remarquable de l'histoire de toutes les nations, comme le *passage* du vice à la vertu est l'époque la plus heureuse de la vie de l'homme. Mais un peuple échappé à la barbarie, aux fléaux sans nombre qu'elle produit, et aux obstacles qu'elle oppose, erre longtemps dans le *désert*, dans cet état incertain et inquiet d'une raison faible et naissante, qui succède à une longue enfance, et aux désordres produits par une ignorance invétérée. Il avance cependant, toujours plus voisin de la licence que de la liberté, terrible à ses chefs, incommode à lui-même, indocile au frein, sans force contre les revers, et dans les travaux de la civilisation, regrettant les jouissances de l'esclavage : il s'élève, il se forme sous la tente, où « commencent ou recommencent toutes les nations, et même » celles qui ont fini dans les boudoirs et sur les théâtres ; » toujours armé, et toujours combattant, marchant entre ses nouvelles lumières et les ténèbres de son ancienne ignorance, subsistant d'une manière précaire, et comme nourri de la *manne* qui tombe [2], sans aucun de ces moyens ou de ces ressources qu'emploie la sagesse d'une administration éclairée pour prévenir ou satisfaire les besoins d'un grand peuple.

Mais à l'état d'une nation qui commence sous les ordres de l'homme qui la conduit, doit succéder l'état légal, celui où une nation se constitue, et où tous, chefs et sujets, reconnaissent des lois. Le peuple est établi sur le territoire qu'il a conquis; il a posé les armes, les maux de la guerre se sont éloignés : mais les maux de la paix commencent, *le culte des faux dieux*, des dieux de la volupté et de la cupidité, de ces dieux que fait la corruption de l'esprit et du cœur. Ce peuple, miraculeusement échappé à l'état le plus malheureux, a déjà oublié ce qu'il a vu et ce qu'il a souffert. Livré à la mollesse, en atten-

[1] On se rappelle ces belles productions du sol, que les Hébreux envoyés par Josué rapportèrent de la terre promise.

[2] De là les famines si fréquentes dans les premiers âges des nations.

dant des lois sévères, *il s'asseoit pour manger et pour boire, et se lève pour jouer*[1]. Et même lorsque le législateur descend de la montagne sainte avec les tables de la loi, il entend retentir dans le camp les chants de la débauche, et il voit tout un peuple prosterné *devant le veau d'or*. Ici les applications se présentent en foule; mais continuons. La religion se constitue comme le gouvernement : née aussitôt que l'homme, elle avait voyagé avec la famille au milieu de ses enfants et de ses troupeaux, et séjourné, comme elle, dans la cabane du pasteur; elle avait erré dans le désert avec la nation, et comme elle habité sous la tente du combat. Elle se pose avec l'État; les personnes publiques, chef, ministres, sujets, les propriétés publiques de l'une et de l'autre société se distinguent et s'établissent; le pouvoir religieux s'unit inséparablement au pouvoir politique, et *Moïse est frère d'Aaron*. Les arts *empruntés* d'Égypte, parce qu'un peuple barbare dans ses lois peut être poli dans ses arts, sont sacrés à la religion. Des chefs sous divers noms, et même du sexe le plus faible, précèdent l'hérédité du pouvoir, dont les chances quelquefois fâcheuses conviennent moins à une société naissante et encore mal affermie. L'hérédité vient à son tour, dernier état, état le plus fixe de toute nation. Alors la religion s'asseoit dans un temple, et la royauté dans un palais. C'est là l'histoire de tous les peuples qui se civilisent : mais admirez ce dernier trait, et voyez dans l'histoire des trois premiers règnes de la première race des rois hébreux[2], l'histoire entière des races les plus longues des rois de tous les peuples. David[3], le roi *digne d'être aimé*, le

[1] Exode, 32. — Besoins et plaisirs, c'est le *panem et circenses* des républiques païennes, et le seul soin de tout peuple qui n'a pas encore de lois.

[2] Saül (en hébreu, qui est demandé), mort sans postérité, n'appartient à aucune race. Le gouvernement des Hébreux a toujours été monarchique, s'il n'a pas toujours été royal ou héréditaire. C'est ce qui fait qu'il est dit à la fin du livre des Juges, pour exprimer le désordre : « En ce temps-là, il n'y avait » point de chef en Israël, et chacun faisait ce qui lui semblait bon. »

[3] David, en hébreu, veut dire *aimable;* Salomon, *pacifique;* Roboam, *qui lâche le peuple*. On sait que Salomon était très-instruit dans les sciences na-

roi religieux, éloquent et valeureux, commence; Salomon, le roi *pacifique* et fastueux, le suit; et avec lui commencent les dépenses immodérées, les impôts excessifs, l'empire des femmes, *le culte des dieux étrangers,* peut-être l'abus des sciences humaines. Roboam, le roi *qui lâche le peuple,* le roi faible, lui succède. Il recueille l'héritage de l'adultère et de l'impiété, et il est puni des fautes de son père et de celles de son aïeul. Des conseillers sans expérience égarent sa jeunesse, le peuple se révolte, *les dix dernières tribus se séparent des deux premières;* la révolution est consommée...... L'Hébreu sera mené en captivité. Ainsi tout peuple divisé déchoit de l'indépendance, asservi par ses voisins ou dominé par des tyrans. L'Hébreu cependant revient d'esclavage, et relève, malgré les ennemis de son culte, le temple du vrai Dieu sur ses antiques fondements..... Ici le rideau se tire, les rois et les peuples en savent assez sur leurs destinées. Le peuple hébreu rentre dans l'ordre général des sociétés, et son histoire cesse d'être extraordinaire, à l'instant qu'elle cesse d'être phophétique.

Que sont, j'ose le demander, auprès de ces mémorables leçons, de ces sublimes considérations, qui vivifient la pensée comme l'imagination; que sont ces tristes objections contre la révélation mosaïque, ces difficultés que l'on croit sérieuses parce qu'elles sont étranges, et savantes parce qu'elles forment de gros livres; ces objections que les uns vont chercher dans les entrailles de la terre, les autres dans la région des étoiles? Que sont tous ces calculs astronomiques dont on nous menace, faits à Paris, et importés d'Égypte [1]? N'avons-nous pas vu les antiquités chinoises réduites de quelques mille ans, et ce peuple rentrer dans la chronologie de tous les peuples? Ignorons-nous

maines, et son nom, comme celui d'*Hiram*, son ami, joue encore un grand rôle dans les sciences cabalistiques et les sociétés occultes.

[1] On a vu aujourd'hui à quoi se sont réduites ces menaces. L'arrivée du fameux zodiaque de Dendera à Paris a dérangé tous les petits calculs de l'incrédulité, et la Genèse a triomphé de toutes les espérances fondées sur les prétendues antiquités égyptiennes.

donc ce que les géologues peuvent faire avec leurs couches de terre, les chronologistes avec leurs dynastie, les astronomes avec leurs périodes? Et n'y a-t-il pas des géologues, des historiens et des astronomes qui tirent des mêmes observations des inductions tout opposées [1]? Les philosophes ne veulent pas que Dieu ait parlé aux hommes, afin de leur parler eux-mêmes, on le sait : mais ne leur ont-ils pas assez parlé? et, après tout ce que nous avons vu et entendu, leur reste-il encore quelque chose à nous apprendre? Le livre des *Ruines* doit-il être l'unique fondement de toutes nos connaissances morales? le roman de J.-J. Rousseau, ou le poëme de Voltaire, la seule règle de nos mœurs? N'est-on pas las de combattre une religion qui renaît même de la révolution française, *de frapper une enclume qui a usé tant de marteaux*, et même ceux du temps et du bel esprit? Revenons aux lois générales dont cette digression nous a écartés [2].

[1] M. *De Luc*, célèbre professeur de Gottingue, qui a donné dans ses *Lettres géologiques* un commentaire physique des livres de la Genèse; l'abbé *Guerin du Rocher*, qui, dans son ingénieuse *Histoire véritable des temps fabuleux*, a réduit à leur juste valeur les prétendues dynasties des rois d'Égypte. Quant à l'astronomie, voici une note curieuse, qui se trouve dans les *Recherches sur le Christianisme*, de *Ch. Bonnet*, de Genève : « On sait que les prophéties de » Daniel sont celles qui exercent le plus la sagacité et le savoir des plus habiles » interprètes, je pourrais aujouter, des plus profonds astronomes; car j'en » connais un dont je regretterai toujours la mort prématurée, qui avait fait » dans ces admirables prophéties des découvertes astronomiques qui avaient » étonné deux des premiers astronomes de notre siècle, MM. *de Mairan* et » *Cassini*. Je parle de feu M. *de Cheseaux*, mort à trente-trois ans, en 1751, et » dont les rares et nombreuses connaissances étaient relevées par une modestie, » une candeur et une piété plus rare encore. Voyez l'avertissement de ses *Mé-* » *moires posthumes sur divers sujets d'astronomie et de mathématiques*, Lau- » sanne, 1754, in-4°; ouvrage profond, très-peu connu et digne de l'être, mais » qui ne saurait être entendu que des savants les plus initiés dans les secrets » de la haute astronomie. *Il n'y a pas moyen de disconvenir des vérités et des* » *découvertes qui sont prouvées dans votre dissertation*, écrivait l'illustre » *Mairan* au jeune astronome; *mais je ne puis comprendre pourquoi et com-* » *ment elles sont aussi renfermées dans l'Écriture sainte.* »

[2] Aujourd'hui, la grande objection contre la religion chrétienne est que les hommes n'ont jamais rendu de culte qu'au soleil. Mais, si les hommes ado-

Mais ces lois générales, axiomes de la science de la législation, ont besoin d'être développées dans les lois particulières qui en sont les conséquences. Les sociétés juive et chrétienne, qui ont le mieux connu toutes les lois générales, sont les plus fortes des sociétés du monde; mais, parmi les sociétés chrétiennes, celles chez qui les lois particulières sont les conséquences les plus naturelles des lois générales, sont les plus fortes des sociétés, de cette force de conservation ou de restauration qui tire une société même des plus extrêmes malheurs : là seulement est la raison de l'incontestable supériorité de

raient le soleil, ils croyaient donc quelque chose digne d'être adoré, comme un enfant qui a peur d'un masque croit qu'il y a quelque chose qu'on peut craindre. Les hommes avaient donc une idée de la Divinité, dont ils faisaient une fausse application; car une idée est toujours vraie, et ne pèche que faute d'être complète. Dieu est donc le soleil, suivant ces nouveaux interprètes; les apôtres sont les signes du zodiaque, la sainte Vierge est la constellation de la vierge, Adam celle du bouvier, la fête de Pâque l'entrée du soleil au signe du belier, etc., etc. Sans doute, il y a des analogies entre le monde moral et le monde physique, qui sont le principe de toute style figuré et métaphorique (et tout style est figuré); c'est un des grands mystères de l'univers, et sur lequel il y a le plus à découvrir. Mais je tremble qu'il s'élève un jour un historien qui, rapprochant des attributs du soleil tout ce que les contemporains ont dit de l'éclat, de la force, de la vigueur du règne de Charlemagne, de cette puissance éclairée qui dicta des lois au monde policé, ne soutienne que Charlemagne n'est que le soleil de la fable : il verra dans les courses rapides de ce prince d'un bout de l'Europe à l'autre, la marche du soleil autour du globe, le temple du soleil dans le beau palais d'Aix-la-Chapelle, son éloignement des peuples polaires dans la guerre que Charlemagne fit aux peuples du Nord, les douze signes du zodiaque dans les douze pairs de la table-ronde, l'entrée du soleil aux quatre saisons de l'année dans les parlements solennels tenus aux quatre grandes fêtes... Louis-le-Débonnaire, qui ruine l'empire de son père, sera Phaéton qui veut conduire le char de Phébus, et qui embrase l'univers. Les évêques rebelles seront les chevaux fougueux; quelque érudit ne manquera pas de trouver entre leurs noms des rapprochements péremptoires : même dans quelques mille ans les distances disparaîtront, et l'on mettra sur le compte de Charlemagne le soleil, emblème de Louis XIV, et pourvu que l'auteur de ce système ait soin de le faire un peu moins long que le système *in-folio* dont je veux parler, il paraîtra beaucoup plus vraisemblable. L'*Histoire de France* tout entière ne sera plus alors qu'un tissu de fables renouvelées de la mythologie païenne, imaginées par des imposteurs, et adoptées par des imbéciles; et nous aurons l'*origine des gouvernements*, qui fera le pendant de l'*Origine des Cultes*.

certaines sociétés religieuses et politiques sur toutes les autres; en sorte que la société la plus éclairée, et conséquemment la plus forte, sera, toutes choses égales, celle dont la législation particulière sera le plus et le mieux en harmonie avec la législation générale, comme l'homme le plus vertueux est celui dont les actions individuelles sont les plus conformes aux principes de l'ordre général, comme le savant le plus instruit en géométrie est celui qui a porté le plus loin les conséquences des premiers principes de cette science.

Ces conséquences sont prochaines ou éloignées, morales ou physiques, comme les personnes et leurs rapports. Les hommes sont dans la société père ou fils, époux ou épouse, chef, ministres, sujets : ce sont là les personnes sociales ou morales, avec leurs rapports et leurs lois. Les hommes sont encore propriétaires de biens meubles et immeubles; ils habitent la ville ou les campagnes; ils sont plaideurs ou soldats, laboureurs ou commerçants, bons même ou méchants, comme ils sont poëtes ou peintres, maçons ou tailleurs, etc.; et comme chacun de ces arts a ses règles spéciales, chacune de ces professions ou de ces états a ses lois particulières, que l'on appelle *ordonnances*. De là les ordonnances judiciaires et militaires, civiles et criminelles, municipales et coloniales, rurales et commerciales, etc.

Si tous les citoyens sont père ou fils, époux ou épouse, ministres ou sujets, c'est-à-dire, si tous les citoyens sont entre eux dans des rapports moraux, ils doivent donc tous connaître les lois morales qui fixent les rapports des hommes entre eux comme membres de la famille, des familles entre elles comme membres des États, des États entre eux comme membres de la société universelle du christianisme, qui comprend le genre humain; car toutes les nations appartiennent actuellement ou éventuellement au christianisme. Mais chaque citoyen exerce une profession particulière : il doit donc apprendre encore les ordonnances particulières à sa profession; et il en sera alors de la législation comme il en est du langage qui a des règles

générales, communes à la syntaxe de tous les peuples, et des règles spéciales, particulières à la grammaire de chaque peuple; et il y a aussi dans chaque société une langue courante commune à tous les citoyens, et une langue *technique* particulière à chaque profession : car la langue du peintre n'est pas celle du matelot, et la langue du jurisconsulte n'est pas celle du guerrier.

C'est, j'ose le dire, sous cet aspect général qu'il faut considérer la législation d'un grand peuple. Ces lois générales développées dans leur application, doivent être le livre de tous les citoyens, le premier entretien de la raison de l'homme, et le complément de son éducation. C'est à la France à en offrir à l'Europe le modèle, puisqu'elle est la seule qui trouve dans des circonstances, inouïes jusqu'à nos jours, la nécessité de se créer un système entier de lois, et les moyens de le perfectionner. Nous avons vu toutes les erreurs de législation, et nous en connaissons tous les principes. Nous avons vu la législation de Dieu et la législation de l'homme, la législation de la raison éternelle et celle de nos petites passions, la doctrine du christianisme et celle du philosophisme, et nous sommes capables de tout recevoir, puisque nous avons été capables de tout endurer.

C'est cet essai de législation morale que je présente au public, non comme un modèle à suivre et un plan achevé, mais comme une esquisse de ce grand ouvrage, et des jalons sur une route que d'autres parcourront avec plus de talent, de connaissances et de bonheur. Ce sont moins les connaissances qui nous manquent, que le courage d'en faire usage. Depuis si longtemps, nous sommes accoutumés à ne penser qu'en foule, à ne parler qu'en public, à ne rédiger des lois qu'en comité, à ne les discuter qu'à la tribune, à ne les porter qu'à la pluralité des voix, que les hommes qui ont le plus de talent et de connaissances ont peur dès qu'ils sont seuls, et n'osent faire un pas sans je ne sais quel bruit, souvent imaginaire, qu'ils appellent *l'opinion publique :* comme s'il pouvait y avoir une autre opinion publique que la Vérité, seule opinion publique, puis-

qu'elle seule embrasse tous les temps et tous les lieux, et qu'elle doit régler tous les hommes.

Qu'on ne s'étonne pas si j'ai parlé dans ce projet des pères, des mères, des enfants, des domestiques, des compagnons ouvriers, etc. Ceux qui ont détruit en France les mœurs, par le motif qu'elle n'avait pas de lois écrites, nous ont imposé la nécessité de tout écrire, et même les mœurs. Dans les commencements de la société, les lois de la famille forment, en se développant, les lois de l'État qui sort de la famille comme un arbre du germe qui le récèle; sur la fin de la société, l'État doit former par ses lois les mœurs ou les lois de la famille, parce que les familles ne peuvent plus se conserver sans l'État ni hors de l'État. Ainsi le gland produit le chêne, et le chêne à son tour reproduit des glands.

L'Europe a cessé de nous combattre, et elle va nous juger. Jusqu'à présent occupée de ses propres revers, elle a à peine arrêté ses regards sur le prodige d'une nation où une partie nombreuse des citoyens est constamment assemblée depuis tant d'années pour donner des lois à l'autre partie, où ces législateurs se remplaçant les uns les autres par des renouvellements périodiques, ou se déplaçant par des secousses irrégulières, entretiennent sans interruption cette législation permanente, comme ces machines destinées à élever de l'eau pour les besoins de nos cités. L'Europe admirera comment après tant de temps, de législateurs et de lois, la nation la plus avancée dans les arts de l'esprit, une nation de trente millions d'hommes et de Français, renouvelés comme les hommes de Deucalion et de Cadmus, comment après douze ans, cette nation a pu attendre encore un code civil, un code criminel, un code même religieux, n'avoir des peines capitales que provisoirement, ignorer encore si le lieu même de la famille sera respecté; moins avancée dans sa législation au quatorzième siècle de son âge et après tant de *législatures*, qu'une peuplade qui sort de ses forêts, et qui a des usages fixes et des coutumes qu'il ne faut que rédiger!

N'en doutons pas, les peuples étrangers, qui ne connaissent encore que l'histoire de nos expéditions militaires, reliront dans le loisir de la paix, et sans doute avec la malignité de la haine, l'histoire de nos expéditions législatives, et le mépris que nos folies passées leur inspireront les paiera de ce qu'il leur en a coûté d'admiration pour nos succès. Nous opposerions en vain à leur juste censure ces faits d'armes brillants, ces prodiges de valeur et d'habilité qui ont fait leur désespoir et notre gloire. Soit que la guerre ne paraisse qu'une vivacité de jeunesse aux nations parvenues à la virilité, et qu'elle semble les rapprocher un peu trop des hordes conquérantes avant d'être civilisées; soit que regardée par les peuples raisonnables comme une triste nécessité, elle soit mise par eux au rang des malheurs qu'on évite de rappeler; soit enfin que, dans l'art de la guerre comme dans tous les autres, les hommes fassent plus de cas du génie, à cette époque de la société où l'homme ne l'étudie pas dans les livres, alors qu'il est une *illumination soudaine,* comme l'appelle Bossuet, ou que le génie guerrier ait perdu quelque chose de son éclat depuis qu'on en a fait une profession, un *corps,* et que la guerre est devenue un art qui s'exerce avec des *ingénieurs* et des machines *ingénieuses,* il est certain qu'à mesure que la raison générale fera des progrès, la gloire des armes ne brillera qu'au second rang chez les peuples chrétiens; quoique cependant ils soient, de tous les peuples anciens et modernes, ceux qui font la guerre avec plus d'art et même de courage, puisqu'ils exposent leurs guerriers à la mort sans aucune arme défensive qui les en sépare, et même sans qu'ils puissent se défendre, par leur valeur, de l'effet terrible de ces machines que le génie a inventées. L'on ne pardonne plus à un historien ces détails de combat si intéressants pour les acteurs, et dans les journaux contemporains on aime mieux rencontrer un acte d'humanité au milieu des combats, et les sentiments de la paix ne plaisent jamais plus à nos cœurs que lorsque nous les trouvons au sein des fureurs de la guerre.

Non, ce ne sera pas avec des victoires, mais avec des

vertus, que la France répondra à la postérité, lorsque, citée à ce tribunal dont aucune considération ne fait chanceler l'équité, elle rendra compte, comme l'aînée de la grande famille, de tout ce qu'elle avait reçu pour la prospérité commune, et de l'usage qu'elle a fait de tant de talents naturels, de tant d'instruction et de tant de gloire.

> « Contrainte d'avouer tant de forfaits divers,
> » Et des crimes peut-être inconnus aux enfers, »

la France devra offrir des journées de sagesse, plutôt que des journées de gloire, en expiation de quelques *journées* d'inexpiables horreurs, et si ces crimes inouïs n'ont pu être effacés par le supplice de leurs auteurs, que peuvent-ils avoir de commun avec la mort honorable de nos guerriers?

Ce serait en vain que nous voudrions jeter le voile brillant des arts et des sciences physiques sur les plaies épouvantables que nous avons faites à l'humanité. La France (et elle n'en était pas moins la première des nations), la France a été égalée ou surpassée par les autres peuples dans l'invention des arts physiques, comme elle les a surpassés tous dans les arts de la pensée. Newton et Képler, Linnée et Bergmann, Boerhaave et Galilée, Winslow et Haller, étaient étrangers à la France. Nos peintres le cèdent à ceux des écoles étrangères, et nos sculpteurs désespèrent d'égaler les statuaires de la Grèce antique; même les arts d'imitation se ressentent aujourd'hui de la dégénération de nos pensées, et d'une révolution qui nous a ramenés à l'enfance, car les arts n'imitent que ce qu'ils ont sous les yeux. Nos grands peintres du dernier siècle honoraient leur art par les imitations des scènes mémorables, et des personnages célèbres de la société politique et religieuse : les artistes de nos jours présentent surtout à notre admiration les scènes voluptueuses ou puériles de l'homme privé et de la vie domestique; ils cherchent moins à imiter les vertus que les passions, l'homme moral moins que l'homme physique,

les effets de la nature matérielle; leurs expositions n'offrent presque jamais qu'animaux, fleurs, individus, hommes, femmes, enfants, souvent inconnus, même quand ils seraient nommés. Nous revenons aux imitations de la vie sauvage et à la nudité des sexes, qui est le caractère de l'extrême barbarie [1]. Hélas! et les arts de la pensée eux-mêmes, ces arts que nous avons portés à une si haute perfection, semblent tendre à leur fin; en serait-il de ces plaisirs de l'esprit, dans une société qui avance, comme de ces amusements de l'enfance, ou même de ces illusions plus douces de la jeunesse, que l'homme laisse derrière lui dans le voyage de la vie, et qui ne lui paraissent plus dignes de la gravité de l'âge viril? L'art dramatique périt sous la multitude de nouveautés, comme la considération usurpée un moment par les comédiens a péri sous la hauteur de leurs prétentions. Quand toutes les règles de l'art sont connues, toutes les combinaisons de la langue employées, et peut-être l'imitation de toutes les scènes de la vie publique et domestique épuisées, alors sans doute la carrière de l'art est parcourue. Les pièces de Jodelle et celles de Racine en sont les deux extrêmes; il n'est plus donné à aucun écrivain de descendre aussi bas, ni de s'élever plus haut, et même avec des succès égaux on ne peut plus prétendre à la même gloire. A la naissance de l'art, il fallait, pour se distinguer, en atteindre les limites; il faut, à son déclin, les dépasser pour être remarqué. Les anciens ont atteint

[1] On a voulu nous faire croire que les chefs de deux armées d'hommes armés de pied en cap se mettaient nus pour combattre avec des boucliers. Cela rappelle ces chanoines d'Ethiopie, dont parle madame de Sévigné, qui chantaient l'office tout nus, avec leur aumusse sur le bras. La nudité était honteuse chez les Romains pour les hommes libres, et l'on peut en voir la preuve dans le *Trimalcion* de Pétrone. Les Grecs des temps héroïques pensaient de même. On sait que ce ne fut que plus tard qu'un de leurs rois se mit nu pour lutter, et la nudité n'était permise qu'à ceux qui se donnaient en spectacle. C'est un reste d'extravagance révolutionnaire. Un jour ces tableaux recevront des draperies, ou ne paraîtront pas en public. Il n'y a en tout genre que le bon et le décent qui doivent subsister. Nous souffrons la nudité des statues grecques comme nous la pardonnons aux enfants.

le sublime du naïf, et les modernes le sublime du grand ; on veut aller plus loin, et l'on outre le naïf jusqu'au puéril, et le grand jusqu'au monstrueux. Ainsi un homme veut toujours paraître jeune, et finit par être ridicule. Alors la comédie devient une farce licencieuse ou une imitation de puérilités, et la tragédie une représentation gigantesque ou un tissu d'extravagances. Quelquefois elle est une machine où l'on supplée par des illusions d'optique, les prestiges des décorations, ou même le jeu des animaux, à la stérilité du poëte ou à l'épuisement de son art. La satire n'est plus qu'une libelle diffamatoire; l'églogue, la fable, l'idylle sont renvoyées à l'enfance, et peut-être, dans notre situation présente, ne pouvons-nous plus prétendre qu'au funeste honneur de fournir à un poëte, dans quelques siècles, le sujet d'une épopée où il chanterait la société menacée de retomber dans la barbarie, luttant avec des efforts surnaturels contre cette épouvantable révolution, comme Milton a chanté le combat des bons et des mauvais anges, et le Tasse, la lutte sanglante des chrétiens contre les infidèles.

Les législateurs de collége qui nous ont régentés ont voulu en vain nous ramener aux dieux, aux jeux, aux fêtes du paganisme, comme ils en avaient ramené parmi nous les mœurs et les lois. C'est surtout ce ridicule qui a flétri la révolution française, et la raison y a eu plus de part que la force. Le temps est venu où nous jugerons les héros du paganisme, comme nous jugeons ses dieux. Nous apprécierons dans ces sociétés trop vantées ces vertus privées qu'on nous oppose sans cesse, et ces crimes publics dont on n'a garde de nous parler ; nous y retrouverons la tempérance dans la pauvreté, et le luxe le plus effréné dans la richesse; des lois faites par le père contre l'enfant, par le mari contre l'épouse, par le maître contre l'esclave, par le créancier contre le débiteur, par le citoyen contre l'homme, un amour pour la patrie qui n'était que la haine des autres peuples, l'assemblage de la volupté et de la barbarie, et un peuple tout entier passant des jeux

obscènes de Flore aux jeux sanglants des gladiateurs.... Et au milieu de ces empires qui ont brillé un moment sur la scène du monde, et qui sont tombés, dit Bossuet, *les uns sur les autres avec un fracas effroyable,* et tombés d'une chute éternelle, deux peuples, l'un commencé, l'autre consommé, mais tous les deux *le peuple de Dieu*, parce que l'un a été conduit par ses ordres, que l'autre doit être gouverné par ses lois, deux peuples resteront debout au milieu des ruines du monde ancien, et s'élèveront au-dessus de tous les peuples modernes, et leurs deux législateurs au-dessus de tous les législateurs : l'un, objet de la vénération du peuple juif; l'autre, objet de l'adoration des chrétiens, à qui *tout pouvoir a été donné* sur le monde des intelligences et sur le monde des corps, *devant qui tout genou doit fléchir*, et qui doit réunir toutes les nations dans une même législation, comme le pasteur réunit ses troupeaux dans le même bercail. C'est à la France à y entrer la première, et toutes les nations y entreront après elle. Alors, laissant l'Europe s'entretenir de l'éclat de ses victoires, et admirer la perfection de ses arts, elle ne s'enorgueillira que de la dignité de ses mœurs, et de la sagesse de ses lois.

LÉGISLATION

PRIMITIVE,

CONSIDÉRÉE PAR LA RAISON.

LIVRE PREMIER.

DES ÊTRES, ET DE LEURS RAPPORTS.

CHAPITRE PREMIER.

DE LA PENSÉE, ET DE SON EXPRESSION.

I.

1° L'homme n'a la connaissance des êtres que par les pensées présentes à son esprit.

2° L'homme n'a la connaissance de ses propres pensées que par leur expression, qui lui est transmise par ses sens.

De ces deux principes découle la science des êtres et de leurs rapports (*a*).

II.

L'homme a deux sortes d'expressions de ses pensées : donc l'homme a deux sortes de pensées, donc deux sortes d'*êtres* sont.

III.

1° La pensée est exprimée par des gestes qui la figurent, ou par le dessin qui fixe le geste. Ainsi exprimée, elle s'appelle *image* ou *figure;* la faculté qui s'exprime en nous s'appelle *imagination,* l'être exprimé s'appelle *corps* ou *matière.*

2° La pensée est exprimée par une parole qui la nomme, ou par une écriture qui fixe la parole. Ainsi exprimée, elle s'appelle proprement *idée;* la faculté qui s'exprime en nous s'appelle *intelligence,* l'être exprimé s'appelle *être intellectuel, esprit.*

IV.

Ainsi, 1° j'*imagine,* j'*image,* je me *figure* (mots tous synonymes) en moi-même un *arbre,* un *animal;* je le figure au dehors par le geste, je fixe ce geste par le dessin [1]. 2° J'*idée* ou je *conçois,* je nomme en moi-même *justice, raison;* je nomme au dehors, ou je prononce *raison, justice,* et je fixe cette parole par l'écriture.

V.

Ainsi on peut regarder comme un axiome de la science de l'être intelligent, *que le geste est la parole de l'imagination, et que le dessin en est l'écriture.* Les muets manquent de l'expression de la parole, et ont éminemment celle du geste; les aveugles manquent tout à fait de l'expression du geste, et parlent beaucoup (*b*).

VI.

Tantôt l'image emprunte l'expression de l'idée ou la parole, et je dis ou j'écris *arbre, animal,* au lieu de les figurer par le geste ou le dessin; tantôt l'idée revêt l'expression de l'image, et au lieu de dire ou d'écrire *justice,* je la figure sous la forme

[1] De là vient que les enfants appellent *tous* les dessins des *images;* ils pensent et parlent en cela parfaitement vrai.

d'une femme voilée qui tient un glaive et des balances. J'assimile l'être intellectuel au matériel, ou l'être matériel à l'intellectuel, et je dis : *Une pensée prompte comme l'éclair, un éclair rapide comme la pensée.* On voit la raison de toute métaphore, comparaison, parabole, hiéroglyphe, symboles, et la source commune des figures dans le style, des allégories dans le discours, des emblèmes dans les arts, qui consistent généralement *à spiritualiser les images des corps,* ou a *matérialiser les idées d'êtres intellectuels,* c'est-à-dire *à figurer les idées,* et *à idéer les figures.*

VII.

Les images et les mots sont donc plus que les signes de nos pensées; ils en sont l'expression, et de là vient que les mots s'appellent des *expressions,* et que l'on dit, avec raison, d'un homme qui parle : Il *s'exprime* bien ou mal.

VIII.

L'homme a deux expressions de ses pensées, parce qu'il a deux pensées principales auxquelles toutes ses pensées se rapportent, pensée aux corps, pensée aux esprits. L'homme a deux signes de ses sensations, joie ou tristesse, parce qu'il n'a que deux sensations principales auxquelles toutes ses sensations se rapportent, sensation de plaisir, sensation de peine, et deux sentiments auxquels tous ses sentiments se rapportent, amour et haine. Ici la différence est sensible entre les signes et les expressions. Le rire et les larmes, signes de mes sensations de plaisir ou de peine, ne produisent pas sur ceux qui en sont témoins la même peine ou le même plaisir que j'éprouve; mais mon geste ou ma parole, expression de ma pensée, éveillent en eux la même pensée qui m'occupe; ils n'ont pas senti ma joie ou ma douleur, mais ils pensent ma pensée. Si je conviens avec quelqu'un que je lui ferai *signe* que j'ai rencontré telle personne, en portant la main à mon chapeau, ce mouvement

est un *signe* de ma pensée, qui suppose une parole qui a précédé et se confond avec elle; c'est une sorte d'écriture en chiffres, dont celui à qui je parle a la clef. En un mot, je *désigne* mes affections, j'*exprime* mes pensées; et telle est la différence des signes des affections aux expressions des pensées, qu'une expression juste ne peut rendre qu'une pensée, au lieu qu'un signe dénote des affections quelquefois opposées, comme les larmes, signe de douleur, qui désignent aussi l'excès de la joie.

Cette distinction entre les *expressions* et les *signes* n'a pas été assez observée par l'idéologie moderne.

IX.

Si l'homme ne connaît les êtres que par ses pensées, s'il ne connaît ses pensées que par leur expression, il ne connaît donc les êtres matériels que par les images qui les *figurent* à son esprit, comme il ne les fait connaître aux autres que par les images sous lesquelles il les leur figure : il ne connaît les êtres intellectuels que par les paroles qui les *nomment* à sa propre pensée, et il ne les fait connaître aux autres que par les paroles qu'il leur dit, et si une image rend présent ou représente un objet matériel, une parole rend présent aussi ou représente un être intellectuel.

X.

Donc tout être matériel qui ne peut pas être *figuré* ne peut pas être connu; il n'est pas dans les pensées de l'homme, il n'est pas : donc tout être intellectuel qui ne peut pas être *nommé* n'est pas dans les pensées de l'homme, il n'est pas. Il faut nier ce principe, ou se résoudre à admettre une longue série de conséquences.

XI.

Donc tout être matériel qui est ou peut être figuré, existe

ou peut exister. Donc tout être intellectuel qui est ou peut être nommé, est ou peut être, et l'on peut défier tous les philosophes de l'univers de figurer ou de nommer un être impossible; car comment ce qui n'est ni ne peut être pourrait-il être représenté ou rendu présent par le *nom* ou par la *figure?*

XII.

Donc toutes les pensées de l'homme sont vraies ou représentatives de l'être.

XIII.

Mais avec des pensées vraies, l'homme porte des jugements faux, et suppose entre les êtres des relations qui ne sont pas ou qui ne peuvent pas être, et comme il a deux sortes de pensées, il tombe dans deux sortes de jugements faux, l'un d'imagination qu'on appelle *fiction,* l'autre d'idée qu'on appelle *erreur.*

XIV.

J'ai l'image d'une femme, d'un poisson, de chants, de rochers; ces pensées sont vraies et représentatives de ce qui existe. Je forme un jugement de toutes ces pensées, et j'imagine une femme-poisson qui habite des écueils où elle attire les navigateurs par ses chants; je forme un jugement d'imagination qui est faux, parce que cet être appelé *sirène* n'existe pas : ce jugement s'appelle une *fiction.*

XV.

J'ai l'idée de sagesse, de force, de préférence; ces pensées sont vraies ou représentatives de ce qui est. J'en forme un jugement, et je pense ou je dis que *la force est préférable à la sagesse :* ce jugement est faux, parce qu'une force qui l'emporte sur la sagesse n'est plus force, mais faiblesse; ce jugement s'appelle une *erreur.*

XVI.

Il y a cette différence entre les faux jugements de l'imagination et les faux jugements de l'intelligence, entre la fiction et l'erreur, que l'erreur manque de vérité, et la fiction seulement de réalité. Une sirène n'existe pas; mais il n'est pas impossible qu'elle existe, puisque je ne la figurerais pas, si elle était impossible, et que je conçois distinctement que la même puissance qui a fait les femmes et les poissons, peut faire un être qui soit l'un et l'autre à la fois (*c*). Au lieu qu'une force préférable à la sagesse ne peut pas être, puisqu'elle cesse d'être force à l'instant qu'elle se préfère à la sagesse, et parce que cette force préférable à la sagesse ne peut pas être, je ne puis pas la nommer, comme j'ai nommé *sirène;* je ne connais pas de mot qui exprime une force préférable à la sagesse, et pour en faire mieux sentir l'impossibilité, on n'a qu'à traduire *sagesse* par ce qui doit diriger, et *force* par ce qui doit être dirigé, et l'on verra qu'il est impossible ou contradictoire que ce qui doit obéir soit préférable à ce qui doit commander.

XVII.

Ainsi un faux jugement d'imagination manque de réalité, un faux jugement dans les idées pèche contre la vérité; l'un conduit à l'inexistence actuelle, l'autre aboutit à la contradiction, et c'est mal à propos que Condillac élève des difficultés sur cette épreuve infaillible de l'erreur dans nos jugements.

XVIII.

Ainsi les hommes n'inventent pas les êtres, ils les déplacent, et supposent entre eux des rapports. Ils peuvent se tromper dans leurs jugements, mais leurs pensées ne les trompent pas.

XIX.

Il faut revenir sur une assertion à laquelle le lecteur peut-être n'a pas donné toute l'attention qu'elle mérite. Non-seulement la figure et la parole sont l'expression nécessaire de nos pensées à l'égard de ceux à qui nous voulons les communiquer; mais elles en sont l'expression nécessaire pour nous entretenir avec nous-mêmes ou pour penser. Ainsi nous ne pouvons tracer au dehors la figure d'un corps par le geste ou le dessin, sans en avoir en nous-mêmes la représentation ou l'image, car l'image est une figure intérieure, et la figure est une image rendue extérieure. Et de même nous ne pouvons émettre au dehors une parole ou la fixer par l'écriture, sans en avoir en nous-mêmes la prononciation intérieure. Ainsi penser, c'est se parler à soi-même d'une parole intérieure, et parler, c'est penser tout haut et devant les autres. Ainsi l'on peut regarder comme une vérité générale, qu'*il est nécessaire* d'avoir l'expression de sa pensée pour pouvoir exprimer sa pensée, ou bien, comme je l'ai dit ailleurs, que l'homme pense sa parole avant de parler sa pensée : proposition certaine, et qui explique le mystère de l'être intelligent.

XX.

Ainsi l'être intelligent *conçoit* sa parole avant de *produire* sa pensée, ainsi il y a *conception* et *production* de l'homme moral, comme il y a *conception* et *production* de l'homme physique; car *c'est de la similitude des idées que naît la similitude des expressions,* autre axiome de la science de l'être intelligent (*d*).

XXI.

Donc la parole n'est pas une invention de l'homme, puisqu'il ne peut y avoir même pensée d'inventer sans une parole qui exprime cette pensée. Donc le ris et les larmes, par lesquels

nous manifestons nos affections, vraies ou feintes, de plaisir ou de peine, sont des *signes* natifs [1], au lieu que la parole et même le geste sont des expressions acquises, *adventitiæ.* Donc elles sont naturelles, c'est-à-dire conformes à la nature de l'être; car il n'y a rien de plus naturel à l'être qui doit acquérir que l'état acquis, et la perfection est l'état le plus naturel de l'être perfectible (*e*).

XXII.

Ainsi l'homme connaît les êtres par ses pensées, et ses propres pensées par leur expression. Ainsi, au lieu d'étudier la pensée de l'homme dans le sanctuaire impénétrable du pur intellect, comme on le fait aujourd'hui, il faut l'étudier, pour ainsi dire, dans le vestibule de la parole, et expliquer l'être pensant par l'être parlant, comme on connaît l'homme conçu dans le sein de sa mère, par l'homme produit au monde.

La pensée de l'homme est la représentation des êtres, fondement de l'*ontologie,* ou de la science des êtres; *la parole de l'homme est la représentation de ses pensées,* fondement de l'idéologie, ou de la science des idées. « Comme il n'est aucun mot, dit le cé- » lèbre abbé de l'Épée, qui ne représente quelque chose, il » n'est aussi aucune chose, quelque indépendante qu'elle soit » de nos sens, qui ne puisse être expliquée clairement par » une analyse composée de mots simples, et qui en dernier » ressort n'ait besoin d'aucune explication. »

XXIII.

L'expression de nos pensées nous est transmise par les sens de la vue ou de l'ouïe; mais la pensée elle-même est distincte de son expression et la précède : c'est la conception qui précède

[1] L'homme seul peut rire, parce que le rire naît d'un constraste ou rapport que l'homme seul peut saisir par la pensée, et voilà pourquoi l'intelligence se peint principalement dans le sourire.

la naissance. L'homme a la pensée en lui-même, puisqu'elle se réveille à l'occasion de la parole orale ou écrite qu'il entend; car si l'oreille ouït, si les yeux lisent, c'est l'esprit qui entend. La pensée est native, la parole est acquise; mais la pensée n'est pas visible sans une expression qui la réalise, et l'expression n'est pas intelligible sans une pensée qui l'anime. Une expression sans pensée est un son, une pensée sans expression n'est rien, *nihil sine voce est*, a dit saint Paul [1]. Là est le moyen de conciliation entre les partisans des *idées spirituelles* et les partisans des *sensations transformées,* entre les disciples de Descartes et de Malebranche, et ceux de Locke et de Condillac (*f*).

[1] Epist. I ad Corinth. cap. IV.

NOTES DU CHAPITRE PREMIER.

(*a*) Le premier de ces deux principes est plus convenu que le second, et bien des gens s'imaginent connaître leur pensée en elle-même et sans le secours d'aucune expression. *La pensée n'est connue que par la parole :* Dieu, *intelligence suprême, n'est connu que par son verbe.* Propositions semblables, dont l'une fait connaître Dieu, l'autre fait connaître l'homme.

(*b*) Les deux facultés *d'idéer* et *d'imaginer* sont très-distinctes l'une de l'autre. La source de beaucoup d'erreurs est de les confondre, et de vouloir *imaginer* là où l'on ne peut qu'*idéer,* ou *idéer* ce qu'on ne peut qu'*imaginer.* Je connais ou j'idée la sagesse, je ne l'imagine pas; j'imagine le mécanisme de mon propre corps, et je ne le conçois pas. On imagine le solide sans le concevoir, on conçoit l'intellectuel sans l'imaginer. Les matérialistes sont des hommes à *imagination.* Leur pensée ne voit qu'images ou figures, et cependant leur style sec et triste en est totalement dépourvu. L'intellectuel ne peut *s'imaginer* que lorsqu'il prend un corps, qu'il se réalise, qu'il se rend présent à nos sens, en un mot, qu'il devient *sensible :* je dis sensible, et non pas solide; car, comme dit très-bien Malebranche, « le sensible n'est pas le solide. »

(*c*) Il y a des relations de voyageurs anciens, qui parlent de quelque animal marin de ce genre, qu'ils prétendent avoir aperçu. Ils se trompent sans doute; mais leur récit faux n'est pas absurde, comme le serait celui d'un voyageur qui assurerait avoir vu un pays où la ligne droite n'est pas la plus courte entre deux points, et où la famille est gouvernée par les enfants; et ce n'est pas sans raison que ce roi indien ne voulait pas croire un Hollandais qui lui disait que, dans son pays, le peuple était souverain.

(*b*) Que cherche notre esprit quand il cherche une pensée? Le mot qui l'exprime, et pas autre chose. Je veux représenter une certaine disposition de l'esprit dans la recherche de la vérité; *habileté*, *curiosité*, *pénétration*, *finesse*, se présentent à moi; la pensée qu'ils expriment n'est pas celle que je cherche, parce qu'elle ne s'accorde pas avec ce qui précède et avec ce qui doit suivre : je les rejette. *Sagacité* s'offre à mon esprit; ma pensée est trouvée, elle n'attendait que son expression. 146 et 287 me présentent deux idées de nombre très-distinctes. J'en veux former une seule idée, ou une idée collective. Que fais-je pour la trouver, et pourquoi ne l'ai-je pas aussitôt que je le veux? C'est que son expression me manque; je la cherche, je la trouve, et j'ai l'idée demandée, 433. Tous les exemples peuvent être réduits à ceux-là, et je fais alors comme un peintre qui, voulant représenter la figure d'un ami absent, retouche son dessin jusqu'à ce qu'il ait trouvé l'expression du visage qu'il reconnaît aussitôt. Cette vérité que la parole n'est pas d'invention humaine, et que *les langues sont un don*, est la dernière peut-être qui reste à prouver pour la connaissance des êtres et l'affermissement de la société. Condillac et autres supposent l'homme seul dans les forêts, et l'homme ne peut naître, et de longtemps vivre qu'en nombre *trois*. Or, entre trois êtres formant une famille, il y a par toute la terre un langage articulé, et même un langage complet, semblable dans ses parties d'oraison et dans leurs modes essentiels, différent seulement dans le vocabulaire et le nombre de mots.

Or, cette unité dans le langage, puisque toutes les langues ne sont qu'une expression de la même pensée, et qu'elles se traduisent toutes réciproquement, prouve un instituteur *un*, une institution unique, et même une famille *une;* car les langues ne se transmettent que par la famille, et passé les premières années, où les organes sont très-flexibles, il serait presque impossible d'apprendre à parler. Les âgés transmettent le langage aux plus jeunes, comme ils leur ont transmis la vie, et ils

leur donnent, en quelque sorte, de leur intelligence, comme ils leur ont donné de leur corps. L'enfant exprime par le geste et même par le dessin les objets qu'il a vus, comme il exprime par la parole les idées qu'il a entendues; mais il ne parle pas plus sans avoir entendu, qu'il ne figure sans avoir vu. La parole est la monnaie du commerce des intelligences entre elles, représentative de toutes les idées, comme la monnaie est représentative de toutes les valeurs. Un langage inconnu dans un pays est une monnaie qui n'a pas de cours, et qui n'est pas marquée au coin du prince. L'interprétation des langues étrangères est une opération semblable à celle de la banque, qui, pour traduire la monnaie étrangère en monnaie nationale, observe les différences et en tient compte.

Je reviens à la supposition de nos sophistes. La nature fait naître l'homme en société, et ses vices l'isolent. Nos philosophes, au contraire, commencent par isoler l'homme, et lui font inventer la société. Il faudrait s'expliquer nettement sur cette question. Croit-on que dans aucun temps l'homme ait pu naître de la seule énergie de la matière en fermentation, et qu'il en ait reçu l'admirable mécanisme de l'organisation de son corps et le prodige de son intelligence? Si les partisans de Condillac repoussent cette hypothèse, pourquoi en font-ils la base de leur système? S'ils admettent un Dieu créateur, pourquoi refuser de reconnaître un Dieu législateur ou conservateur?

Pourquoi recourir à des absurdités pour expliquer l'exercice nécessaire de facultés nécessaires à l'homme? Peut-on admettre qu'une intelligence infinie ait créé l'homme, et supposer que, telle qu'une marâtre cruelle, elle ait abandonné son existence sociale au hasard de ses inventions, en sorte que si un homme n'eût pas assez d'esprit pour inventer la parole, le genre humain tout entier serait aujourd'hui dans un état bien au-dessous de celui des plus vils animaux? Le sauvage de l'Aveyron a certainement la faculté de penser et d'articuler. Depuis deux ans, on l'instruit avec zèle et intelligence, et il n'a pas même de gestes imitatifs d'aucune pensée, quoiqu'il montre du doigt quelques objets présents relatifs à ses besoins.

Sans doute, le moyen de la première transmission de la parole faite à l'homme nous est inconnu, et l'imagination n'en fournit aucune image; mais la raison conçoit et peut démontrer qu'il est impossible, c'est-à-dire contre la constitution physique et morale de l'homme, qu'il puisse inventer l'expression de ses pensées, car ce serait inventer son

propre être intellectuel. Cette démonstration purement *rationnelle* est suffisante, puisque l'homme ne reçoit de certitude infaillible que de sa raison, et non de ses sens, et que l'imagination elle-même ne mérite aucune créance sans l'attestation et le *visa* de la raison. Et prenez garde que dans la question qui nous occupe, si la raison parle, l'imagination se tait; il n'y a pas entre elles conflit de juridiction, et l'imagination ne fournit pas d'images contraires aux perceptions de ma raison, au lieu que dans la démonstration des *asymptotes*, que personne ne révoque en doute, la raison et l'imagination sont en opposition formelle; car la raison se démontre à elle-même par le calcul que deux lignes prolongées à l'infini et s'approchant toujours ne peuvent jamais se rencontrer. L'imagination, au contraire, se figure nettement que deux lignes, s'approchant continuellement, doivent finir par se rencontrer en un point, et la raison elle-même murmure contre le calcul qui la subjugue, et trouve malgré elle de la contradiction à admettre deux lignes infinies qui s'approchent toujours et s'évitent sans cesse.

Il faut faire ici une observation importante sur la rectitude de nos jugements. La rectitude des jugements sur les objets purement physiques tient à la force de nos passions : un homme intempérant juge en général très-bien des jouissances physiques, et un homme intéressé, de la bonté d'un marché; mais la rectitude du jugement en morale tient à la répression de nos passions, et voilà pourquoi l'habileté dans certaines affaires va rarement avec l'habitude de certains devoirs. « Les enfants du siècle, dit le grand maître, sont plus prudents en » affaires que les enfants de lumière. »

Quand nous disons que la parole est nécessaire pour penser, il faut entendre la parole des images comme celle des sons. Les sourds-muets pensent par images et parlent par gestes. Les mots qu'on leur transmet arrivent à leur esprit par les yeux, comme au nôtre par les oreilles, et sont pour eux une image, et pour nous un son. Et pour nous-mêmes, quand nous ne faisons que penser, les mots ne sont pas un son, ils ne sont qu'une image. Le mot *cause* réveille dans un homme instruit l'idée de *cause*, et il porte avec lui sa signification; je crois que, pour un sourd-muet, il ne marche jamais sans l'image de l'*effet* qu'on lui a donné pour exemple, et ils sont comme des enfants qu'on instruit perpétuellement avec des tableaux et des comparaisons *sensibles*. Les partisans de l'invention du langage veulent que le geste ait conduit à la parole. Le geste ne peut être d'aucune manière l'élément d'un son, et

il y a entre eux l'infini. C'est, au contraire, parce que les hommes s'entendent par le moyen du geste, que jamais ils n'auraient songé à inventer la parole, si la parole pouvait être une invention; car là où il y aurait un moyen suffisant de s'exprimer, il n'y aurait jamais de motif nécessaire ou de raison suffisante d'en inventer un autre.

(*e*) Les hommes ont des images avant d'avoir des idées; ils voient les corps avant de connaître les esprits. De là vient que les enfants et les peuples naissants gesticulent beaucoup, et même dessinent volontiers. Il est évident que le dessin est un geste fixé, car le geste significatif d'une chose n'en exprime que les contours, et les premiers dessins des peuples et des enfants ne sont aussi que des contours et des linéaments sans ombres et sans relief. Le premier progrès est de colorer les objets, le dernier d'y mettre les ombres, et l'on peut dire qu'il faut être fort éclairé pour apercevoir les effets de la lumière sur les corps. Les hiéroglyphes étaient une écriture de contours, un dessin des objets. Aussi les hommes ou les peuples qui pensent beaucoup par images, s'expriment beaucoup par gestes, et aiment les arts d'imitation.

(*f*) Le lecteur le moins attentif remarquera combien ces locutions familières, *la parole, expression de notre intelligence, et son image; fille de la pensée, et par laquelle la pensée se produit; ne faisant qu'un avec la pensée, et cependant en étant distinguée; née de la pensée et son égale*, etc., etc.; combien, dis-je, toutes ces locutions, qui développent le mystère de l'homme, s'accordent avec celles que la religion emploie pour mettre à notre portée le mystère de la nature divine, en qui elle nous montre aussi une parole éternelle ou *verbe, expression de l'intelligence suprême et image de sa substance; fils de Dieu*, et *cependant égal à son père, par lequel il se produit et se manifeste*, etc., etc., etc. Je laisse ici le lecteur à ses réflexions; mais qu'il ne s'effraie pas de ce rapprochement. Ce n'est pas une vaine parole, *que l'homme a été fait à l'image et à la ressemblance de la Divinité;* et Bossuet lui-même, traitant ces hauts sujets, dit : « Et nous-mêmes, n'avons-nous pas en » nous une intelligence dont notre parole est le fruit? »

Ces deux propositions, *l'intelligence divine n'est connue que par son verbe, l'intelligence humaine n'est connue que par sa parole*, peuvent servir à instruire le chrétien dans la science de l'homme, et celui qui croirait n'être que philosophe dans la science de Dieu. En effet, le chrétien persuadé par la foi de la première proposition, se prouverait à lui-même par la raison de la vérité de la seconde, et irait ainsi de Dieu

à l'homme : le philosophe, après s'être prouvé à lui-même par la raison la vérité de la seconde proposition, pourrait en conclure la première, et verrait en nous-mêmes la raison des locutions les plus étonnantes de la religion, et irait ainsi de l'homme à Dieu ; car, encore une fois, on peut démontrer à la raison que notre pensée n'est exprimée à l'esprit des autres, n'est connue à notre propre esprit que par la parole.

CHAPITRE II.

DES ÊTRES ET DES MANIÈRES D'ÊTRE.

I.

L'homme même le plus borné dit : *Je suis, tu es, il est, nous sommes, ils sont,* et chez les peuples les plus abrutis on retrouve l'expression de ces pensées. En parlant ainsi, les hommes s'entendent eux-mêmes et sont entendus de leurs semblables; ils agissent les uns envers les autres à l'occasion de cette intelligence mutuelle de leurs pensées : donc ces paroles sont des expressions de pensées, donc l'homme partout a des idées d'*être*, d'être singulier et d'être pluriel, d'être *moi* et d'être *lui*. Non-seulement l'homme dit : *Je suis;* mais il dit : *J'ai été, je serai, j'aime* ou *je suis aimant, je suis aimé,* et dans les diverses modifications du verbe, il exprime l'idée de la distinction des personnes, de la différence des temps, des progrès de l'action faite et de l'action reçue, de l'actif et du passif. Là sont les racines du langage, et la raison pour laquelle *verbe* et *parole* sont synonymes. En effet, le verbe est la parole par excellence, parce qu'il est l'expression exacte de l'être intelligent, et de toutes ses manières d'être, de pensée, de sentiment et d'action, et que nul autre que l'être intelligent ne peut dire : *Je veux, j'aime, j'agis, je suis* (*a*).

II.

Les êtres sont, et ils sont tous d'une certaine manière propre à chacun; car, s'il n'y avait qu'une manière d'être, on ne distinguerait aucun être, il n'y aurait qu'un être. Je ne distin-

guerais pas mon esprit de mon corps, mon esprit d'un autre esprit, mon corps d'un autre corps, je ne distinguerais rien (*b*).

III.

L'homme EST une intelligence capable de pensée, et il A un corps ou des organes capables de mouvement; organes qui transmettent à l'esprit l'expression de ses pensées, et en reçoivent la détermination de leurs mouvements. La manière d'être propre de l'homme est donc d'être *une intelligence servie par des organes*.

IV.

La pensée qui détermine le mouvement s'appelle *volonté*, le mouvement qui est déterminé par la pensée s'appelle *action*.

V.

La pensée a un objet de ses déterminations, un *terme*, et le mot même de *détermination* indique un *terme*. Ce terme est l'*objet* de la volonté, le *sujet* de l'action, qui conduit à la *fin* que l'être se propose. Cette fin est d'être, le bien-être, ou plutôt le mieux-être, la perfection ou la plénitude de l'être; car quelle autre fin que l'être, l'être libre de vouloir et d'agir, pourrait-il se proposer dans sa volonté et dans son action?

VI.

La perfection de la volonté s'appelle la *raison*, la perfection de l'action est la *vertu*, *virtus*, action forte; car la vertu est force même avec la faiblesse physique, *virtus in infirmitate perficitur*, comme le crime est faiblesse même avec la force physique, *impotentia*, et c'est ce qui fait dire à Hobbes que *le méchant est un enfant robuste*.

La vertu est donc une action commandée par une volonté raisonnable (*c*).

VII.

Ainsi, *intelligence, pensée, volonté,* constituent l'être intellectuel.

Organes, mouvements, action, constituent l'être organisé.

Intelligence et *organes* constituent l'homme.

Volonté et *action* constituent l'homme fait.

Raison et *vertu* constituent l'homme parfait, l'homme moral ou social *(d)*.

VIII.

L'homme passe par deux états très-distincts. Dans le premier, il a une intelligence sans connaissance de ses pensées, sans volonté, et des mouvements sans action. C'est l'état *natif* de l'homme, état originel, état imparfait, et dont il fait effort pour se tirer. Au sortir de cet état, trop souvent il tombe dans un état vicieux et dégénéré, celui où sa volonté est sans raison et son action sans force ou sans vertu; ou bien il passe à l'état perfectionné; celui où sa volonté est éclairée par la raison et son action forte et vertueuse : c'est l'état *naturel* de l'homme, état bon, état accompli, état *de la fin* de l'être, bien différent de cet état *natif* ou imparfait qui est l'état *du commencement,* et où J.-J. Rousseau et ceux de son école ont placé l'état naturel de l'homme, erreur fondamentale qui infecte leurs écrits, et qui, malgré les couleurs brillantes de leur style, les rendra inutiles, même alors qu'ils auront cessé d'être dangereux *(e)*.

IX.

Nous avons vu, § Ier de ce chapitre, que l'homme *est* une intelligence, et qu'il a des organes. L'*avoir* est donc une manière de l'être, et la plus générale possible, puisqu'elle comprend toutes les autres. *Être* est absolu, l'être est ou n'est pas. *Avoir* est relatif, et susceptible d'augmentation ou de diminution; et, comme les organes peuvent être plus ou moins dis-

posés à servir la pensée, les connaissances dont ils transmettent l'expression sont plus ou moins étendues. Et même tout ce que l'homme peut acquérir, il peut le perdre, et cessé d'*avoir* sans cesser d'*être*.

X.

Ainsi *avoir* est accessoire d'*être* : *être* est substance; *avoir* est accident, modification, manière d'être. *Être* est invariable; manière d'*être* ou *avoir* est variable. On ne peut pas *être* plus ou moins, mais on peut *avoir* plus ou moins.

XI.

Nous avons considéré l'intelligence et ses organes; il est temps de considérer la volonté et l'action : c'est ici que s'éclaircit le mystère de l'être.

XII.

L'homme, capable de pensée et de mouvement, *veut*[1] parler, écrire, labourer : ses organes obéissent; il *agit*, soit immédiatement par lui-même et ses seuls organes, ou médiatement en ajoutant à ses organes la force auxiliaire d'instruments, comme d'un porte-voix pour parler, d'une plume pour écrire, d'une charrue pour labourer. Dans ces différentes opérations, il y a trois choses très-distinctes : 1° la pensée qui détermine les organes; 2° les organes qui sont déterminés; 3° le sujet de la détermination, sur lequel les organes s'exercent, ou autrement la *volonté*, l'*action*, l'*objet*.

XIII.

Ces manières d'être sont relatives l'une à l'autre . la volonté

[1] C'est l'amour de soi ou des êtres semblables qui détermine la pensée à être une *volonté*, et le mouvement à être une *action*.

sans action n'est pas une volonté, mais un désir; action sans volonté n'est pas une action, mais un mouvement; un effet sans action et sans volonté serait un hasard, et le hasard n'est pas. Le hasard, dit Leibnitz, n'est que « l'ignorance des lois na» turelles. »

XIV.

Ces manières d'être relatives l'une à l'autre s'appellent des *rapports*. L'ensemble des rapports *ordonnés* pour la fin de l'être, c'est-à-dire son bien-être ou sa perfection, s'appelle l'*Ordre*.

XV.

Dans le système de l'homme, les organes sont le moyen, le milieu, *medius*, (car moyen vient de *medius*) de la volonté, comme cause, pour obtenir un *effet*. Ils sont donc interposés entre la volonté et son objet. C'est ce qui fait qu'on appelle *milieu* certaines substances interposées entre une chose et une autre, comme l'air et l'eau. La volonté détermine les organes à agir, comme les organes déterminent par leur action l'effet à naître; ainsi l'homme voulant et agissant est tout entier exprimé dans cette *proportion* continue :

« La volonté est à l'action des organes comme l'action est » à l'effet qui en résulte. » L'extrême fécondité de ce principe se développera peu à peu.

XVI.

Ainsi en métaphysique comme en géométrie les *proportions* sont formées de *rapports*, et dans l'une et dans l'autre science ces rapports s'appellent aussi *raison*. C'est dans ce sens que Cicéron a dit : *Lex est ratio profecta à naturâ rerum;* « la loi » est un *rapport* qui dérive de la nature des choses; » et Leibnitz, avec une si noble énergie : « Dieu est la suprême raison » des choses, » parce qu'en Dieu est le rapport général de tous les êtres, c'est-à-dire celui auquel tous les êtres se rap-

portent, comme tous les points de la circonférence au centre, et qu'il est la raison générale de leur existence.

XVII.

La volonté est donc *active* par elle-même, elle se détermine; l'effet ou sujet est *passif,* il est déterminé; les organes sont passifs et actifs à la fois, passifs à l'égard de la volonté qui détermine leur action, *actifs* à l'égard du sujet ou objet sur lequel ils exécutent leur action.

XVIII.

Être et *avoir,* idées fondamentales de l'être; *actif* et *passif,* rapports fondamentaux des êtres; *être* et *avoir, actif* et *passif,* fondements de toutes les langues qui sont l'expression des êtres et de leurs rapports (*f*).

NOTES DU CHAPITRE II.

(*a*) Les mots n'ont par eux-mêmes aucune vertu, quoiqu'il soit vrai de dire qu'ils ne sont pas purement arbitraires; mais la parole a la vertu d'exprimer la pensée. Ici les partisans de l'invention du langage tombent dans une grande absurdité; il faut qu'ils soutiennent que l'invention la plus merveilleuse, et qui ne peut être le produit d'un événement fortuit, comme le sont toutes les découvertes des arts, mais qui aurait été le fruit des plus profondes combinaisons, si elle avait été combinée; une invention qui n'est pas nécessaire à l'homme au premier âge de la société, puisqu'alors, selon eux, uniquement occupé d'actions physiques, il peut agir sans parler; que cette invention, dis-je, remonte aux temps d'un peuple le moins fertile en invention, puisqu'on voit des langues avec toutes leurs combinaisons, des verbes avec leurs temps et leurs modes, des noms de nombre, des noms appellatifs, des substantifs et des adjectifs, des langues qui nomment le ciel, la terre, *le grand esprit,* chez des peuples qui n'ont pas la première

notion de nos arts et des choses les plus nécessaires à la vie, pas même quelquefois l'art de faire du feu. Explique qui voudra comment toutes les combinaisons merveilleuses de la parole ont été inventées chez des peuples qui ne connaissent pas les moyens les plus simples de rendre la vie commode, de se couvrir, de préparer leurs aliments, etc.; mais, en vérité, j'admire comment des hommes si difficiles sur les preuves de la vérité admettent sans preuve cette étrange assertion.

Les langues ont un rapport évident à l'état des peuples dont elles sont l'expression, *transpositives*, bruyantes, hardies, déréglées chez les peuples à passions, les peuples païens; plus *analogues*, mieux réglées, et d'une harmonie plus douce et plus [1] vraie chez les peuples chrétiens C'est parce que les langues transpositives confondent la place des êtres, que l'on a été forcé, pour se reconnaître, d'inventer les déclinaisons, qui ne sont que le signe du rang que le mot devrait naturellement occuper dans la phrase. Ainsi une langue analogue dit : « Dieu com- » mande aux princes de conduire leurs sujets à la vertu. » Et dans cette phrase : *Dieu* souverain, les *princes* ses ministres, les peuples qui sont les *sujets*, le verbe *commander* qui exprime la relation du pouvoir au ministre, le verbe *conduire* qui exprime la relation du ministre au sujet, la *vertu* enfin, fin de toute volonté de Dieu et de toute action de l'homme, sont placés dans la phrase comme ils le sont en eux-mêmes et dans la pensée. Les Grecs et les Latins tourmenteraient cette phrase de mille manières, toutes à peu près dans le génie de leurs langues, hors la manière naturelle.

Quant à l'invention du langage, l'auteur du *Mondè primitif* pense que le langage est *de Dieu,* qui a donné les signes radicaux, que l'homme a étendus par dérivation, ou qui se sont modifiés par succession de temps et variétés dans les organes. Leibnitz écrivait : « Il ne » faut pas s'imaginer que les langues soient d'une institution arbitraire, » et se soient formées par des conventions réfléchies..... C'est une » chose digne de remarque dans une grande partie de notre con- » tinent, les langues modernes nous fournissent la trace d'une langue

[1] On pourrait soutenir que notre langue est plus harmonieuse, quoique moins éclatante, que la langue latine, parce que la langue latine n'a que des sons pleins et forts, et qu'il n'y a pas d'harmonie dans la nature sans un mélange de sons forts et de sons faibles, de bruits, si j'ose le dire, masculins et féminins, caractère distinctif de la langue française.

» ancienne extrêmement répandue.... d'une langue commune, et cette » conclusion s'accorde mieux avec les saintes Écritures. » M. Hugh Blair, encore vivant, célèbre professeur à Edimbourg, dans son *Cours de Rhétorique*, énonce le même sentiment sur l'institution du langage. M. Sicard pense que le Créateur a fait l'homme parlant. J.-J. Rousseau combat le système de l'invention humaine, en sorte que l'on peut regarder cette opinion comme dominante; et M. Degerando, qui a préféré le sentiment de Condillac, convient lui-même qu'elle est fort commune. La difficulté est du plus au moins de mots donnés; mais l'on peut croire que le mot principal, le *verbe*, dont le *geste* ne saurait figurer les modifications intellectuelles, est un signe radical, mais qui n'a eu dans le principe (et l'on en juge par l'hébreu) que les temps et les modes nécessaires. Sans doute, on peut figurer par le geste l'action de manger; mais comment en figurer les temps et les modes? Comment figurer le *croire*, dans ses modifications diverses, aux yeux de celui qui n'en aurait pas eu l'idée dans l'esprit? Il n'y a qu'à voir dans M. *l'abbé de l'Épée* tout ce qu'il faut écrire de mots pour faire comprendre aux sourds-muets ce mot *croire* avec ses modifications personnelles, temporaires et successives. Disons donc que le verbe a été du commencement, et qu'il est le moyen de toute instruction; car le substantif présent peut être montré par le geste, et absent il peut être figuré par le dessin [1].

(*b*) L'égalité absolue est confusion, au physique comme au moral.

(*c*) Dans ce siècle, on a défini *la vertu une disposition à faire du bien*. La vertu, chez les païens, pouvait être une disposition; chez les chrétiens, elle est une action, parce que l'amour, qui en est le principe, veut agir. *Amor ubi est, operatur; ubi non est amor, non operatur*, dit un Père de l'Église.

(*d*) Ainsi esprit répond à organe, pensée à mouvement, volonté à action, raison à vertu. Ce sont là des relations, et l'attention à les observer toutes dans le discours est la première condition d'un bon style, d'un style vrai, expression d'une pensée juste.

(*e*) Nous retrouvons les mêmes états dans la société, l'état sauvage

[1] Il n'est pas inutile de remarquer que l'éducation actuelle ne met dans la tête des enfants que des nomenclatures de substantifs. La religion, comme la métaphysique, ne nomme que deux êtres, *Dieu et l'homme*, et toute l'intruction qu'elles donnent est sur les rapports qui les unissent. Les sciences physiques exercent la mémoire, les autres forment la raison.

ou natif, l'état idolâtre ou corrompu, l'état chrétien ou civilisé, état naturel de la société. Dans le premier, ignorance et faiblesse; dans le second, erreur et violence; dans le dernier, raison et force. « L'état » naturel de l'homme, dit très-bien Burlamaqui, est, à parler en gé- » néral, celui qui est conforme à sa nature, à sa constitution, à sa » raison, et au bon usage de ses facultés, prises dans leur point de ma- » turité et de perfection. » (*Voyez à la fin de la première partie sur le mot* nature).

(*f*) Les mots *être* et *avoir* sont implicitement exprimés dans les langues anciennes; ils le sont à découvert dans les nôtres, où ils se joignent, sans se confondre, à plusieurs temps du verbe, dont ils sont les auxiliaires nécessaires. Les motifs de ces diversités ne sont pas arbitraires; ils sont peut-être dans la différence des idées modernes ou chrétiennes sur l'*être* et l'*avoir*, aux idées des païens, qui ne connaissaient pas plus l'*être* qu'ils ne respectaient l'*avoir* ou la propriété. Mais ce n'est pas ici le lieu de développer ces vérités; il suffit de dire que l'homme raisonnable ne croit point au hasard; que plus l'effet est général, plus il lui suppose une raison importante; que si la parole est l'expression de la pensée d'un homme, une langue entière est l'expression des pensées d'un peuple, qui sont ses lois, ses coutumes, ses habitudes. Les raisons des règles du langage humain peuvent n'être pas celles que je donne; mais il faut les chercher; car l'homme doit travailler sans cesse à étendre sa raison : or, la *raison* de l'homme consiste à connaître les *raisons* de tout, ou la vérité, surtout dans les objets qui tiennent à son intelligence d'aussi près que sa parole.

CHAPITRE III.

DE LA VÉRITÉ ET DE LA RAISON [1].

I.

La vérité est la connaissance des êtres et de leurs rapports; la raison est la connaissance de la vérité, elle est l'esprit éclairé par la vérité.

II.

La raison est donc active ou adventive, *adventitia*. L'homme naît esprit, et il apprend à raisonner; il *est* intelligence, il *a* de la raison.

III.

Ou les êtres sont corporels, et leurs rapports sont des rapports de nombre, d'étendue, de mouvement, objet des sciences physiques ; ou ces êtres sont intelligents et organisés, et leurs rapports sont des rapports de volonté et d'action, de *pouvoir* et de *devoir*, objet des sciences morales : nous ne parlons que de ces derniers rapports.

IV.

Si la connaissance de la vérité forme la raison de l'homme, l'homme n'a donc pas de raison avant de connaître la vérité; il ne découvre donc pas la vérité par sa raison; il reçoit donc de la raison d'un autre être la connaissance de la première vé-

[1] Il y a un livre intitulé : *De la Raison et de la Vérité*. Ce titre est défectueux, parce que la vérité précède la raison pour la former.

rité, ou la première connaissance de la vérité qui forme les premières lueurs de sa raison, et qui se développe avec elle. Ainsi, loin que l'homme découvre la vérité par la seule force de sa raison, il n'a de la raison que lorsqu'il a connu la vérité. D'ailleurs, l'homme ne connaît ses propres pensées que par leur expression : or il a reçu ses premières expressions, donc il a reçu la première connaissance de ses pensées.

V.

Cette raison qui éclaire l'esprit de l'homme est la raison de celui qui lui a donné ses premières expressions, et par conséquent la connaissance de ses premières pensées et qui est à son égard une *autorité,* puisqu'il est l'*auteur* de la raison [1], qui dirige et ordonne ses actions. Cet enseignement nécessaire de la vérité s'appelle *révélation,* manifestation faite par l'être qui sait à l'être qui ignore; et quoique cette expression ne s'applique qu'à la connaissance des vérités primitives donnée par Dieu même aux premiers hommes, il est vrai de dire que l'homme, même aujourd'hui, ne reçoit ses premières connaissances que par *révélation,* c'est-à-dire par la transmission que ses instituteurs lui font de l'art de la parole, moyen de toute connaissance de la vérité; parole qu'il ignore, si on ne la lui transmet pas, qu'il n'invente pas quand il l'ignore, et qui seule remplit l'intervalle immense qu'il y a entre un enfant stupide trouvé dans les bois et l'homme civilisé.

VI.

Ainsi le premier moyen de toute connaissance est la parole reçue de la foi et sans examen, et le premier moyen d'instruction est l'autorité, *Discentem oportet credere,* dit Bacon, *doctum expendere;* c'est à celui qui apprend à croire, à celui qui sait à

[1] *Auctoritas*, synonyme d'*auctoramentum*, signifie sûreté, sanction, garantie, etc.

examiner... « L'autorité, dit saint Augustin, au traité *de la* » *vraie Religion*, demande la docilité, et conduit l'homme à la » raison (*a*). »

VII.

L'absence de toute vérité est l'ignorance absolue, le défaut de développement de la vérité est l'erreur; car l'erreur, comme le mal, n'est qu'un défaut, une privation, une négation, et l'on se rappelle que nous avons dit, au chapitre Ier, que la vérité était toujours dans nos pensées, et trop souvent l'erreur dans nos jugements, parce que nous aurions presque toujours besoin, avant de juger, *d'un plus ample informé.*

VIII.

Ainsi, plus un être intelligent a de connaissance de la vérité, ou de science des êtres et de leurs rapports, plus il a de raison, en sorte que la souveraine raison, l'*omni-science* et la suprême vérité ne sont qu'une seule et même manière d'être.

IX.

Si l'homme acquiert de la raison, la raison, et par conséquent la connaissance de la vérité, commencent pour l'homme (*b*) : elles se développent ensemble, et l'une par l'autre, faibles d'abord et obscures à cause de l'imperfection des organes qui transmettent à l'esprit l'expression de ses pensées, et qui sont le moyen de la connaissance de la vérité; plus fortes, plus étendues à mesure que les organes acquièrent leur maturité. Ainsi la raison doit s'affaiblir, et la connaissance de la vérité s'altérer à mesure que les organes eux-mêmes s'affaiblissent, et penchent vers leur dissolution (*c*).

NOTES DU CHAPITRE III.

(*a*) L'enseignement de tout art, de toute science, commence par

voie d'autorité, et ne peut commencer autrement. Quel est l'élève qui ne reçoive de cette manière les éléments de la grammaire, de la géométrie, de l'*analyse*, et qui ne suppose sans examen les notions préliminaires de l'étendue, des nombres, de la quantité, du mouvement, etc., sur lesquelles les savants disputent depuis des siècles? Je dis plus, et il serait impossible d'instruire des hommes qui commenceraient par disputer de ces vérités. Un enfant passe à son maître sans contester, des points sans étendue qui font de l'étendue, des lignes sans largeur qui font des surfaces, des surfaces sans épaisseur qui font des solides; il lui passe *plus par moins* qui donne *moins*, *moins par moins* qui donne *plus*. Si l'on disputait, sur les bancs, des mathématiques comme on dispute de la théologie et de la philosophie, on désolerait les géomètres [1]. Où en serait le genre humain, si l'enfant et le sujet ne voulaient obéir que lorsqu'ils auraient compris la raison de l'obéissance?

(*b*) L'histoire de toutes les sciences, et particulièrement de la science de la société, n'est que l'histoire des développements de la vérité, et conséquemment des progrès de la raison.

(*c*) L'âme pense par le moyen du cerveau, et parle par le moyen de la voix, comme elle regarde par les yeux, écoute par les oreilles, agit par les mains; il ne faut pas dire qu'elle digère par l'estomac, parce qu'elle n'est pas maîtresse de cette fonction, ou du moins elle ne l'est pas immédiatement. Ce sont là les lois de l'union de l'âme et du corps, matière importante, et qui n'a pas été traitée comme elle peut et doit l'être. L'inaction de nos organes enchaîne l'activité de notre âme, plus active que le corps n'est agissant, et c'est ce qui faisait désirer à saint Paul la dissolution de ses organes, pour jouir à découvert de l'éternelle vérité; *cupio dissolvi et esse cum Christo*. Les matérialistes confondent la pensée et le cerveau, la cause et le moyen, le pouvoir et son ministre. Les gens instruits les distinguent, et ne sont pas plus étonnés de voir la raison s'affaiblir par le dessèchement ou tout autre état du cerveau, que la vue baisser par l'obscurcissement des yeux, et l'ouïe devenir plus dure par le racornissement de l'organe auditif. « Ce qui est » essentiel au corps d'un homme, dit Malebranche après Descartes, est » une certaine partie du cerveau à laquelle l'âme est immédiatement » unie. » L'âme est une lumière enfermée dans un verre, qu'elle use par son activité. Les matérialisles n'y voient qu'un verre lumineux.

[1] C'est l'opinion du célèbre Kant.

« Brisez le verre, disent-ils, et vous n'y verrez plus rien; brisez le verre, » disent les chrétiens, et vous y verrez beaucoup mieux. » On sera charmé de trouver ici un passage de Fénélon dans son traité *de l'Éducation des Filles*, qui s'exprime ainsi sur le ministère du cerveau dans l'opération de l'esprit. « Le tempérament du cerveau des enfants » leur donne une admirable faculté pour l'expression de toutes les » images. La substance de leur cerveau est molle, et elle se durcit » tous les jours. Pour leur esprit, il ne sait rien, et tout lui est nouveau. » Cette mollesse du cerveau fait que tout s'y empreint facilement, et » la surprise de la nouveauté fait qu'ils admirent aisément, et qu'ils » sont fort curieux. Il est vrai aussi que cette mollesse et cette humi- » dité du cerveau, jointes à une très-grande chaleur, leur donne un » mouvement facile et continuel. »

Dans ce passage, il faut distinguer l'idée générale du *ministère* du cerveau dans l'opération de la pensée, de l'explication particulière qu'imagine Fénélon, d'après la mauvaise *physiologie* de Descartes. On peut bien *imaginer*, mais on ne conçoit certainement pas le rapport qu'il y a entre la mollesse et l'humidité du cerveau, et l'ignorance, la curiosité, la légèreté de l'enfance; et puis que veulent dire ces impressions faites sur notre cerveau? Y a-t-il rien d'empreint sur le cerveau de l'homme le plus savant, et aperçoit-on à cet égard, même au microscope, la plus légère différence entre le cerveau de l'homme instruit et celui d'un imbécile? Et comment un si petit espace peut-il recevoir *l'empreint* du passé, du présent, de l'avenir, de l'existant et même du possible? La vérité générale est connue par une expérience générale, et par ces locutions communes à toutes les langues, qui toutes prennent le cerveau ou la tête pour l'esprit même : avoir de la tête, une bonne tête, une tête sans cervelle, etc., et qui nomment ainsi le *ministre* pour le *pouvoir;* mais quand on veut en expliquer le *comment*, on tombe dans le *particularisme* de l'imagination, qui ne présente que sous de vaines figures les relations certaines entre des qualités physiques et des opérations intellectuelles. Dans tous les cas pareils, la réponse la plus sage est celle du docteur dans Molière : *Quare opium facit dormire? Quia habet virtutem dormitivam.* Toutes nos connaissances sur la manière dont la pensée et l'organe agissent l'un sur l'autre ne vont pas plus loin, et nous, qui nous croyons si habiles en physique, nous ne savons réellement que les généralités, et ce que nous connaissons le mieux est la métaphysique.

Je finirai par une dernière observation sur l'organe vocal. La lésion de l'œil empêche de voir, la lésion de l'organe vocal de parler, la lésion de l'organe olfactif d'*odorer*, etc.; mais la lésion de l'ouïe empêche de parler : on est muet dès qu'on naît sourd, quoiqu'on puisse être muet sans être sourd. Cet effet, particulier à ces deux organes, prouve mieux que de longs raisonnements que la parole ne peut venir que par transmission. Le sauvage de l'Aveyron, actuellement à Paris, n'est ni imbécile, ni sourd, ni muet; mais telle est l'extrême difficulté de parler, quand on n'a pas appris à le faire dès ses premières années, que cet enfant, âgé de quatorze à quinze ans, entouré depuis deux ans de leçons continuelles, et sans cesse avec des hommes qui lui parlent, ne peut faire entendre de parole, quoiqu'il entende celle des autres, et que lui-même articule *lait*, mais par exclamation seulement et en signe de joie, à la vue du mets qu'il aime le plus; car il n'attache à ce mot aucune signification. Or, je le demande, qu'on suppose, avec Condillac, une troupe d'êtres pareils, et qu'on les mette ensemble pour inventer un verbe et les autres parties d'oraison, et en faire des phrases. La parole, venue par le commerce des êtres parlants, se conserve par le même moyen, et on lit dans l'*Histoire des voyages* que Selkirck, Ecossais, avait oublié sa langue et même perdu la faculté de parler, pour avoir passé cinq ans tout seul dans l'île de Juan Fernandès. M. Pinel, médecin de l'hospice de Bicêtre, dans un ouvrage sur l'aliénation mentale, rempli d'observations profondes et de vues utiles, a remarqué que l'*idiotisme* ôte à l'homme la parole, et le conduit au mutisme : et une preuve frappante de la correspondance nécessaire de la pensée et de la parole, c'est que l'homme qui n'a reçu aucune parole ni *orale* ni de geste soit un idiot, et que, lorsqu'il est idiot, il perde la parole qu'il avait reçue; également dégradé de l'humanité, soit qu'il ignore l'art de parler, soit que la faculté de penser lui manque.

CHAPITRE IV.

DE L'ÊTRE GÉNÉRAL ET SUPRÊME, DE L'ÊTRE PARTICULIER ET SUBORDONNÉ, OU DE DIEU ET DE L'HOMME.

I.

Si l'homme ne peut inventer la parole, le genre humain à son origine a reçu d'un être supérieur à l'homme la parole, par le moyen de laquelle il connaît ses propres pensées. Donc la première connaissance de l'homme pensant a été la connaissance d'un être supérieur à l'homme. De cette connaissance ont dû suivre nécessairement des sentiments d'amour pour le bienfait, de crainte de la puissance, la volonté de les témoigner, l'action qui les témoigne; l'adoration a été la première pensée, et la première parole a été un culte.

II.

L'homme, cause seconde de tous les effets, a transmis la parole, comme il transmet la vie, et avec la parole la connaissance de ses pensées. Partout où il existe des hommes qui parlent un langage articulé, on doit donc trouver la connaissance de quelque être supérieur à l'homme, le nom de cet être, objet de l'amour ou de la crainte de l'homme, et les actions extérieures qui sont l'expression de cet amour ou de cette crainte (*a*).

III.

Or, partout où les hommes ont rencontré de leurs semblables, ils ont trouvé un langage articulé, et la parole qui

exprime l'être supérieur à l'homme, objet de son amour ou de sa crainte; ils ont trouvé sous des formes différentes la connaissance, l'adoration et le culte de quelque Divinité : croyance de tous les peuples, que Cicéron appelle « la voix de la » nature et la preuve de la vérité, » *vox naturæ et argumentum veritatis.*

IV.

Cet être, les hommes l'appelèrent *Dieu,* ou de tout autre mot correspondant (presque toujours monosyllabique) universellement entendu de tous les hommes qui parlaient la même langue (*b*).

V.

Mais par cela seul que les hommes s'entendaient en parlant de Dieu, ils avaient tous une même idée de Dieu, et de ce qu'était Dieu à leur égard. En effet, comme l'homme n'a de connaissance des êtres que par ses pensées, il s'ensuit que l'homme voit ses pensées, et par conséquent se voit lui-même dans tous les êtres. Ainsi l'homme conçut avec facilité la pensée d'une volonté qui a produit la généralité des êtres, et du pouvoir qui les conserve, comme il concevait en lui-même la pensée de sa propre volonté qui reproduit les êtres particuliers, et de son pouvoir particulier sur les êtres subordonnés. Là aurait dû s'arrêter la raison, et Dieu était connu de l'homme (*c*).

VI.

Mais l'imagination voulut aller plus loin. L'homme avait l'idée claire et distincte de la *volonté* de Dieu; il voulut se faire l'image de l'*action* de Dieu dans la production des créatures, et comme il voyait ses propres organes être l'instrument de son action particulière, il attribua des organes à la Divinité, pour expliquer son action, et il s'en fit des *images taillées.* En lui attribuant ses sens, il lui attribua ses sexes, ses passions,

ses faiblesses; de là les absurdités de l'idolâtrie, et les abominations de son culte, qui commença par faire un homme de Dieu, et qui finit par faire ses dieux des hommes.

VII.

La connaissance de la Divinité donnée aux peuples en état natif ou naissant, conservée chez les peuples en état naturel ou perfectionné, s'altéra donc chez les peuples en état corrompu, et les Grecs, peuple dégénéré et cause première de la dégénération des peuples, peuple mauvais, accusé par toute l'antiquité d'avoir altéré les traditions primitives, parce qu'amoureux de fables et d'allégories il mit la vérité en vaines *images*, les Grecs défigurèrent l'idée de la Divinité, au point que leurs sages, ne la reconnaissant plus, préférèrent d'en nier l'existence.

Primum graviùs homo mortales tollere contra.
Est oculos ausus...

LUCRET.

NOTES DU CHAPITRE IV.

(*a*) Il n'est pas d'absurdités que les philosophes modernes n'aient dévorées, plutôt que de supposer l'homme sorti primitivement des mains du Créateur, formé dans son corps d'éléments terrestres, puisque son corps se résout en terre, animé d'un esprit non égal, mais semblable à l'esprit divin, puisque son esprit pense l'esprit divin. Mais comment et par quels moyens cette création s'est-elle opérée, demande l'imagination? Là s'arrête la pensée, car l'homme a plus d'idées que d'images, puisque l'idée est générale, et que les images sont locales et particulières. Ainsi l'idée conçoit généralement le temps et l'espace; l'imagination compte une à une l'heure et mesure le corps.

(*b*) Dieu, venu du latin *Deus*, du grec *Theos*, se retrouve dans le *Thaut* égyptien et le *Theutatès* gaulois, comme le *Jéhova* hébreu se trouve dans le *Jou* grec, dont on a fait *Joupater* ou *Jupiter*, qui fait aux *cas* suivants *Jovis, Jovi, Jovem*. La remarque est de Leibnitz, car

il faut rendre à chacun ce qui lui appartient. Ce grand homme attache beaucoup d'importance à ces antiques étymologies, et les regarde comme les dépositaires des premières vérités.

Eternel serait-il l'adjectif formé du mot *être*, comme *temporel* l'est de *temps, annuel* d'*an*, etc.? Car *être*, étymologiquement si différent de l'*esse* latin, semble présenter dans sa dernière syllabe *tre*, qui est la même chose que *ter*, l'expression des trois temps de la durée qui composent l'éternité, *æviternus* ou *æternus*.

« Dieu est possible, dit Descartes : donc il est; car s'il n'était pas, » il ne serait pas possible qu'il fût, » puisque nul autre être ne pourrait réaliser cette possibilité, et le faire être. Il faut, pour ruiner cette preuve soutenir que Dieu est impossible, et c'est ce qu'on n'a pas essayé. Condillac n'a pas compris cette preuve de Descartes. Ma preuve est plus simple. « Les hommes nomment Dieu, donc il est; » car s'il n'était pas, il ne serait pas nommé. Donc Dieu est cause universelle, moteur suprême, pouvoir souverain, attributs conséquents à l'idée de Dieu, et dont aucun n'implique contradiction, comme rond-carré, peuple-souverain, fils-père, sujet-pouvoir dans le même Etat. Aussi Condillac a attaqué le principe de la contradiction, qui est l'épreuve de la fausseté de nos jugements.

(*c*) Partout où la raison de l'homme ne sera pas égarée par l'imagination, l'homme tirera sans effort ces conséquences si naturelles, conclura de l'ordre particulier à l'ordre général, et de l'ordre général à la nécessité de l'ordre particulier. Le plus simple bon sens s'accorde parfaitement dans ces conclusions avec le génie : ce sont les deux extrêmes de l'homme, et ils se touchent. Ils sont tous les deux de la famille de la raison; mais le bon sens, plus modeste dans ses goûts, s'occupe d'affaires domestiques : le génie, plus entreprenant, se lance dans la carrière publique. « Un homme est plus grand génie, dit Terrasson, » à mesure qu'il est plus homme d'Etat, et qu'il voit mieux ce qui va » au bien de la société civile. » Le bon sens conçoit que le Tout-Puissant a pu tout faire, et le génie démontre la nécessité de cet être tout-puissant; mais combien d'imagination ne faut-il pas pour se figurer un monde qui se fait tout seul avec des atomes ronds et crochus, à force de mouvements sans impulsion, d'ordre sans loi, d'effets sans cause, l'homme né d'un poisson et de la chaleur du soleil! Quand ma raison me dit qu'il existe un être nécessaire, que cet être est nécessairement tout-puissant, que le Tout-Puissant a tout fait, qu'ai-je besoin d'ima-

giner comment il a fait la moindre chose? car la difficulté est la même pour le plus petit germe qui renferme un monde de germes, comme pour le monde qui renferme tous les germes. Il m'est aussi difficile de concevoir pourquoi l'homme, avec toute la matière à sa disposition et son étonnante industrie, ne peut pas faire une graine, lui qui fait des navires et des palais, que d'imaginer comment Dieu a fait les germes sans une matière préexistante.

CHAPITRE V.

DES RAPPORTS DE DIEU ET DE L'HOMME.

I.

Tous les peuples ont donc connu la cause la plus universelle ou Dieu, l'effet le plus universel ou l'homme : universel, puisqu'il renferme en soi l'esprit et la matière, hors desquels il n'y a rien dans l'univers; universel encore, parce que tout se rapporte à lui, comme l'objet de ses pensées ou sujet de son action.

II.

Mais ces deux termes extrêmes de tout le système des êtres, la *cause* et l'*effet*, partout pensés, partout nommés, ces deux termes en rapport nécessaire, puisque le mot d'*effet* exprime par lui-même un rapport à la *cause*, et le mot de *cause* un rapport à l'*effet;* ces deux termes, dis-je, ne donnaient pas aux hommes des lumières sur la nature de leurs rapports avec Dieu. Quel était le *moyen* de leurs relations avec l'être suprême, ou plutôt, par le moyen de quel être la grandeur de Dieu, être général, se *proportionnait*-elle à la faiblesse de l'homme, être particulier et local, et l'infirmité de l'effet à la perfection de la cause? C'était là la grande énigme de l'univers, dont la solution a été *un scandale aux Juifs et une folie aux Gentils*. Ici, l'importance des objets, et, j'ose dire, la nouveauté des raisons, sollicitent l'attention des esprits, même les plus prévenus, contre le fond des croyances religieuses, ou contre toute nouvelle forme de les présenter; car, si les uns

ne lisent pas, parce qu'ils ne veulent pas apprendre, les autres condamnent, parce qu'ils croient ne rien ignorer, et qu'ils ne peuvent pas se persuader cette vérité fondamentale, que pour l'intérêt de la société, la vérité se développe à mesure que l'erreur s'aggrave et s'étend, et qu'il n'est aucune vérité, absolument aucune, qui soit positivement interdite à l'intelligence humaine.

III.

L'homme avait donc, dès son origine, une connaissance des deux termes extrêmes de l'univers, *Dieu* et l'*homme*, la *cause* et l'*effet*. Mais pour établir entre eux une *proportion* qui fût le fondement de l'ordre général et particulier, il fallait un terme *moyen*, rapport ou *raison* entre les deux autres, un être *medius* ou médiateur; car il n'y a, en général, de rapports connus, et de *proportion* déterminée, que lorsque les trois termes de toute proportion, *extrêmes* et *moyen*, sont connus [1].

IV.

Proportion, rapports ou *raison*, êtres ou *termes extrêmes* de la société, être *moyen*, ou médiateur (car ces mots sont synonymes), toutes ces expressions, non-seulement peuvent être employées en parlant de Dieu et de l'homme, et de leurs rapports, mais elles sont usitées; et dans quel ouvrage sur ces matières ne trouve-t-on pas ces locutions : « Dieu a *proportionné* sa grandeur à la faiblesse de sa créature, *les rapports* de Dieu à l'homme, et de l'homme à Dieu....? » Et la religion chrétienne toute entière, qu'est-elle autre chose que la connaissance du *rapport* entre l'extrême puissance de Dieu, et l'extrême infirmité de l'homme et du *moyen* de leurs relations? et n'est-ce pas dans cette connaissance qu'est la *raison* de toute société?

[1] Ici je suppose au lecteur quelque connaissance des proportions, une des plus belles et des premières parties des mathématiques.

V.

Mais ces mêmes expressions, *proportions, rapports* ou *raison, extrêmes, moyen,* etc., se retrouvent dans la science des êtres physiques, et de leurs rapports de nombre et d'étendue : ces expressions sont donc communes à l'ordre moral et à l'ordre physique. Elles sont donc générales ou *mathématiques,* car *mathématique* veut dire doctrine en général, la science par excellence, et sous cette acception étendue, elle peut embrasser les sciences morales comme les sciences physiques.

VI.

Or, ou le langage humain n'est qu'un vain bruit, ou l'identité des expressions désigne la similitude des pensées, et l'unité des vérités; car si la pensée ne nous est connue que par la parole, comment les mêmes paroles exprimeraient-elles des pensées différentes? Il faut contester ce principe, ou en admettre toutes les conséquences.

VII.

Ici les faits s'accordent avec le raisonnement, et nous montrent un être *moyen* ou médiateur, connu des nations du monde les plus éclairées, dans la science des choses morales, comme le *rapport* nécessaire et le *moyen* d'union entre Dieu et l'homme : nous le voyons dans les livres hébreux promis au genre humain, et cette promesse toujours subsistante dans la société où Dieu et l'homme étaient le mieux connus, former le dogme fondamental et constitutif de ce peuple qui attendait le médiateur sous le nom de *Messie* ou d'*envoyé,* et qui l'attend encore après qu'il est venu.

VIII.

L'être *moyen* ou médiateur est donc l'être qui unit l'homme

à Dieu, et qui est le rapport entre eux. Mais les êtres ne nous sont pas connus en eux-mêmes, et ne le sont que par leurs rapports. La connaissance du médiateur entre Dieu et l'homme fait donc connaître Dieu et l'homme. Ainsi il y aura connaissance de Dieu et de l'homme partout où le médiateur sera connu, et ignorance de Dieu et de l'homme partout où le médiateur sera ignoré. Là où il y a connaissance de Dieu, de l'homme et de leurs rapports naturels, et il y a nécessairement des lois parfaites qui sont l'expression des rapports naturels; il y a *civilisation,* qui est la perfection des lois religieuses et politiques, divines et humaines: et là où il y a ignorance de Dieu, de l'homme et de leurs rapports naturels il y a des lois fausses qui sont l'expression de rapports contre nature; il y a barbarie, qui est la dépravation des lois. La civilisation suivra donc de la connaissance du *médiateur,* et la barbarie de l'ignorance du médiateur; et il y aura plus de civilisation là où il y aura une connaissance plus développée du médiateur, et plus de barbarie là où il y aura plus d'ignorance. La question est donc réduite à des faits. Or, il y a eu ignorance profonde de la nature de Dieu et des besoins de l'homme, absurdité dans le dogme, abomination dans le culte, atrocité dans les lois, férocité dans les mœurs, *peur* de Dieu, haine de l'homme, barbarie enfin chez les idolâtres qui ont ignoré le médiateur, et il y a plus de connaissance de la nature de Dieu et des devoirs de l'homme, moins d'absurdité, de désordre, d'atrocité, de férocité, de peur de Dieu, de haine de l'homme, de barbarie, en un mot, chez les mahométans, qui ont une connaissance confuse du médiateur. Ainsi il y a eu connaissance de la nature de Dieu et des besoins de l'homme, raison dans le dogme, sagesse dans le culte, bonté dans les lois, vertu dans les mœurs, amour de Dieu et de l'homme, ordre enfin ou civilisation commencée chez les Juifs, qui ont eu une connaissance certaine du médiateur promis; et il y a toute connaissance de la nature de Dieu et des besoins de l'homme, du *pouvoir* de l'un et des *devoirs* de l'autre, toute raison, toute sagesse, toute bonté,

toute vertu, amour parfait de Dieu et de l'homme, ordre parfait ou civilisation *consommée* dans la société chrétienne, qui a une connaissance pleine et entière du médiateur venu (*a*).

IX.

Ainsi, il y a eu oubli de Dieu et oppression de l'homme, partout où il y a eu ignorance du médiateur entre l'homme et Dieu.

X.

Pour résumer en peu de mots la série des propositions énoncées dans les chapitres précédents, qu'en peut regarder comme une introduction à toute science morale :

1° La raison est une pensée conforme à la vérité; la vertu est une action conforme à la raison.

2° La vérité est la science des êtres et de leurs rapports.

3° La généralité des êtres est comprise sous ces expressions abstraites (*b*) *cause, moyen, effet,* hors desquelles nul être n'est ni ne peut être, puisque ces expressions comprennent tous les états même possibles de l'être, et que la pensée ne peut en *idéer* ou en concevoir d'autres.

4° Si les états possibles de l'être sont tous compris sous ces trois expressions, *cause, moyen, effet,* les rapports des êtres entre eux sont tous compris dans cette *proportion continue :* La cause *est au* moyen ce que le moyen *est à* l'effet, ou, l'effet est au moyen ce que le moyen est à la cause; ce qui veut dire que la *cause* agit sur le *moyen* pour le déterminer, comme le *moyen* agit sur l'*effet* pour le produire (*c*). Ainsi le chef commande à ses officiers, et les officiers aux sujets. Ainsi le père a autorité sur la mère, et la mère sur l'enfant, etc., etc.

5° Donc il n'y a de vérité, qui est la connaissance des êtres et de leurs rapports; de raison, qui est connaissance de la vérité; de vertu, qui est conformité des volontés et des actions à la raison; de civilisation enfin, qui est raison et vertu dans la

société, que là où les termes de la proportion et la proportion elle-même ont été connus (*d*).

NOTES DU CHAPITRE V.

(*a*) Les expressions *proportion*, *rapport*, *moyen*, *extrêmes*, et autres semblables, désignent des généralités, et par conséquent conviennent à toute science des êtres en général; *raison carrée* ou *cubique* désigne des *particularités*, et ne convient qu'à l'ordre particulier ou physique; la langue même avertit du point où l'on peut aller, et de celui où l'on doit s'arrêter, et elle se refuse à exprimer ce qu'on ne doit pas penser. On dit *vertu superficielle*, *superficie des corps*, *solidité*, *étendue*, *légèreté*, *force de l'esprit*, *solidité*, *étendue*, *légèreté*, *force des corps* : c'est là la langue des généralités, qui, comme la monnaie d'un grand État, a cours partout; au lieu que la langue de l'ordre particulier ou physique, de même que la monnaie d'un petit État, n'a pas de cours hors de ses limites. Ces considérations, extrêmement belles dans leurs détails, favorisent l'opinion de Malebranche sur *l'étendue intelligible* que nous voyons, selon ce philosophe, en Dieu, *région éternelle des essences* ou des généralités, comme l'appelle Leibnitz, et dont l'univers physique n'est que l'*action*.

On dit donc les *rapports* de l'homme à Dieu, parce que le mot abstrait *rapports* est de la langue *mathématique* ou de la science en général, et représente une idée générale qui appartient à l'ordre général des vérités, et on ne dit pas *racine carrée* de Dieu et de l'homme, parce que le mot concret *racine carrée* ou *cubique* est de la langue arithmétique, ou de la science des nombres en particulier, et représente une idée particulière qui ne convient qu'à un ordre particulier de vérités. Le mot *puissance* est encore l'expression abstraite d'une idée générale, et peut s'appliquer à l'ordre moral comme à l'ordre physique, et il serait *français* de dire que dans cette sublime expression, *je suis celui qui suis,* Dieu semble, par cette *multiplication* dans l'expression de son être, *s'élever lui-même* à *la plus haute puissance* de l'être.

(*b*) Les idées *générales* ou simples sont exprimées par des mots *abstraits*. L'*abstraction* est dans les mots, la *généralité* dans les idées. C'est ce que Condillac a confondu perpétuellement, comme il confond le

général et le collectif, c'est-à-dire l'esprit et la matière. Voici un exemple sensible de la différence du général au collectif. *Armée* est l'expression particulière d'une idée composée ou collective, qui comprend tout le matériel de l'armée. *Général* (*dux*) est l'expression abstraite d'une idée générale qui comprend toute la pensée ou la volonté de l'armée. Les idées générales sont toutes simples et indécomposables; les idées particulières sont toutes composées ou de parties, comme un arbre, un animal, ou d'individus, comme armée, multitude, genre, espèce, et ces dernières idées s'appellent *collectives*. Justice, raison, sagesse sont des idées simples ou générales, des idées *unes*, et voilà pourquoi on ne dit pas au pluriel les prudences, les sagesses, etc., comme on dit des armées, des genres, etc. Toutes les idées *unes* ne sont au fond que l'idée d'un seul et même être, de Dieu. Idées particulières ou composées. idées simples ou générales : toute autre division rentre dans celle-là. Il faut peu diviser en métaphysique.

(*c*) L'expression *est à*, caractéristique de toute proportion, parce qu'elle exprime tout rapport en général, se traduit autrement dans la langue de la géométrie. Dans celle-ci, *est à* veut dire *contient;* 4 *contient* 2, comme 8 *contient* 4. Dans l'autre, *est à* veut dire *agit sur*, *détermine, produit.*

(*d*) La philosophie toute entière n'est que la science de la *cause*, du *moyen* et de l'*effet*. Elle est purement *rationnelle*, si elle s'élève aux causes; *empirique* ou expérimentale, si elle se borne aux *effets*. Le matérialisme ne connaît que des *effets*, des *faits*, et l'athéisme nie la cause; ce qui revient au même.

Le déisme, qui est la doctrine des plus sages des anciens et des moins sages des modernes, ne connaît que la *cause* et les *effets*, et nie le moyen ou médiateur. *To on*, dit Platon, *to genomenon; ce qui est*, *ce qui est fait*. La philosophie chrétienne connaît seule la cause, le moyen et l'effet; seule elle connaît Dieu, l'homme, leur nature et leur rapport. C'est avec raison que saint Paul dit « qu'il ne veut connaître d'autre » science que celle du médiateur, » puisque toute science en morale est renfermée dans la connaissance de l'être par qui tout a été fait ou réparé dans l'ordre moral, et il semblerait même, dans l'ordre matériel. En effet, on voit dans les livres qui contiennent cas hautes vérités, la *sagesse* de Dieu, que la religion chrétienne regarde comme la personne du Verbe ou du médiateur, « *assistant* la cause suprême de » l'univers, lorsqu'elle étendait les cieux, creusait les abîmes, renfer-

» mait la mer dans ses bornes, affermissait la terre sur ses fondements, » balançait le globe sur ses pôles; » architecte universel de ce souverain propriétaire des mondes, *se jouant dans ses ouvrages, et faisant ses délices d'être avec les enfants des hommes :* description sublime, étonnante de pompe et de magnificence, et à laquelle on ne connaît rien qui puisse être comparé. « Il semble que quelques Pères, dit Leibnitz, » aient conçu deux filiations dans le Verbe de Dieu, avant qu'il se soit » incarné : celle qui le fait fils unique, en tant qu'il est éternel dans la » Divinité, et celle qui le rend l'aîné des créatures, distinguant et sé- » parant le fils unique du premier né, et concevant que, dès le com- » mencement des choses, le Verbe éternel a été revêtu *d'une nature » créée, la plus noble de toutes, qui le rendait l'instrument de la Divi- » nité dans les productions des autres natures,* etc. » L'autorité religieuse n'a pas prononcé sur cette opinion inutile au salut des hommes, et je n'ai moi-même voulu autre chose que faire voir que le philosophe pouvait aller sur ces matières aussi loin que le docteur.

CHAPITRE VI.

DE L'ORDRE GÉNÉRAL ET PARTICULIER.

I.

La *cause,* le *moyen,* l'*effet,* comprennent tous les êtres; *la cause est au moyen ce que le moyen est à l'effet,* comprennent tous les rapports, les rapports universels, l'*ordre* en un mot de l'univers; car l'ordre est l'ensemble des rapports des êtres (*a*).

II

Cet ordre général se subdivise et se particularise en deux ordres moins généraux, appelés aussi *mondes :* le monde physique et le monde social.

III.

Dans aucun de ces ordres particuliers (relativement à l'ordre général), les expressions, *cause, moyen, effet,* prennent des noms particuliers, et par la même raison, la proportion, de générale qu'elle était, devient particulière.

IV.

La *cause* conservatrice du monde physique s'appelle *premier moteur;* le *moyen général* de conservation est le *mouvement;* les *effets* sont les *corps.* Cet ordre du monde physique se subdivise encore en systèmes particuliers, où le moyen ou même l'effet, dans un système supérieur, devient cause dans un

système inférieur; ce qui a fait donner au moyen et à l'effet le nom de *causes secondes*. Ainsi le soleil, qui est un *effet* de la création et le *moyen* général de reproduction, devient *cause seconde* de fécondation lorsqu'on considère les vapeurs qu'il élève, et qui se résolvent en pluie comme un *moyen* de fécondité. L'homme physique, qui est *effet* du mouvement général, devient moteur lui-même ou *cause*, et emploie des *moyens* ou instruments par lesquels il applique le mouvement général à un système particulier; car tous les arts mécaniques ne sont que le mouvement *général* appliqué à une fin particulière (*b*).

V.

Dans le monde social ou moral, le seul dont il soit question ici, et qui est l'ordre des êtres intelligents et organisés, des êtres qui veulent et qui agissent, qu'on appelle *société*, la cause prend le nom particulier de *pouvoir*, le moyen celui de *ministre*, l'effet celui de *sujet; pouvoir, ministre, sujet*, qui comprennent tous les êtres de la société, comme *cause, moyen, effet*, comprennent tous les êtres de l'univers.

VI.

Ainsi les rapports des êtres en société sont tous compris sous cette proportion : Le pouvoir est au ministre ce que le ministre est au sujet, comme les rapports des êtres qui composent l'univers sont tous compris sous cette proportion : La cause est au moyen ce que le moyen est à l'effet; et l'homme lui-même, constitué comme la société et comme l'univers, l'homme considéré dans le système particulier de ses facultés morales et physiques, est tout compris sous cette proportion : La volonté agit sur les organes, et les organes agissent sur un objet.

VII.

Le ministre est le *moyen* terme, le moyen *proportionnel*

entre le pouvoir et le sujet. Cette proposition nous ramènera à l'ordre de la société, lorsque nous aurons considéré le moyen universel, *médiateur*, *ministre* universel, *pontife; sanctorum minister*, *mediator, mediator unius non est,* dit saint Paul, *pontifex*, etc.; car les livres saints lui donnent tous ces noms.

NOTES DU CHAPITRE VI.

(*a*) La science du *moyen* explique tout. L'homme, par exemple, ne fait rien sans moyen ou intermédiaire, et l'intelligence dans l'emploi et la recherche des moyens est ce qui le distingue des brutes. Il exprime ses pensées par le moyen ou le ministère [1] de la parole, et il accomplit sa volonté par le moyen ou le ministère de son action. Il étend et multiplie son action physique par le moyen d'instruments; il apprend par le moyen d'un maître; il enseigne par le moyen d'une méthode. Les sciences et les arts ne sont que des moyens. La médecine est le moyen de guérir, la jurisprudence le moyen de concilier les différends; l'architecture est le moyen de construire; une arme est un moyen d'attaque ou de défense; la charrue est un moyen entre l'homme et la terre qu'il cultive. L'intelligence humaine consiste à connaître la nécessité de moyens, sa curiosité à les chercher, sa sagacité à les découvrir, son industrie à les mettre en œuvre. Cette intelligence est refusée à la brute, qui n'emploie guère d'autres moyens extérieurs que ses aliments et son nid, moyens dont l'invariable uniformité dans chaque individu de la même espèce annonce qu'une intelligence autre que celle des brutes les a renfermées dans les limites de l'étroit nécessaire qu'elles n'ont jamais tenté de dépasser. Le seul art de faire du feu par le *moyen* de l'air et de matières combustibles met entre l'homme le plus stupide et la brute la plus intelligente l'intervalle de l'être au néant.

(*b*) L'homme ne peut imaginer ou se figurer, sous aucune image particulière, la première impulsion, mais il en conçoit la nécessité générale, et cela suffit; et lui-même, lorsqu'il donne le mouvement à son

[1] Ce qui prouve l'identité de ces deux expressions, est qu'on peut dire également : Le prince juge *par le moyen d'un ministre*, la cause agit *par le ministère du moyen*.

bras, imagine-t-il comment sa volonté s'exécute, et peut-il se *figurer* cette relation de sa pensée à ses muscles, ou celle de ses organes à sa pensée? car les nerfs sont le *moyen* de transmission à la pensée, et les muscles le moyen d'exécution de la volonté. La vue, l'ouïe, le tact, qui comprend le goût et l'odorat, transmettent à la pensée la présence et les qualités des corps, les organes de la *locomotion* exécutent les volontés qui naissent à l'occasion de ces transmissions; mais les relations de la pensée aux organes comme moyen de transmission, et celles de la volonté aux organes comme moyen d'exécution, nous sont également inconnues.

CHAPITRE VII.

DU MOYEN UNIVERSEL, OU DU MÉDIATEUR.

I.

Le langage universellement entendu nomme le *moyen*; la raison en conçoit la nécessité, les faits en prouvent l'existence.

II.

Quel est ce moyen universel placé entre la cause universelle et l'effet universel? ou plutôt comment se nomme ce *moyen* entre la *cause* nommée *Dieu*, et l'*effet* nommé *homme?* Les hautes considérations dans lesquelles nous allons entrer sont une conséquence naturelle de ces principes déjà énoncés, que là où il y a identité d'expressions, il y a similitude de pensées et unité dans les vérités; que s'il y a *rapport* de Dieu à l'homme, il y a entre eux *proportion* possible à déterminer, puisqu'une proportion n'est qu'un ensemble de rapports; que si notre esprit connaît des *proportions* entre des êtres différents, il ne connaît pas deux genres différents de *proportions;* et déjà nous avons remarqué dans les locutions les plus familières de la langue, les rapports généraux ou les *harmonies* de l'intellectuel et du physique (*a*).

III.

Nous nommons *Dieu* et l'*homme,* termes *extrêmes* entre lesquels nous cherchons à connaître, c'est-à-dire à *nommer* un rapport qui les unisse, et par le moyen ou ministère de qui

Dieu et l'homme, la perfection et la faiblesse, puissent se *proportionner* l'un à l'autre et se rapprocher.

IV.

Mais avant de tirer de ces expressions, *rapport* et *proportion*, les démonstrations qu'elles peuvent nous fournir, il faut remarquer que notre raison consent à cette vérité : qu'un être par le moyen ou ministère de qui deux êtres s'unissent, doit être nécessairement d'une nature commune à l'un et à l'autre, sans quoi il ne pourrait être moyen proportionnel ou d'union entre eux. Ainsi il doit être corps entre deux corps, ligne entre deux lignes, nombre entre deux nombres, esprit même entre deux esprits. Cette vérité est de tous les systèmes, parce qu'elle est une vérité générale. Ainsi la raison nous dit que l'être qui doit être *moyen* ou médiateur entre le fini et l'infini, l'intellectuel et le physique, Dieu et l'homme, doit être lui-même nécessairement infini sous un rapport, et fini sous un autre, intelligence et corps, Dieu et homme.

V.

Mais si nous cherchons à nous rendre une raison plus générale encore de la justesse de ces pensées sur la nature du *moyen*, et que nous rappelions les expressions *générales* de *proportion* et de *rapport* que nous avons employées, nous trouverons dans les lois *générales* de la formation des *proportions*, lois générales dont nous faisons une application particulière à la science de l'*étendue* linéaire et numérique ; nous trouverons, dis-je, des manières *générales* aussi de résoudre le problème cherché, et de trouver le nom du *moyen*, puisque nous connaissons le nom des *extrêmes*.

VI

Or, rien ne s'oppose à ce que nous consultions ces lois gé-

nérales des *proportions* et des *rapports,* même pour l'ordre moral, puisque l'identité d'expressions nous est un sûr garant de l'unité de vérités. Et d'ailleurs le raisonnement que nous allons faire sera soumis à l'expérience du langage universel, et l'être que nous cherchons par cette voie ne sera pas, s'il n'est pas déjà nommé ou connu par son nom (*b*).

VII.

Ainsi en consultant la règle générale, et la plus générale des *proportions,* le *moyen égal aux extrêmes,* et construisant ainsi la proportion générale ou métaphysique : Dieu est au moyen cherché ce que ce moyen est à l'homme, ou bien en renversant la proportion, commençant par l'homme et finissant par Dieu, nous trouverons toujours le nom, et par conséquent l'être *Dieu-Homme* ou *Homme-Dieu,* comme *moyen* ou *médiateur* entre Dieu et l'homme. Cet être prodigieux, s'il existe, aura un *nom,* et ce nom ne sera pas inconnu aux hommes : je le demande aux peuples modernes civilisés, et même les seuls civilisés qu'il y ait, et ils me répondent qu'il est parmi eux, depuis dix-huit siècles, un signe de *contradiction,* sujet à la fois d'adoration et de scandale; je le demande au seul peuple de l'antiquité qui ait été civilisé, au peuple le plus ancien des peuples, au Juif, et il me répond qu'il le connaît dès les premiers jours du monde sous le nom de *Messie,* qu'il l'a attendu, et qu'il l'attend encore dans les derniers temps.

VIII.

Si l'Homme-Dieu est le moyen ou médiateur cherché entre Dieu et l'homme, on peut donc dire : « Dieu est au Dieu-» Homme ce que le Dieu-Homme est à l'homme, » ou bien, « l'homme est à l'Homme-Dieu ce que l'Homme-Dieu est à » Dieu; » comme on dit : « La cause est au moyen ce que le » moyen est à l'effet, ou, l'effet est au moyen ce que le moyen

» est à la cause. » Non-seulement on peut le dire, mais on le dit, quoiqu'en d'autres termes. Tout l'enseignement du christianisme, principalement dans les Epîtres de saint Paul, se réduit à cette proportion développée sous mille formes, et traduite de mille manières dans la langue particulière du christianisme (*c*).

IX.

Ainsi, depuis dix-huit siècles, la religion chrétienne entretient avec simplicité les plus petits de ses enfants de ces vérités que la méditation la plus sévère du philosophe lassé de contradictions n'aborde qu'en tremblant, et comme ces terres inconnues où le navigateur est jeté après une longue tempête. Ainsi il se trouve même dans la philosophie ce médiateur ineffable entre Dieu et l'homme, ce ministre universel du pouvoir de Dieu sur les hommes, *moyen* par qui tout a été fait et réparé, et la raison montre la nécessité de l'être dont la religion enseigne l'existence. Qui n'admirerait cette doctrine sublime qui *humanise* Dieu, qui *divinise* l'homme, qui fait connaître comme Dieu, qui rend *présent réellement* comme homme (*d*), cet être auguste, *fils de Dieu* et *fils de homme,* envoyé par l'un, venu pour l'autre; *faisant,* dit-il lui-même, *la volonté de celui qui l'a envoyé,* et à qui tout *pouvoir a été donné* sur le monde des esprits et sur le monde des corps; réunissant dans sa seule personne la nature divine et la nature humaine, toutes les grandeurs de la Divinité, et toute l'infirmité corporelle de l'humanité? Mais l'admiration n'est-elle pas à son comble, lorsqu'on voit cette substance des forts mise en lait pour nourrir les faibles, et la religion chrétienne déduire de ces hautes vérités les conséquences usuelles les plus utiles au bonheur de l'homme, à la prospérité des familles, à la puissance des États, les plus propres à porter les hommes à la vertu, à les détourner du vice, à leur inspirer la modération dans la bonne fortune, la patience dans l'adversité, la fermeté dans le malheur, à leur enseigner les devoirs domestiques et

les devoirs publics, l'amour de Dieu et l'amour de leurs frères? Et cependant on voit des hommes livrés à l'étude de quelques sciences particulières, et qui se disent amis de la sagesse, nier hardiment ces vérités sur lesquelles ils n'ont arrêté que le regard du mépris et de la haine, et blasphémer ce qu'ils ignorent, détournés, comme dit Bacon, par un peu de science, du but et de l'objet de toute philosophie!

Certes, lorsqu'on méconnaît d'un bout de l'Europe à l'autre ces vérités nécessaires et fondamentales de tout ordre social, lorsqu'il *n'y a plus de foi sur la terre,* c'est-à-dire de foi extérieure dans les sociétés, dont le plus grand nombre des gouvernements font de la religion leur moyen, au lieu de se regarder eux-mêmes comme ses ministres, serait-il besoin de se justifier devant des esprits timides et des âmes timorées, d'oser soulever un coin du voile qui dérobe ces vérités aux regards inattentifs? Et y aurait-il des chrétiens d'une foi assez faible pour penser qu'elles seront mois respectées à mesure qu'elles seront plus connues (*e*)?

NOTES DU CHAPITRE VII.

(*a*) Voyez la note (*a*) du chapitre V, qu'il est utile de relire ici.

(*b*) Je ne peux m'empêcher de revenir encore sur la vérité de ces expressions générales, *rapport* et *proportion*, *moyen*, etc., propres à l'ordre général, et sur le transport, pour ainsi dire, que j'en ai fait à l'ordre de la société. *Vertu superficielle, esprit étendu, caractère solide*, sont des expressions usuelles, et partout entendues de pensées vraies. Pourquoi cela? Parce que ces mots *solide, superficiel, étendu*, et d'un autre côté *caractère*, *vertu*, *esprit*, sont tous des expressions abstraites de pensées générales de l'ordre physique et de l'ordre moral, et qu'il y a accord parfait entre toutes les pensées qui sont générales, et leurs expressions qui sont abstraites. Mais si je dis *vertu carrée, esprit long*, ou bien *carré vertueux, surface ingénieuse*, etc., je ne suis pas entendu, quoique je me serve de mots usités. Il y a ridicule dans l'expression, parce qu'il y a fausseté dans les pensées, défaut d'accord et d'harmonie,

et que j'unis des pensées de l'ordre général ou moral, *esprit*, *vertu*, etc., à des pensées de l'ordre particulier ou physique, *long*, *carré* : ces *deux* mots n'expriment rien, parce qu'ils n'expriment pas d'idée *une*. Je citerai ici un exemple remarquable de cette correspondance de généralités de mots et de pensées méconnue par Condillac à un point qui prouve combien peu ses idées étaient développées sur ces objets importants, et sa doctrine petite et erronée. Malebranche dit : « Ainsi que l'auteur » de la nature est la cause universelle de tous les mouvements qui se » trouvent dans la matière, c'est aussi lui qui est la cause de toutes » les inclinations naturelles qui se trouvent dans les esprits, et de » même que tous les mouvements se font en *ligne droite*, s'ils ne trouvent » quelques causes étrangères et particulières qui les déterminent et les » changent en lignes courbes par leur opposition, ainsi toutes les incli- » nations que nous recevons de Dieu sont *droites*, et elles ne pourraient » avoir d'autre fin que la possession du bien et de la vérité, s'il n'y » avait une cause étrangère qui déterminât l'impression de la nature » vers de mauvaises fins. » *Qu'aurait fait Malebranche*, s'écrie Condillac, *si cette expression*, *inclinations droites*, n'eût pas été française? Sur cette exclamation seule, un homme instruit pourrait fermer le livre, assuré qu'il peut être de n'y trouver qu'erreur dans les principes puisque c'est là le principe de toute erreur ; car en métaphysique comme en géométrie, tout est vrai ou tout est faux dans les principes : je ne dis pas d'un même livre, mais d'un même ordre, car un livre contient toujours des vérités de plusieurs ordres. Comment Condillac n'a-t-il pas vu que l'expression, *inclinations droites*, n'est pas permise, parce qu'elle est dans la langue; mais qu'elle est dans la langue, et permise à ceux qui la parlent, parce qu'elle est juste et qu'elle est l'expression d'une idée vraie? Il croit que le mot a produit l'idée, au lieu de sentir qu'il ne fait que l'exprimer, et l'on dirait qu'il pense qu'il n'eût dépendu que des inventeurs du langage de dire tout autrement, pour que les hommes dussent penser le contraire de la vérité profonde que Malebranche développe dans le passage que nous venons de citer. Je ne cesserai de répéter combien les expressions, bien ou mal entendues, influent sur nos jugements. En voici un autre exemple. Aujourd'hui tous nos sages veulent être de la *religion naturelle*, et aucun de la religion *catholique*. Si l'on traduisait cette expression de *naturelle* par *primitive*, et l'expression grecque de *catholique* par l'expression française de *générale*, qui lui correspond, personne ne pourrait se refuser

sans absurdité à être de la religion *générale*, ni s'obstiner aujourd'hui à être de la religion du premier âge. Or la religion chrétienne *catholique* veut dire la religion *générale*, non pas à cause de l'universalité des lieux, mais à cause de la *nécessité* des principes. Elle est générale comme le sont les vérités géométriques, qui ne cesseraient pas d'être des vérités générales, même quand il n'y aurait pas un géomètre au monde, et la religion mahométane, fût-elle répandue dans tout l'univers, ne serait qu'une religion particulière, une opinion de particulier, appelée en grec *hérésie*.

(*c*) Tout ce qu'il y a de plus mystique, de plus ascétique dans l'enseignement du christianisme, comme tout ce qu'il y a de plus familier dans ses pratiques, n'est que la traduction en différentes langues, pour ainsi dire, de cette proportion : L'homme est à l'Homme-Dieu ce que l'Homme-Dieu est à Dieu.

(*d*) « Le *sensible*, dit très-bien Malebranche, n'est pas le *solide*. » La parole est sensible et n'est pas solide. L'âme est sensible et n'est pas solide. Assurément, dans des moments de passions fortes, quand l'âme parle, et, pour ainsi dire, sort toute entière par les yeux, et quelquefois même par toute l'habitude du corps, l'âme est sensible et n'est pas solide.

(*e*) Il y aurait une égale faiblesse d'esprit à rejeter ces démonstrations générales, et à vouloir les *particulariser*. Je le répète, ces vérités sont incontestables dans la généralité; mais lorsqu'on veut *particulariser*, en passant du système moral au système physique, la langue manque, et on ne peut plus exprimer ce qu'on ne peut pas penser.

Ces considérations sur la religion ne parlent pas au cœur, me diront les âmes tendres : je le sais, mais qu'on y prenne garde, il faut commencer par le cœur l'instruction des enfants, du peuple, des sociétés naissantes, où il y a plus d'affection que de raison; mais il faut continuer et achever par la raison l'instruction des hommes éclairés dans les sociétés avancées, parce qu'à mesure que l'homme et la société avancent en âge, la raison devient plus forte et les affections moins vives. Aussi remarquez que saint Paul, en parlant des progrès futurs de l'homme, ne parle que de ceux de l'intelligence, lorsqu'il dit que « nous verrons la vérité face à face, et que nous connaîtrons, comme » nous serons nous-mêmes connus. » Les preuves de sentiment s'émoussent chez presque tous les hommes, à mesure qu'ils ont plus vécu, et les désordres particuliers, fruits de leurs passions, les éloignent

peut-être de croire à l'auteur de l'ordre général. Les preuves historiques s'affaiblissent, en s'éloignant des époques qu'elles racontent, comme l'objet diminue, à mesure qu'il s'éloigne de notre œil ; mais les preuves *rationnelles* augmentent de force, parce que la raison s'éclaire d'avantage, même par les erreurs. Ainsi le grain destiné à la nourriture de l'homme se mûrit également par les glaces de l'hiver et par les chaleurs de l'été; ainsi la vérité, premier aliment de l'homme moral, est, comme les aliments qui servent à la nourriture de son corps, toujours proportionnée à son âge, tantôt lait et tantôt pain; ainsi les bornes de l'horizon moral, semblables à celle de l'horizon physique, reculent sans cesse devant nos pas.

Les personnes qui aiment les preuves de sentiment en trouveront en abondance, ornées de toute la pompe et de toutes les grâces du style, dans le *Génie de christianisme.* La vérité, dans les ouvrages de raisonnement, est un roi à la tête de son armée au jour du combat : dans les ouvrages d'imagination, elle est comme une reine au jour de son couronnement, au milieu de la pompe des fêtes, de l'éclat de sa cour, des acclamations des peuples, des décorations et des parfums, entourée de tout ce qu'il y a de magnifique et de gracieux.

CHAPITRE VIII.

DE LA SOCIÉTÉ ET DE SES PROGRÈS.

I.

Dieu et l'homme, les hommes entre eux, êtres *semblables* de volonté et d'*action,* mais non égaux de volonté et d'action, sont tous, par le fait seul de cette similitude et de cette inégalité, dans un système ou ordre nécessaire de volonté et d'actions, appelé *société;* car si l'on suppose égalité de volonté et d'action dans les êtres, il n'y aura plus de société, tout sera fort ou tout sera faible; et la société n'est que le rapport de la force à la faiblesse.

II.

La société est religieuse ou politique, et chacune d'elles peut être considérée en état domestique ou en état public.

III.

La société est religieuse lorsqu'elle embrasse les rapports de Dieu et de l'homme; elle est politique lorsqu'elle embrasse les rapports des hommes entre eux sous la souveraineté de Dieu. L'état purement domestique de la société religieuse s'appelle *religion naturelle*, et l'état public de cette société est chez nous la *religion révélée;* l'état purement domestique de la société politique s'appelle *famille,* l'état public de la société politique s'appelle *État* ou gouvernement.

IV.

Ainsi la religion naturelle a été la religion de la famille primitive, considérée avant tout gouvernement, et la religion révélée est la religion de l'État (*a*).

V.

La connaissance de Dieu, venue primitivement par la parole de Dieu même à l'homme, et transmise par l'homme à ses descendants par la parole et avec la parole, produisit dans les premières familles un culte ou action domestique d'adoration de la Divinité, appelée *religion,* de *religare,* ou lien universel des êtres intelligents. La religion est encore domestique dans les peuplades qui vivent en familles, et c'est ce qui a été cause que quelques voyageurs, n'apercevant point chez elles de culte public, ont conclu qu'elles n'avaient aucune religion. Mais les familles se multiplièrent, se dispersèrent, se divisèrent. La connaissance de Dieu, comme nous l'avons vu, se chargea de vaines imaginations, le culte de pratiques bizarres ou cruelles, et ces pratiques varièrent dans les familles, selon le bonheur ou le malheur des événements, la reconnaissance ou la crainte des hommes. Cependant les familles qui habitaient un même territoire, ayant des besoins communs à satisfaire, ou des dangers communs à éviter, se réunirent en corps d'État pour se défendre ou même pour attaquer : tout devint public dans ces familles devenues publiques, les fonctions, les événements, et les sentiments qu'ils faisaient naître. Alors la religion passa des familles entre lesquelles elle était sujet de division par sa diversité, dans l'État où elle devint moyen puissant d'union par son uniformité; car il n'y a d'union qu'avec l'unité. Les sentiments étaient publics comme les événements; le culte devint public comme les sentiments : c'était la même religion, comme les familles réunies en corps d'État étaient les mêmes familles, et comme les hommes devenus publics étaient les

mêmes hommes. Le culte fut plus sensible, et cela devait être pour qu'il fût public. De là naquirent le paganisme, religion de plusieurs dieux ou plutôt des dieux de plusieurs familles, qu'elles adorèrent en commun, et la religion judaïque, religion publique ou plutôt nationale, religion du vrai Dieu, du Dieu *un*, uniformément adoré dans toutes les familles de cette nation, que l'oppression de maîtres idolâtres et la foi inébranlable aux mêmes promesses préservèrent dans un temps de l'idolâtrie, malgré les nombreux exemples qu'elle en avait sous les yeux, et que l'écriture du dogme, moyen merveilleux particulier au peuple hébreu, en préserva dans la suite, malgré sa pente prodigieuse à adorer plusieurs dieux (*b*).

VI.

Mais si la religion patriarcale, si la religion judaïque sont des religions de vérité, comme le soutiennent les chrétiens, la vérité fondamentale de toute religion véritable, la vérité nécessaire à la connaissance de Dieu, de l'homme et de leurs rapports, je veux dire le dogme du moyen ou *médiateur*, doit y avoir été connu. Or, nous voyons dans les livres qui contiennent l'histoire des premières familles et du peuple juif, le médiateur annoncé et promis; cette promesse toujours subsistante dans ces sociétés, plus obscure dans les sociétés patriarcales, plus développée chez les Juifs, et toujours plus expresse à mesure que les temps de la venue du médiateur [1] approchent; accomplie enfin dans la personne du divin fondateur du christianisme : foi constante au médiateur, qui est prouvée également par les chrétiens qui ne l'attendent plus, et par les Juifs qui l'attendent encore.

[1] Tacite et Suétone disent tous les deux que vers ces temps, qui sont pour nous ceux de l'ère chrétienne, l'univers attendait un grand homme, qui devait sortir de la Judée; et comme ils se servent tous deux précisément des mêmes expressions, on serait tenté de croire que ce sont celles qui étaient dans la bouche de tout le monde, et les propres termes de la prédiction qui courait.

VII.

Ainsi le progrès, le développement, l'accomplissement de la société religieuse a été de faire passer le genre humain de la religion domestique des premiers hommes à la religion nationale des Juifs, et de celle-ci à la religion générale du christianisme (*c*), qui doit réunir tous les hommes dans la croyance des mêmes dogmes, et la pratique de la même action religieuse ou du même culte (*d*); société la plus parfaite ou la plus civilisée, parce qu'elle est la plus éclairée, la plus forte et la plus stable des sociétés, même à ne la considérer que politiquement.

VIII.

Ainsi le progrès, le perfectionnement de la société politique en Europe a été de faire passer les hommes de l'état domestique, errant et grossier des peuplades scythiques, germaines ou teutonnes, dont l'état social se retrouve encore chez les Tartares de la haute Asie, ou chez les sauvages du Nouveau-Monde, à l'état public et fixe des peuples civilisés qui composent la chrétienté; car les peuples naissants sont des nations divisées par familles, et les peuples civilisés sont des familles réunies en corps de nation *Familiæ gentium,* dit l'Écriture.

IX.

Ainsi, à observer, depuis Homère jusqu'à nos jours, les progrès de la littérature, qu'on peut regarder comme l'expression de la société, on la voit passer graduellement du genre *familier* et naïf, et en quelque sorte domestique, au genre d'un naturel plus noble, et qu'on peut appeler *public* (*e*).

X.

Ainsi la famille elle-même, qui, dans l'état civilisé, s'élève

d'une condition privée aux emplois publics, avance dans la vie sociale, et passe de l'état privé à l'état public (*f*).

XI.

La société passe donc, ainsi que l'homme, par plusieurs états différents, et que l'on peut comparer entre eux ; la société a, comme l'individu, son enfance, son adolescence et sa virilité.

1° L'homme naît imparfait, avec une pensée sans volonté, et des mouvements sans but déterminé : la société politique (*g*) commence aussi dans l'état d'ignorance des lois et de faiblesse d'action, état imparfait de la société naissante.

2° L'homme se corrompt et passe à un état de volonté sans raison, d'action sans force et sans vertu, à l'état *d'enfant robuste*, comme l'appelle Hobbes ; la société se corrompt, et passe à l'état d'erreur et de passion des peuples païens ou mahométans, peuples qui avaient ou qui ont encore tous les défauts de l'enfance, sans avoir aucune des vertus de l'homme fait ; peuples sans raison, au milieu de l'éclat de leurs conquêtes, et quelquefois des progrès de leurs arts.

3° L'homme se perfectionne et parvient à son état naturel, à l'état de raison dans sa volonté, de vertu dans son action ; la société se civilise et parvient à son état naturel, à l'état de sagesse dans ses lois, de force et de vertu dans ses institutions : état de la fin et de l'accomplissement, état bon, qui a constitué au moins jusqu'à nos jours la société des peuples chrétiens.

XII.

Le progrès de la civilisation et celui de la raison de l'homme ne sont donc que le développement de la vérité morale, comme la politesse dans un peuple et le développement des vérités physiques. Ainsi une société peut être policée sans être civilisée, comme l'homme peut être très-habile dans les arts sans en être plus raisonnable (*h*).

XIII.

Ainsi ce n'est pas le progrès de la civilisation qui développe la connaissance de la vérité; mais c'est la connaissance de la vérité qui hâte le progrès de la civilisation.

XIV.

L'absence de toute vérité constitue l'ignorance de l'homme et la barbarie de la société. Le défaut de développement de la vérité produit l'erreur dans l'homme et le désordre dans la société.

XV.

Ainsi toute société qui tombe ou reste dans des erreurs graves, déchoit de la civilisation ou ne peut y parvenir; et telle est la correspondance nécessaire de la volonté et des actions, qu'il y a de grands désordres partout où il y a de grandes erreurs, et de grandes erreurs partout où il y a de grands désordres (*i*).

XVI.

La connaissance de la vérité dans la société est proportionnée à l'état de la société, comme la connaissance de la vérité dans l'homme est relative à son âge. Ainsi la religion naturelle a dû être connue avant la religion révélée; ainsi le pouvoir domestique a été connu avant le pouvoir public, et le devoir d'obéir a été prescrit aux enfants avant de l'être aux sujets.

XVII.

Ainsi tout peuple chez lequel le pouvoir domestique est plus développé que le pouvoir public, est un peuple encore dans l'état d'enfance ou voisin de cet état, et par la raison contraire, on doit regarder comme très-avancé, et peut-être trop avancé

dans la vie sociale, tout peuple chez lequel le pouvoir public s'est développé aux dépens du pouvoir domestique (*k*).

XVIII.

L'autorité dans l'homme forme la raison, en éclairant l'esprit par la connaissance de la vérité ; l'autorité a mis dans la société le germe de la civilisation, en fixant et rendant publique la connaissance de la vérité : vérité révélée à la première famille, et transmise au commencement par la parole de génération en génération ; vérité fixée plus tard et transmise par l'écriture, lorsque les familles ont passé à l'état public, et se sont formées en corps de nation. En effet, l'analogie est sensible ici entre le moyen et son effet. L'écriture est le moyen public de transmission, comme la parole est le moyen domestique, parce que la parole n'est entendue que d'un petit nombre d'hommes présents, parmi lesquels elle s'altère aisément lorsqu'elle est confiée à la tradition, au lieu que l'écriture fixe la parole pour tous les hommes absents ou présents, pour tous les temps et pour tous les lieux, et fait même converser les vivants avec les morts[1]. C'est parce que les lois ont une origine commune, et que les hommes en ont altéré la tradition, qu'on retrouve partout des principes conformes et des applications différentes (*l*).

XIX.

Ainsi la vérité est, comme l'homme et comme la société, un germe qui se développe par la succession des temps et des hommes, toujours ancienne dans son commencement, toujours nouvelle dans ses développements successifs.

[1] Lorsque Jésus-Christ, dans l'Évangile, veut rappeler les hommes à quelque devoir important, il ne leur dit pas : Il est juste, il est naturel, etc.; mais, il est écrit, *scriptum est*.

XX.

Ainsi toute opinion qui se lie à une vérité antérieurement connue, peut être une erreur ou une vérité mal ou peu développée ; mais une opinion qui ne se lie à aucune vérité est un monstre, n'est rien. L'idolâtrie est une fausse application du dogme de l'adoration due à la Divinité, et se lie ainsi à une vérité fondamentale de la société; mais à quelle vérité antérieure se lie l'opinion de l'athéisme, ou celle qu'il ne faut point parler de religion à un enfant avant quinze ou dix-huit ans, qu'il faut séparer avec soin, dans un État, le religieux du civil, ou enfin que les enfants ne doivent plus rien à leurs parents, dès qu'ils peuvent se passer de leurs soins (*m*) ?

XXI.

Si le temps amène le développement de la vérité, l'homme qui la développe aujourd'hui n'a pas plus d'intelligence que celui qui l'a développée hier ; mais il a l'intelligence de plus de vérités, parce que venu plus tard, il trouve plus de vérités connues, et même on pourrait penser qu'à mesure que la société avance et que la vérité se développe, il faut à l'homme moins d'intelligence pour faire faire à la vérité de nouveaux progrès, parce qu'on y voit mieux pour avancer lorsqu'on est éclairé par plus de lumière. Ainsi la vitesse des corps tombants est accélérée en raison croissante de la durée de leur chute (*n*).

XXII.

Si la perfection est la fin des êtres, l'homme tend invinciblement à la raison, et la société à la civilisation. L'inquiétude dans l'homme, le trouble dans la société, sont les symptômes infaillibles de cette tendance nécessaire vers leur fin naturelle. L'homme est malheureux par ses passions qui l'écartent de la saine raison ; la société est troublée par les erreurs et les

désordres qui l'éloignent de la parfaite civilisation : « car si le » législateur, se trompant dans son objet, » dit très-bien » J.-J. Rousseau, établit un principe différent de celui qui » naît de la nature des choses, l'État ne cessera d'être agité » jusqu'à ce qu'il soit détruit ou changé, et que l'invincible » nature ait repris son empire. » Mais tous les principes naturels s'établissent, parce que toutes les vérités se découvrent ; « car les vérités morales, dit Ch. Bonnet, sont toutes enve- » loppées les unes dans les autres, et la méditation parvient » tôt ou tard à les en extraire. »

NOTES DU CHAPITRE VIII.

(*a*) Voyez ce que j'ai dit sur le mot *nature* dans le discours préliminaire, et à la fin de l'ouvrage, la note sur la *nature,* que je n'ai pu insérer ici à cause de sa longueur.

(*b*) Les sectes qui, dans ces derniers temps, ont méconnu l'autorité de l'ordre sacerdotal, vrai ministère de la religion publique, attribuent, comme au temps des patriarches, le sacerdoce au père de famille ; ce qui est le caractère essentiel de la religion domestique ou naturelle. Elles donnent ainsi une religion *domestique* pour base à un état *public* de société. Il est sensible qu'il y a dans cette disposition discordance ou défaut d'harmonie, et de là sont venus les troubles qui ont agité tous les États où ces opinions ont pénétré. Les hommes se persuadent que ces troubles viennent du zèle religieux, de l'ambition ou de l'intérêt, et que, s'il n'y avait ni enthousiastes, ni orgueilleux, ni hommes avides de domination ou de richesses, cet ordre de choses pourrait s'affermir. Ils se trompent de ne pas voir que les passions des hommes sont indestructibles, et que le vice de tout ordre de choses purement humain est de ne pouvoir les réprimer. Les lois faibles ou vicieuses, celles qui ne supposent pas les passions, ne sauraient s'affermir, même quand tous les hommes le désireraient, semblables à des pyramides que la seule intention de tous les hommes ensemble ne pourrait faire tenir sur la pointe.

On peut remarquer que ces mêmes sectes, qui veulent ramener le

monde à ses éléments, comme dit saint Paul, et retourner à la religion *naturelle*, repassent en rétrogradant par le judaïsme, et en prennent l'esprit dur, craintif et intéressé. Elles adoptent de préférence pour prénoms des noms hébreux, et en général elles s'occupent beaucoup de l'état futur des Juifs dans leurs croyances religieuses. C'est à cet esprit qu'il faut attribuer la contradiction qu'on a pu remarquer, dans notre révolution, entre le mal effroyable que la philosophie moderne dit des Juifs, et les faveurs dont ils ont été comblés par nos législateurs.

(*c*) Toutes les expressions de l'Évangile présentent ce sens : partout c'est la loi primitive que le grand législateur vient, *non détruire, mais accomplir;* partout c'est Dieu, c'est son fils, c'est sa religion qui doivent être *glorifiés*, *manifestés*, rendus publics, annoncés sur les toits, etc. *Pater, clarifica filium tuum, ut filius clarificet te; manifestavi nomen suum hominibus*, etc.; partout la doctrine de l'Évangile est présentée sous des idées d'universalité, de généralité, et non de localité, et de *temporalité*. « Bientôt, dit Jésus-Christ, on n'adorera plus ni sur cette » montagne ni à Jérusalem... Allez par tout l'univers, dit-il à ses » apôtres,..... enseignez toutes les nations, etc. » La religion chrétienne doit avoir pour lieu l'espace, pour temps la durée, pour disciple la société.

(*d*) Dans la liturgie de la religion chrétienne, le sacrifice qui fait la base du culte est appelé *action* par excellence, *actio*.

(*e*) Voyez sur la littérature des anciens et des modernes, une note rejetée à la fin de l'ouvrage à cause de sa longueur.

(*f*) Ce qu'on appelait jadis en France l'*ennoblissement* n'était pour une famille que le passage de la condition privée à l'état public, puisque la famille renonçait à exercer des professions domestiques, arts ou métiers, pour se dévouer exclusivement à la profession publique de *juger* et de *combattre*.

(*g*) Je parle ici des divers états de société publique, tels qu'ils ont existé ou qu'ils existent encore dans l'univers. Les familles patriarcales étaient en état purement domestique, et professaient la religion naturelle dans toute sa pureté. Ce passage nécessaire de l'état domestique de société à l'état public est marqué chez tous les peuples par l'agitation et le désordre. La société n'est plus dans la famille, et l'État n'est pas encore formé. C'est la fièvre des passions qui consume l'homme dans le dangereux passage de l'enfance à la virilité. Cette époque, que les Hébreux passèrent dans le désert sous la conduite de Moïse, fut remplie

par des murmures, des révoltes et un penchant extrême à l'idolâtrie. Dieu lui-même leur en fait des reproches : « Quarante ans, dit-il, j'ai » marché dans le désert avec cette génération indocile là où leurs » pères m'ont tenté, et j'ai dit : Leur cœur s'égare sans cesse... » *Quadraginta annis proximus fui generationi huic, et dixi : Semper hi errant corde in deserto, ubi tentaverunt me patres vestri.*

(*h*) L'histoire de toutes les sciences n'est que l'histoire de leurs progrès. Le christianisme, qui a donné la pleine et parfaite connaissance des personnes sociales et de leurs rapports, n'est lui-même, depuis la publication du livre qui contient le germe de toutes les vérités morales ou sociales, jusqu'aux actes de ses dernières assemblées, et aux écrits de ses derniers docteurs, qu'un long développement de la vérité, semblables, dit son fondateur, *au grain qui mûrit ou à la pâte qui fermente.* C'est là l'écueil où l'orgueil et l'ignorance des novateurs ont fait un si triste naufrage. Faute d'avoir connu ce développement nécessaire, ils ont taxé d'inventions modernes des institutions moins aperçues dans les premiers temps, et plus publiques dans le nôtre. Ainsi les athées ont regardé comme d'antiques inventions les dogmes de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme, des peines et des récompenses de l'autre vie, parce qu'ils ne les voient pas aussi distinctement marqués dans les livres saints au temps de la religion patriarcale, que sous le christianisme et dans les ouvrages de saint Augustin et de Leibnitz. Ces vérités fondamentales, *publiées depuis sur les toits*, étaient, sous le règne de la religion patriarcale, conservées dans la famille : même sous le christianisme, la vérité a eu ses progrès et son développement. Ses premiers docteurs connaissaient toutes les vérités que nous connaissons; mais ils ne connaissaient de ces vérités que ce qui était nécessaire au temps où ils vivaient, et nous connaissons de plus ce qui est devenu nécessaire au nôtre. Les vérités dogmatiques sont plus et non pas mieux expliquées dans le concile de Trente que dans les premiers conciles, et Bossuet lui-même dit en parlant des premiers Pères de l'Église : « Ils » se sont étonnés pourquoi, parmi tant d'hérésies, le Saint-Esprit n'a- » vait marqué que celle-là, et ils en ont rendu des raisons *telles qu'ils* » *l'ont pu en leur temps.* » (*Hist. des Variat.*)

(*i*) Cette réflexion est applicable à l'état présent de l'Europe. Les désordres effroyables qu'il y a eu en France, produit inévitable des erreurs monstrueuses de la philosophie moderne, sont à la porte de tous les États. L'Europe, avec ses principes sur la souveraineté, son

goût exclusif pour le commerce et l'argent, la prééminence donnée aux sciences physiques sur les sciences morales, et aux plaisirs sur les devoirs, et surtout la haine qui se manifeste de tous côtés contre la religion chrétienne que l'on bannit, ou peu s'en faut, de l'éducation; l'Europe pour un observateur attentif, est dans un état contre nature, où elle ne saurait rester. Elle en sortira, et s'il le faut, par des malheurs. Leibnitz, après avoir annoncé, au commencement du siècle dernier, la révolution qui en menaçait la fin, dit : « Tout à la fin doit tourner pour le mieux. » Pensée profondément vraie, parce que le bien est la fin des êtres. Voltaire a ridiculisé cet *optimisme* qu'il n'a pas compris, parce qu'il a appliqué à l'homme ce qu'il ne faut entendre que de la société. Cette doctrine se trouve tout entière dans ces paroles de l'Évangile : *Il est nécessaire que le scandale arrive;* ce qui veut dire que les révolutions, qui sont les grands scandales de la société, ramènent au bien, car il n'y a que le bien de *nécessaire.* Dans une révolution, les hommes, fatigués de marcher, voudraient s'arrêter au moins mal qu'ils prennent pour le bien, et qu'ils regardent comme un lieu de repos; *marche,* leur crie la nature, qui ne tient pas compte de leurs fatigues, et qui n'a placé le repos qu'au terme, à la perfection.

(*k*) On peut remarquer un grand étalage d'affections domestiques dans toutes les sectes et chez tous les peuples qui veulent ramener la religion domestique dans la société publique, et en même temps une grande indifférence pour les devoirs publics. Chez ces peuples, la profession du commerce est plus honorée que celle des armes, et même que celle de magistrat.

(*l*) Il n'y a tout à la fois rien de plus aisé à établir par le raisonnement, que la nécessité de la révélation, rien de plus impossible à se figurer pour l'imagination que les moyens de la révélation; car comment imaginer, ou se figurer les moyens de la première transmission de la parole, lorsque nous ne pouvons nous-mêmes rien comprendre aux moyens par lesquels notre parole, transmise à l'enfant, réveille ou fait naître dans son esprit des pensées correspondantes à nos pensées? Et cette faculté prodigieuse de la mémoire, ce dépôt immense de mots et de faits, est-il plus aisé à comprendre pour ceux qui ne veulent croire que ce qu'ils comprennent? Quant à la nécessité de la révélation, elle est évidente pour la raison.

L'homme ne peut se faire lui-même, donc il a été fait, donc il a reçu l'être d'un être plus puissant que lui.

L'homme ne peut s'instruire lui-même; je veux dire inventer ses pensées et les paroles qui les expriment; donc il a été instruit, et a reçu la parole d'un être plus sage que lui.

Or, cet être puissant n'a pu le créer que pour le conserver, cet être sage n'a pu l'instruire que pour le perfectionner; donc il lui a appris des paroles de vérité et de raison, etc. Voilà la révélation et sa nécessité. Elle roule sur un fait que la raison démontre, et que l'expérience confirme, savoir, que l'homme est toujours *passif* dans son instruction première comme il l'a été dans la production de son corps, qu'il est enseigné et produit. Ainsi, comme l'homme le plus fort et le plus adroit est celui qui développe le mieux les organes qu'il a reçus avec la vie, le plus grand génie est celui qui tire le plus de conséquences des premières instructions qu'il a reçues. Quant au fait de la transmission *nécessaire* de la parole, moyen de toute instruction, il peut être physiquement ou plutôt physiologiquement démontré que l'homme a besoin de parole, même pour penser; ce qui exclut même la possibilité de l'invention de la parole.

(*m*) *Hérésie* veut dire opinion particulière et locale; vérité, une opinion générale ou naturelle. Cicéron les distingue très-bien, lorsqu'il dit : *Opinionum commenta delet dies, naturæ judicia confirmat;* le temps fait disparaître les vaines erreurs des opinions humaines, et confirme les jugements de la nature.

(*n*) Ainsi, dans les arts, le *stéréotypage* a été plus facile à découvrir que l'*imprimerie*, et l'invention du baromètre a suivi naturellement la découverte de la pesanteur de l'air. Ce sont des conséquences qui suivent du principe avec plus ou moins de facilité.

CHAPITRE IX.

DES DIVERS ÉTATS DE SOCIÉTÉ.

I.

La société en général, c'est-à-dire l'ordre général des êtres sociaux et de leurs rapports, est exprimé dans cette proportion générale : Le pouvoir est au ministre comme le ministre est au sujet; *proportion* qui n'est, comme nous l'avons vu, que la traduction, en langage particulier à la société, de cette autre *proportion* générale exprimée dans le langage le plus abstrait ou le plus analytique : La cause est au moyen ce que le moyen est à l'effet. Le *pouvoir,* le *ministre,* le *sujet* s'appellent les *personnes* de la société.

II.

Cette proportion, qui exprime l'ordre général de la société, se traduit en un langage particulier aux divers états ou ordres de société.

1° Cette proportion générale, traduite dans la langue particulière de la société religieuse, devient celle-ci : « Dieu a en- » voyé son fils, comme son fils envoie ses ministres; » *sicut me misit pater, et ego mitto vos;* et cette autre qui en est le complément : « Jésus-Christ est à ses ministres ce que ses minis- » tres sont aux fidèles; » proportion que l'on retrouve aussi dans ces paroles de l'Évangile : *Enseignez aux hommes ce que vous avez appris de moi, et donnez comme vous avez reçu;.....* et ailleurs : *Nous remplissons à votre égard le ministère de Jésus-Christ, pro Christi legatione fungimur.* Ces deux propor-

tions constituent les *personnes* de la société religieuse, et l'ordre de leurs rapports.

2° La proportion générale, « le pouvoir est au ministre ce » que le ministre est au sujet,... » traduite dans la langue particulière de la société domestique, devient celle-ci : « Le » père est à la mère ce que la mère est à l'enfant; » proportion qui constitue les personnes domestiques, et l'ordre de leurs rapports (*a*).

3° Enfin la proportion de la société en général, « le pouvoir » est au ministre, » etc., traduite dans la langue particulière de la société politique, devient celle-ci : « Le chef, prince, » empereur, roi, kan, etc., est à ses magistrats ou officiers ce » que ceux-ci sont aux sujets; » proportion qui constitue les personnes publiques-politiques, et l'ordre de leurs rapports (*b*). Dans ces trois proportions particulières, qui ne sont chacune que la traduction différente de la proportion générale du *pouvoir* traduite elle-même de la proportion universelle de la *cause*, est tout l'ordre des êtres en société.

III.

Ainsi cette proportion générale, « la cause est au moyen » ce que le moyen est à l'effet, » peut être considérée comme une expression algébrique, A : B : : B : C; donc on fait l'application à toute sorte de valeurs particulières.

IV.

Dans tous ces ordres particuliers de société, la première personne, ou le pouvoir, *veut* la société, c'est-à-dire sa conservation; la seconde personne, ou le ministre, *agit* en exécution de la volonté du pouvoir; la troisième personne, ou le sujet, est l'objet de la volonté du pouvoir, et le terme de l'action des ministres. Le pouvoir *veut*, il doit être *un;* les ministres *agissent*, ils doivent être plusieurs, car la volonté est nécessairement simple, et l'action nécessairement composée.

V.

Là est la raison métaphysique ou générale des *trois personnes* de toutes les langues, exprimées dans la langue familière de la société domestique ou singulière par *je, tu, il,* et dans la langue plus noble de la société publique ou plurielle, par *nous, vous, eux. Je* et *nous,* premières personnes, expression de supériorité, servent à exprimer, l'un le pouvoir domestique, l'autre le pouvoir public, auquel il est spécialement affecté; *tu* et *vous,* secondes personnes, s'emploient pour commander directement à ceux dont on exige le *service; il* et *eux,* troisièmes personnes, expriment la dépendance, et même quelquefois sont interdites par la civilité, comme expressions de mépris (*c*).

VI.

Dans tous les différents ordres de société, le ministre, interposé entre la volonté du pouvoir et la dépendance du sujet, est *le moyen terme entre les deux extrêmes;* le prêtre, *moyen* entre Dieu et les hommes, participe par sa consécration du pouvoir de la Divinité, et par ses besoins, de la dépendance du fidèle; le magistrat, *moyen* entre le prince et le sujet, participe de la dépendance du sujet et de l'autorité du pouvoir, et la mère elle-même, vrai ministre de la société domestique, *moyen* entre le père en l'enfant, pour recevoir de l'un ce qu'elle transmet à l'autre, participe, dans sa constitution physique et même morale, de la force de l'un, et de la faiblesse de l'autre.

VII.

Dans cette hiérarchie de rapports, ceux de *cause,* de *moyen, d'effet,* embrassent tous les autres dans leur universalité. Ainsi c'est considérer Dieu sous un rapport plus général de le considérer comme *cause* universelle de tous les êtres, que de le considérer comme pouvoir suprême de la société. Ainsi Jésus-

Christ est le *moyen* universel de rédemption de tous les hommes, et en particulier le pontife suprême de la société religieuse du christianisme. Ainsi tous les hommes sont les effets de la cause universelle, tous appelés à jouir du *moyen* de la rédemption, et les chrétiens seuls sont les sujets, et les disciples, les enfants de Dieu fait homme.

VIII.

Ainsi l'Homme-Dieu est envoyé de Dieu, *missus à Deo,* pour conserver la vérité et le bien parmi les hommes, et comme juge suprême de tous les bons et de tous les méchants; l'homme-roi est *envoyé* de Dieu pour le bien de l'État, pour y maintenir l'ordre, *minister Dei in bonum,* « y récompenser » les bons, et y punir les méchants, » *ad vindictam malefactorum, laudem verò bonorum;* l'homme-père est *envoyé* de Dieu pour le bien de sa famille, pour y maintenir l'ordre, y récompenser, y punir ; et les livres sacrés, dépositaires de toutes les vérités, recommandent aux pères et aux rois d'user de leur pouvoir comme étant émané de Dieu, et aux enfants et aux sujets d'y obéir, comme représentant à leur égard le pouvoir divin. Ici la plus saine philosophie est en accord parfait avec la religion, qui a appelé les hommes *à la liberté des enfants de Dieu,* en leur apprenant que l'homme ne peut rien sur l'homme qu'en qualité de ministre de Dieu, et pour la portion qu'il exerce du pouvoir général de la Divinité (*d*).

IX.

Ainsi le pouvoir souverain, que nous appelons SOUVERAINETÉ, *est en Dieu :* « Je suis le Seigneur ton Dieu ;... » et le pouvoir *immédiatement* subordonné à Dieu, que nous appellerons simplement POUVOIR, *est de Dieu : Potestas ex Deo est* (*e*).

X.

Ainsi Dieu, pouvoir souverain sur tous les êtres; l'Homme-

Dieu, *pouvoir* sur l'humanité toute entière qu'il représente dans sa personne divine; l'homme chef de l'État, *pouvoir* sur les hommes de l'État qu'il représente tous dans sa personne publique; l'homme-père, *pouvoir* sur les hommes de la famille qu'il représente tous dans sa personne domestique, forment la chaîne et la hiérarchie des pouvoirs sociaux (*f*).

XI.

Dans cette hiérarchie de pouvoirs concentriques, si l'on peut parler ainsi, le plus général embrasse celui qui lui est immédiatement subordonné. Ainsi le pouvoir de Dieu est supérieur à celui de l'Homme-Dieu, puisqu'*il l'a envoyé;* celui de l'Homme-Dieu supérieur à celui des rois, *princeps regum terræ ;*... celui des rois supérieur au pouvoir domestique, non pas pour l'affaiblir ou même le partager, car sous ce rapport le pouvoir domestique est indépendant de tout pouvoir humain, mais pour en maintenir et en protéger l'exercice. Ainsi, comme le pouvoir public seul peut, par la force dont il dispose, ôter à une famille un père coupable, le chef de tout pouvoir, *celui à qui tout pouvoir a été donné,* même *sur la terre,* peut seul, par les événements qu'il permet ou qu'il dirige, changer dans un État un chef prévaricateur; et l'on peut regarder comme une preuve de cette dernière proposition, que l'affaiblissement du christianisme que les chefs des nations cessent de protéger, a été en Europe le principe de ces terribles révolutions dans lesquelles les nations ont été entraînees, et où leurs chefs ont péri par les mains des peuples que l'irréligion avait pervertis (*g*).

XII.

Dans la religion primitive ou patriarcale, qui formait le culte des premières familles, tout était domestique; le ministère ou sacerdoce était uni à la paternité; les fidèles étaient la fa-

mille, et Dieu lui-même, pouvoir suprême, ne voulait pas être rendu public au dehors, et représenté sous des figures ou images *taillées,* comme il le dit lui-même dans le Décalogue. Aussi, lorsque par la multiplication des familles la paternité devint une royauté, le sacerdoce s'unit naturellement à la dignité politique, et cet usage se retrouve chez tous les premiers peuples, les Hébreux exceptés, et s'apercevoit même chez les Romains (*h*).

XIII.

Mais à mesure que la religion devint publique, tout dut y devenir public, lois et personnes. Ainsi Dieu donna aux Hébreux des lois écrites, et lui-même manifesta sa présence d'une manière extérieure dans le tabernacle. Le sacerdoce se distingua du reste de la nation juive, comme la nation elle-même, revêtue dans l'univers d'une sorte de sacerdoce, se distinguait des autres peuples. Enfin, lorsque la religion nationale des Juifs n'a plus convenu à l'état avancé du genre humain, et qu'elle a dû devenir non-seulement publique, mais générale, le pouvoir divin s'est manifesté d'une manière plus générale, et la plus générale possible pour les hommes, puisqu'il s'est fait homme; il a publié les lois de l'amour de Dieu et de l'amour du prochain : lois les plus générales, puisqu'elles *comprennent la loi,* et même *les prophètes, in his universa lex pendet et prophetæ;* ses ministres ont reçu une mission générale pour instruire l'univers, *ite, docete omnes gentes,* et les sujets ont dû être actuellement ou éventuellement le genre humain, et *fiet unum ovile et unus pastor*. L'ordre public politique s'est également distingué de l'ordre domestique; l'État a eu son chef, ses ministres, ses sujets autres que ceux de la famille. L'homme de la religion, l'homme de l'État, l'homme de la famille, ont été distingués l'un de l'autre, au point que le ministre de la religion, et quelquefois celui de l'État, n'ont plus été des hommes de la famille. C'est là la raison générale du célibat, si justement prescrit aux prêtres, et dont nos lois même mili-

taires font à la plus grande partie des guerriers une nécessité. Là est la raison de la défense du mariage faite aux membres des ordres religieux et politiques, véritables familles, les plus anciennes, les plus puissantes de toutes, et dont le célibat des membres a fait la fécondité, la force et la durée.

XIV.

Enfin, à considérer la société dans ses différents états, et à les comparer entre eux, on pourrait dire que la religion est le *pouvoir*, et que la famille et l'État sont ses *ministres*, et les *moyens* qu'elle emploie pour conserver l'espèce humaine par la reproduction des individus, la connaissance de la vérité, la répression du mal; *minister Dei in bonum*. Malheur aux gouvernements qui renversent cet ordre, et regardent la religion comme leur moyen!

NOTES DU CHAPITRE IX.

(*a*) Les personnes qui s'étonneraient du nom masculin de *ministre* donné à la femme, peuvent remarquer que nous avons appelé *ministre* dans la société, l'être par lequel le pouvoir reproduit et conserve les êtres, ce qui convient entièrement à la femme. Aussi elle est appelée *aide* dans la Genèse, expression synonyme de celle de *ministre*, et peut-être est-ce ce que les livres saints ont voulu dire par ces paroles du même chapitre : « Celle-ci (la femme) s'appellera d'un nom qui marque » l'homme. » M. de Sacy dit que ce nom, tiré de *vir*, ne peut se rendre en français, et qu'il est l'équivalent de celui de *virago*, et effectivement en hébreu *ais*, homme; *aise*, femme, sont comme *vir* et *vira*, si on pouvait le dire.

(*b*) Les mots *kan*, *konig*, *king*, etc., qui expriment, dans les langues du Nord, la personne du chef de l'État, sont des dérivés du verbe *konnen*, qui signifie *pouvoir*. *Ich kann*, je peux. La remarque est de Leibnitz.

(*c*) On voit la raison pour laquelle la civilité, qui n'est que l'application de la civilisation aux relations domestiques, ne permet pas de dire trop souvent *je*, parce que c'est affecter une sorte de supériorité

sur les autres que de les forcer à s'entretenir ainsi de *vous;* de dire *tu* en public et hors de sa famille, parce que c'est un terme de familiarité qu'on emploie à l'égard de sa femme, de ses enfants, de ses domestiques, de ceux qui dépendent de vous; de dire *il,* en parlant d'une personne présente, parce que c'est une expression de hauteur, et même de mépris. Les pouvoirs des États modernes, dont la constitution est faite pour réunir tous les hommes, disent *nous* dans les actes publics, pour exprimer cette réunion de tous les hommes de l'État dans un seul. Auguste disait *ego,* et si Cicéron dit quelquefois *nostra dignitas,* c'est qu'il se regarde comme membre d'un corps, dépositaire collectif de l'autorité. Le roi d'Espagne est peut-être le seul roi de l'Europe qui dise : *Moi le roi;* mais aussi le pouvoir y vise à l'arbitraire, et n'est contenu par aucune institution politique. S'il n'y avait plus de religion en Espagne, il y aurait moins d'obstacle au despotisme qu'en Turquie, et alors le dogme de la souveraineté du peuple y ferait nécessairement éruption. Ainsi, s'il y a plus de religion en Espagne qu'ailleurs, c'est que le pouvoir y a plus besoin qu'ailleurs de ce frein, et la nation de ce recours.

Les hommes entre eux se parlent plus au pluriel, à mesure qu'ils se rapprochent des conditions élevées, et qui participent en quelque chose de l'autorité publique, par leur âge, leurs emplois, ou leur considération. Ce sont cependant les langues de peuples appelés *barbares* par les Grecs et les Romains, qui ont introduit dans le commerce des hommes ces expressions si nobles, si décentes, si expressives des vrais rapports des hommes. Nous leur devons encore ces locutions sublimes d'amour des autres, et de préférence à donner au prochain sur soi-même : *lui et moi, toi et moi, vous et moi, eux et nous,* etc. Galba dit à Pison en plein sénat, *ego ac tu hodiè simplicissimè inter nos loquimur*, etc., etc. Les langues païennes sont l'expression de peuples *égoïstes;* nos langues sont l'expression de peuples charitables et humains. On ne saurait assez le dire, avant le christianisme, la société était dans l'état d'enfance corrompue, l'état du *je* et du *tu;* et remarquez que nous y sommes retombés en France, lorsque le christianisme y a cessé, et que le tutoiement y est devenu usuel. Ce sont encore des langues barbares qui ont appelé *service, servir,* toute fonction publique; et l'Évangile a introduit cette locution dans la société, lorsqu'il a dit : « Que celui d'entre vous qui veut être le plus grand soit le *serviteur* des autres.

Non-seulement on retrouve dans les *personnes* de la société la raison

des appellations personnelles, mais on retrouve dans la constitution de la société la raison de la constitution du discours, ou de sa construction, appelée aussi *syntaxe*. Dans la construction analogue, le *régissant* de la phrase ou le nominatif, qui en régit toutes les parties; le *régime*, appelé aussi *attribut*, qui est *régi* par le nominatif; le *verbe*, mot-lien ou *copule*, qui sert à fixer le rapport du régissant au régime, et à lier l'un à l'autre, *moyen* aussi entre deux *extrêmes*, sont placés dans la phrase *analogue* (au mode actif), comme les êtres le sont en eux-mêmes et dans la société, l'un à la tête, l'autre au dernier rang, le troisième entre eux. *Dieu a créé l'homme et réglé la société, je commande à Pierre qu'il m'apporte ce livre*, tous les mots sont placés dans ces phrases, comme tout ce qu'ils expriment est placé au dehors et en réalité. Dans cette phrase, *l'homme aime Dieu*, l'homme est mis avant Dieu, parce que l'homme est actif, et que Dieu est considéré sous un rapport passif, puisqu'on peut la tourner ainsi : *Dieu est aimé de l'homme.* Cet ordre de construction est éminemment celui des langues française, hébraïque, tartare, des langues de tous les peuples qui obéissent à des lois naturelles, domestiques, religieuses ou politiques, et chez lesquels les personnes sociales sont dans leurs vrais rapports. La construction au contraire est *transpositive* là où les peuples, comme chez les païens, ont vécu ou vivent encore dans un état de société contraire à la nature, et où les personnes sociales ne sont pas assez distinguées les unes des autres, ou sont dans une mobilité continuelle, et n'ont pas plus de place fixe dans la société, que les mots n'en ont dans la phrase. Le caractère dominant des langues païennes est donc la *transposition*, et celui des langues chrétiennes l'*analogie*. Mais entre les langues chrétiennes, il y en a de plus ou de moins analogues, selon que les peuples sont plus ou moins constitués. En général, la langue allemande et ses dialectes sont beaucoup plus transpositifs que les langues du midi, et l'on peut en remarquer la raison dans la constitution polycratique ou populaire de cette société, vraie démocratie de princes, de villes, de nobles, d'abbés, etc.; là seulement est la véritable raison d'une domination qu'une langue exerce sur les autres. L'empire d'Allemagne gouvernerait toute l'Europe, que la langue germanique ne serait parlée qu'en Allemagne. La langue espagnole s'est répandue dans un temps où elle était plus fixée que la langue française, car une langue vivante n'est jamais fixe tant qu'elle est *transpositive*, et il en est de même de l'État tant qu'il n'est pas constitué. Alors la langue française employait beaucoup d'in-

versions, et peut-être cette ressemblance avec les langues anciennes la rendait-elle plus propre à en saisir dans la traduction le génie et le caractère. Serait-ce la raison du plaisir que fait encore le vieux Amyot? La langue française s'est fixée : plus analogue que l'espagnole, elle a étendu et affermi en Europe sa domination ; mais en s'éloignant du génie des langues anciennes, elle est devenue plus originale et moins imitative, et de là vient peut-être que la littérature française est plus riche en excellents ouvrages originaux, qu'en bonnes traductions d'ouvrages anciens. Ainsi la langue française ne doit sa domination en Europe qu'au *naturel* de sa construction ; elle parle comme on doit penser, elle exprime ce qui doit être. Des causes accidentelles peuvent donner à d'autres langues une vogue passagère : la langue française régnera éternellement, parce qu'elle est naturelle, et qu'elle ne peut périr, même quand le peuple qui la parle périrait lui-même; car les langues écrites survivent aux peuples qui les parlent, pour attester aux siècles futurs ce qu'ils ont été. Il est plus important qu'on ne pense de maintenir la domination de la langue française, et pour cela il serait temps de faire, dans un dictionnaire, l'inventaire raisonné de ses richesses, dont nous n'avons encore que des nomenclatures. La langue française n'est pas la plus abondante, mais elle est la plus riche des langues. L'abondance consiste dans le nombre des mots, la richesse dans la facilité de tout exprimer; et la langue allemande, si surchargée de mots, manque des plus nécessaires pour exprimer les idées morales. Une langue est un instrument de commerce comme les métaux monnoyés; or la perfection d'un instrument ne consiste pas dans son volume, mais dans son rapport juste à son objet. C'est un peu d'or qui a plus de valeur que beaucoup de cuivre.

(*d*) Une preuve bien sensible de la similitude de toutes les sociétés, religieuse, domestique et politique, c'est que Dieu est appelé indistinctement *roi* et *père* des hommes, que le chef de l'État est appelé *père de son peuple*, et même il est dit aux rois dans l'Écriture, *par emphase :* « Vous êtes les dieux de la terre. » En hébreu, *ab* veut dire *père, roi, maître, auteur, docteur.* Le nom de *maître* est commun à tous les pouvoirs, et Dieu semble affecter la supériorité même de l'âge réservée au pouvoir domestique, lorsqu'il s'appelle l'*ancien des jours.* Enfin tout pouvoir dans l'Écriture est appelé une *paternité,* comme la paternité est appelée un *pouvoir.*

Le mot *enfant* se dit des fidèles et des sujets, comme des fils par

naissance. Il semble même que les mots *fils*, *fidèles*, *féaux*, qui autrefois désignaient les sujets ou fidèles, aient une racine commune; car ils ont les mêmes caractéristiques *f*, *l*, *s*. On sait que l'*e* et l'*i* se mettent l'un pour l'autre.

Enfin l'Église enseignante, ou l'ordre du sacerdoce, ministère public de la religion, est appelée *la mère* des chrétiens, qui les *conçoit* et les *enfante* à la vie de la grâce : dans la constitution ancienne de la France, l'ordre chargé du ministère politique était regardé comme uni au chef par une sorte de mariage indissoluble, dont l'anneau d'or que portaient les membres était le symbole. On doit même remarquer, pour ne rien laisser à dire sur cette parité entre toutes les personnes des diverses sociétés, qu'en général tout ce qui *sert* à produire ou à conserver, *qui ministrat*, se met, dans la langue française, au féminin : religion, église, royauté, noblesse, justice, magistrature, armée, force, famille, maternité, société, loi, etc.

(*e*) Le pouvoir est *de Dieu*, ou comme ministre de bonté, s'il est naturellement constitué, ou comme instrument de justice, s'il ne l'est pas; car les vertus ou les vices d'un chef de nation font bien le bonheur ou le malheur d'une génération, mais la constitution, bonne ou mauvaise, du pouvoir fait le sort heureux ou funeste de la société.

(*f*) Jésus-Christ représente l'humanité toute entière, et la religion chrétienne nous enseigne cette vérité de mille manières. *In me unum sint.* « Ce n'est qu'avec un profond étonnement, dit la *Théorie du* » *Pouvoir*, que je réfléchis au sens caché de ce mot simple et sublime » que le gouverneur romain, ignorant également ce qu'il fait et ce » qu'il dit, adresse au peuple égaré en lui montrant Jésus : *Voilà* » *l'homme.* Mes regards se fixent sur cet homme. Ses mains sont char- » gées de liens; il a pour sceptre un roseau, pour couronne un tissu » d'épines; un manteau de pourpre cache des plaies douloureuses : » *voilà l'homme*, me dis-je à moi-même, et tous les hommes! voilà » l'humanité! Roi de l'univers, l'homme n'est pas maître de lui-même; » sa royauté a la fragilité du roseau, et la piqûre déchirante de » l'épine, l'extérieur imposant de la dignité humaine, l'orgueil de la » domination, l'éclat de la gloire, cachent de honteuses faiblesses ou » de cruelles infirmités..... Oui, *voilà l'homme!* »

(*g*) Le règne de Jésus-Christ n'est autre chose que la propagation du christianisme, dont les lois doivent, tôt ou tard, régler les lois de tous les États et de toutes les familles, et qui même actuellement en règlent

la plus grande et la meilleure partie. Ce règne, entendu par des chrétiens fanatiques dans un sens physique et charnel, comme le règne du Messie l'était par les Juifs, a produit l'erreur des *millenaires,* qui attendent un règne de *Christ* visible, et en personne, pendant mille ans. Cette opinion inconnue à toute l'antiquité, dit Bossuet, s'est répandue en Angleterre au temps de sa révolution, elle n'a pas été étrangère à la nôtre, par la raison que les extrêmes malheurs ramènent sinon tous les hommes, du moins toutes les sociétés à l'idée de la Divinité, et sans doute aussi parce que les révolutions hâtent les progrès de la vérité et le retour de la société à l'ordre le plus naturel des lois, et que les lois de Jésus-Christ sont ce qu'il y a de plus naturel ou de plus parfait. C'est dans ce sens qu'il a été dit : *Oportet hæreses esse ;* il n'y a pas de vérité exprimée plus à découvert dans l'Évangile, que la royauté de Jésus-Christ sur la société même politique. Le passage, *mon royaume n'est pas de ce monde,* par lequel on a voulu lui en contester, pour ainsi dire, l'exercice, ne peut et ne doit s'entendre que du monde idolâtre et corrompu au milieu duquel il parlait, et qui avait pour roi le prince des ténèbres. Et quand Jésus-Christ dit à ses apôtres : « Allez par tout le monde, *enseignez,* etc., » que fait-il autre chose qu'une fonction éminente de son pouvoir sur ce monde ? Mais dans des siècles peu éclairés, on a cru que cette domination de Jésus-Christ devait être exercée par ses ministres, dans l'ordre temporel, et de là leurs querelles avec l'autorité politique. Cette domination n'appartient qu'aux lois du christianisme, qui doivent régler toutes les autres lois et affermir tous les autres pouvoirs. Il n'est pas besoin d'avertir que les lois religieuses sont différentes des lois ecclésiastiques : la loi de l'indissolubilité du lien conjugal est une loi religieuse, le pouvoir politique doit la maintenir ; la loi du jeûne est une loi ecclésiastique, le pouvoir politique ne peut la porter.

(*h*) Quelquefois le sacerdoce était uni même à la maternité, sans doute à la mort du père : de là les prêtresses de l'antiquité, et l'opinion des peuples naissants, qui attribuent aux femmes quelque chose de divin et de prophétique. *Inesse fœminis sanctum aliquid et providum putant,* dit Tacite en parlant des Germains.

Les Romains avaient dans le collége des prêtres *le roi des sacrifices,* pour offrir un sacrifice national.

LIVRE SECOND.

DE LA LOI GÉNÉRALE,

ET DE SON APPLICATION AUX ÉTATS PARTICULIERS DE LA SOCIÉTÉ.

CHAPITRE PREMIER.

DE LA LOI GÉNÉRALE, PRIMITIVE ET FONDAMENTALE.

I.

Je répète pour la dernière fois des principes dont il est important de suivre l'enchaînement.

1° L'ordre de la société est l'ensemble des rapports, vrais ou naturels, qui existent entre les êtres moraux, c'est-à-dire, entre les *personnes* de la société (*a*).

2° La science des êtres de la société et de leurs rapports naturels est la vérité morale ou sociale. La connaissance de la vérité morale forme la raison; la raison est la perfection de la volonté; la volonté est la détermination de la pensée; la pensée n'est connue de l'homme que par son expression.

3° Ainsi l'homme privé d'expression eût été privé de pensée, de volonté, de raison, de connaissance de la vérité; il eût vécu dans l'ignorance des *personnes* et de leurs rapports, étranger à toute société (*b*).

II.

Pensée, connaissance de la vérité, science des êtres, raison,

société enfin, tout naquit pour l'homme, comme tout naît encore pour lui avec l'expression des idées ou la parole : voix puissante, qui tire du néant le monde de l'intelligence, et qui fait luire au milieu des ténèbres *cette lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde;* car il ne viendrait pas dans ce monde, et il serait hors de la société l'être malheureux qui naîtrait privé des sens de la vue et de l'ouïe, par lesquels l'homme participe au bienfait de cette lumière en acquérant l'expression de ses pensées, et dont l'intelligence solitaire serait condamnée à une éternelle viduité (*c*).

III.

Mais la parole ne peut être venue à l'homme que par transmisson ou révélation : donc la science des *personnes* et de leurs rapports lui est venue, comme nous l'avons fait voir, par voie d'autorité.

IV.

La connaissance des rapports vrais des êtres, *révélée* ou transmise par l'autorité, s'appelle LOI, de *legere,* lire, parce que cette transmission, faite d'abord avec la parole à la première société domestique, a plus tard été fixée par l'écriture pour la première société publique (*d*).

V.

La *nécessité* de l'écriture, qui fixe et étend la parole, est évidente (*e*), puisque nulles autres sociétés au monde n'ont retenu toute la loi orale, que celles qui ont connu la loi écrite (*f*).

VI.

Cette loi, transmise à l'homme au moyen de la parole, fixée au moyen de l'écriture, *de par* l'autorité de l'Être tout-puissant

et tout sage souverain de la société, cette loi est vraie, naturelle, parfaite comme son auteur. Or, la perfection étant la fin des êtres, l'état auquel ils tendent invinciblement et le seul par conséquent où ils puissent trouver le repos et la stabilité, nous devons trouver la connaissance entière et l'ÉCRITURE de cette loi (s'il existe une loi semblable) dans les sociétés les plus stables et les plus fortes.

VII.

La question se réduit donc à des preuves de fait, et pour trouver la *vérité* (et la vérité existe dans le monde, puisque le mot *vérité* existe dans la langue), pour trouver la vérité, il faut chercher la force. Je dis la force et non la violence, car la violence se trouve avec la faiblesse ; mais la force n'existe qu'avec la raison.

VIII.

Or la société judaïque, « que cinq mille ans, dit J.-J. Rousseau, n'ont pu détruire ni même altérer, et qui est à l'épreuve du temps, de la fortune et des conquérants... dont les lois et les mœurs (c'est-à-dire, les lois de famille et d'état) subsistent encore, et dureront autant que le monde, » et la société chrétienne, qui s'étend partout, et règne sur toutes les autres sociétés par la force de son industrie, de ses lumières, de sa raison, de ses armes, de sa religion et de sa politique, sont les sociétés où nous devons trouver la révélation de la loi écrite, ou autrement l'écriture de la loi générale dont tous les autres peuples nous offrent dans leurs lois locales une connaissance imparfaite.

IX.

Effectivement les Juifs et les chrétiens nous montrent un livre, le plus ancien qui soit connu, sublime dans les pensées, dans les sentiments, dans le style, qui nous fait connaître Dieu

et l'homme, et qui nous instruit dans un petit nombre d'axiomes des rapports naturels et généraux des personnes sociales entre elles, et de ces lois fondamentales, dont nous retrouvons des vestiges plus ou moins altérés jusque dans les sociétés les plus ignorantes et les plus corrompues.

X.

Ainsi c'est un fait que le Pentateuque est le livre le plus ancien qui nous soit connu, celui où l'on trouve le plus de hautes pensées exprimées dans le style le plus simple, et les plus grandes images rendues dans le style le plus magnifique. C'est un fait qu'il n'existe que chez les Juifs et chez les chrétiens; c'est un fait qu'il contient dix lois énonciatives des rapports fondamentaux de la société, lois dont on aperçoit des traces chez tous les peuples de la terre; c'est un fait qu'il n'y a jamais eu de civilisation au monde, c'est-à-dire, de raison [1] dans les lois, et de force dans les institutions, que dans les sociétés juive et chrétienne, les seules de toutes qui n'aient pas eu de lois fausses, absurdes, atroces, contraires à la nature des êtres et de leurs rapports, et tous ces faits, si l'on y prend garde, et si l'on a bien suivi la chaîne des raisonnements, tiennent au fait, au seul fait de la nécessité physique de la transmission ou de la révélation de la parole, et de l'impossibilité de son invention.

XI.

Voici cette loi primitive et générale, cette loi naturelle, parfaite, divine (tous mots synonymes), telle qu'elle se trouve au livre des révélations divines, conservé chez les Juifs et chez les chrétiens avec une religieuse fidélité, quoique dans des vues différentes et même opposées, et porté par les uns et par les autres dans tout l'univers [2].

[1] Je dis *raison* des lois, et non pas *esprit des lois;* car il y a de l'esprit, même aux lois les plus contraires à toute raison.

[2] L'existence des Juifs a quelque chose de si extraordinaire, qu'elle ne peut

1° « Je suis le Seigneur ton Dieu, qui t'ai tiré de la maison » de servitude et de la terre d'Égypte. Tu n'auras point » d'autre Dieu devant ma face; tu ne te feras point d'image » taillée, ni aucune figure de choses qui sont sous le ciel, » sur la terre et dans les eaux, pour les adorer et pour les » servir (*g*). »

2° « Tu ne prendras point le nom du Seigneur ton Dieu en » vain : le Seigneur ne tiendra pas pour innocent celui qui » aura pris en vain le nom du Seigneur son Dieu. »

3° « Souviens-toi de sanctifier le jour du sabbat; tu tra- » vailleras et tu feras tous les ouvrages pendant six jours. Le » septième est le jour du repos du Seigneur. Tu ne feras au- » cune œuvre en ce jour, ni toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton » serviteur, ni ta servante, ni tes bestiaux, ni l'étranger qui » est parmi vous (*h*). »

4° « Honore ton père et ta mère, afin que tu vives long- » temps sur la terre que le Seigneur ton Dieu t'a donnée. »

5° « Tu ne tueras pas. »

6° « Tu ne commettras point d'adultère. »

7° « Tu ne déroberas pas. »

8° « Tu ne porteras point faux témoignage contre ton » prochain. »

9° « Tu ne désireras point la femme de ton prochain. »

10° « Tu ne désireras point sa maison, ni son serviteur, » ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni aucune autre » chose qui lui appartienne (*i*). »

XII.

Ces paroles, déclaration écrite des *personnes* sociales et de

être expliquée que par la nécessité d'attester à tous les peuples de l'univers, et dans tous les temps de sa durée, l'authenticité d'une loi écrite pour tous les peuples et pour tous les temps. C'est la branche aînée de la grande famille, et elle a le dépôt des titres originaux. Cela a été dit cent fois, et toujours avec raison; mais, comme l'observe un homme d'esprit, « les pensées vieillissent » par l'usage, et les mots par le non-usage. »

leurs rapports naturels, sont la promulgation de la vérité, l'institution de la raison humaine et le fondement de la société; *declaratio sermonum tuorum illuminat, et intellectum dat parvulis.* Et comme l'écriture donne un corps à la parole, en la mettant sous les sens, on peut, avec Ch. Bonnet, appeler la loi écrite « l'expression *même physique* de la volonté de Dieu, » de la *volonté* du plus *général* des êtres (*k*). On peut donc définir la loi l'*expression d'une volonté générale, et la déclaration des rapports dérivés de l'état naturel des êtres :* définition philosophique, donnée par tous les publicistes, absolument tous, depuis Cicéron qui appelle la loi « un rapport dérivé de la » nature des choses, » *ratio profecta à naturâ rerum,* jusqu'à J.-J. Rousseau qui appelle la loi « l'expression de la volonté » générale, » et qu'il confond avec la volonté populaire; définition enfin qui, traduite du langage philosophique en langage familier, veut dire *que la loi est la volonté de Dieu, et la règle de l'homme.*

XIII.

Cette loi paraît, dans son énoncé, plutôt relative à l'état domestique qu'à l'état public de société, parce qu'elle a été donnée à un peuple naissant, et qui sortait de l'état domestique. En elle est le germe de toutes les lois subséquentes, parce que le germe de tout état ultérieur de société est dans la famille, et c'est de cette fécondité de la loi primitive que parle le psalmiste, quand il dit à Dieu : *Latum mandatum tuum nimis.*

NOTES DU CHAPITRE PREMIER.

(*a*) Il ne faut jamais perdre de vue que la vérité physique est la science des rapports entre les *corps*, et la vérité morale la science des rapports entre les *personnes*.

(*b*) Il a été, de tout temps, si généralement reconnu que le caractère

essentiel de l'homme, celui qui le distingue des animaux, est la parole, expression de son intelligence, que l'enfant n'est désigné que par la privation de la parole, *infans*, d'*in* privatif, et de *fari*, parler. Les anciens disaient *muta animalia*, les animaux muets, pour dire des animaux sans raison. *Deus, illi princeps parensque rerum, nullâ magis hominem distinxit à cæteris animalibus quàm dicendi facultate.* « La faculté de » parler est la différence essentielle par laquelle le créateur et le sou- » verain des êtres a distingué l'homme des autres êtres animés, » dit Quintilien.

(*c*) Cette comparaison est parfaitement exacte, et la parole, entrant dans notre esprit, y distingue toutes nos pensées, et nous les rend présentes à nous-mêmes, comme la lumière, en entrant dans un lieu obscur, y colore tous les corps, et nous les représente tous, et même notre propre corps. De là viennent ces locutions communes à toutes les langues, *être éclairé, avoir des lumières, esprit lumineux*, et cette comparaison perpétuelle de l'esprit à la lumière. Voyez la dissertation sur les idées, qui est à la fin de la première partie.

(*d*) La parole est le moyen familier ou domestique de communication des pensées, puisqu'il suppose des hommes en petit nombre, et habituellement rapprochés. L'écriture est le moyen public qui transmet les pensées à la généralité des hommes, et qui fait même parler ceux qui ne sont plus pour l'instruction de ceux qui ne sont pas encore. La parole avait dit au meurtrier domestique, à l'assassin de son frère : *Qu'as-tu fait? Tu seras errant et vagabond*, avant que l'écriture eût fixé et rendu publique la loi « Tu ne tueras pas. » C'est une vérité fondamentale que la révélation de la loi a d'abord été *orale* dans la famille, plus tard écrite pour les nations, et encore sous nos yeux, l'homme n'est-il pas instruit par la parole avant de l'être par l'écriture?

(*e*) Comme l'écriture est plus récente dans le monde que la parole, les anciens nous ont transmis quelques souvenirs confus de ce qu'ils appellent l'invention de l'écriture des sons, qu'il faut bien distinguer de l'écriture des hiéroglyphes, qui est un dessein de contours. Deux écritures, dont l'une dessine les *formes*, l'autre exprime les *sons*, sont séparées l'une et l'autre par l'infini, et l'une par conséquent n'a jamais pu naître de l'autre; car on ne peut pas plus faire ouïr une figure que figurer un son, et la musique elle-même ne figure pas les sons, mais ne fait que noter les *tons*, ou l'intervalle entre les sons.

Thaut, *Hermès*, *Mercure Trismégiste*, à qui les Grecs faisaient hon-

neur de l'invention de l'écriture, ne sont que des noms de la Divinité, et les Phéniciens, les premiers chez qui cet art a été répandu, ne sont que les Hébreux. L'art de l'écriture, pour qui le médite, est plus merveilleux que l'art de la parole, puisqu'il a une merveille de plus. Aussi, dit Duclos, « l'écriture n'est pas née comme le langage, par une progres-» sion lente et insensible; elle a été bien des siècles avant que de naître : » mais elle est née tout à coup, et comme la lumière. Une fois conçu, » cet art dut être formé en même temps. » Le philosophe a raison, et cela même prouve que l'homme, condamné à inventer lentement, n'a pas plus inventé l'écriture que la parole. En un mot, deux arts, l'art de parler et l'art d'écrire, sans lesquels la société ne saurait naître et se perfectionner, ne peuvent pas avoir été laissés à l'invention *contingente* de l'homme; car, si l'homme les a inventés de lui-même, il pouvait ne pas les inventer; la société pouvait donc ne pas exister : *or la société est nécessaire;* donc, etc. Ce raisonnement peut s'appliquer au petit nombre des arts nécessaires, à prendre ce mot dans une acception rigoureuse. Aussi les anciens attribuaient-ils aux dieux l'invention de l'art de l'agriculture, et celui qu'elle suppose nécessairement, l'art de fondre les métaux; car, quoiqu'un peuple naissant puisse vivre de chasse et de pêche, un peuple avancé ne saurait subsister sans agriculture : de même un peuple ne saurait à la longue se passer de lois écrites, quoiqu'il ait vécu dans son enfance avec des lois orales ou des coutumes. L'imprimerie est devenue nécessaire à l'état des hommes et aux progrès de la société : on peut en dire autant de la boussole; mais l'une et l'autre ne sont que des conséquences aisées à déduire, l'une de l'art d'écrire, l'autre de la propriété connue de l'aimant.

(*f*) Les peuples les plus célèbres de l'antiquité, et les hommes les plus savants chez les païens, ont vécu dans une ignorance déplorable, non de l'existence d'une loi, mais des *dispositions* de la loi naturelle dont une tradition obscure avait conservé parmi eux un souvenir défiguré par des applications vicieuses. Ainsi ils avaient retenu le dogme de l'existence de la Divinité, et ils en avaient fait l'idolâtrie; le dogme du sacrifice, et ils en avaient fait l'homicide; le dogme du pouvoir paternel, et ils en avaient fait le despotisme, et le droit sur la vie même de ses enfants; le dogme du pouvoir politique, et ils en avaient fait l'esclavage; la défense de l'adultère, et ils en avaient fait le divorce, etc., etc. Or cette expérience est décisive, parce qu'elle a été faite sur les peuples les plus éclairés de l'antiquité païenne, et qu'elle ne peut plus être répétée,

aujourd'hui que la religion chrétienne ayant éclairé de proche en proche tous les peuples, toute connaissance pleine et entière de la loi primitive ne peut désormais venir que d'elle, et que toutes les nations, *assises dans l'ombre de la mort, ne peuvent plus marcher qu'à sa lumière.* Et remarquez l'étonnante justesse de ces expressions des livres saints : les nations barbares sont *assises*, et les nations civilisées *marchent.* La paresse et l'indolence sont le caractère dominant des peuples sauvages, l'activité soutenue celui des peuples civilisés. Résumons-nous : la révélation de la loi est naturelle à l'homme qui ne peut connaître la vérité que par la parole, et elle est nécessaire à la société qui ne peut se civiliser que par la connaissance de la loi.

Les Juifs ont eu des lois dures, des États chrétiens ont eu des lois imparfaites; mais ni les uns ni les autres n'ont eu de lois contre nature, impies, atroces, abominables, comme les Grecs et les Romains, et encore comme les Chinois et les Japonais. L'esclavage toléré dans les colonies chrétiennes ne ressemble que de nom à l'esclavage pratiqué chez les païens. Là l'esclave était hors de la loi commune à tous les citoyens, hors de la société par conséquent, et il ne trouvait par dans le pouvoir public d'asile contre l'oppression du pouvoir domestique auquel il était soumis. Ici l'esclave fait moins que chez les anciens partie de la famille; mais il est beaucoup plus sujet de l'État, puisqu'il est protégé dans sa personne et dans ses propriétés par les mêmes lois qui protègent les citoyens.

(*g*) « Je suis le Seigneur ton Dieu, qui t'ai tiré de la maison de ser- » vitude. » Les Hébreux avaient été tirés de la servitude sous laquelle ils vivaient en Égypte; mais tout peuple qui se civilise est aussi tiré de *la maison de servitude*, c'est-à-dire, de l'état domestique, état faible et précaire des sociétés naissantes, pour passer à la liberté, à la dignité, à la force, à l'état public et fixe d'un peuple civilisé. Ainsi tout peuple qui déchoit de la civilisation en perdant la connaissance des lois de l'ordre naturel des sociétés religieuses ou politiques, retombe dans la servitude de ses passions, et quelquefois sous la domination de ses voisins. Ainsi la Pologne déchue de la fixité du pouvoir, loi fondamentale de la société, a vécu dans le trouble et fini, comme l'empire romain, par le démembrement. Ainsi les sociétés religieuses écartées de la loi fondamentale de l'unité, après avoir vécu dans la dispute et la guerre, se partagent en diverses opinions, et finissent par disparaître.

Il y a aujourd'hui si peu d'instruction religieuse, qu'il doit être

permis de remarquer que la religion chrétienne ne contredit pas la loi mosaïque, quoiqu'elle permette des *représentations* matérielles de la Divinité, parce que la loi mosaïque défendait de *les adorer* et de *les servir*, et que le christianisme fait la même défense. La loi des Juifs multipliait les freins pour retenir un peuple-enfant entouré d'idolâtres, et toujours enclin à demander qu'on lui *fît des dieux qui marchassent devant lui*. Le législateur prenait des précautions contre la contagion de l'idolâtrie, comme on en prend, dans nos gouvernements modernes, contre la contagion de la peste.

(*h*) La religion chrétienne, loi de grâce et de liberté, développe d'une manière moins servile l'obligation du repos hebdomadaire. Elle défend de travailler pour soi, ou le travail domestique; mais elle ordonne ou permet l'action pour le général ou le service public (car l'homme *travaille* pour la famille et *agit* pour l'État), dans les fonctions religieuses, et même, s'il le faut, dans les fonctions politiques de *juger* et de *combattre*. Cependant elle permet tout travail domestique nécessaire à la substance de l'homme, et quelquefois même à la conservation de ses biens. La religion juive faisait vaquer les mains, la religion chrétienne veut occuper le cœur. Les Juifs, retombés dans la servitude religieuse et politique, ont ajouté le ridicule rigorisme des observances pharisaïques à la rigueur de la loi; mais nos administrations soi-disant chrétiennes s'en écartent trop souvent sans nécessité. Il vaut mieux, disent quelques hommes peu éclairés, que l'homme travaille que de s'enivrer, à peu près comme on dit en Angleterre, pour excuser l'imperfection des lois contre le vol, qu'il vaut mieux que l'on vole que d'assassiner. L'administration n'existe que pour empêcher tous les désordres, et les plus grands et ceux qui le sont moins. On ne s'enivre pas en Espagne, et après tout, s'il faut choisir, un peuple d'ivrognes vaut mieux qu'un peuple d'athées. Des administrations faibles, inhabiles à gouverner les hommes, veulent les distraire, et ne font que les corrompre.

(*i*) L'existence d'une loi primitive, donnée par Dieu même, n'a pas été inconnue aux philosophes même païens. Les familles, en se séparant, avaient emporté leur part de l'héritage paternel, dont elles ont retenu quelque chose dans l'état de peuple. « Il est, » dit Cicéron dans ce beau passage que Lactance nous a conservé du *Traité sur les lois*, « il est une loi véritable qui est le rapport vrai des êtres, loi conforme » à la nature, partout répandue et partout la même, éternelle, immuable, qui nous porte au bien par ses injonctions, qui nous détourne du

» mal par ses prohibitions..... Il n'est permis ni de la changer pour
» une meilleure, ni de l'abroger en entier, ni même d'y déroger en la
» moindre chose... Ni le sénat ni le peuple n'ont le pouvoir de nous
» délier des obligations qu'elle nous impose... L'auteur, le promulga-
» teur, l'interprète de cette loi est Dieu même, maître universel et sou-
» verain du genre humain. »

Est quidem vera lex, ratio recta, naturæ congruens, diffusa in omnes, constans, sempiterna, quæ vocet ad officium jubendo, vetando à fraude deterreat. Huic legi nec abrogari fas est, neque derogari ex hâc aliquid licet, neque tota abrogari potest... Nec verò aut per senatum aut per populum solvi hâc lege possumus... Unusque est communis quasi magister et imperator omnium Deus ille, legis hujus inventor, disceptator, lator, etc.

Mais Cicéron, qui a des idées si relevées de la loi divine, n'en avait pas vu le texte; il la croyait, comme nos philosophes, écrit seulement au fond des cœurs, et ne soupçonnait pas que ce qu'il en savait n'était venu jusqu'à lui que par cette tradition orale qui a précédé l'écriture chez tous les peuples, et qui, défigurée à la longue par la négligence des hommes, le malheur des temps, les variations du langage, la dispersion des familles, a produit les lois absurdes des Grecs et des Romains, comme celles de la Chine et du Japon; car il faut une loi à l'homme, puisqu'il lui faut une société. Là où la loi vraie sera oubliée, il naîtra nécessairement des lois fausses et contre nature. Ainsi, si la loi religieuse et politique qui consacre l'enfant à Dieu par le baptême, venait à être abolie, on verrait naître, même en Europe, l'horrible coutume de l'infanticide, et déjà nous avons vu porter atteinte à la loi qui le punit comme un homicide, et des juges ont distingué l'enfant de l'homme dans la protection que la loi doit à tous. Qu'on y prenne garde, les lois humaines sont faites pour les hommes *égaux*, les lois chrétiennes pour les hommes *semblables*, et elles protègent la femme, l'enfant, l'indigent, le simple, partout le faible contre le fort.

(*k*) La souveraineté est en Dieu, ou elle est dans l'homme, point de milieu. Les croyances des Juifs et des chrétiens placent la souveraineté en Dieu; et parce que l'homme ne sait rien en morale qu'il ne l'ait *entendu* par les oreilles ou par les yeux, c'est-à-dire qu'il ne l'ait appris par la parole orale ou écrite, elles lui montrent cette loi divine reçue avec la parole, alors comme aujourd'hui conservée de génération en génération par une tradition orale, que les pères transmettaient et qu'ils

transmettent encore aux enfants, et plus tard fixée par l'écriture, lorsqu'elle commençait à s'effacer parmi les hommes, et à être remplacée par les erreurs grossières qui règnent encore chez quelques peuples. Certes, ce sont là des voies naturelles, puisqu'elles sont encore les seuls moyens qui nous soient connus, par lesquels les hommes se transmettent les uns aux autres leurs connaissances, et assurément il est naturel de penser que l'être qui a formé l'homme n'a pas laissé les moyens de le conserver au hasard de ses inventions. Et comment le genre humain eût-il été jusqu'à la seconde génération, si la première n'eût eu tous les moyens nécessaires de conservation, entre lesquels l'art de la parole, qui donne la connaissance de la règle, est le premier? « Car l'homme, dit la souveraine raison, ne vit pas seu- » lement de pain, mais de toute parole qui vient de Dieu. » Ce qui veut dire que les lois sont aussi nécessaires que les aliments pour perpétuer le genre humain. Or la raison repousse toute connaissance de la loi qui serait *innée*, comme l'est le besoin de manger et de boire; car si la connaissance de la loi était ainsi innée ou gravée au fond des cœurs, nous saurions tous la loi, comme nous savons manger et boire; et loin qu'il fallût nous faire violence pour l'observer, ce ne serait qu'avec de grands efforts sur nous-mêmes que nous pourrions l'enfreindre, comme ce n'est qu'en nous faisant violence que nous abstenons de toute nourriture. Une autre preuve que la connaissance de la loi est acquise comme toute autre, est que nous l'exprimons chacun dans la langue qui nous a été enseignée. Des philosophes qui, en théorie, ne nient pas la Divinité, ne croient pas nécessaire son intervention dans la société, et attribuent la souveraineté à l'homme pris collectivement, ou au peuple. Mais ont-ils réfléchi aux conséquences de ces principes? Si le peuple est souverain légitime, toutes les lois faites par le peuple ou au nom du peuple sont bonnes, et la loi de l'infanticide, que porte ou que souffre un peuple pour borner l'excès de sa population, est aussi bonne que celle qu'il porte pour encourager les mariages. Si l'on dit qu'il y a une loi naturelle à laquelle le peuple doit conformer ses lois, ce souverain reçoit des lois, et nous remontons à la Divinité souveraine du peuple souverain. Si l'on soutient que cette loi naturelle *est gravée dans le cœur de tous les hommes*, on se met dans l'impossibilité d'expliquer pourquoi les hommes lisent cette loi sous des versions si différentes, que ce qui est permis ou ordonné par les uns est regardé avec horreur par les autres, et que les coutumes abominables pratiquées sans contradiction

chez les peuples païens anciens et modernes nous paraissent des crimes attentatoires à la loi suprême de la conservation. Il n'y a, j'ose le dire, qu'une issue pour sortir de ce labyrinthe, et Jurieu l'a trouvée : c'est de séparer la loi populaire de la raison générale, et de soutenir que *le peuple est la seule autorité qui n'ait pas besoin d'avoir raison;* proposition répétée dans les mêmes termes à l'Assemblée constituante, et qui sera éternellement reproduite par tous les raisonneurs conséquents qui admettront comme un dogme la souveraineté populaire; proposition que Cicéron lui-même n'eût pu nier sans inconséquence, s'il eût entendu dans un sens absolu ces paroles d'un de ses discours : ***Populus Romanus penes quem est potestas omnium rerum***, le peuple romain qui a le pouvoir sur toutes choses; assertion insensée, contre laquelle s'élève Bossuet avec son énergie foudroyante : et « Dieu lui-même, si l'on peut » le dire, *a besoin d'avoir raison*, puisqu'il ne peut rien faire contre » la raison. »

CHAPITRE II.

DES LOIS PARTICULIÈRES ET SUBSÉQUENTES.

I.

« La loi est donc la volonté de Dieu et la règle de l'homme. »

II.

La loi est la volonté de Dieu, immédiatement dans la loi primitive, générale, fondamentale : primitive quant au temps, générale quant aux êtres, fondamentale quant à la société; loi-principe, *lex-princeps,* dit Cicéron, et que l'on appelle communément *la loi naturelle :* médiatement dans les lois particulières, secondaires, locales, qu'on appelle quelquefois *lois positives,* et qu'on pourrait appeler *lois-conséquences,* parce qu'elles doivent être la conséquence naturelle des lois fondamentales. C'est ce que veut dire Mably : « Les lois sont bonnes, si elles » sont le rejeton des lois naturelles; » et J.-J. Rousseau : « Les lois politiques sont fondamentales elles-mêmes, si elles » sont sages. »

III.

La loi est une *volonté;* elle est donc la pensée de l'être qui *veut,* du pouvoir. L'expression de cette pensée, la déclaration de cette volonté est donc la *parole* du *pouvoir;* ainsi la loi générale est la parole du pouvoir souverain, de Dieu même, et la loi locale est la parole de l'homme, pouvoir subordonné à Dieu dans le lieu et dans le temps : *Homme-Dieu* dans la religion,

homme-prince dans l'État, *homme-père* dans la famille; et de là vient que la langue hébraïque donne *ab,* père et roi, pour racine d'*aba,* je veux (*a*).

IV.

Les lois *sont la règle de l'homme,* soit qu'elles prescrivent, soit qu'elles prohibent. La loi générale est la règle de la généralité, et les lois particulières sont la règle de la localité. Les lois religieuses sont la règle de l'homme dans ses rapports avec la Divinité, et les lois politiques sont la règle de l'homme dans ses rapports avec les hommes. Les lois de la morale sont les règles de ses volontés, et les lois de la *police* [1] sont la règle de ses actions. Les lois civiles sont la règle qui conduit l'homme à l'ordre, et les lois criminelles sont la règle qui le ramène à l'ordre; les lois domestiques sont la règle de la famille, les lois publiques la règle de l'État, les lois *du droit des gens* la règle des nations, etc. (*b*).

V.

Les lois générales et particulières, religieuses et politiques, civiles et criminelles, privées et publiques, impératives et prohibitives, semblables dans leur *cause* première ou pouvoir souverain qui est Dieu, dans leur *moyen* ou organe, ministre, cause seconde, pouvoir subordonné qui est l'homme, dans leur effet ou leur sujet qui est le peuple, semblables dans leur principe qui est la raison suprême, dans leur fin qui est le bien absolu, ne peuvent être contraires les unes aux autres dans leurs dispositions, parce qu'il ne peut y avoir en Dieu des volontés contradictoires, et que l'homme ne peut, dans le même état de société, obéir à la fois à des règles opposées (*c*).

[1] J'entends par *police* toute règle des actions humaines. C'est dans ce sens que les Grecs le prenaient. Ils tiraient le mot *police* du mot *polis*, ville, parce que la cité chez ces petits peuples était toute la société. De là vient que chez nous la *police* est la loi politique de la ville, et la loi politique est la police de l'État.

VI.

La loi est la règle de l'homme, puisqu'elle le conduit par le chemin le plus court au bien où il tend, en lui apprenant ce qu'il doit faire et ce qu'il doit éviter. Elle est la pensée de Dieu pour former la pensée de l'homme, la raison de Dieu pour éclairer la raison de l'homme, la volonté de Dieu pour diriger les actions de l'homme : elle suppose en Dieu l'intelligence qui peut enseigner, parce que cette intelligence sait tout d'elle-même, et dans l'homme l'intelligence qui doit apprendre, parce que cette intelligence ne sait rien d'elle-même; en Dieu le pouvoir de commander, dans l'homme le devoir d'obéir, et par conséquent la faculté de ne pas obéir, ou le libre arbitre (*d*).

VII.

La *légitimité* des actions humaines consiste dans leur conformité à la loi générale, et leur *légalité* dans leur conformité aux lois locales. *Légitimité* est perfection, bonté absolue, nécessité; *légalité* est convenance, bonté relative, utilité. L'état le meilleur de société est celui où l'état légitime est légal, et où l'état légal est légitime, c'est-à-dire celui où les lois locales sont des conséquences naturelles de la loi générale, où tout ce qui est bon est une loi, et où toute loi est bonne. C'est là ce que veut dire J.-J. Rousseau dans ce passage déjà cité, où distinguant les lois fondamentales des lois politiques, il dit : « Les lois politiques sont fondamentales elles-mêmes, si elles sont sages (*e*). »

VIII.

Tout peuple dont les lois particulières ou locales, loin d'être des conséquences naturelles de la loi générale et fondamentale, permettent l'infraction de cette même loi, comme l'idolâtrie, le culte barbare ou licencieux, le droit illimité de la guerre, la polygamie, n'est pas un peuple civilisé, quelque poli qu'il soit

d'ailleurs par ses progrès dans les arts et dans le commerce (*f*). La civilisation n'a donc commencé que chez les Juifs; elle n'a été consommé que chez les chrétiens, et l'on peut avancer, comme un fait attesté par l'histoire de tous les temps, qu'à considérer l'univers ancien ou moderne, IL Y A OUBLI DE DIEU ET OPPRESSION DE L'HOMME PARTOUT OU IL N'Y A PAS CONNAISSANCE, ADORATION ET CULTE DE L'HOMME-DIEU. Toute la science de la société, toute l'histoire de l'homme, toute religion et toute politique sont dans ce passage sérieusement médité.

IX.

Il est temps de passer à l'application du Décalogue aux divers états de société, et de suivre le développement de la loi générale par les lois locales et subséquentes, puisque le germe de toutes les lois particulières se trouve dans le Décalogue, et qu'il renferme, selon Bossuet, « les premiers principes du » culte de Dieu et de la société humaine. » Ce n'est pas sans raison que ce grand homme, profond dans la science de la société, réunit ici le culte de Dieu et la société des hommes; il avait connu l'identité de leur constitution, lorsqu'il avait dit : « Jésus-Christ, en formant son église, en établit l'unité sur » ce fondement, et nous montre quels sont les principes de la » société humaine. »

NOTES DU CHAPITRE II.

(*a*) Les lois subséquentes ou locales, pour être bonnes, doivent être, jusqu'aux moins importantes, des conséquences plus ou moins prochaines, mais toujours naturelles, des lois fondamentales. Ce principe se lie à celui que nous avons énoncé ailleurs, qu'aucune vérité ne commence dans la société, qu'elle se développe et ne s'invente pas. Ainsi, de conséquence en conséquence, on descendrait de la loi qui défend de tuer à la plus petite loi de police qui défend d'incommoder ses voisins. La religion chrétienne va plus loin; elle ordonne de le *servir*, et porte

une loi plus générale encore que celle du Décalogue (parce que la religion chrétienne est elle-même plus générale que la religion judaïque), la loi de l'amour du prochain, loi qui supplée toutes les lois civiles, de même que la loi de l'amour de Dieu renferme tous nos devoirs envers Dieu. *Ama et fac quod vis.* Dans nos sociétés politiques, les lois civiles tiennent de l'esprit des lois judaïques, et se contentent de défendre et de punir le mal; mais les institutions politiques dans lesquelles des hommes se dévouent au service des autres tiennent de l'esprit du christianisme. L'Évangile distingue d'une manière admirable l'obéissance due aux lois principales et aux lois secondaires. « Il faut, » dit-il, observer les unes, et ne pas négliger les autres. »

(*b*) Les lois mêmes de l'ordre physique sont la volonté de celui qui a créé les corps avec les *moyens* nécessaires de leur conservation, et la *règle* de l'homme dans l'usage qu'il fait de ces moyens. L'homme ne pourrait faire croître du blé en contrariant les lois de la végétation, bâtir en contrariant celles de la pesanteur, marcher en contrariant celles du mouvement, etc.

(*c*) La loi qui permet le célibat n'est point opposée à la loi qui règle le mariage. La fin du mariage est de conserver le genre humain par la reproduction; la fin du célibat social est de donner à la société des ministres uniquement occupés de leurs fonctions, et qui conservent les hommes, les uns, en leur communiquant la force morale de vivre en paix avec leurs semblables, les autres, en les empêchant, par la force physique, de troubler la paix. Ce sont des lois de conservation des familles, et la société se perpétue et s'accroît bien plus par la perpétuité des familles que par la fréquence des mariages.

Plus un peuple est constitué, plus il fait de ses lois politiques des lois religieuses, et de ses lois religieuses des lois politiques, non pas en *civilisant* la religion, mais en *consacrant* la politique. Ceux qui veulent sans cesse séparer l'une de l'autre n'ont jamais compris l'homme ni la société : ils peuvent être des savants ou de beaux esprits, mais ils ne sont pas des philosophes.

(*d*) Le franc ou libre arbitre, qui consiste dans la faculté de choisir entre le bien ou le mal, ne peut pas être en Dieu, souverainement libre, c'est-à-dire nécessairement parfait et déterminé par sa nature à ne vouloir et à ne faire que le bien. C'est le sens de cet axiome des thomistes que Malebranche cite avec complaisance : *Moins la volonté est suspendue, plus elle est libre.* Ainsi l'homme, à mesure qu'il est

plus vertueux, et qu'il conforme plus sa volonté à la volonté divine, gagne en liberté ce qu'il perd de la faculté de choisir le mal, comme en devenant vicieux, il perd de sa liberté, à mesure qu'il perd en faculté de choisir le bien.

La liberté pour un être consiste dans la faculté de parvenir à sa fin naturelle; elle est donc pour l'être intelligent dans la raison et dans la vertu.

(*e*) Cette distinction de *légitime* et de *légal* est d'une haute importance, et résout de grandes difficultés. La loi générale et fondamentale est l'état légitime; les lois locales et particulières sont l'état légal. La loi générale est éternelle, immuable, et ne peut admettre de dispense, parce qu'elle est d'une bonté absolue. Les lois particulières sont temporaires, sont locales, et susceptibles de dispense, parce qu'elles sont d'une bonté relative. La loi générale participe de l'immutabilité de Dieu, les lois particulières de la mutabilité de l'homme qui les promulgue. Ainsi la loi d'adorer Dieu, d'honorer son père, de respecter la femme d'autrui, est généralement obligatoire et ne peut admettre de dispense; et la loi qui prescrit la manière d'adorer Dieu en entendant la messe le dimanche, en solennisant les fêtes, ou même de n'avoir qu'une femme, est conditionnellement obligatoire, suppose certaines circonstances de temps, de lieu et de position, et elle est susceptible de dispense : car la polygamie, permise aux premières familles, est plus contraire à la nature de l'état public de société, qu'à celle de l'état purement domestique. Un mariage contracté avec pleine puissance morale et physique est *légitime;* mais s'il est contracté sans les formes établies ou les règles locales, il n'est pas légal. L'autorité ne peut légitimer un mariage forcé; elle peut légaliser un mariage clandestin. Dans les sociétés bien constituées, le *légitime* se confond avec le *légal*, et la loi locale avec la loi générale. De là ces expressions qui appelaient indifféremment *illégitime* ou *naturel* un enfant né hors du mariage, comme s'il y avait quelque chose de plus naturel que le légitime, ou de plus légitime que le naturel. Un enfant né de personnes libres, quoique non mariées, est naturel sous le rapport domestique, puisque le père et la mère n'ont point d'empêchement à s'unir; mais il n'est pas naturel sous le rapport public, puisque la loi publique n'a pas élevé ce commerce purement physique à la dignité de lien moral. L'enfant né d'un commerce entre personnes libres de s'unir par un lien subséquent est plutôt illégal qu'illégitime; mais l'enfant né de personnes

séparement engagées dans le mariage est *adultérin*, ou absolument illégitime, illégal, et contre la nature de la société domestique et publique. De là vient que le bâtard peut être reconnu par le pouvoir public ou légitimé, et que l'adultérin ne peut pas l'être. La loi générale veut que le mariage, pour être valide, soit contracté sans nul empêchement de *volonté* et d'*action;* des lois locales ajoutent, comme conditions obligatoires, le consentement des parents et la présence du propre pasteur. Si l'indissolubilité du lien conjugal est la loi générale et primitive, il est évident que chez les peuples qui admettent le divorce, la société domestique formée par le mariage n'est qu'un état légal, puisqu'il est contraire à la loi générale de l'indissolubilité du lien conjugal. Les fausses religions, les gouvernements mal constitués sont un état légal de société; les gouvernements et les religions constitués sur les lois naturelles des sociétés sont l'état légitime. Une société parfaitement civilisée serait celle où le légitime se confondrait avec le légal, c'est-à-dire, où toutes les lois locales seraient des conséquences naturelles des lois générales. Ainsi l'homme parfaitement vertueux serait celui dont la volonté particulière serait en tout conforme à la volonté générale de l'auteur de tout ordre.

(*f*) La loi locale qui permet à la femme de répudier son mari et de lui arracher ses enfants est manifestement contraire à la loi générale, qui a dit à la femme comme aux enfants : *Honore le père* de la société ; car le mari est père, c'est-à-dire pouvoir, ou chef même à l'égard de la femme. La loi locale qui permet la dissolubilité du lien conjugal, et qui sépare les enfants de leur mère, porte atteinte à la fois à la loi générale, qui dit à l'enfant : *Honore ta mère*, et à celle qui défend de désirer la femme de son prochain, puisqu'elle permet de l'obtenir. Ces lois font déchoir un peuple de la civilisation.

CHAPITRE III.

CONSTITUTION ET ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ.

I.

La société, définie en général, « est la réunion des êtres » semblables pour leur reproduction et leur conservation. »

II.

La société, définie d'une manière moins générale, est « l'ordre » des rapports naturels entre les personnes sociales (*a*). »

III.

Les personnes sociales peuvent être considérées sous deux rapports : de volonté et d'action. Le pouvoir *veut* avec le conseil des ministres; le ministère *agit* sous la direction du pouvoir. La volonté et l'action ont pour terme le bien du *sujet*.

IV.

De là deux espèces de lois ou de déclarations de rapports. 1° Les lois constitutives qui fixent la manière d'*être* des personnes ou leur état; 2° lois administratives ou réglementaires, qui règlent la manière d'*agir* des personnes ou leur action. La constitution donne la mesure du pouvoir (car le pouvoir étant réglé, règle toutes les autres personnes); l'administration est la règle des devoirs (*b*).

Ainsi la question si un enfant est légitime est une question

d'état; car s'il ne l'est pas, le père et la mère n'étaient pas époux, et il n'y a ni pouvoir, ni ministre, ni sujet, ni société : la question si un enfant a manqué ou non à la révérence filiale, intéresse l'administration de la famille et a rapport aux devoirs.

V.

La constitution est l'ordre intrinsèque, et comme l'âme de la société; l'administration en est l'ordre extrinsèque, et peut en être regardée comme le corps.

Quelquefois on prend *gouvernement* pour constitution, souvent pour administration, presque toujours pour les deux ensemble.

VI.

Une société, pour être parfaitement constituée, devrait avoir toutes les lois nécessaires à sa conservation, et toutes naturelles. Là, il n'y aurait plus de lois à porter, et il suffirait de les maintenir, par l'action continuelle de l'administration, contre l'action continuelle du temps et des hommes, qui tendent à les détruire. Ainsi, dans cette société, le pouvoir législatif devrait être toujours en repos, et les fonctions exécutives toujours en action.

VII.

La société est mieux ordonnée à mesure que la constitution y est plus en harmonie avec l'administration, et le pouvoir législatif avec la fonction exécutrice : ainsi l'homme est plus vertueux à mesure qu'il y a plus d'accord et d'harmonie entre sa raison et ses actions (*c*).

VIII.

Il y a constitution et administration, ordre intérieur, ordre extérieur, lois en un mot et exécution des lois, dans toute société religieuse ou politique, domestique ou publique, où les

personnes sociales sont distinguées les unes des autres, et sont toutes à la place que la nature de la société leur assigne.

Il y a donc constitution et administration dans la religion, dans la famille, dans l'État; et les lois constitutives et administratives de toutes ces sociétés, pour être naturelles, doivent être des applications plus ou moins étendues de la loi générale.

NOTES DU CHAPITRE III.

(*a*) Ces deux définitions ont été précédemment expliquées. L'être physique se *conserve* par la reproduction, l'être moral par la connaissance de la vérité, et l'on peut dire que Dieu lui-même cesse d'être conservé pour l'homme, lorsque l'homme perd la connaissance de Dieu.

Voyez sur la seconde définition le discours préliminaire.

(*b*) Les lois de l'unité de pouvoir, de la successibilité au pouvoir, de la fixité du pouvoir, de l'émanation du pouvoir aux ministres, de la dépendance où les ministres doivent être du pouvoir et de l'indépendance où ils doivent être des sujets, sont des lois constitutives ou constitutionnelles de toute société; les lois de discipline ecclésiastique, militaires, judiciaires, civiles, rurales, municipales, sont les lois administratives ou réglementaires de la religion, de l'État, de la famille. Ces deux sortes de lois étaient parfaitement distinctes en France, où elles étaient appelées lois et ordonnances. La constitution est le tempérament de l'État, l'administration en est le régime, et effectivement, on dit indifféremment, en parlant de l'homme, constitution et tempérament. L'homme est d'une constitution forte, et il use d'un mauvais régime; ou bien il est d'une constitution faible, et il use d'un régime sage : de même un État peut être fortement constitué, et avoir une administration vicieuse; ou être d'une constitution vicieuse, et avoir une administration sage; car la constitution est l'*être* de la société, et l'administration son *avoir*. Ainsi la France, la plus fortement constituée des sociétés de l'Europe, a été trop souvent administrée avec mollesse et imprévoyance. Ainsi la Suisse, l'Allemagne, la Hollande, même

l'Angleterre, faibles de constitution, ont été administrées presque toujours avec sagesse. C'était la force de la France au milieu des fautes de son administration, qui faisait dire à Benoît XIV que « la France était » gouvernée par la Providence. » Ce sont en effet les hommes robustes qui se permettent des excès, et les gens faibles qui vivent de régime. Une société se préserve de troubles intérieurs avec une administration sage; mais elle ne peut se tirer d'une révolution, et résister à des crises violentes que par la force de sa constitution. La Suisse aurait vécu tranquille avec son administration économe et vigilante; mais sa constitution faible et factice ne pouvait résister à l'orage, et elle y a péri. La France, au contraire, tombée en révolution par des désordres d'administration, s'en relevera par la force de sa constitution. Ainsi un homme sage éloigne les maladies, mais un homme robuste supporte de grands travaux. Ces sociétés sans constitution, dont on vantait la force, lorsqu'il ne fallait vanter que la sagesse de leur administration (telle que la Hollande et la Suisse, que Montesquieu croyait *éternelles*), trop faibles pour de grands événements, ressemblent à ces hommes qui se portent bien tant qu'ils ne sortent pas de chez eux, ou qu'ils ne vont ni trop loin ni trop vite: ou mieux encore elles ressemblent à ces honnêtes gens dont la vertu, sans principes fixes, a fait naufrage dans les orages de la révolution.

La perfection de la société est la force de la constitution unie à la sagesse de l'administration, comme la perfection de l'homme physique consiste dans un tempérament sain et fort, conservé par un régime tempérant.

(*c*) Là où les sujets confèrent périodiquement le pouvoir, comme dans les démocraties; là où les ministres le confèrent à toutes les vacances, comme en Pologne; là où ils en jouissent en commun, comme à Venise, les rapports des personnes se confondent, et il n'y a, à proprement parler, ni pouvoir, ni ministres, ni sujets distincts. La loi politique qui déclare inaliénables les domaines du chef de l'État, lorsqu'il est perpétuel, est une loi d'administration, en harmonie parfaite avec la loi constitutive du pouvoir. La loi qui ordonne au père de partager par égale part entre tous ses enfants ses biens immeubles, est une loi d'administration destructive de la constitution de la famille agricole. Montesquieu a méconnu la vérité fondamentale de l'union intime et nécessaire du pouvoir législatif et de la fonction *exécutrice*, et il a même consacré, comme un dogme, l'erreur opposée, *la division et l'équilibre*

des pouvoirs. C'est pour cette raison qu'il fait de la fonction exécutrice un pouvoir à part, le *pouvoir exécutif*. J.-J. Rousseau, au contraire, auquel il n'a manqué, pour être le premier publiciste de son temps, que de n'avoir pas l'esprit faussé par les principes religieux et politiques qu'il avait sucés avec le lait, a aperçu la vérité que j'énonce ici. « Pour que l'État soit légitime, dit-il, il ne faut pas que le *gouverne-* » *ment* se confonde avec le *souverain*, mais qu'il en soit le *ministre*. » Alors la monarchie elle-même est république. » Cet écrivain, qui ne reconnaît d'autre souverain que l'homme, appelle *souverain* ce que nous avons appelé *pouvoir*, et *gouvernement* ce que nous avons appelé *ministre*. Il a professé la même doctrine dans le gouvernement de Pologne, où il veut que le pouvoir exécutif soit toujours aux ordres du pouvoir législatif, *qu'il en soit le ministre*, et il s'applaudit de cette idée. Il en était ainsi en France, où le législateur était éclairé par les remontrances des magistrats, et où les magistrats jugeaient et les guerriers combattaient au nom et sous la direction du législateur. Ainsi dans la religion le pouvoir dit à ses ministres : « Allez, enseignez, » baptisez..... et je suis tous les jours avec vous jusqu'à la fin des temps. »

CHAPITRE IV.

CONSTITUTION ET ADMINISTRATION DE LA RELIGION CHRÉTIENNE.

I.

La constitution de la religion s'appelle le *dogme,* son administration s'appelle *culte* et *discipline.*

II.

Les lois dogmatiques de la religion, et de toute religion, ne sont que l'application vraie ou fausse de cet article de la loi générale : « Je suis le Seigneur ton Dieu; tu n'auras point » d'autre Dieu devant ma face; tu ne te feras point d'image » ni figure taillée, pour les adorer et pour les servir; tu ne » prendras point le nom du Seigneur en vain. » Et ailleurs : « Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de toute ton âme, de tout » ton cœur et de toutes tes forces. »

III.

Les lois de tout culte et de toute discipline religieuse ne sont que l'application vraie ou fausse de cet autre article de la loi générale: « Souviens-toi de *sanctifier* le jour du repos (*a*).

IV.

La religion la plus parfaite et la mieux ordonnée est celle où le dogme et le culte sont l'application la plus naturelle et la

plus étendue de la loi générale, c'est-à-dire, celle où Dieu est le mieux *adoré,* et le jour de repos le plus *sanctifié.*

V.

Ces caractères conviennent éminemment à la religion chrétienne, seule religion des peuples civilisés, puisqu'elle est le premier moyen de toute civilisation; et c'est uniquement à sa perfection, qui est *vérité* dans ses dogmes et *sainteté* dans son culte, qu'il faut attribuer la raison de sa force, c'est-à-dire, de la durée de ses croyances et des progrès de son culte (*b*).

VI.

La nature de cet ouvrage ne permet pas d'entrer dans le détail du dogme et du culte de la religion chrétienne. Nous avons montré qu'*elle* a, comme toute société constituée, un pouvoir *envoyé* par le souverain qui est Dieu, des ministres envoyés par le pouvoir, des *fidèles* ou sujets qui doivent être *un* avec les ministres et même avec le pouvoir. Ce ministère, appelé *sacerdoce,* ordonné pour la fin de la gloire de Dieu et de la sanctification des hommes, suivant une hiérarchie déterminée, de grades et de fonctions, sous un chef vicaire, *vices gerens,* du pouvoir, sert (*ministrat*) au pouvoir dont il accomplit l'action dans le sacrifice, sert aux hommes, en leur rendant propre et fructueuse l'action du pouvoir, et exerçant sur eux la double fonction de *juger* l'erreur et de *combattre* le vice, soit dans l'homme par la censure secrète, soit dans la société par les censures publiques [1].

VII.

Le culte de la religion chrétienne est une conséquence nécessaire et naturelle de ses dogmes, caractère d'une religion

[1] Tout ministère, religieux ou politique, s'appelle *milice*, de *milito*; ou *me lito*, je me dévoue.

bien ordonnée ; car la fin d'une religion véritable étant d'adorer Dieu autant que le mérite un être infiniment parfait, et de sanctifier l'homme autant qu'un être imparfait et borné en a besoin, un culte qui adore Dieu et qui sanctifie l'homme par le ministère, le moyen, la médiation d'un Homme-Dieu, est le seul qui honore Dieu et qui sanctifie l'homme d'une manière proportionnée à la grandeur infinie de l'un et aux besoins immenses de l'autre, puisqu'il réunit tous les hommes dans un homme pour l'adoration de Dieu, et qu'il fait servir Dieu lui-même à la sanctification de l'homme. Là est tout le christianisme (c).

VIII.

Toutes les croyances propres au christianisme, et toutes les pratiques de son culte, dérivant de la connaissance du médiateur, étaient implicitement contenues dans la religion patriarcale, où le médiateur était annoncé, et elles étaient *figurées* dans la religion judaïque, où le médiateur était attendu.

NOTES DU CHAPITRE IV.

(a) L'idolâtrie est l'application fausse, et contre la nature des êtres, du dogme de l'existence de la Divinité, comme l'immolation des victimes humaines pratiquée chez tous les peuples, le juif excepté, était une application fausse de la loi du culte ou de la sanctification. L'auteur a fait voir, dans sa *Théorie du pouvoir*, que le sacrifice sanglant ou mystique, intérieur ou extérieur de l'homme coupable ou de l'homme parfait, est le caractère essentiel de toute religion vraie ou fausse, parce que le *don de soi* est la condition nécessaire de toute société. Il est certain que le sacrifice de l'homme a été connu dans toutes les religions, ou réel comme chez les païens et les chrétiens, ou *figuré* comme chez les Juifs, à qui il était ordonné de racheter le sang de l'homme par le sang de l'animal.

Le sacrifice figuratif a cessé dans l'univers, et il se retrouve tout au plus dans la religion mahométane, imitation grossière de la religion

judaïque, et qui immole aussi annuellement l'animal à la Divinité. Mais le sacrifice réel de l'homme est pratiqué partout ailleurs, mystique chez les chrétiens, réel ou sanglant dans les sociétés idolâtres, à la Chine, au Japon, aux Indes, à Otaïti, et chez tout peuple en société politique dont le culte est public ou politique. N'a-t-on pas vu le sacrifice même sanglant de l'homme reparaître en France en 1793, à l'instant que le sacrifice mystique du christianisme a été aboli? et n'étaient-ce pas de véritables immolations à la déesse de la *liberté* que ces sanglantes exécutions qui se faisaient journellement aux pieds de sa statue? Le mahométisme, pur déisme, ne sacrifie pas l'homme sur les autels; mais il le détruit par la mutilation, par la polygamie, par la barbarie dont cette religion est la cause, car elle opprime l'homme plus encore qu'elle ne déshonore Dieu. Si le mahométisme ne sacrifie pas l'homme sur les autels, la haine religieuse qu'il inspire à ses sectateurs contre les chrétiens, les idolâtres, les juifs, n'est-elle pas une disposition constante à les sacrifier, qui très-souvent a été jusqu'aux plus cruelles exécutions?

(*b*) Le mahométisme a de la durée sans progrès; les sectes séparées du christianisme ont eu des progrès sans durée. Le mahométisme cependant fait des progrès sur l'idolâtrie, plus fausse que le mahométisme, en ce qu'elle n'a pas conservé, comme lui, le dogme de l'unité de Dieu, et qu'elle n'a aucune connaissance du médiateur; mais il n'en fait pas sur le christianisme, malgré la dure condition où se trouvent les chrétiens soumis à sa domination. Les Grecs restent fidèles au christianisme, quoique séparés de la chrétienté. Si les Turcs étaient soumis à la domination d'une puissance chrétienne, les missionnaires les gagneraient aisément au christianisme. La force de la religion chrétienne est de triompher de l'erreur orgueilleuse comme de l'ignorance stupide, du glaive des tyrans et des sophismes des faux sages, du mépris et de la pauvreté comme des honneurs et des richesses, de la corruption de ses enfants et même de celle de ses ministres, des hommes enfin et même du temps; et parce qu'elle *honore le père et la mère*, le pouvoir et le ministre, *elle vit longtemps sur la terre que Dieu lui a donnée.*

La religion chrétienne a fini l'homme et la société, *virum perfectum in mensuram ætatis plenitudinis Christi;* elle a tout consommé, *consummatum est*, a dit en mourant son fondateur. La parole de Dieu, *faite homme* pour les hommes, a exprimé les *idées* de tout ce que les Juifs ne pensaient qu'*en images*, et n'exprimaient qu'en figure, et la

raison de l'âge mûr a remplacé l'imagination faible et mobile de l'enfance.

Pour les païens, ils ne connaissaient ni Dieu, ni l'homme, ni la société, ni même la nature; ils ne connaissaient que les passions.

Leur Dieu, *optimus*, *maximus*, ou même sa sagesse, fille de sa pensée, et sortie toute armée de son cerveau; cette Minerve, raison et force tout à la fois, offrent des emblèmes assez justes de quelques dogmes de la religion chrétienne : mais ce *D. opt. max.* ne se trouvait que sur le frontispice de leurs temples; les dieux *réels*, les dieux de la société, les dieux proposés à l'imitation de l'homme, en un mot, les dieux *faits chair*, pour rendre toute ma pensée, étaient des brigands, des prostituées, des hommes de mauvaise compagnie ou des femmes de mauvaise vie. *Det vitam, det opes, animum æquum mî ipse parabo*, dit Horace; que Jupiter me donne la santé et les richesses, je me charge tout seul d'acquérir la vertu. Le christianisme dit tout le contraire : « Cherchez la » vertu, et le reste vous sera donné par surcroît, » d'abord parce que la vertu est la substance, le nécessaire de l'homme, et que *le reste* n'est qu'accident et surcroît; ensuite parce que la vertu de la tempérance, par une suite des lois naturelles, donne la santé, et la vertu du travail la propriété. Leur vertu n'était qu'une froide égalité d'âme, comme celle de nos modernes sophistes, *animus æquus;* elle consistait en retranchements et non en actions, et ils craignaient beaucoup plus de s'incommoder eux-mêmes que de nuire aux autres. Ces philosophes impassibles, qui déclament contre la colère qui leur échauffait le sang, allaient, pour se le rafraîchir, voir couler celui des gladiateurs, ou défendaient à leurs enfants de vivre, lorsqu'ils en craignaient le nombre pour leur repos ou leur aisance. Ce qu'il y a d'extraordinaire, est que ces mêmes hommes, qui rejetaient le secours des dieux pour obtenir la vertu, les faisaient auteurs de leurs vices, et ne présentaient sur la scène que des malheureux conduits aux plus grands forfaits par une invincible nécessité : dogme affreux, qu'on voit reparaître sous des formes plus ou moins adoucies dans toutes les fausses doctrines. Les mœurs étaient dignes de pareilles croyances, et les mœurs des Grecs dans tous les temps, et des Romains dans leurs derniers temps, passent en abomination tout ce qu'il est possible d'imaginer.

Les païens ne connaissaient pas la société : ni la société religieuse, dont les dogmes n'étaient qu'absurdités, et le culte qu'horreur, licence ou sottise; ni la société politique, où l'on ne voyait que lois des pères

contre les enfants, des maris contre les femmes, des maîtres contre les esclaves, des citoyens contre les citoyens, lutte éternelle du peuple contre les grands, arène sanglante où toutes les passions se disputaient tous les pouvoirs.

Enfin ils ne connaissaient pas même la nature physique qu'ils peuplaient d'une infinité de dieux chèvres, serpents, poissons, pierres, plantes, fleuves, etc. : populace de divinités qu'il a fallu chasser de la nature, pour pouvoir étudier la divinité même de la nature; je veux dire, les merveilles de la végétation, de la fécondation, les propriétés des éléments, le cours des astres, les lois générales du monde matériel. sur lesquels les plus graves des anciens nous ont transmis tant de puérilités et d'extravagances. Et sans parler de Tite-Live, qui pour tout événement a un prodige, Tacite lui-même, le grave Tacite, ne rapporte-t-il pas sérieusement qu'au-delà de la Germanie est une mer immobile où le soleil va se plonger; que, lorsqu'il en sort, on entend le bruit de son lever, et on voit la tête du Dieu couronnée de rayons? C'est là, dit-il, que finit la nature, et il s'abstient d'affirmer, comme n'en étant pas bien sûr, que certains peuples, situés sur les rivages de cet océan merveilleux, ont des têtes d'hommes sur des corps d'animaux.

La religion chrétienne nous fait connaître Dieu et l'homme, et parce qu'elle nous révèle la connaissance de la *cause* de tout et du *moyen* de tout, elle nous prépare à la connaissance de tous les *effets*, et c'est à cette généralité qu'elle a mise dans nos idées qu'est dû ce génie de méthodes générales, à l'aide desquelles nous avons fait tant de progrès dans la connaissance des lois générales des corps. Elle nous fait connaître de Dieu tout ce qui suffit à notre raison, ou plutôt tout ce à quoi notre raison suffit, et de l'homme tout ce qui suffit à son bonheur. Elle ne retranche rien dans nous; elle y règle tout, et même les affections les plus impétueuses. *Corpus non domandum, sed regendum*, dit saint Jérôme, et elle met en action tout ce qui y est *passion*. Elle règle la société présente par la société future; elle punit ou récompense tout ce que les hommes, par ignorance ou par faiblesse, laissent ici-bas sans récompense ou sans châtiment, et elle est, en un mot, *vraie* dans ses croyances comme Dieu, *réelle* dans son culte comme l'homme.

(*c*) L'analogie est évidente entre cette vérité de raisonnement, que *cause, moyen, effet* embrassent l'ordre universel des êtres et de leurs rapports, et cette vérité de foi, que les dogmes de la *Trinité*, de l'*incar-*

nation, de la *rédemption*, embrassent l'économie entière de la société religieuse. En effet, la Divinité dans ses trois personnes est *cause* créatrice. « Faisons l'homme, » dit-elle au livre des révélations. L'incarnation est le *moyen* de salut ou de conservation, puisque le médiateur est venu *pour* éclairer et sauver les hommes; la rédemption des hommes en est l'*effet*, puisque les hommes sont conservés, c'est-à-dire, éclairés et sauvés *par* lui.

Arrêtons-nous ici un moment, pour présenter au lecteur une vue générale du système de vérités que je viens d'exposer à son intelligence. J'établis comme une vérité philosophique incontestable que ces trois idées générales *cause, moyen, effet*, comprennent l'ordre universel des êtres et de leurs rapports, et l'on peut défier tous les savants de trouver ou même d'inventer un être qui soit hors de cette *catégorie* fondamentale. J'établis ensuite que ces trois idées générales, *pouvoir, ministre, sujet*, comprennent l'ordre général des personnes et de leurs rapports, appelé *société*, et il ne saurait exister un homme, un seul homme, hors de cette *catégorie* sociale. Ces personnes, *pouvoir*, *ministre*, *sujet*, qui prennent divers noms, selon l'ordre de société auquel ils appartiennent, correspondent une à une aux idées universelles, *cause, moyen, effet*, et cela doit être, pour qu'il y ait de l'harmonie dans l'univers; car l'harmonie générale n'est autre chose que l'accord entre tous les systèmes de vérités.

Cet ordre ou système universel des êtres compris sous ces trois idées universelles, *cause, moyen*, *effet;* ce système général de la société compris sous ces trois idées moins générales, *pouvoir*, *ministre*, *sujet*, nous les avons retrouvés dans le système individuel de l'homme considéré en lui-même. Son opération intellectuelle et physique nous présente aussi dans sa volonté une *cause* ou *pouvoir*, dans ses organes un *moyen* ou *ministre*, et un *effet* ou *sujet* dans les objets soumis à son action, et qu'elle modifie suivant l'ordre de la volonté. Cette vérité est renfermée dans la belle définition que le célèbre Stahl donne de notre âme, *ens activum*, *movens*, *intelligens; activum* pour déterminer la volonté, *movens* pour mouvoir les organes, *intelligens* pour diriger leur action. Ainsi la raison philosophique du christianisme se trouve dans les perceptions de notre raison, telles que le langage, expression fidèle d'idées vraies, nous les présente, et qu'il renferme dans la *catégorie* la plus générale et la plus simple; *catégorie*, mot célèbre, idée vaste, connue du plus fameux *sage* de l'antiquité païenne, mais dont, faute d'avoir en-

tendu la *parole de vie*, il a fait un usage si arbitraire, si obscur et si inutile.

Ainsi l'homme, la famille, l'État, la religion, l'univers, Dieu même, nous présentent, chacun dans l'ordre de son être et le système de ses relations, trois personnes, trois opérations ou trois rapports, partout *la trinité dans l'unité* [1], partout similitude, proportion, harmonie. Ainsi l'homme est contenu dans la famille, la famille dans l'État, l'État dans la religion, la religion dans l'univers, l'univers et tout ce qu'il renferme dans l'immensité de Dieu, centre unique auquel tout se rapporte, circonférence infinie qui embrasse tout, principe et fin, *alpha* et *omega* des êtres. Ainsi mille cercles *inscrits*, semblables en nombre de parties, inégaux en grandeur, *identiques* en propriétés ou rapports de parties, ont tous un centre commun, et sont tous compris dans une même circonférence.

C'est dans ces considérations générales, dont le langage nous présente la pensée et nous affirme la vérité, que nous avons trouvé la *nécessité* du médiateur, *moyen* universel entre les deux *extrêmes* de la société, Dieu et l'homme ; et appliquant à ces hautes recherches les règles des *proportions* générales ou *mathématiques*, comme le langage nous y autorise, nous en avons conclu la nécessité métaphysique de cet être ineffable dont la religion nous enseigne l'existence, et de qui l'on peut dire : L'homme est au *médiateur* ce que le *médiateur* est à Dieu.

Mais il y a encore des considérations importantes à tirer du langage lui-même, car si l'art de la parole n'est pas inné dans l'homme, comme une expérience continuelle nous le fait voir; s'il ne peut être inventé par l'homme, comme on peut le prouver en considérant le rapport de notre pensée et de nos organes, l'art de la parole est nécessairement acquis, il est reçu, reçu d'un être qui est intelligent par lui-même, puisqu'il a par lui-même l'expression de la pensée. Un être qui *est* et qui *a* par lui-même est un être nécessaire, donc infini, puissant, bon, etc., etc. De là la nécessité rigoureuse de la *révélation* ou de la transmission que Dieu a faite à l'homme des connaissances bonnes et nécessaires : transmission connue ou soupçonnée de tous les peuples ;

[1] On voit la raison de l'importance que tous les peuples ont attachée au nombre *trois*, et dont on trouve la preuve dans les philosophes de l'antiquité comme dans ses poëtes. *Trois* est le nombre *nécessaire* de toute proportion entre les êtres, et la société n'est qu'un ensemble de proportions et de rapports.

révélation d'abord orale, plus tard écrite ou fixée pour la conserver dans la mémoire des hommes, « parce que, dit Varion, le peuple » n'est pas maître de l'écriture comme de la parole ; » révélation enfin, source de toutes nos connaissances morales, et fondement des lois de tous les peuples.

Ainsi je n'ai pas prouvé l'existence de la révélation, mais la nécessité de la révélation, qui emporte la certitude de son existence ; je n'ai pas prouvé l'authenticité matérielle des livres saints, mais la nécessité des livres saints qui emporte la certitude de leur authenticité ; je n'ai pas prouvé la divinité de la mission du médiateur, mais la nécessité même du médiateur qui emporte la certitude de sa divinité et de son humanité : *nécessité* qu'il ne faut pas entendre d'aucune *contrainte*, mais d'une conformité parfaite à la nature des êtres qui sont en rapport de société et en proportion de similitude. Ces preuves sont nouvelles peut-être ; mais si les nuages répandus sur la religion les demandent, les progrès de notre raison les permettent, et surtout les plus grands intérêts de la société les réclament.

On peut voir à présent à quels termes simples se réduit la célèbre question, si la raison fournit des preuves suffisantes de l'existence de Dieu, de l'immortalité de l'âme, des peines ou des récompenses de l'autre vie, ou si ces vérités fondamentales ne peuvent être prouvées que par la révélation ; car comme il n'y a que deux espèces d'êtres, les êtres intellectuels et les êtres solides, et deux manières de les connaître, les idées et les images, tout ce qui ne peut pas être connu par une *image* ne peut être connu que par une *idée*, et *vice versâ*. Or, l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme, ne peuvent être l'objet d'aucune figure ou image ; donc elles ne sont perceptibles que par leur idée. Mais l'idée elle-même n'est perceptible que par son expression ou la parole, et nous avons prouvé que la parole était *révélée ;* donc toutes les vérités morales ne nous sont connues que par la *révélation*, orale ou écrite, comme l'existence des corps ne nous est connue que par leur image. Et même remarquez que l'existence des corps absents, et qui ne nous transmettent point d'*image* directe, ne nous est connue que par l'autorité d'une révélation ; car comment sais-je autrement que par voie d'autorité, et par le rapport qu'on m'en a fait, que César et Babylone ont existé, qu'Alexandre a vaincu Darius, et qu'il y a des sauvages dans les forêts de l'Amérique ? C'est ce qui fait qu'on se sert de l'expression *croire* pour rendre cette connaissance, et qu'on dit : *Je crois*

qu'Alexandre a existé, comme on dit : *Je crois que Dieu existe.* Ainsi, demander si l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme nous sont connues par la simple raison ou par la révélation, ce n'est pas proposer d'alternative, parce que la connaissance des vérités morales, qui forme notre raison, est une *révélation orale,* et que la révélation proprement dite est la *raison écrite.*



CHAPITRE V.

DE LA SOCIÉTÉ POLITIQUE EN GÉNÉRAL.

I.

La société de Dieu et des hommes, ou la religion, est universelle; elle peut et doit comprendre les hommes de tous les temps et de tous les lieux, parce que des rapports d'intelligence, ou des intelligences en rapport, n'occupant ni lieu, ni temps [1], peuvent toutes se réunir dans une pensée générale et une affection semblable. Mais la société des hommes entre eux, en considérant les êtres sous des rapports physiques, ne peut être que locale et temporaire, parce qu'à cause des lois des corps l'action physique est nécessairement limitée à un temps, à un lieu, et à un nombre déterminé.

II.

Cette société, qu'on appelle *politique,* pour la distinguer de la société *religieuse,* est plus ou moins étendue; elle est domestique ou publique, *famille* ou *État.*

III.

Ces deux états, domestique ou public de société, ont une constitution semblable, formée de trois personnes domes-

[1] Espace et temps sont des idées de même nature; de là vient qu'on dit indifféremment à la distance d'une heure ou d'une lieue, l'espace d'un jour ou de dix toises. *Espace* est contiguïté, *temps* est continuité; l'un et l'autre sont *succession.*

tiques ou publiques : d'un pouvoir, émané de la souveraineté de Dieu ; d'une autorité subordonnée ou d'un ministère *par le moyen* de qui le pouvoir, dans la famille, reproduit et conserve l'individu, et dans l'État, conserve et même multiplie et fait prospérer les familles; enfin d'un *sujet* qui, dans la famille et dans l'État, est conservé par le pouvoir (*a*).

IV.

Ces deux états, domestique ou public, de société ont une administration semblable, domestique aussi ou publique, et qui consiste, pour l'une et pour l'autre, dans la direction des personnes et le soin des propriétés (*b*).

V.

Ainsi la société politique (domestique ou publique), a ses lois constitutives qui fixent l'état ou la manière d'être des personnes, et ses lois réglementaires ou d'administration qui règlent leur action ; les unes qui fixent le *pouvoir,* les autres qui règlent les *devoirs*.

VI.

Les lois constitutives de la société politique ne sont toutes que le développement de cette loi fondamentale de toute constitution de pouvoir et de ministère : *Honore ton père et ta mère,* parce que *père* et *mère* désignent tout pouvoir et toute autorité qui en découle, et que la fin de toute constitution est de faire *honorer le pouvoir* dans lui-même et dans ses ministres (*c*).

VII.

Les lois réglementaires ou d'administration, c'est-à-dire les lois civiles et criminelles, qui fixent les devoirs ou la faculté des hommes, des familles, et même des nations entre elles, ne

doivent être que le développement plus ou moins généralisé de ces lois fondamentales de tout gouvernement de société : « Tu » ne tueras point; tu ne déroberas point; tu ne commettras » point d'adultère; tu ne porteras point de faux témoignage » contre ton prochain, etc., » parce que la fin de tout gouvernement et de tout ordre parmi les hommes, les familles et les peuples, est de garantir à l'homme social sa vie et ses propriétés morales et physiques.

VIII.

La société la mieux constituée est celle où le pouvoir est le plus *honoré* en lui-même, et dans ceux qui le représentent, et la société la mieux administrée est celle où la vie et les propriétés de l'homme sont les mieux défendues contre l'oppression. La société dont la constitution est la plus naturelle, et qui a l'administration la plus sage, est la plus civilisée (*d*) ; et alors *elle vit longtemps sur la terre,* parce que la durée d'une société, qui est *sui juris*, est proportionnée à la force de sa constitution et à la sagesse de son administration.

NOTES DU CHAPITRE V.

(*a*) Ceux qui ne voient dans l'État que ce qu'on appelle communément les ministres, c'est-à-dire, les secrétaires d'État, amovibles à la volonté du pouvoir, transportent cette idée dans la famille, et en concluent que, d'après ces principes, la femme est amovible. Ils ne font pas attention que, dans un État constitué sur les lois naturelles, il y a, comme dans la religion, un *ordre* de citoyens attachés au service public, et dont le caractère est inamovible. En France, quand le chef de l'État disgraciait un *ministre* secrétaire d'État, celui-ci conservait toujours le caractère de ministre; c'était comme la femme séparée de corps et de biens, qui conserve le titre d'épouse. Le caractère de la noblesse ou du ministère politique était indélébile, sauf quand on dégradait la famille.

(*b*) La société est établie pour l'avantage général, et non pour le bien particulier, puisqu'il faut au contraire que le particulier souffre pour le bien général. Les sophistes qui ont traité de la société n'y voient que l'individu, et Pufendorff lui-même dit que les lois sont faites pour l'avantage du chef : erreur grossière, puisque le chef doit le premier s'immoler pour le salut des membres. Toute société, dans ce sens, est une république, *res publica*, la chose de tous et non la chose de chacun, et alors, dit J.-J. Rousseau, « la monarchie elle-même est répu- » blique. » Dans le siècle dernier, les bons auteurs appelaient toute forme d'État *république;* ce n'est que dans ce siècle qu'on a donné exclusivement cette dénomination au gouvernement populaire, de tous les États celui où chacun est le plus occupé de soi, et où tous sont le moins occupés du public.

(*c*) Bossuet donne, comme tous les interprètes, ce sens à ce passage. et dans toutes les langues, *père* et *roi* sont synonymes, ou dans le mot comme en hébreu, ou dans l'idée. En effet, si tout pouvoir est une paternité (et il est appelé ainsi dans les livres saints, et dans le langage usuel des peuples), toute autorité subordonnée ou ministère est une maternité, ou le moyen *par lequel* le pouvoir domestique, religieux. politique, reproduit ou conserve les êtres; car reproduction et *conservation* sont des idées semblables, la conservation n'étant, selon tous les philosophes, qu'une création continuée. Aussi, si le ministère public ou la magistrature est une maternité, la maternité a toujours été regardée comme une magistrature, et chez les Romains, le *materfamilias* avait une grande dignité, même à côté du père de famille. On ne peut assez le dire, la société des êtres moraux n'est formée que de rapports de personnes, et non de rapports d'animalité. Il y a des rapprochements entre les corps; mais il n'y a de réunion, et par conséquent de société, qu'entre les êtres intelligents. Les brutes se rapprochent, et ne sont pas en société.

(*d*) La civilisation d'un peuple est la perfection de ses lois, sa politesse est la perfection de ses arts. Les Romains et les Grecs, avec leurs lois atroces ou licencieuses, étaient de vrais barbares, malgré toute leur politesse, leur urbanité, leur atticisme, et les Germains (s'ils étaient tels que nous les peint Tacite), avec leurs lois naturelles, étaient des peuples plus civilisés, malgré leur état inculte et grossier. La perfection des lois amène nécessairement la politesse des manières, et le peuple de l'Europe qui avait les meilleurs lois avait les manières les plus aimables

et le caractère le plus aimant. La différence des nations anciennes aux peuples modernes, sous ce rapport, est que les anciens commencèrent par les arts, et furent polis sans être civilisés, et que les peuples modernes ont commencé par les lois, et ont été civilisés avant d'être polis. Les anciens furent comme ces fruits qui se corrompent sans mûrir, et ne laissent point après eux de germe qui puisse les reproduire, et les modernes, au contraire, sont comme les fruits qui ne se corrompent qu'après leur maturité, et qui renferment dans leur sein des germes de reproduction. En un mot, les révolutions des sociétés païennes avaient pour terme leur anéantissement et l'établissement du christianisme : les révolutions des sociétés chrétiennes ont pour terme leur perfection par les progrès du christianisme; où l'on voit combien est insensé le reproche que Gibbon fait à la religion chrétienne d'avoir détruit l'empire romain, comme si un culte contre la nature des êtres pouvait et devait subsister, et n'entraînait pas à une perte inévitable les gouvernements qui le professent, ou que le genre humain dût regretter ce grand scandale de la domination romaine, qui, sous quelque forme qu'elle ait paru dans l'univers, et quelque éclat qu'elle ait répandu, n'a jamais été que licence au centre et tyrannie aux extrémités.

CHAPITRE VI.

DE LA FORMATION DE LA SOCIÉTÉ DOMESTIQUE, OU DU MARIAGE.

I.

La société domestique ne peut être formée que par le mariage.

II.

Le mariage dans l'état civilisé, est l'engagement de former une société domestique, que contractent librement et volontairement, et sous l'obligation mutuelle de leurs personnes et de leurs biens, un homme et une femme qui jouissent des facultés suffisantes de l'esprit et du corps.

III.

Il n'y a point de mariage, et par conséquent point de société, si le lien est formé, 1° sans facultés suffisantes d'esprit et de corps dans les personnes; 2° sans volonté dans l'engagement; 3° sans liberté dans le choix.

IV.

La religion légitime le mariage, en consacrant le lien; l'État le légalise, en y apposant certaines conditions nécessaires pour constater la volonté des parties, et garantir leur liberté morale et physique de surprise, de séduction et de violence : unique motif des lois sur les *empêchements dirimants*, portées par l'Église, et reconnues par l'État.

V.

Le lien du mariage légitimement et légalement contracté est indissoluble, parce que les parties, réunies en un corps social, intérieurement uni par la religion, extérieurement lié par l'État, ont perdu leur individualité, et n'ont plus de volonté particulière qui sépare, à opposer à la volonté sociale qui réunit. Tous les motifs contre le divorce peuvent se réduire à cette raison : le divorce suppose des individus, et le mariage fait, il n'y en a plus; *et erunt duo in carne unâ* (*a*).

NOTE DU CHAPITRE VI.

(*a*) On trouvera dans l'ouvrage du même auteur. *Le divorce considéré au dix-neuvième siècle*, tout ce qu'on aurait pu ajouter à ce chapitre de notes explicatives [1].

[1] Chez LE CLERE et Ce, imprimeurs-libraires, quai des Augustins, n° 35, à Paris.

CHAPITRE VII.

CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ DOMESTIQUE.

I.

La société domestique est formée nécessairement de trois personnes domestiques présentes ou supposées, actuelles ou éventuelles, rapprochées par les manières d'être physiques et individuelles de père, de mère, d'enfants, unies par le rapports sociaux ou généraux de *pouvoir,* de *ministre* et de *sujet,* qui sont les mêmes que les relations universelles ou rationnelles de *cause,* de *moyen* et d'*effet.*

II.

Ces rapports, et les lois qui les déclarent, forment la constitution de la société domestique.

III.

Le pouvoir est *un,* indépendant, immuable, et même il peut survivre à l'homme jusqu'à être perpétuel dans ses dernières volontés et ses dispositions testamentaires (*a*).

IV.

Le père de famille a le pouvoir de manifester sa volonté par des lois ou ordres, et de les faire exécuter; mais comme il n'est que le ministre immédiat de la Divinité, pour la reproduction et la conservation des êtres, il ne peut porter

des lois que comme des conséquences naturelles des lois fondamentales, ni employer les personnes et les propriétés de la famille que pour des fins de reproduction et de conservation.

V.

Le père de famille sera *honoré,* c'est-à-dire aimé et respecté, et ses volontés obéies comme celles de Dieu, dont son pouvoir émane, lorsqu'elles ne sont pas évidemment contraires à des lois d'un ordre supérieur à l'ordre domestique.

VI

La mère de famille participe du pouvoir domestique, dont elle est l'agent nécessaire ou le moyen naturel. Son autorité est non égale, mais semblable à celle de son époux, et lui est subordonnée; elle est inamovible, parce que le lien conjugal est indissoluble. La séparation de corps et de biens, qui suspend l'exercice de son autorité, ne peut lui en ôter le caractère (*b*).

VII.

La mère de famille sera *honorée* comme le père, et ses ordres respectés comme ceux de son époux.

VIII.

Les enfants n'ont dans la famille que des devoirs à remplir, et ils sont toujours *mineurs* ou sujets dans la famille, même alors qu'ils sont majeurs dans l'État (*c*).

IX.

Les devoirs des enfants sont d'*honorer* leurs parents, ou ceux qui les représentent, et de leur obéir en tout ce qui n'est pas évidemment contraire à des lois d'un ordre supérieur.

X.

Les parents ascendants, à raison de leur proximité du père et de la mère, participent du pouvoir domestique, et les enfants leur doivent à tous, dans la même proportion, honneur et déférence.

XI.

Les vieillards participent de la paternité à raison de leur âge, et les plus jeunes leur doivent, en cette qualité, de la déférence et du respect,

XII.

Les hommes faibles d'esprit ou de corps, de sexe, d'âge, de condition ou de conduite, participent tous des infirmités de l'enfance, et ont besoin de protection. Les hommes plus forts de moyens naturels ou acquis doivent être pour eux comme des pères de famille, ministres de la Providence pour leur faire du bien; *unicuique Deus mandavit de proximo suo*. La société est toute *parternité* et *dépendance*, bien plus que *fraternité* et *égalité*.

XIII.

Les hommes, quels qu'ils soient, ayant tous la même origine et la même fin, quelques-uns dans la même famille, plusieurs dans le même État, tous dans la religion pères et frères les uns des autres, et sujets aux mêmes besoins, sont, les uns à l'égard des autres, dans un état de société mutuelle qui met entre eux tous des rapports de service, d'affection, de dépendance : unique raison, non-seulement de l'assistance réciproque, mais même des signes extérieurs d'honnêteté et de bienveillance que les hommes se doivent les uns aux autres dans le commerce de la vie (*d*).

NOTES DU CHAPITRE VII.

(*a*) Cocceciji, rédacteur du code *Frédéric*, fonde sur trois raisons le droit d'un père sur ses enfants : 1° les enfants sont procréés dans une maison dont le père est le maître ; 2° ils naissent dans une famille dont il est le chef ; 3° ils sont une partie de son corps. Bentham prouve que ces trois raisons sont fausses ou insuffisantes, et que *le droit du père* est une expression qui manque de justesse. Il met à la place *le principe de l'utilité générale*. Il a raison, s'il l'entend de la conservation des êtres ; mais il s'arrête là, et ne sent pas qu'il y a une raison *nécessaire* de cette conservation, autre que notre plaisir ou notre peine, et que toutes les *nécessités* ne se trouvent que dans l'être *nécessaire*, auteur de la création, et par conséquent législateur de la conservation.

Les peuples les plus fortement constitués ont donné à l'aîné des mâles la survivance et l'expectative du pouvoir domestique. De là la consécration religieuse de l'aîné des mâles chez les Hébreux, et presque partout les prérogatives de la primogéniture. Autrefois en France, la mère, à la mort du père, allait saluer l'aîné et lui présenter les clefs, et les enfants alors étaient plus soumis à leurs mères. Encore aujourd'hui, dans les provinces soumises à la loi romaine, l'aîné avait une part plus forte dans le patrimoine, et même dans le respect des frères. Cette loi et celle des substitutions étaient pratiquées dans les familles nobles, et étaient la raison de leur perpétuité. Sans inégalité de partage, point de familles agricoles. Le gouvernement a rendu hommage à ce principe méconnu aux jours de délire et de déraison.

Dans l'état de famille qui précède l'état public, à la mort du père et de la mère, lorsque les enfants étaient en bas âge, le pouvoir revenait à la parenté qui nommait un tuteur ou régent ; dans l'état public de société, à la mort du père et de la mère, le pouvoir domestique remonte au pouvoir public qui nomme le tuteur sur la présentation des parents, car celui qui confirme nomme, et même le pouvoir public seul nomme d'office, s'il n'y a point de parents.

(*b*) Des époux qui divorcent brisent de leurs propres mains le sceau du pouvoir domestique, et leurs enfants sont des orphelins, qui, ne retrouvant plus la famille qui leur a donné le jour, devraient tomber sous l'empire du pouvoir public. Sur la fin d'une nation, c'est avec des

lois fortes qu'on fait de bonnes mœurs, comme, dans ses commencements, c'est avec de bonnes mœurs qu'on a fait des lois fortes.

(*c*) Un enfant n'est jamais émancipé que pour jouir de facultés civiles, et jamais pour acquérir l'indépendance des devoirs domestiques, indépendance qui serait contraire à la loi fondamentale d'honorer le père et la mère.

(*d*) Rien n'est plus contraire à la morale et à l'humanité, que de faire servir l'homme de spectacle à l'homme dans ses difformités morales et physiques. Cet usage barbare peut conduire à des crimes. Il est révoltant de voir montrer des hommes pêle-mêle avec des animaux. On ne devrait pas non plus permettre d'aller voir les loges des fous, ni les laisser vaguer dans les rues, comme un objet de risée et un sujet de malignité pour les enfants.

CHAPITRE VIII.

ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DOMESTIQUE.

I.

Au pouvoir domestique du père et de la mère, appartient exclusivement l'administration domestique, qu'ils exercent conjointement dans la proportion de leurs facultés, l'ordre de leurs rapports, et selon la nature des objets à régir (*a*).

II.

Les enfants doivent obéir au père et à la mère pour la direction de leurs personnes, et l'administration des biens communs.

III.

La famille peut avoir besoin du service extraordinaire de personnes à gages, serviteurs, apprentis, compagnons de métier, personnes domestiques, mais accidentelles, et dont les rapports avec la famille sont purement temporaires.

IV.

Les serviteurs et hommes à gages, les apprentis et compagnons de métier, et généralement tous ceux qui engagent librement, et pour un temps déterminé, leur travail au service de la famille, sous la stipulation d'un avantage quelconque, font partie de la famille pendant le temps de leur engagement.

Ils n'ont dans la famille que des devoirs à remplir et un service à faire, et comme, sous ce rapport, ils participent de la dépendance des enfants, ils doivent participer aux soins, à la sollicitude et à la protection du père et de la mère.

V.

Les personnes de la famille sont naturellement justiciables du pouvoir domestique pour les délits domestiques ou leurs différends particuliers; mais si l'autorité domestique est insuffisante, si les délits sont publics, si l'homme qui exerce le pouvoir domestique est lui-même coupable ou partie, la société domestique est justiciable de la société publique.

VI.

Si la paix entre les familles est troublée par des discussions relatives aux personnes ou aux biens, la famille lésée en état purement domestique, et antérieurement à tout état public, aurait le pouvoir et même le devoir de veiller elle-même à sa conservation, en repoussant par la force l'agression injuste; mais une fois que la société civile est formée par le passage de l'état purement domestique à l'état public, tout exercice de la force privée est suspendu, et la famille appelle à son secours la force publique de l'État.

NOTE DU CHAPITRE VIII.

(*a*) Au père appartient la direction des affaires extérieures, à la mère celle des soins intérieurs. Plus les enfants sont jeunes, plus le soin en appartient à la mère. L'agriculture, le premier besoin et la première occupation de l'homme, distribue ses travaux en trois parts, dont cha-

cune appartient à une personne de la famille. L'homme cultive la terre; la femme veille au soin de l'intérieur, et manufacture les productions nécessaires à la subsistance et au vêtement; l'enfant garde les troupeaux. De là vient que, dans la hiérarchie de la domesticité, les valets de labour sont les premiers, et les bergers les derniers.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES.

34

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.

